

MÉMOIRES
SECRETS
SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

T. I.

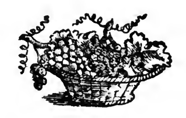
MÉMOIRES
SECRETS
SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV;

PAR FEU M. DUCLOS,

De l'Académie Françoife, Hiftoriographe de France, &c.

TOME PREMIER.



A LAUSANNE,

Chez J. MOURER, Libraire.

1791.





AVERTISSEMENT.

IL n'eſt pas poſſible de douter de l'authenticité de ces Mémoires dont on connoiſſoit déjà l'exiſtence, & dont on deſiroit depuis long-tems la publication. Tous les Gens-de-lettres ſavent qu'en ſa qualité d'hiſtoriographe de France, feu M. *Duclos* s'eſt long-tems occupé des derniers tems de notre Hiſtoire; & que très-répandu dans la ſociété, il a connu perſonnellement la plupart des importans perſonnages qu'il a voulu traduire au jugement de la poſtérité. Il a eu communication des Correſpondances des ambaſſadeurs & des divers dépôts du Miniſtère, comme il l'annonce dans ſa préface. Sa probité ſévère, ſon incorruptible amour pour le bien & la vérité, percent à chaque page de ce précieux monument. D'ailleurs, nous poſſédons le Manuſcrit même avec des corrections & des renvois de ſa propre main. Nous croyons qu'on n'oppoſera rien à de pareilles preuves. Nous avons même

lieu de présumer que ceux qui annoncent, en ce moment, de prétendus Mémoires de *Duclos* & d'autres hommes célèbres, n'en ont pas de tels à produire, & qu'ils se vantent de connoître les sources, pour qu'on leur en indique: artifice usé qui ne peut plus faire de dupes.

M. Duclos n'a malheureusement composé qu'une partie du règne de *Louis XV*; nous le donnons tel qu'il l'a laissé: nous n'y changeons pas un seul mot: très-éloignés de la manie de ces intrépides éditeurs, qui savent délayer deux ou trois cens pages d'anecdotes en une douzaine de volumes; & qui n'étant arrêtés par rien, pas même par le ridicule, le poussent jusqu'à faire parler en démocrates effrénés, des hommes qui n'ont cessé d'exercer & d'afficher le Despotisme pendant plus de soixante ans.

M. Duclos avoit eu communication des Mémoires de *Saint-Simon*, qui, de son tems, étoient encore assez rares. Il a usé du droit qu'a tout écrivain de refondre les Mémoires particuliers dans l'histoire générale: mais il en a usé avec discernement, & en homme qui se tient en garde contre toute préven-

tion. Un très-grand nombre de particularités ignorées, & qui peignent les mœurs poſtérieures à celles du ſiècle de *Louis XIV*, étoient venues à ſa connoiſſance d'une manière plus directe. Quelques-uns des acteurs de cette déplorable comédie, exiſtent encore, & pourront juger de la fidélité des tableaux qu'a tracés l'Hiſtorien.

Il paroît qu'en 1763, après avoir décrit le commencement du Miniſtère du cardinal *de Fleury*, il ſuſpendit ce travail, pour conſigner, dans un morceau ſéparé, les cauſes ſecrettes de la Guerre de 1756, qui venoit de ſe terminer par le traité de Paris, & dont il avoit la mémoire encore toute fraîche. Ce morceau eſt neuf à tous égards; car aucun écrivain de quelque poids n'avoit encore entrepris de rien écrire ſur cette malheureuſe époque; & perſonne ne pouvoit s'en acquitter comme *M. Duclos* qui a eu la connoiſſance la plus intime des ſecrets reſſorts qui ont cauſé la Guerre, & qui l'ont prolongée.

Quant au ſtyle, nous croyons que, dans ces Mémoires, il eſt inconteſtablement très-ſupérieur à celui des autres Ouvrages hiſtoriques du même auteur. Son récit eſt ſemé de traits dont

quelques-uns rappellent la profondeur & l'énergie de *Tacite.*

Nous n'avons pas ſuivi l'orthographe du manuſcrit, qui eſt celle qu'avoit adoptée *M. Duclos*, & que l'uſage n'a pas conſacrée. Il écrit *fame* pour *femme*, *cèle* pour *celle*; il retranche partout les doubles lettres, & ſe permet d'autres innovations dont il eſt inutile de parler plus au long. Nous avons penſé que ces bizarreries ne ſerviroient qu'à bleſſer les yeux du lecteur; & nous y avons ſubſtitué l'orthographe de l'académie.

N. B. *On peut voir le Manuſcrit original chez le ſieur* BUISSON, *Libraire, rue Hauteſeuille.*

NOTICE.

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE FEU M. DUCLOS (1).

LA vie de cet académicien reſſemble à celle de la plupart des gens-de-lettres : elle eſt moins féconde en évènemens qu'en productions. *M. Duclos* en a laiſſé pluſieurs, qui, malgré les détracteurs qu'il a eus de ſon vivant, lui aſſurent un rang diſtingué dans notre littérature ; & il l'a honorée par la droiture la plus ſoutenue, qualité qui finit toujours par conquérir l'eſtime univerſelle. C'eſt ce que va prouver le peu de détails que nous avons pu raſſembler ſur cet écrivain.

Charles Dineau Duclos, né à Dinant en Bretagne, d'un marchand-chapelier, reçut une éducation cultivée. Venu à Paris pour tâcher de s'avancer, comme

(1) On a fait uſage, pour cette notice, de l'article *Duclos* du Dictionnaire hiſtorique, ainſi que des diſcours prononcés à l'académie françoiſe par M. *Beauzée* & M. de *Beauvau*.

beaucoup d'autres jeunes-gens de Provinces, il travailloit chez un avocat au confeil. Il eut bientôt l'occasion de fe faire connoître de plufieurs gens-de-lettres, & même d'une fociété d'hommes de cour, qui prétendoient au même titre, fans ofer le prendre ouvertement. De ce nombre étoient MM. *de Pont-de-Vèle*, *de Caylus*. *de Surgères*, &c. Bien convaincus de l'extravagance du préjugé qui attachoit du ridicule à la culture des lettres chez les gens d'une certaine claffe, ils avoient pris le parti de s'y foustraire en fecret, & d'avoir pourtant l'air de le refpecter. Jufques-là, certaines perfonnes, que la voix publique défignoit, avoient paffé pour s'attribuer, ou même pour acheter, tout fimplement, les ouvrages des auteurs avec lesquels ils étoient en liaifon. Il arriva ici tout le contraire. Les amis de MM. de *Caylus* & de *Surgères* répandirent que les écrivains qui approchoient ces nobles beaux efprits, n'étoient que leurs prête-noms. "Comme on vouloit du bien à *Duclos*, ajoutoient-ils, on mit fur fon compte ce qu'on crût devoir lui faire honneur, & cela réuffit ". Ainfi, felon eux, les *Confeffions du comte de* **, *Acajou* & *la baronne de Luz*, font des productions

de cette société. M. *Duclos* peut sans doute avoir mis en œuvre quelques idées éparses, ou quelques situations qu'il voyoit esquisser; c'est le droit de tout écrivain qui observe & recueille ce qui est propre à servir de matière à ses travaux; mais n'est-il pas absurde de se servir d'un tel prétexte pour lui en ravir la légitime propriété ? L'espèce d'aumône littéraire qu'il acceptoit, si l'on en croit les complaisans panégyristes de ces messieurs, n'auroit-elle pas mis un obstacle invincible au ton de franchise & de hardiesse, par lequel il ne tarda pas de se faire remarquer? Les gens-de-lettres lui rendirent plus de justice. En effet, il ne falloit que converser un quart d'heure avec *Duclos*, pour s'apercevoir que c'étoit un des hommes les moins faits pour s'attribuer les ouvrages d'autrui. Les *Considérations sur les mœurs* ne lui furent pas contestées, malgré les discours équivoques des gens du bel air. Elles étoient trop au-dessus des légères ébauches qui échappoient au libertinage de leur imagination. On y trouva des définitions exactes, de la finesse, des pensées neuves, des caractères bien saisis; & l'on convint que, sans pouvoir être

mis au rang des caractères de la *Bruyière*, c'étoit un des meilleurs ouvrages de ce genre qui eût paru depuis le grand siècle de *Louis XIV*, un de ceux qui annonçoit le plus de connoissance du cœur humain, & de zèle pour la pratique de toutes les vertus civiles & morales. *C'est le livre d'un honnête-homme*, dit *Louis XV*, lors de sa publication. On a reproché à l'auteur trop de recherche & de petits détails, de la sécheresse, de l'obscurité même dans quelques endroits. Ce qui paroissoit décousu dans ces observations, l'auteur le mit en action dans les *Confessions du comte de* **. Un bon juge s'est exprimé ainsi sur ce roman qui eut beaucoup de succès : " A l'exception de deux ou trois caractères de fantaisie, plus bizarres que vrais, le reste est tracé de main de maître. Les situations, à la vérité, n'y sont pas aussi développées qu'elles pourroient l'être ; l'auteur a négligé les gradations, les nuances : mais l'histoire intéressante de madame de *Selve*, prouve que *M. Duclos* savoit achever aussi bien qu'esquisser ". *Les Mémoires sur les mœurs du dix-huitième siècle*, autre ouvrage de notre auteur, offrent des idées justes sur les femmes, sur les hommes à la mode, sur l'amour : mais ils manquent d'imagi-

nation & d'intérêt. L'hiſtoire de *Louis XI* qu'il donna en 1745, fit ſenſation dans le public, & fut fort critiquée. La narration en eſt vive & préciſe, mais le ſtyle bruſque & tranchant. Ce qui caractériſe la méthode adoptée par l'hiſtorien du *Tibère* françois, eſt qu'il s'eſt moins occupé du détail exact & circonſtancié des faits, que de leur enſemble & de leur influence ſur les mœurs & les révolutions. Malgré ſes défauts, on ne peut nier que cette production ne ſoit eſtimable, & que cette méthode n'ait de grands avantages. Nous penſons qu'on trouvera le ſyſtême hiſtorique de *M. Duclos* très-perfectionné dans les *mémoires* que nous publions aujourd'hui, & qui feront vraiſemblablement regardés comme un des premiers titres de ſa réputation. Il les avoit entrepris en ſa qualité d'hiſtoriographe, ne voulant pas encourir le reproche fait à *Deſpréaux* & à *Racine*, de toucher les revenus de cette place, ſans en remplir les fonctions. Son intention n'a jamais été de les rendre publics de ſon vivant : ce qui alors eût été dangereux. Il étoit loin de prévoir que le tems de la vérité s'approchoit à grands pas, & qu'il ſeroit inutile d'attendre que

tous ſes acteurs diſparuſſent de la ſcène.

M. Duclos étoit bon grammairien, il a fait imprimer des Remarques ſur la grammaire générale de Port-Royal, & il a eu plus de part que perſonne à l'édition de 1762 du Dictionnaire de l'académie françoiſe, dans laquelle on retrouve toute la juſteſſe & la préciſion de ſon eſprit. Ces divers travaux lui ouvrirent les portes des plus célèbres académies de la capitale, des provinces & des pays étrangers. Celle des inſcriptions l'adopta en 1739, & l'Académie françoiſe en 1747. Elu après la mort de *Mirabaud*, ſecrétaire perpétuel de cette dernière compagnie, il remplit cette place en homme qui aimoit les lettres, & qui ſavoit les faire reſpecter. Quoique domicilié à Paris, il fut nommé, en 1744, maire de Dinant, & en 1755, il fut ennobli par des lettres-patentes du roi, en récompenſe du zèle que les états de Bretagne avoient témoigné pour le bien général du Royaume. Cette province ayant eu ordre de déſigner les ſujets les plus dignes d'obtenir des graces, *M. Duclos* fut unanimement nommé par ce qu'on appelloit alors le tiers-état. Il mourut à Paris le 26 mars 1772, regretté de tous ceux qui l'eſtimoient,

c'eſt-à-dire, de tous ceux qui l'avoient bien connu. On l'accuſoit d'aimer à dominer dans la converſation : mai s ce défaut tournoit au profit de la ſociété qu'il occupoit toujours de quelque point intéreſſant & d'anecdotes piquantes qu'il avoit puiſées dans le commerce du grand monde & des gens aimables avec leſquels il avoit paſſé ſa vie. Il étoit bruſque, mais ami chaud. Ennemi de l'oppreſſion, connoiſſant plus que perſonne l'iniquité de certains miniſtres dont les viles paſſions diſpoſoient de la liberté des citoyens, il avoit pris parti pour M. *de la Chalotais*, dont l'affaire retentiſſoit alors dans toute la France ; &il défendoit ſes intérêtsavec une véhémence qui paſſoit pour de l'inconſidération. M. *Beauzée*, qui avoit été très-lié avec lui, & qui lui ſuccéda dans l'académie françoiſe, avoue qu'on a reproché à ſon ami *de la vivacité dans le ton, peut-être quelque choſe de plus dans la diſpute. Si l'on cherchoit à obſcurcir la vérité, il ne tiroit pas le voile, il le déchiroit. S'il rencontroit des obſtacles au bien, il ne les détournoit point, il les renverſoit.* Ces aveux d'un ami & d'un panégyriſte, prouvent que la franchiſe de *M. Duclos* dégénéroit ſouvent en ru-

on ne se défioit pas, & qu'on n'auroit pas même attendu d'un homme qui aima mieux toute sa vie montrer la vérité avec force, que l'insinuer avec adresse „.

Il étoit lié avec le parti encyclopédique, sans partager ses excès. L'honnêteté de son ame l'empêcha toujours de sortir des bornes de la modération. On sait qu'il s'écrioit quelquefois : *Ils en feront tant, qu'ils me rendront dévôt.*

Nous terminerons cette notice par un passage singulier des *Considérations sur les mœurs*; c'est un monument authentique des vrais sentimens de l'auteur : " On déclame beaucoup depuis un tems contre les préjugés ; peut-être en a-t-on trop détruit ; le préjugé est la loi du commun des hommes....... Je ne puis me dispenser, à ce sujet, de blâmer les écrivains, qui, sous prétexte d attaquer la superstition, ce qui seroit un motif louable & utile, si l'on s'y renfermoit en philosophe citoyen, cherchent à saper les fondemens de la morale, & donnent atteinte aux liens de la société : d'autant plus insensés, qu'il seroit dangereux pour eux-mêmes de faire des prosélites. Le funeste effet qu'ils produisent sur les lecteurs,

eſt d'en faire dans la jeuneſſe de mauvais citoyens; des criminels ſcandaleux, & des malheureux, dans l'âge avancé: car il y en a peu qui aient alors le triſte avantage d'être aſſez pervertis pour être tranquilles. L'empreſſement avec lequel on lit ces ſortes d'ouvrages, ne doit pas flatter les auteurs qui d'ailleurs auroient du mérite. Ils ne doivent pas ignorer que les plus miſérables écrivains en ce genre, partagent preſqu'également cet honneur avec eux. La ſatire, la licence & l'impiété, n'ont jamais ſeules prouvé d'eſprit. Les plus miſérables, par ces endroits, peuvent être lus une fois; ſans leurs excès, on ne les eût jamais nommés: ſemblables à ces malheureux que leur état condamnoit aux ténèbres, & dont le public n'apprend les noms que par le crime & le ſupplice ".

C'eſt ainſi que s'exprimoit ce philoſophe honnête-homme qu'on n'a jamais ſoupçonné pourtant d'une foi bien robuſte. On n'a point parlé de ſa mort, qui n'eût rien de remarquable. " A la faveur de ſa maladie qui fut courte, dit dans le tems un journaliſte, il paroît qu'il s'eſt échappé de ce monde ſans bruit & ſans ſcandale ".

PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

Aussi-tôt que le roi m'eût nommé hiſtoriographe, mon premier ſoin fut de raſſembler les pièces qui m'étoient néceſſaires. J'ai eu la liberté d'entrer dans les différens dépôts du miniſtère, & j'en ai fait uſage long-tems avant d'écrire. J'ai lu une infinité de mémoires, & les correſpondances de nos ambaſſadeurs. J'ai comparé les pièces contradictoires, & ſouvent éclairci les unes par les autres. Les mémoires du duc de Saint-Simon m'ont été utiles, pour le matériel des faits dont il étoit inſtruit ; mais ſa manie ducale, ſon emportement contre les princes légitimés & quelques gens en place, ſont à un tel excès, qu'ils avertiſſent ſuffiſamment d'être en garde contre lui. En effet, quelque vrai que ſoit cet écrivain, quelque deſir qu'il ait de l'être, la ſeule manière d'enviſager les faits, peut les altérer. C'eſt ce qui arrive à cet auteur. J'ai donc contreba-

lancé ſon témoignage, par des mémoires que m'ont communiqués des hommes également inſtruits, & nullement paſſionnés, par des pièces en original. J'ai converſé avec pluſieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands ſecours de la domeſticité intime, compoſée de ſujets dont la plupart ont eu la même éducation que les ſeigneurs, & ſont d'autant plus à portée de voir ce qui ſe paſſe, que témoins aſſidus, & en ſilence, ils n'en obſervent que mieux ceux qui agiſſent. J'indiquerai mes ſources, lorſque le tems & les circonſtances les permettront.

J'ai connu perſonnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler; j'ai vécu avec pluſieurs d'entr'eux, & n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les acteurs.

Je ne me propoſe pas d'écrire une hiſtoire générale; celle qui embraſſeroit toutes les parties du gouvernement, ne pourroit être l'ouvrage d'un ſeul écrivain. La politique, la guerre, la finance exigeroient chacune une hiſtoire particuliere, & un écrivain qui eût fait ſon objet capital de l'étude de ſa matiere. L'article de la finance ſeroit

peut-être le point d'histoire qu'il seroit le plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la politique dépendent des tems, des circonstances, des intérêts relatifs & variables des différentes puissances. Qu'un négociateur ait l'esprit juste, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il soit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou flexible, suivant les occasions, sans humeur, & sur-tout connu par sa droiture; je réponds qu'un négociateur doué de ces qualités, & qu'on trouve quand on le cherche, n'a pas besoin d'avoir pâli sur les livres. Il lui suffit de bien connoître l'état actuel des affaires, & plutôt ce qui est que ce qui a été. D'ailleurs, plusieurs négociations imprimées peuvent, jusqu'à un certain point, servir de premiers guides, & préparer l'expérience. Le seul principe toujours subsistant dans toute négociation, est de savoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'art de la guerre, l'homme qui en a le génie, n'a besoin pour la faire, que de l'avoir faite. Ce n'a guères été l'expérience qui a manqué à nos

mauvais généraux; mais le talent & l'application. Il ne me convient pas de prononcer ſur un métier que je n'ai pas fait; mais j'ai ſouvent entendu traiter cette matiere par nos officiers généraux les plus eſtimés. Tous prétendoient que, dans un aſſez petit nombre de mémoires imprimés, on trouve les ſecours néceſſaires pour toute la théorie poſſible.

Il n'en eſt pas ainſi de la ſcience économique d'un état, de l'adminiſtration des finances, partie du gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes nations, & qui n'eſt chez aucune au point de perfection où l'on voit, où l'on ſent du moins qu'elle pourroit atteindre. Il ſeroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes, pour les conſigner dans l'hiſtoire, que la finance eſt, dit-on, le nerf de toutes les opérations civiles & militaires. Axiôme inconteſtable, ſi par la finance d'un état, on entend l'art de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la miſère commune & le luxe particulier, l'épuiſement des peuples & l'engorgemens des richeſſes dans la moins nombreuſe partie de la nation; l'art enfin,

d'opérer une circulation prompte & facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puisé. Il n'y a donc eu jusqu'ici que des financiers, & nulle finance de l'état.

Les historiens de tous les pays & de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de séditions, de révoltes à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger, si c'étoit par la surcharge seule, ou, ce qui est plus vraisemblable, par une administration vicieuse. Mezerai qui s'élève souvent contre les financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présens, crioit avec les malheureux contre leurs oppresseurs; mais il ne révèle pas le secret de leurs crimes. Pourquoi? c'est qu'il l'ignoroit, & n'étoit pas plus en état de s'en instruire, que ne l'avoient été les historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'histoire d'un règne, dans la même disette de monumens.

Des politiques ont développé leurs négociations; des guerriers ont laissé des mémoires & des ouvrages didactiques. Quels financiers estiment assez

ſincèrement leurs opérations, pour faire gloire de les publier? Leurs mémoires ne donneroient pas, ſans doute, les vrais principes d'une finance d'état; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter. C'eſt ainſi, qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarraſſer la conſtruction. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu dans tous les tems des financiers eſtimables, qui, n'étant pas en état ou en droit de tracer la vraie route, ſuivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuſes où on les fait entrer, & laiſſent leurs ſtupides confrères admirer ce qu'ils appellent une belle machine. Le ſecret de la finance eſt couvert d'un voile que chaque intéreſſé s'efforce d'épaiſſir. Depuis quelques années, la philoſophie ſe portoit ſur cet objet important; le voile alloit ſe déchirer; ceux qu'il couvre, étoient déjà dans la conſternation, lorſqu'à une occaſion dont je parlerai, on intercepta la lumiere. On a renouvellé ce que *Julien* imagina, dit-on, contre les chrétiens, en fermant leurs écoles. Tout miniſtre aſſez préſomptueux pour méconnoître ſon ignorance, ou

qui craint de la manifester en cherchant à s'instruire, veut tenir le peuple dans les ténèbres, & ne peut avoir que des aveugles pour témoins de ses démarches. S'il a des lumières, & qu'il ait intérêt d'en abuser, il les redoute dans les autres : on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place savent que le plus audacieux, dans son despotisme, est tôt ou tard forcé de subir la loi d'un peuple éclairé. Cet esprit de servitude qu'on veut inspirer à une nation, n'est pas la moindre cause de la dépravation des mœurs; & les mœurs une fois corrompues, fortifient ensuite le despotisme qui les a fait naître ou favorisées. Tout amour de la gloire s'éteint, & fait place au desir des richesses qui procurent le seul bonheur dont on jouisse dans l'avilissement. Nos ayeux aspiroient à la gloire, bien ou mal entendue ; ce n'étoit pas, si l'on veut, le siècle des lumières; mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui que pour l'argent. Les vrais ambitieux deviennent rares. On recherche des places où l'on ne se flatte pas même de se maintenir ; mais l'opulence qu'elles auront procurée, con-

ſolera de la diſgrace. Les exemples en ſont aſſez communs.

Si l'hiſtoire que j'écris, n'eſt ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le ſens que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera quelle eſt donc celle que je me propoſe d'écrire ? C'eſt l'hiſtoire des hommes & des mœurs. Je rapporterai ſans doute, dans tous les genres, les principaux faits qui me ſerviront de baſe; j'en rechercherai les cauſes, & j'eſpère en développer quelques-unes aſſez ignorées. Je m'arrête peu ſur ces événemens qui ſe reſſemblent dans tous les âges, qui frappent ſi vivement les auteurs & leurs contemporains, & deviennent ſi indifférens pour la génération ſuivante. Au moral, comme au phyſique, tout s'affoiblit & diſparoît dans l'éloignement. Mais l'hiſtoire de l'humanité intéreſſe dans tous les tems, parce que les hommes ſont toujours les mêmes. Cet intérêt eſt indépendant des perſonnages & des époques. Si je rapporte quelques faits peu importans par eux-mêmes, le lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connoître l'eſprit d'une nation & les hommes que j'aurai

à peindre, que ne le feroient des détails de siéges & de batailles.

On dit ordinairement que l'histoire ne doit paroître que long-tems après la mort de ceux dont elle parle : autrement on craint que l'écrivain n'ait pas eu les moyens de s'instruire, ou n'ait trahi la vérité par égard pour ceux qui existent encore, ou pour leur famille. J'ai prévenu la première de ces craintes, en rendant compte des secours que j'ai eus, & des soins que j'ai pris. La lecture seule de mon ouvrage dissipera pleinement la seconde.

Je pense, au contraire, que l'histoire, pour être utile, ne sauroit paroître trop tôt. Il seroit à desirer que ceux qui ont eu part au gouvernement, pussent entendre d'avance la voix de la postérité, subir la justice historique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (1), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du public, se voir enfin tels qu'ils sont dans le miroir de l'histoire.

(1) *Præcipuum munus annalium, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate & infamiâ metus sit.*

TACITE.

On m'a ſouvent preſſé de donner quelques morceaux du règne préſent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation ; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle utilité peuvent être des exemples bons ou mauvais, pris de l'antiquité ? Mais un fils qui voit la juſtice prompte qu'on rend à ſon père, s'efforce de mériter le même éloge, ou craint d'encourir un pareil blâme. Averti par des faits récens, il peut être touché de l'honneur ou de la honte que ſa mémoire répandra bientôt ſur ſes enfans. Il ſe dira quelquefois : On écrit actuellement, & le public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger ; peut-être moi-même en ſerai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reculés de pluſieurs ſiècles, eſt d'une toute autre nature. On ſe glorifie avec raiſon, de deſcendre d'un grand homme ; mais on ne rougit pas d'avoir pour auteur de ſa race, un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet eſt de venir de loin. J'ai entendu des bourgeois de Paris,

Paris, excellens citoyens, très-attachés à la monarchie, se faire honneur de descendre de quelques-uns des *seize* de la ligue, qui furent pendus. Ils ne pouvoient se flatter de prouver par-là que l'ancienneté de leur bourgeoisie. Il y a encore sur cet article une singularité assez bizarre : la plupart des hommes aimeroient mieux pour auteur un illustre & heureux brigand, qu'un homme uniquement connu par sa vertu. Ils préféreroient *Attila* à *Socrate*. Il semble que le temple de la gloire ait été élevé par des lâches qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu, que si l'histoire doit être écrite après des recherches exactes, & une discussion impartiale, elle ne peut aussi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux grands que par la voix de l'histoire, qu'elle le fasse donc entendre, quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu qui se survivent, & *les noms d'histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la patrie, & ceux qui l'ont desservie, ou en ont

corrompu les mœurs, ſont également du reſſort de l'hiſtoire. Les premiers ont droit d'y occuper une place honorable ; les autres, grands ou petits, doivent en ſubir la juſtice. Perſuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles ; je ne tirerai point de l'oubli des faits iſolés, ſans conſéquence pour l'état, & dont tout le fruit ſeroit de mortifier gratuitement une famille. Mais je montrerai, quels qu'ils ſoient, les coupables envers la Nation. D'après ce plan, je parlerai de ſubalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle & de leurs titres uſurpés, ſervira à porter la lumiere dans l'obſcurité primitive, où ils fabriquoient les reſſorts de leur fortune & des malheurs de l'état, ſans prévoir qu'ils duſſent jamais comparoître au tribunal de l'hiſtoire. Ce ſont les cadavres des criminels que l'on expoſe à la vue des ſcélérats de leur eſpèce.

Comme il y a ſouvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un hiſtorien fidèle peut aiſément être ſoupçonné de ſatire. Mon caractère en eſt ſort éloigné. Ceux qui

m'auront connu, & peut-être y en aura-t-il encore beaucoup, quand mon ouvrage paroîtra, attesteront ma probité, ma franchise, & j'ose dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par son propre vice, & la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne. Ma façon de penser, de parler & d'écrire, étoit assez publique, lorsqu'on m'a confié la fonction d'historiographe. On savoit que je n'étois pas un écrivain servile, & quelques gens m'accusoient du contraire. Je demanderois pardon au lecteur de ce que je dis de moi, s'il n'y avoit pas des circonstances, & celle-ci en est une, où il est permis & même de devoir de se rendre une justice aussi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop sévères, qu'on examine les faits, & qu'on juge soi-même. On remarquera quelquefois dans ces mémoires, l'indignation d'un citoyen, & je ne prétends pas la dissimuler; mais tout lecteur désintéressé ne m'accusera jamais de partialité, ni d'injustice. Il sentira avec quelle satisfaction je rapporte une action louable, & combien je suis

affligé de n'en avoir pas des occaſions plus fréquentes.

Je n'ai cherché que la vérité; je ne la trahirai point; je n'ai jamais penſé qu'en me chargeant d'écrire une hiſtoire, on m'ait pris pour l'organe du menſonge. En tout cas, on ſe feroit fort trompé.





MEMOIRES SECRETS

SUR LES REGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

LIVRE PREMIER.

L'Histoire du règne de Louis XV commence presqu'à la naissance de ce prince né le 15 février 1710, il parvint à la couronne le 1 septembre 1715, à l'âge de cinq ans & demi.

Pour mieux faire connoître les changemens qui sont arrivés dans le gouvernement & dans les mœurs de la nation, je remonterai aux dernières années de Louis XIV.

La guerre de la succession d'Espagne, la seule peut-être que ce prince ait entreprise avec justice, mit la France à deux doigts de sa ruine; & si l'on réfléchit sur nos malheurs, on verra que nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes, & attribuer notre salut à la fortune.

Louis XIV, en plaçant un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne, devoit bien supposer que cet accroissement de puissance dans sa maison, réveilleroit la jalousie & la crainte de l'Europe.

L'Angleterre & la Hollande reconnurent d'abord Philippe V. La Savoie & la Bavière se déclarèrent pour lui : l'Empereur seul fit des protestations, les autres puissances restèrent neutres. Tout paroissoit tranquille, & tout fut bientôt en armes. Puisegur se mit, sans obstacle, en possession des Pays-Bas. Si l'on eût pris la précaution de retenir les garnisons hollandoises, qui occupoient les places, jusqu'à ce que Philippe V fût affermi sur le trône, on mettoit la Hollande hors d'état d'entrer en guerre. Il n'y a jamais eu d'expérience pour notre gouvernement ; nous éprouvons toujours les mêmes disgraces, parce que nous faisons toujours les mêmes fautes. Nous venons de voir dans la guerre présente, en 1755, les Anglois enlever nos matelots, sans crainte de représailles. En faisant parade de modération, nous n'avons excité que le mépris, & nous nous sommes mis hors d'état de défense. Suivons notre conduite dans la guerre de la succession. La voix pu-

blique oblige d'envoyer d'abord en Italie Catinat, d'autant plus capable d'y inspirer la confiance, qu'il y avoit remporté deux victoires à Stafarde & à la Marsaille ; mais on confie en même temps les troupes d'Espagne au prince de Vaudemont Lorrain, créature née de l'empereur, ami déclaré du roi d'Angleterre Guillaume III, & père d'un général de l'armée ennemie.

Catinat s'apperçoit que le duc de Savoie (1), notre allié apparent, notre ennemi caché, en combattant pour nous en soldat, nous trahit comme général : il en donne avis. Le caractère connu de Victor suffit pour appuyer les soupçons : mais Catinat n'a pas la faveur de la cour ; &, lorsqu'on est forcé de le croire, il est déjà rappellé, pour prix de sa prudence, & remplacé par le maréchal de Villeroi, protégé de madame de Maintenon.

Les choix du roi n'étoient pas toujours approuvés, mais ils étoient toujours applaudis. La cour s'empressa de complimenter le nouveau général. Le

(1) Victor Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sicile, & ensuite de la Sardaigne.

maréchal de Duras (1) fut le seul qui lui dit : *Je garde mon compliment pour votre retour*; il en fut dispensé.

Villeroi s'étant laissé prendre dans Crémone, les ennemis le rendirent sans rançon, ce qui nous coûta plus cher que si on l'eût payée pour le faire retenir. Le chevalier de Lorraine, son ami, voulut lui persuader de quitter l'armée pour la cour. Villeroi le refusa, prétendant, disoit-il, par des succès brillans, réparer son malheur; car c'est toujours ainsi que l'ineptie nomme ses fautes. Après la perte de la bataille de Ramillies, & quatre ans d'incapacité prouvée en Flandre comme en Italie, bafoué du public, chansonné par les soldats, bons juges des généraux, il ne céda qu'aux ordres du roi en quittant l'armée. Sa protectrice n'osa le soutenir; on écoutoit encore la voix de la nation.

Si la faveur plaçoit les généraux, il en étoit ainsi des ministres. Le département de la guerre étoit entre les mains du plus honnête-homme, mais aussi du plus incapable de son emploi.

Chamillart, produit à la cour pour

(1) Mort en 1704, pere du maréchal d'aujourd'hui en 1706.

faire la partie du roi au billard, étoit conseiller au parlement. La dissipation du courtisan nuisit à l'application du magistrat. Il négligea un procès dont il étoit rapporteur. La partie condamnée lui fit voir qu'il avoit oublié une pièce décisive : & il s'agissoit de 20,000 liv. Chamillard, dont la fortune étoit très-bornée, se condamna lui-même sur-le-champ, courut tout Paris, pour emprunter la somme, la restitua au plaideur, & renonça, dès ce moment, à sa profession.

Ce trait m'en rappelle un du même genre, que le lecteur honnête ne regardera pas comme une disgression déplacée. Courtin, intendant de Picardie, ménagea tellement les terres du duc de Chaulne, son ami, qu'il s'apperçut enfin qu'il avoit surchargé de 40,000 liv. d'autres paroisses ; il les paya & demanda son rappel. Sur les instances qu'on lui fit, pour le faire rester, il répondit qu'il ne vouloit ni se ruiner, ni passer sa vie à faire du mal (1).

(1) Courtin fut depuis ambassadeur à Londres, & conseiller d'état. Il maria sa fille avec Roque de Varangeville, gentilhomme Normand, ambassadeur à Venise. La présidente de Mai-

Le goût du Roi pour Chamillart, lui fit supposer tous les talens du ministère; d'ailleurs ce prince croyoit les inspirer. Les malheureuses influenoes des ministres incapables ne se bornent pas à leurs personnes. Il fallut que le duc de la Feuillade, dont l'unique mérite étoit d'être gendre de Chamillart; commandât notre armée au siége de Turin; car le duc d'Orléans, depuis régent, chef en apparence, étoit en tutelle sous la Feuillade & Marsin. Ce prince, qui avoit des talens militaires, voulut inutilement sortir des lignes pour attaquer le prince Eugène : la Feuillade s'y refusa; & Marsin, intérieurement de l'avis du prince, n'osa pas insister contre celui d'un gendre de ministre; tout son courage se borna à se faire tuer en combattant.

Tels sont les effets de la puissance des ministres. Ce fut ce qui donna occasion au comte de Grammont, de répondre au roi qui s'étonnoit de la stupidité d'un ambassadeur à notre cour : *Vous verrez, sire, que c'est le parent de quelque ministre.*

Cependant le caractère de la nation

sons & la maréchale de Villars, étoient filles de ce Varangeville.

étoit encore entier, & le cœur du soldat françois a toujours été le même. Après la bataille d'Hochstet, Malebouroug ayant reconnu, parmi les prisonniers blessés, un soldat qu'il avoit remarqué dans l'action, lui dit : *Si ton maître avoit beaucoup de soldats comme toi, il seroit invincible. Ce ne sont pas*, répondit le prisonnier, *les soldats, comme moi, qui lui manquent, ce sont les généraux comme vous.* Il y en avoit, mais.... Si Louis XIV n'eût suivi que ses propres lumières, il eût puni & récompensé avec assez de discernement. Il a fait des exemples dont nous avons perdu l'usage, quoique nous en ayons eu des occasions très-graves. La Boulaie fut mis à la bastille, pour avoir rendu Exiles ; la Mothe exilé, pour avoir remis Gand ; la Jonquière dégradé des armes, pour avoir mal défendu le Port-Mahon ; le prince de la Tour-d'Auvergne (1), Langallerie

(1) Des Gentils, marquis de Langallerie, lieutenant général, après avoir déserté aux ennemis en 1706, imagina ensuite de se faire chef d'une espèce de théocratie. Il s'engagea, par un traité signé avec un Bâcha, à s'emparer de Rome & de l'Italie pour le Sultan, moyennant un secours de troupes soudoyées par les Turcs,

(1) & Bonneval (2) furent pendus en effigie, pour déſertion aux ennemis.

Le même eſprit de juſtice fit donner la pairie au maréchal de Bouflers, qui fit dans Lille la plus belle défenſe. Les ennemis avoient été les premiers à lui donner des marques de diſtinction. Le prince Eugène le conduiſit lui-même à Douai, le plaçant avec le chevalier de Luxembourg (3) dans le fond du caroſſe, ſe mettant ſeul ſur le devant, & fit commander l'eſcorte par le prince d'Auvergne, déſerteur de France. Ces honneurs de la part du prince Eugène étoient d'autant plus remarquables, que, dans tout le cours de cette guerre, il traita généralement nos priſonniers avec hauteur & dureté.

& quelques vaiſſeaux. Il devoit avoir pour récompenſe quelques iſles de l'Archipel, qu'il tiendroit en ſouveraineté, ſous la protection de la Porte. Ses folies firent tant d'éclat, que l'empereur le fit enlever & enfermer dans le château de Raab ou Javarin, en Hongrie, où il mourut en 1717.

(1) C'eſt ce comte de Bonneval qui revint pendant la régence, & obtint des lettres de grace, épouſa une Biron, & paſſa depuis en Turquie, où il eſt mort dans la dignité de Bâcha à trois queues

(2) Le Chevalier de Luxembourg, nommé enſuite prince de Tingri, enfin maréchal de Montmorenci.

Il haïssoit personnellement le roi. Après la bataille d'Oudenarde, en 1708, adressant la parole à Biron, prisonnier, & depuis maréchal de France, en 1735, qui dînoit entre lui & Marlebouroug, il loua beaucoup la valeur que les Suisses avoient montrée. *C'est une belle charge*, ajouta-t-il, *que celle de colonel général des Suisses; mon pere l'avoit; à sa mort, mon frere pouvoit lui succéder; le roi lui préféra un fils naturel. Le roi est le maître; mais on n'est pas fâché quelquefois de faire repentir du mépris.*

Marlebouroug, bien différent du prince Eugène, eut toujours les plus grands égards pour ses prisonniers, & donna l'exemple des procédés d'humanité qui ont régné depuis dans les guerres.

Louis, que la prospérité avoit enivré, ne manqua ni de constance ni de courage dans ses disgraces. A l'âge de 70 ans, il forma le projet de commander ses armées en personne, & de reprendre Lille. Il n'étoit plus question, comme dans ses premières campagnes, de traîner à sa suite un faste asiatique : tout devoit être porté au nécessaire. Le plan de cette campagne se concertoit entre le roi, Chamillart, les maréchaux de

Boufflers & de Villars. On ne vouloit le déclarer à madame de Maintenon qu'au moment du départ, pour la dispenser du voyage. Elle en fut instruite, & fit avorter le projet; mais elle résolut aussi de punir Chamillart d'avoir été fidèle au secret du roi. Tant que le ministre n'avoit fait des fautes que contre l'état, il avoit été protégé. Dès ce moment, elle releva tout ce qu'elle avoit excusé, & la place de Chamillart fut donnée à Voisin, nouvelle créature de madame de Maintenon, & qui n'étoit pas d'un caractère à suivre son devoir au préjudice des volontés de sa protectrice. On n'étoit pas encore dans l'usage d'exiler les ministres qu'on renvoyoit. Le roi revoyoit sans peine ceux qu'il avoit disgraciés, témoin Arnaud de Pomponne, qui revint en place, témoin Chamillart lui-même, à qui le roi permit dans la suite de le venir voir, & qu'il recevoit avec attendrissement.

Madame de Maintenon fut plus implacable. Chamillart s'étoit retiré dans une petite terre (l'Etang) peu distante de Versailles; ses parens & amis allèrent l'y voir. Elle en fut choquée, & le trouvant trop près de la cour, lui fit dire de s'en éloigner; de sorte qu'il

fut obligé d'acheter, dans le Maine, la terre de Courcelle, où il se réfugia contre une persécution ignorée du roi seul.

Nos armes ne furent pas plus heureuses sous Voisin que sous Chamillart. Je ne m'arrête point sur des événemens dont les histoires sont pleines. Il suffit de considérer que la perte des batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, de Malplaquet; la prise de Tournai, de Lille & de quantité d'autres places, mettoient les ennemis en état de pénétrer dans l'intérieur du royaume. Des partis vinrent jusqu'aux portes de Paris, & enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le dauphin. D'un autre côté, le fanatisme des Cevennes, enflammé par celui des persécuteurs, formoit une armée de révoltés dont un gouvernement sage auroit fait des défenseurs. Ce monarque si absolu, qui, après cinquante ans de victoires, avoit offensé les souverains par sa hauteur, alarmé l'Europe par ses conquêtes, ruiné ses sujets par son faste, étoit près d'abandonner sa capitale pour se retirer au-delà de la Loire. Ce prince, qui tant de fois avoit dicté les conditions de la paix, étoit réduit à l'implo-

rer ſans pouvoir l'obtenir. Preſſé de toutes parts, dénué de ſecours : *Je ne puis donc*, dit-il en plein conſeil, & verſant des larmes, *je ne puis faire ni la paix ni la guerre.*

Les impôts dont les peuples étoient accablés, ne ſuffiſoient pas aux dépenſes néceſſaires. La ſurcharge des impoſitions, la dureté de la perception, tariſſoit chaque jour la ſource des richeſſes de l'état. Les miniſtres de ces temps-là ne ſoupçonnoient pas, & ceux d'aujourd'hui ſemblent ignorer encore, que l'impôt forcé eſt deſtructif de l'impôt même; ou plutôt la plupart des miniſtres n'ont, dans tous les temps, penſé qu'à jouir de leur place, ſans la remplir; à plaire au roi, en ſatisfaiſant le beſoin ou la fantaiſie du moment, ſans s'inquiéter du ſort de l'état. La levée des milices dépeuploit les campagnes des ſujets les plus néceſſaires. J'ai vu dans mon enfance ces recrues forcées conduites à la chaîne comme des malfaiteurs. Pour dérober au roi la connoiſſance de ces horreurs, on faiſoit paroître devant lui une troupe de bandits bien payés qui juroient au nom de tout un peuple.

Au fléau de la guerre s'étoit joint

celui de la famine. L'hiver de 1709 avoit détruit le germe des moiſſons. La miſère fut extrême dans les campagnes, dans les villes & juſques dans Paris. Le luxe même, le dernier ſacrifice que l'on fait, n'oſoit paroître. Les ſeuls en état de s'y livrer le renfermoient dans l'intérieur de leurs maiſons. Les étrennes d'uſage à la cour furent ſupprimées, & celles de 40 mille piſtoles, que le tréſor royal préſentoit au roi, furent envoyées pour aider au paiement des troupes.

La faim éteint tout autre ſentiment; les clameurs s'élevèrent. Les placards injurieux s'affichoient aux carrefours, aux pieds des ſtatues du roi. Le dauphin n'oſoit plus venir à Paris, au milieu d'un peuple qui le ſuivoit avec des cris de douleur, lui demandoit du pain, & à qui il ne pouvoit en donner.

Pour ſatisfaire aux beſoins les plus urgens, le roi, en 1709, fit convertir ſa vaiſſelle en eſpèces, & accepta celle qu'on lui offrit. Cette opération ſe fit contre l'avis du chancelier de Pontchartrain & du contrôleur-général des Marêts. Ils repréſentoient que cette foible reſſource manifeſtoit notre miſère aux ennemis ſans y remédier. Le total en effet ne monta pas à trois millions. La

même chose s'étoit pratiquée avec aussi peu de succès en 1688, quoique le roi y eût sacrifié des meubles de toute espèce, dont le travail étoit d'un prix inestimable. On a recouru, dans la guerre présente, à ce moyen, avec plus de raison, puisque le prêt des troupes alloit manquer.

L'établissement du dixième des revenus, en 1710, fut d'une toute autre importance pour l'état, & en fit peut-être le salut. Quoiqu'on ne le levât pas avec la rigueur qu'on a exercée depuis, les autres impôts étoient déjà si multipliés, que cette nouvelle surcharge excita beaucoup de murmures. Les états de Languedoc allèrent jusqu'à offrir d'abandonner au roi l'administration de tous leurs biens, pourvu qu'on leur en délivrât le dixième net. Cependant les états de cette province ne manquent pas de complaisance. Asservis au corps épiscopal, ils suivent toutes les impulsions de cet ordre composé de cadets de noblesse, presque tous nés ou élevés dans l'indigence, & qui, parvenus à l'opulence par les graces du roi, & en désirant encore, n'ont rien à lui refuser; d'ailleurs le poids des charges porte légèrement sur le haut clergé. C'est de

cette assemblée qu'est sorti le projet de la capitation; projet que Pontchartrain, tout contrôleur-général qu'il étoit alors, rejetta long-tems par l'abus qu'il en prévoyoit. Ce zèlé ecclésiastique & désintéressé vient encore de donner l'idée d'une taxe sèche de 17 millions, sous prétexte de rétablir la marine. L'archevêque de Narbonne, la Roche-Aimon, maître des Etats par les prérogatives de sa place, s'avise pour faire sa cour, d'offrir un vaisseau; les Etats n'osent le contredire; les autres Provinces & les différens corps sont obligés de suivre cet exemple, sous peine de passer pour mal affectionnés. Le prélat, un des plus bornés de son ordre, & peut-être par là même élevé de la pauvreté aux plus hautes dignités de l'église, est fait, à l'instant, premier duc & pair ecclésiastique, en attendant le chapeau de cardinal.

Louis XIV résista long-temps à la proposition du dixième. Le jésuite le Tellier, son confesseur, le voyant rêveur & triste, lui en demanda le sujet. Le prince lui dit que la nécessité des impôts ne l'empêchoit pas d'avoir des scrupules qui augmentoient sur le dixième. Le Tellier lui dit que ces scrupu-

les étoient d'une ame délicate; mais que, pour le foulagement de fa confcience, il confulteroit les cafuiftes de fa compagnie. Peu de jours après, l'intrépide confeffeur affura fon pénitent qu'il n'y avoit pas matière à fcrupule, parce que le prince étoit le vrai propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. Vous me foulagez beaucoup, dit le roi, me voilà tranquille! Sur la décifion du jéfuite, l'édit fut publié.

Les fecours que Louis XIV tiroit de fes fujets, commencèrent à lui faire fentir qu'un roi eft un homme qui a befoin de fes femblables. Le préambule de l'édit du dixième eft d'un ftile moins defpotique que les édits précédens. Ce prince, dans fes temps de profpérité, choqué qu'un magiftrat eût dit, *le Roi & l'Etat*, l'interrompit, en difant, *l'Etat c'eft moi.* Cela doit être, quand le chef ne fe fépare pas lui-même du corps. Les loix font la fûreté des princes qui les refpectent.

L'adverfité parut changer un peu les idées de Louis XIV. Le prévôt des marchands, Bignon, étant venu, à la tête de la ville, haranguer le roi pendant le fiége de Lille, le roi, touché du zèle de fes fujets, fe fervit du mot

de *reconnoiſſance*; mais il ne put s'empêcher de laiſſer paroître l'altération que lui cauſoit un terme ſi nouveau de ſa part. Ses égards s'étendoient alors juſques ſur des particuliers dont il avoit beſoin. Samuel Bernard ayant refuſé des engagemens aſſez forts pour des fournitures d'argent, le contrôleur-général des Marets lui donna un rendez-vous à Marli, où l'ayant préſenté au roi, ce prince fit à Bernard le plus grand accueil. La tête du financier fut enivrée de la réception, & il fit tout ce que voulut des Marets.

Les revers que Louis XIV éprouvoit, furent encore aggravés dans les conférences tenues à Gertruidemberg. Le Prince Eugêne & Marleboroug y firent les propoſitions les plus dures, ſans néanmoins s'écarter dans les expreſſions du reſpect qu'ils devoient perſonnellement au roi, au lieu que les Hollandois parlèrent en bourgeois inſolens qui abuſent de leur fortune. Les conditions que les ennemis exigeoient, prouvoient aſſez qu'ils ne vouloient abſolument point de paix, & tendoient à l'invaſion & au démembrement du royaume. Louis alloit juſqu'à offrir des ſubſides, pour aider à détrôner ſon petit-

fils Philippe V. Ils prétendoient qu'il s'en chargeât seul. Tous les François en furent indignés, & l'on fut forcé de continuer la guerre (1).

Il seroit assez difficile de juger quel eût été le sort de la France, si les intérêts n'eussent changé par la mort de l'empereur Joseph. Si les Anglois ne vouloient pas voir une branche de la maison de France sur le trône d'Espagne, ils craignoient autant la réunion de cette couronne à celle de l'Empire, sur une tête de la maison d'Autriche; & commencèrent à écouter les propositions de la France. Marleboroug devint suspect à la reine d'Angleterre; & la femme de ce général, commençant à déplaire par des tracasseries de cour, fut bientôt d'autant plus insupportable

(1) J'ai lu dans un mémoire signé de la main du prince Eugêne, le plan & les moyens détaillés & très-bien combinés du démembrement de la France. Tercier, mon confrère de l'académie des belles-lettres, qui faisoit, pour le premier dauphin, l'extrait des plus importantes négociations, me communiqua ce mémoire. Nous doutions de la signature; mais après l'avoir confrontée à celles de plusieurs lettres du prince Eugêne, nous n'avons pu la méconnoître. Comment ce mémoire nous est-il parvenu? Je l'ignore. Il doit être au dépôt.

à la reine, qu'elle en avoit été la favorite. Le commandement fut ôté à Marleboroug, & donné au duc d'Ormond. Dans ces circonſtances, l'impératrice douairière, mère de l'empereur Joſeph, écrivit à Louis XIV, pour lui faire part de la mort de ce fils; elle ajoutoit que ſa conſolation étoit l'eſpérance de voir bientôt ſon ſecond fils roi d'Eſpagne & des Indes, &c. On juge bien que la lettre fut renvoyée ſans réponſe.

L'intrépidité froide de Philippe V dans les combats, lui avoit gagné le cœur des Eſpagnols. S'il n'avoit pas les talens d'un général, il avoit du moins la ſageſſe de ne pas décider des opérations militaires; mais dans l'action à Luzara, il étoit au milieu du feu, examinant tout avec une curioſité tranquille, & s'en expliquant enſuite avec autant de diſcrétion que de diſcernement, nommant ceux dont il avoit diſtingué la valeur, & ne parlant qu'en général des foibleſſes qu'il avoit remarquées.

L'armée de ce prince manquoit ſouvent des choſes les plus néceſſaires. Comment au plus fort d'une guerre qu'on pouvoit nommer guerre civile, les finances d'Eſpagne n'euſſent-elles

pas été en désordre, puisque dans les temps les plus tranquilles de la monarchie, l'état a souvent éprouvé des détresses? Depuis que les rois d'Espagne, devenus maîtres des mines du Mexique & du Pérou, ont sacrifié les richesses réelles aux richesses de fiction, les Espagnols ne sont plus à cet égard que les caissiers de l'Europe. Ce qui a fait dire par Boccalini, que l'*Espagne est à l'Europe, ce que la bouche est au corps, tout y passe & rien n'y reste* (1).

Philippe V éprouva que la plus grande ressource est l'amour de ses sujets. La nation Espagnole, celle où l'honneur s'est le mieux conservé, jalouse du serment qu'elle avoit fait à

(1) J'ai lu dans une lettre de l'évêque de Rennes, Vauréal, notre ambassadeur à Madrid, en..... que les conseillers d'Arragon n'étant pas payés de leurs gages, avoient prié le roi de leur permettre de demander l'aumône. Je ne dois pas oublier à ce sujet, qu'en 1701 il arriva par la flotille, pour le général des jesuites, une caisse de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on l'ouvrit, & l'on y trouva des billes d'or recouvertes de chocolat. Le gouvernement en fit faire de la monnoie, & l'on envoya une vraie caisse de chocolat aux jesuites qui n'osèrent réclamer autre chose.

Philippe,

Philippe, fit des actes héroïques pour l'y maintenir, & y parvint seule. Les Espagnols livrèrent leur argenterie pour le payement des troupes; celle des églises y fut employée ; l'honneur étouffa, chez un peuple dévot, des scrupules dont l'hypocrisie se seroit prévalue ailleurs. Les curés ne prêchoient que la fidélité au roi. On déclara ennemi de l'état, quiconque ne concoureroit pas au salut commun. L'archiduc, au milieu de Madrid, ne put empêcher le peuple de crier : *vive Philippe V* (1). Le marquis de Mansera, homme centénaire, vouloit suivre le roi dans sa retraite; mais ce prince le lui défendit. L'archiduc essaya de se faire prêter serment par Mansera, qui répondit qu'il l'avoit prêté au roi, & ne le trahiroit pas. L'archiduc respecta la vertu de ce vieillard & le laissa tranquille (2).

(1) Un trait que sa singularité peut faire excuser dans des mémoires, c'est que l'archiduc étant maître de Madrid, les courtisannes les plus perdues se répandirent parmi ses troupes, & en firent périr plus qu'une bataille. Pour ne pas rendre équivoque leur patriotisme, elles se vantoient de s'être refusées aux troupes du roi.

(2) Il mourut à 107 ans, n'ayant vécu bien des années que de chocolat & de fruits glacés.

La dernière classe des sujets ne montroit pas moins de fidélité que les grands. La reine, obligée de sortir de Madrid, confia toutes ses pierreries, & entr'autres, la fameuse perle la Peregrine, à un valet françois nommé Vasu, qui les apporta en France.

Cette princesse, fille du duc de Savoie Victor Amedée, & sœur cadette de la duchesse de Bourgogne, étoit adorée des Espagnols, & sa mémoire y est encore en vénération. Long-temps depuis sa mort, le peuple voyant passer la seconde femme de Philippe V, continuoit de crier : *Viva la Savoyana*. Supérieure à toutes les disgraces, elle ne parut jamais touchée que des maux de ses sujets ; aucun péril n'ébranla son courage. Si elle eût perdu la couronne d'Espagne, elle étoit déterminée à passer dans les Indes. Elle mourut, le 14 février 1714, trop tôt pour le bonheur des peuples & l'exemple des rois.

Jamais l'archiduc ne dût mieux comprendre qu'il ne règneroit pas en Espagne, que lorsqu'il fut maître de la capitale. Si la force donne les trônes, ils ne s'affermissent que par l'amour des peuples. L'archiduc ne vit dans Madrid qu'éloignement pour lui & attachement

pour Philippe. Cependant la guerre continua encore quelque temps entr'eux depuis la pacification des autres puiſſances.

Pendant que Louis XIV éprouvoit toutes les disgraces de la terre, il eut à ſoutenir les plus grands malheurs domeſtiques. Il vit en moins d'un an, s'éteindre trois générations. Le dauphin, ſon fils unique, meurt le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne, devenu dauphin, meurt l'année ſuivante, le 18 février, n'ayant ſurvécu que ſix jours à ſa femme, morte le 12. Trois ſemaines après, le 8 mars, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les ſuit au tombeau. Paris vit le même char funèbre renfermer le père, la mère & l'enfant. Le duc d'Anjou, aujourd'hui Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. La ducheſſe de Ventadour, ſa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux, qu'elle oſoit ſe charger de l'évènement, éloigna les médecins, & pleine des idées funeſtes qui naiſſoient de tant de morts précipitées, lui donna du contrepoiſon (1).

(1) Cet antidote fut donné par la comteſſe de Vérue, qui l'avoit apporté de Turin où

Que ce remède ait été nécessaire ou non, on eut le bonheur de conserver un enfant si précieux à l'etat.

Le public ne trouva rien que de naturel dans la mort du premier dauphin, attaqué de la petite vérole; mais il n'en fut pas ainsi de la mort du duc, de la duchesse de Bourgogne & du duc de Bretagne. Enlevés tous trois presqu'au même instant, on ne doutoit point que ce ne fût l'effet du poison. Fagon, premier médecin du roi, & Boudin, médecin des enfans de France, le disoient sourdement avec une timidité apparente & concertée qui n'en étoit que plus persuasive. Maréchal, premier chirurgien, soutenoit le contraire, & citoit plusieurs exemples récens de pareilles maladies; mais il paroissoit moins persuadé lui-même, que chercher à consoler le roi, en écartant des images noires. Le jeune duc d'Anjou, foible & languissant, qu'on disoit arraché à la mort par un antidote, sembloit prouver que le père & la mère avoient péri par le poison. On ajoutoit que le premier accès de la maladie de la duchesse de Bourgogne

elle avoit été empoisonnée, étant maîtresse du duc de Savoie Victor.

avoit été une douleur vive à la tempe, ſuivie de la fièvre, après une priſe de tabac d'Eſpagne; que ſur cette déclaration de la princeſſe, on avoit inutilement cherché la tabatière, qui ne s'étoit plus trouvée.

Ces ſoupçons répandus dans tout le royaume, tomboient uniquement ſur le duc d'Orléans, depuis régent, & formèrent bientôt un cri d'accuſation publique. Il en fut ſi conſterné, qu'il demanda au roi de ſe conſtituer priſonnier avec Hombert, célèbre chimiſte, dont il avoit pris des leçons, juſqu'à ce que la calomnie fut démontrée & détruite. Le roi, prévenu par les ennemis de ſon neveu, fut près d'accepter ſa propoſition; mais il en fut détourné par Maréchal, qui eut le courage de repréſenter qu'un tel éclat ne ſerviroit qu'à tourner en certitude dans l'imagination du peuple des ſoupçons qui ſe détruiroient d'eux-mêmes, au lieu que la juſtification du duc d'Orléans laiſſeroit toujours à ſa réputation la tache d'une accuſation indigne de lui, & que la démonſtration de ſon innocence paſſeroit encore pour l'indulgence d'un roi qui ne veut pas déshonorer ſon ſang. Maréchal rappella à ce ſujet au

roi, ce qu'il lui avoit entendu dire à lui-même fur fon neveu.

Le duc d'Orléans avoit eu une maladie, pendant laquelle Maréchal l'avoit vu affidument. Ils eurent enfemble plufieurs converfations fur des matières de fciences. Maréchal, frappé de l'étendue d'efprit & de la quantité de connoiffances de ce prince, en parla au roi. Sire, lui dit-il, fi M. le duc d'Orléans étoit un fimple particulier fans fortune, il auroit plus de dix moyens de gagner honnêtement fa vie, & c'eft d'ailleurs le meilleur homme du monde. Le roi, en convenant des talens du prince, acheva de le peindre par un feul trait: *Savez-vous*, dit-il, *ce que c'eft que mon neveu? c'eft un fanfaron de crimes.*

L'affaire en refta là; mais les foupçons ont fubfifté long-temps. On ne vouloit pas faire attention que Fagon & Boudin étoient intéreffés à juftifier l'infuffifance de leur art. Le premier étoit la créature de madame de Maintenon, dont il partageoit le reffentiment contre le duc d'Orléans qui fe l'étoit attiré par des propos indifcrets fur elle. Le fecond perdoit tout à la mort des princes, devoit fon exiftence à Fagon, & s'étoit déjà tellement aliéné le duc

d'Orléans, qu'il croyoit en avoir tout à craindre dans la ſuite, s'il ne travailloit à le perdre. Madame de Maintenon avoit des deſſeins plus intéreſſans qu'une petite vengeance de femme.

Elle ne pouvoit pas croire la mort du roi fort éloignée. Pendant la minorité du ſucceſſeur, Philippe V reſtant en Eſpagne, la régence regardoit le duc de Berri, dont le génie ſeroit aiſément ſubjugué par celui du duc d'Orléans. Si le duc de Berri mouroit, ce qui en effet arriva, le duc d'Orléans ſe trouveroit régent. Elle imagina donc, pour ſa propre ſûreté, ſi elle ſurvivoit au roi, de ſe faire un appui contre un prince qu'elle redoutoit.

De tout temps elle avoit travaillé à l'élévation des enfans naturels du roi, & ſur-tout à celle du duc du Maine, dont elle avoit été la gouvernante. Nous verrons par quels degrés le roi tâcha d'élever ſes enfans naturels au comble de la puiſſance.

Madame de Maintenon voulant perdre le duc d'Orléans dans l'eſprit du public, n'y trouvoit que trop de facilité. Ce prince, incapable d'une action noire ou baſſe, avoit à force d'imprudences, d'indiſcrétions & de mœurs crapuleuſes,

donné de lui la plus mauvaise opinion, que l'idée même qu'on avoit de son esprit aggravoit encore. On parloit souvent alors d'empoisonnemens, & les soupçons ayant été une fois dirigés contre le duc d'Orléans, se réveilloient à chaque occasion.

Un cordelier (1) nommé Augustin le Marchand, d'un couvent de Poitou, ayant apostasié, s'étoit engagé dans les troupes françoises qui servoient en Espagne. Il déserta depuis, & passa dans celles de l'archiduc. Sans m'arrêter sur les différentes aventures de ce misérable, il suffit de dire qu'il fut véhémentement soupçonné d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne, & alloit être arrêté, lorsqu'il prit la fuite. Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces & l'atteignit à Bressuire en Poitou, dans un couvent de cordeliers. On le conduisit à la Bastille, où le lieutenant de police d'Argenson fut seul chargé de l'interroger. On trouva dans un sac que ce moine portoit sur lui des paquets d'arsenic, dont il prétendoit se servir pour différens remèdes.

(1) Il étoit fils du greffier de Loyal, diocèse de St.-Malo. Arrêté à Bressuire le 32 mai 1712.

Sa vie paſſée, ſes correſpondances chez les Autrichiens, & pluſieurs contradictions ou obſcurités dans ſes réponſes, donnèrent lieu de croire qu'il étoit un inſtrument de la maiſon d'Autriche, contre laquelle on étoit alors horriblement prévenu. On ne doutoit point que Mansfeldt, ambaſſadeur de Léopold à Madrid, n'eût empoiſonné, par le moyen de la comteſſe de Soiſſons, la reine d'Eſpagne, Marie d'Orléans, fille de monſieur, & femme de Charles II. La mort du prince électoral de Bavière, déſigné roi d'Eſpagne par le premier teſtament de Charles, fut attribuée aux mêmes moyens. D'ailleurs, un mémoire du prince Eugêne, adreſſé au général Merci, & trouvé dans ſa caſſette, priſe après ſa défaite en Franche-Comté, portoit : *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites, & ſi l'on n'y peut réuſſir par les armes, il faut recourir aux grands & ordinaires remèdes.* Ces expreſſions, tout équivoques qu'elles ſont, ne préſentent pas un ſens favorable.

Si les imputations faites à la maiſon d'Autriche étoient alors fondées, ce que je n'oſerois aſſurer, il faut avouer que la cour de Vienne eſt bien changée.

Jamais prince n'y a été ennemi plus redouté, plus haï, que le roi de Pruſſe actuel; & jamais l'impératrice-reine n'a été ſoupçonnée du moindre deſſein odieux.

Quoi qu'il en ſoit, le cordelier, après trois mois de détention à la Baſtille, fut transféré en Eſpagne, & enfermé dans la tour de Ségovie, où il a vécu plus de vingt ans.

Ce qui faiſoit ſuppoſer que le duc d'Orléans eût pu entrer dans un projet contre le roi d'Eſpagne, c'étoit l'accuſation qu'on lui avoit déjà intentée d'avoir voulu détrôner Philippe V, lorſqu'il en commandoit l'armée.

La vérité du fait étoit que, dans un moment où les affaires de Philippe V paroiſſoient déſeſpérées, on crut que ce prince abandonneroit l'Eſpagne, pour aller règner dans les Indes. Les amis du duc d'Orléans lui conſeillèrent alors de prétendre à la couronne d'Eſpagne, du chef de ſon aïeule Anne d'Autriche. Il ſe prêta au projet, en cas d'abandon de la part de Philippe V; & revenant en France, il laiſſa deux officiers afidés, Flote & Renaut, pour ménager les eſprits à cet égard. On ignore juſqu'où ſes deux agens uſèrent

de leurs pouvoirs ; mais ils furent arrêtés l'un & l'autre, & le roi d'Espagne, excité par la princesse des Ursins, sa favorite, & l'ennemie du duc d'Orléans, écrivit en France pour en demander justice. (1709)

Il falloit que les accusations fussent graves ; car le chancelier de Pontchartrain eut ordre du roi de tout disposer pour instruire le procès en forme. On étoit à la veille d'arrêter le duc d'Orléans, lorsque le chancelier représenta au roi qu'il feroit contre le droit des gens de poursuivre en France un homme accusé d'un crime commis en pays étranger. Si le duc d'Orléans, dit-il, est coupable en Espagne, on peut & l'on doit y faire son procès ; mais il est innocent à l'égard de la couronne de France ; il ne peut donc être poursuivi dans un royaume qui doit être son asile. Ce moyen de défense n'étoit pas sans réplique dans le cas d'un crime de lèze-majesté contre un roi de la maison de France ; mais Louis XIV jugea à-propos de s'en contenter, & l'affaire fut abandonnée.

Celle du cordelier n'avoit pas le moindre trait au duc d'Orléans. J'ai lu toute l'instruction, & je n'y ai pas vu que

d'Argenſon ait été à portée de rendre dans cette circonſtance d'autre ſervice au duc d'Orléans, que de dire la vérité. Il lui en fit pourtant ſa cour, en lui faiſant entendre qu'il avoit ſaiſi cette occaſion de détruire dans l'eſprit du roi beaucoup d'autres préventions fâcheuſes.

Il me ſemble que s'il avoit ſubſiſté quelque opinion défavorable au duc d'Orléans, elle auroit dû diſparoître à la régence. Cependant la calomnie s'eſt encore fait ſourdement entendre. Mais comment peut-on imaginer qu'un prince tremblant ſous Louis XIV, eût oſé commettre les crimes les plus hardis, & ſe ſeroit arrêté au dernier, lorſqu'il s'agiſſoit de monter ſur le trône & qu'il étoit tout puiſſant? La vie de Louis XIV eſt la démonſtration de l'innocence du duc d'Orléans.

Après cette digreſſion, revenons aux princes qui y ont donné lieu.

Louis dauphin fils unique de Louis XIV, avoit dans le caractère de la douceur & de la bonté, ſon éloge ne s'étend pas plus loin. Né avec un eſprit borné, il n'y ſuppléa par aucunes connoiſſances acquiſes. Elevé par Boſſuet & Montauſier, il prouva que la culture produit peu ſur un fond ingrat; ſans vices ni vertus d'éclat, il paſſoit ſa vie

aussi obscurément que son rang le pouvoit permettre, n'ayant de ressource contre l'ennui que la table & la chasse. C'étoit enfin, le meilleur des hommes & le plus médiocre des princes. Il respectoit & craignoit beaucoup le roi, qu'il croyoit aimer, & qu'il traitoit plus en roi qu'un père, comme il en étoit traité plus en sujet qu'un fils. Le dauphin étoit chéri du peuple, parce qu'il étoit très-populaire, & que n'ayant aucun crédit, on ne pouvoit lui imputer aucun des maux dont on étoit affligé.

Sans délicatesse de sentiment, ni même de galanterie, il eut quelques maîtresses (1), & finit comme son père par un mariage de conscience. Mademoiselle Choin fut celle qui le fixa; elle avoit été en qualité de fille d'honneur auprès de la princesse de Conti-Valière, sœur naturelle du dauphin. Elle n'étoit pas jolie, mais avec beaucoup d'esprit & le plus excellent caractère, elle se fit aimer & estimer de tous ceux qu'elle

(1) On ne lui a connu qu'une fille naturelle, qu'il eut de la Raisin, fameuse comédienne. On la nommoit mademoiselle Fleuri. La princesse de Conti-Valière la maria, en juin 1715, à d'Avaugourg, officier de gendarmerie. Le roi signa le contrat, mais en particulier. Elle mourut en 1716.

voyoit. J'en ai connu quelques-uns. Elle n'eut jamais ni maison montée, ni même d'équipage à elle, & s'étoit bornée à un simple logement chez la Croix, receveur général des finances, près le petit Saint-Antoine. Son commerce avec le dauphin fut longtems caché sans en être moins connu. Ce prince partageoit ses séjours entre la cour du roi son père & le château de Meudon. Lorsqu'il y devoit venir, mademoiselle Choin s'y rendoit de Paris dans un carosse de louage, & en revenoit de même, lorsque son amant retournoit à Versailles.

Malgré cette conduite simple d'une maîtresse obscure, tout sembloit prouver un mariage secret. Le roi, dévôt comme il étoit, & qui d'abord avoit témoigné du mécontentement, finit par offrir à son fils de voir ouvertement mademoiselle Choin, & même de lui donner un appartement à Versailles; mais elle le refusa constamment, & persista dans le genre de vie qu'elle s'étoit prescrit. Au surplus elle paroissoit à Meudon tout ce que madame de Maintenon étoit à Versailles, gardant son fauteuil devant le duc & la duchesse de Bourgogne & le duc de Berri qui venoient souvent la voir, les nommant familièrement *le duc*, *la duchesse*, sans

addition de *Monsieur* ni de *Madame* en parlant d'eux & devant eux. Le duc de Bourgogne étoit le seul pour qui elle employât le mot de *Monsieur*, parce que son maintien sérieux n'inspiroit pas la familiarité, au lieu que la duchesse de Bourgogne faisoit à mademoiselle Choin les mêmes petites caresses qu'à madame de Maintenon. La favorite de Meudon avoit donc tout l'air & le ton d'une belle-mère, & comme elle n'avoit le caractère insolent avec personne, il étoit naturel d'en conclure la réalité d'un mariage. Si je me suis permis ces petits détails domestiques, c'est qu'ils donnent les notions les plus justes des personnages.

Pour achever de faire connoître mademoiselle Choin, j'ajouterai un trait sur son désintéressement. Le dauphin, à la veille d'un départ pour l'armée, lui ayant donné à lire un testament, par lequel il lui assuroit la plus grande fortune, elle le déchira en disant : *tant que je vous conserverai, je ne puis manquer de rien ; & si j'avois le malheur de vous perdre, mille écus de rente me suffiroient.* Elle le prouva à la mort du dauphin; car elle se retira aussitôt dans son ancien & premier logement de Paris, où elle a passé près de vingt ans dans la pratique

de toutes ſortes de bonnes œuvres ; vivant avec un petit nombre de vrais amis qui lui reſtèrent, & délivrée d'une foule de plats courtiſans qui s'éloignèrent d'elle, ſans préparatifs ni pudeur. Elle mourut en 1730.

A la mort du premier dauphin, le roi en fit prendre le titre au duc de Bourgogne (1). Si ce prince eût régné, c'eut été le règne de la juſtice, de l'or-

(1) Le nouveau Dauphin ne voulut être appellé que *monſieur* ; on n'appelloit le premier que *monſeigneur*. Ce titre étoit devenu une eſpèce de nom propre, puiſque le roi l'employoit lui-même en parlant de ce dauphin, comme il diſoit *monſieur*, en parlant de ſon frère ; mais en leur adreſſant la parole, il traitoit l'un de fils, l'autre de frère. Lorſque le duc de Beauvilliers entendoit quelqu'un appeller le duc de Bourgogne *monſeigneur*, il demandoit ſi on le prenoit pour un évêque. Cependant le roi ordonna au parlement de traiter le nouveau dauphin de *monſeigneur*, en le haranguant. Ce qui fit que le premier préſident commença la harangue par ces mots : *Monſeigneur, car le roi veut qu'on vous nomme ainſi*, &c. A la mort du premier dauphin, le deuil fut d'un an. Les pairs, les ducs & les grands officiers, eurent ordre de draper : & le roi en donna la permiſſion au marquis de Beauveau, comme parent, la ſixième ayeule de Louis XIV étant Beauveau. Voiſin, qui fut depuis chancelier, obtint la même diſtinction pour le marquis de Châtillon, ſon gendre, en faveur de

dre & des mœurs. Pour le faire complettement connoître, peut-être même pour en relever le mérite, je ne dissimulerai pas les travers de sa première jeunesse; on ne peut les imputer qu'à l'éducation de son enfance, âge où la foiblesse même des organes rend les impressions si fortes, qu'elles subsistent souvent pendant tout le cours de la vie. C'est presque au moment de la naissance que l'éducation devroit commencer, ou se préparer. Ces premières & précieuses années des princes sont abandonnées à des femmes ignorantes, foibles, présomptueuses, adulatrices, & ne leur parlant que de leur puissance future. Quand les enfans de l'état passent entre les mains des hommes, ces gouverneurs, s'ils sont dignes de leur place, trouvent plus à détruire qu'à édifier dans leur élève.

Le jeune prince, élevé au milieu d'une cour superstitieuse, où la dévotion, & encore plus l'hypocrisie, commençoient à être à la mode, ne fut instruit que des pratiques d'une dévotion

plusieurs alliances avec la maison royale. Ce Châtillon a été nommé depuis duc & pair, & gouverneur du dauphin actuel.

Les deux fils naturels du roi reçurent, à cette occasion, des visites comme frères du dauphin.

minutieuſe, qu'on ſubſtitua à des principes de vertu. Telles furent les leçons de ſon enfance. Il paſſa heureuſement entre les mains des hommes; il y en avoit alors; & quand les rois les cherchent, ils les trouvent ou les font naître. Le ſage Beauvilliers, le vertueux Fénelon, l'un gouverneur, l'autre précepteur, éprouvèrent combien il eſt difficile d'effacer les premières impreſſions. Leur élève, avec toutes ſes habitudes dévotes, ne laiſſoit voir que hauteur, dureté, inapplication, mépris de tous les devoirs qui ne ſe rempliſſoient pas à l'égliſe. Dans la campagne qu'il fit en Flandre, il fut accompagné par le roi d'Angleterre Jacques III, qui, ſous le nom de chevalier de Saint-George, ſervit comme volontaire dans l'armée. Au lieu de lui témoigner le reſpect dû à un prince malheureux, il le traitoit avec une légéreté offenſante. Gamache, un des menins du duc de Bourgogne, révolté d'une indécence ſi ſoutenue, lui dit en franc chevalier : *votre procédé avec le chevalier de Saint-George eſt apparemment une gageure; ſi cela eſt, vous l'avez gagnée : ainſi traitez-le mieux dorénavant.* Une autre fois ennuyé des puérilités du prince; *vous avez*, lui dit-il, *beau faire des enfantillages : le duc de Brétagne*

votre fils seroit encore votre maître. Après une longue station à l'église, pendant qu'on disposoit les troupes : *je ne sais*, lui dit Gamache, *si vous aurez le royaume du ciel; mais pour celui de la terre, le prince Eugene & Marleboroug s'y prennent mieux que vous.*

Enfin les germes d'un bon naturel, presqu'étouffés par la première éducation, se développèrent tout-à-coup. Beauvilliers & Gamache se firent écouter. Bossuet n'avoit pu communiquer ses lumières à son élève, Fenelon inspira ses vertus au sien. Mais la régénération fut si prompte, que le duc de Bourgogne la dut principalement à lui-même.

Socrate se glorifioit d'avoir rectifié par les efforts de la philosophie le caractère vicieux qu'il tenoit de la nature. Le duc de Bourgogne auroit pu se donner le même éloge ; mais il attribuoit son changement à un principe qui lui défendoit de s'en glorifier ; il en donnoit tout l'honneur à la religion ; ce qui lui faisoit une vertu de plus qu'à Socrate. Il étoit né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé. Il se fit tempérant, indulgent, patient, modeste, humain, économe, appliqué à ses devoirs.

Ses maximes étoient que *les rois sont*

faits pour les sujets , & non les sujets pour les rois ; qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens des loix ; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes ; jamais de présens, parce que n'ayant rien à eux , ils ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Ces paradoxes étoient l'effet de son discernement, & il avoit le courage de les avancer au milieu de la cour.

S'étant refusé un meuble dont il avoit envie, mais qu'il trouva trop cher, il répondit à un courtisan qui lui conseilloit de se satisfaire : *Les sujets ne sont assurés du nécessaire que lorsque les princes s'interdisent le superflu.*

En remplissant les devoirs religieux qui inspirent aux peuples le respect pour la Divinité, il y sacrifioit les plaisirs, non pas les affaires. Le roi son ayeul, embarrassé quelquefois, & peut-être un peu humilié d'une dévotion plus gênante que la sienne, lui dit un jour de fête, de se trouver au conseil de l'après-midi ; *à moins*, ajouta-t-il, *que vous n'aimiez mieux aller à vêpres.* Le prince vint au conseil ; mais il refusa le même jour d'assister à un bal, parce que ce n'étoit pas un devoir, & qu'il préféroit le repos de la nuit, qui le préparoit au travail du lendemain. Il approuva fort que la

princeſſe, ſa femme, s'y trouvât; ſon devoir étoit de plaire. Il ne blâmoit aucun des plaiſirs, tels que bals, fêtes, ſpectacles ; mais il ne les pardonnoit qu'à l'oiſiveté.

Plein de reſpect pour le roi & de retenue ſur le gouvernement, il n'en faiſoit la critique que par ſa conduite. Les libertins auroient pu craindre ſon règne ; les philoſophes l'auroient béni ; les prêtres n'auroient peut-être pas été les plus contens d'un prince qui auroit mis les intérêts de la religion avant les leurs.

Le roi, reconnoiſſant de jour en jour les qualités ſupérieures de ſon petit-fils, ordonna aux miniſtres d'aller travailler chez lui. Inſenſiblement il ſe trouva à la tête de toutes les affaires, & s'attira, de la part de ſon ayeul même, ce reſpect perſonnel qui eſt dû à la vertu. Les puiſſances étrangères eſpéroient que ce prince, en faiſant reſpecter la France, ſans la faire redouter, pourroit aſſurer la paix & le bonheur de l'Europe. Sa mort fut donc un malheur pour l'humanité entière.

Le pape Clément XI (Albani) témoigna ſa douleur par des obſèques pontificales (1).

(1) Ses obſèques ſe faiſoient anciennement à Rome pour nos rois, & à Paris pour les papes.

La duchesse n'avoit précédé que de six jours son mari au tombeau. Jamais princesse n'eut plus qu'elle l'art de plaire. Séduisante par mille agrémens, elle gagna bientôt l'amitié du roi & de madame de Maintenon. N'osant, par discrétion, donner le nom de mère à la vieille sultane, elle la nommoit sa tante. A la faveur des caresses, elle hasardoit souvent des plaisanteries assez fortes. *Savez-vous bien, ma tante*, disoit-elle un jour devant le roi, *pourquoi les reines en Angleterre gouvernent mieux que les rois? C'est que les hommes gouvernent sous le règne des femmes, & les femmes sous celui des rois.* Sa vivacité l'emportoit quelquefois trop loin, mais elle saisissoit bien les momens. Un jour qu'elle remarqua que le roi étoit importuné de la dévotion du duc de Bourgogne: *je désirerois*, dit-elle, *mourir avant mon mari, & revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise, ou une touriére de Sainte-Marie.* Elle savoit aussi prendre un ton plus sérieux, & le sentiment le lui inspiroit dans les occasions. Un jour qu'on la pressoit de jouer dans le salon de Marli pendant le plus

La cour de Rome les refusa pour Henri III, qu'elle regardoit comme excommunié; & l'on cessa de les faire à Paris pour les papes.

grand féu de la guerre : *Eh ! avec qui voulez-vous que je joue ? Avec des femmes qui tremblent pour leurs maris, leurs enfans, leurs freres, & moi qui tremble pour l'état ?*

S'étant apperçue que madame la duchesse & la princesse de Conti, deux filles naturelles du roi, jalouses des progrès qu'elle faisoit dans le cœur de leur père, avoient haussé les épaules de toutes ces petites folies, elle affecta de dire devant elles, en sautant & riant : *Je sais bien que tout ce que je dis & fais devant le roi n'a pas le sens commun ; mais il lui faut du bruit de ma part, & il en aura. Cela n'empêchera pas*, ajouta-t-elle en les regardant & continuant de rire, *que je ne sois un jour leur reine.*

Cet enfant si séduisant & si cher au roi, n'en trahissoit pas moins l'Etat, en instruisant son père, alors duc de Savoie, & notre ennemi, de tous les projets militaires qu'elle trouvoit le moyen de lire. Le roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans la cassette de cette princesse après sa mort. *La petite coquine*, dit-il à madame de Maintenon, *nous trompoit.*

Comme j'aurai à traiter ce qui concerne les Jésuites, je ferai connoître d'avance ici, à l'occasion de la mort de

la ducheſſe de Bourgogne, l'opinion qu'on avoit d'eux à la cour, dans le tems le plus brillant de leur règne.

L'acte de catholicité, qui doit être le plus libre, eſt ſans doute la confeſſion, quant au choix du miniſtre, & jamais il n'y en eut de plus contraint dans la maiſon royale, & ſur-tout dans la famille. Le dauphin a communément pour confeſſeur celui du roi ſon père. Cet uſage pourroit faire regretter la confeſſion aux rois proteſtans.

Toutes les conſciences de la maiſon royale étoient, ſous Louis XIV, entre les mains des jéſuites; mais il ne tint qu'à lui de s'appercevoir combien la crainte qu'il inſpiroit, ou le deſir de lui plaire, y avoient de part.

Dès que la ducheſſe de Bourgogne parut en danger, le jéſuite la Rue, ſon confeſſeur ordinaire, ſe préſenta pour la diſpoſer à la mort. Dans ce moment, où l'on ne craint plus les rois mêmes, elle montra une telle répugnance, que l'habile jéſuite, pour épargner à ſa compagnie un plus grand éclat, dit à la princeſſe, que ſi elle avoit plus de confiance en un autre que lui, il iroit le chercher. Elle lui nomma ſur le champ Bailli, prêtre de la paroiſſe de Verſailles.

les. Celui-ci ne s'étant pas trouvé, elle demanda un père Noël, récolet; ce qui prouve un éloignement très-décidé pour les jésuites, d'autant plus que Bailli étoit fort suspect de jansénisme, la plus noire des taches aux yeux du roi. Les jansénistes avoient alors l'estime publique. Ce dégoût marqué pour la société n'étoit pas un exemple unique. Henri-Jules de Bourbon-Condé avoit réclamé en mourant le P. de la Tour, général de l'Oratoire, l'horreur des jésuites (1), & peu agréable au Roi. Il est vrai que Henri-Jules se conduisit en courtisan jusques dans la manière de mourir. Il envoyoit chercher le P. la Tour dans un carrosse de louage, & on l'introduisoit, comme en bonne fortune, par un escalier dérobé; tandis que, sous prétexte d'un mieux dans la maladie ou du sommeil du prince, on refusoit la principale porte de l'appartement à un P. Lucas,

(1) Les jésuites cherchèrent long-tems & inutilement à perdre le père Latour. Le Roi, fatigué des tentatives multipliées, imposa silence. *Il y a deux ans*, dit-il, *que je le fais observer, sans qu'il m'en soit rien revenu de répréhensible. Il faut qu'il soit plus sage qu'on me dit, ou plus fin que nous; qu'on ne m'en parle plus.*

jéſuite, confeſſeur en titre, & qui, ſur la nouvelle du danger, étoit accouru de Rouen, pour ſe ſaiſir de l'ame du prince; mais elle lui échappa.

Tous les ans, à Pâques, le prince envoyoit une chaiſe de poſte qui amenoit de Rouen & ramenoit ce P. Lucas. Pour cette fois-ci, il en vint par la meſſagerie, & retourna par la même voie.

La princeſſe Louiſe-Marie Stuart, fille de Jacques II, répudia, en mourant, ſon jéſuite, pour le curé de Saint-Germain. Son frère en fit autant, lorſqu'il fut en danger de mourir de la petite vérole. La reine d'Eſpagne, première femme de Philippe V, changea, en mourant, ſon jéſuite contre un dominicain.

Les jéſuites voyoient ſouvent ſe vérifier le mot du premier préſident de Harlai. Des jéſuites ſe trouvant à ſon audience avec des oratoriens: mes pères, dit le cauſtique magiſtrat, en s'adreſſant aux premiers, *il faut vivre avec vous*; & ſe tournant vers les oratoriens, *& mourir avec vous.*

Les malheurs domeſtiques de Louis XIV, tels que nous venons de les voir, n'étoient pas adoucis par la certitude de la paix. On eſpéroit y parvenir,

depuis que la négociation étoit entamée avec les Anglois; mais il se trouvoit encore bien des obstacles de la part de leurs alliés (1). La victoire que le maréchal de Villars remporta sur eux à Dénain les rendit plus traitables. Villars, d'une figure distinguée, d'un air avantageux, d'un caractère qui l'étoit encore plus, fanfaron, mais très-brave, sachant mieux que personne se prévaloir de la part qu'il avoit à un heureux succès, & en usurper le reste, étoit un général fait pour des Français, à qui la gaieté, unie au courage, inspire la confiance. Un homme de ce caractère frappe & saisit plus leur imagination qu'un homme modeste, à moins qu'il ne soit d'un ordre supérieur & reconnu, tels qu'un Turenne. Lorsque Villars entra dans le monde, sa mère lui dit " Parlez toujours de vous

(1) Les préliminaires convenus entre la France & l'Angleterre, furent communiqués aux autres puissances dès le mois de février 1711. Les conférences pour la paix générale, s'ouvrirent à Utrecht le 29 janvier 1712. Les ministres hollandois essayèrent d'abord d'y parler comme à Gertruidenberg; mais le cardinal de Polignac leur imposa silence; *messieurs*, leur dit-il, *les circonstances sont changées, il faut changer de ton. Nous traiterons chez vous, de vous, & sans vous.*

au roi, & jamais à d'autres. Il parla de lui à tout le monde, & n'en réussit que mieux. Quoiqu'il en soit, il a été utile à la France.

L'affaire de Denain, suivie de plusieurs autres succès, fit regretter aux alliés de n'avoir pas accepté les conditions offertes à Gertruidenberg, & tous les articles de la paix furent bientôt arrêtés. Celui qui demanda le plus de discussion, regardoit les nonciations.

Nous avons vu que l'Angleterre exigeoit pour préliminaire, que jamais les couronnes de France & d'Espagne ne pussent se réunir sur une même tête. Il s'agissoit donc de faire renoncer Philippe V, pour lui & sa postérité, à la couronne de France, & que les ducs de Berri & d'Orléans fissent une pareille renonciation à la cour d'Espagne, sur laquelle ils avoient des prétentions communes du chef d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, aïeule du duc d'Orléans, & bisaïeule du duc de Berri. Celui-ci avoit de plus les droits qu'il tenoit de Marie-Therèse son aïeule, femme de Louis XIV. Ces rénonciations étoient jugées d'autant plus nécessaires, que Philippe V, avant que de passer en Espagne, avoit

pris, pour la conservation de ses droits à la couronne de France, des lettres patentes, telles que Henri III les avoit en allant regner en Pologne. D'ailleurs, Philippe V, dès le commencement de son règne (en 1703,) avoit donné une déclaration interprétative du testament de Charles II, pour assurer les droits du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne; & ceux du duc de Berri faisoient un article du testament même.

Notre ministère opposoit " que par
„ les loix fondamentales de France,
„ le prince, le plus proche de la cou-
„ ronne, est l'héritier nécessaire; qu'il
„ succéde, non comme héritier simple,
„ mais comme maître du royaume; non
„ par choix, mais par le seul droit de
„ naissance; qu'il ne doit sa couronne
„ ni à la volonté de son prédécesseur,
„ ni au consentement de qui que ce
„ soit, mais à la constitution de la mo-
„ narchie, à Dieu seul; qu'il n'y a que
„ Dieu qui puisse la changer, & que
„ toute renonciation seroit inutile ".

Milord Bolingbrock répondit : "
„ Vous êtes persuadés, en France,
„ qu'il n'y a que Dieu qui puisse abo-
„ lir cette loi sur laquelle le droit de
„ votre succession est fondé ; mais

„ vous nous permettrez aussi de croire,
„ dans la Grande-Bretagne, qu'un
„ prince peut renoncer à ses droits par
„ une cession volontaire, & que celui
„ en faveur de qui cette renonciation
„ se fait, peut être soutenu avec justice
„ dans ses prétentions par les puissances
„ qui ont accepté la garantie du traité.
„ Enfin, monsieur, la reine m'ordonne
„ de vous dire que cet article est d'une
„ si grande conséquence, tant à son
„ propre égard, qu'à celui de toute
„ l'Europe, qu'elle ne consentira ja-
„ mais à continuer des négociations de
„ paix; à moins qu'on n'accepte l'expé-
„ dient qu'elle a proposé ou quelqu'au-
„ tre aussi solide (1)„.

Louis qui avoit si souvent dicté des conditions, n'étoit plus en état de rejetter, pas même de discuter celles qui lui étoient prescrites. Il fallut consentir aux renonciations. Les Anglois n'étoient pas encore séparés de leurs alliés, l'affaire de Denain n'étoit pas arrivée, & il y avoit autant de vérité que de com-

(1) Voyez le rapport du comité secret imprimé à Londres, où se trouve le mémoire du 23 mai 1712, de la cour de Londres, la réponse du marquis de Torcy, ministre de France, & la réplique du lord Bolinbrock.

pliment dans la lettre du maréchal de Villars au duc d'Ormond, général anglois, qui venoit de remplacer Marleboroug : *les ennemis du roi ont déjà senti qu'ils n'ont plus avec eux les braves Anglois.*

Le ministère de France parut si opposé à la renonciation, que celui d'Angleterre offrit pour Philippe V l'alternative ou de garder l'Espagne & les Indes, en renonçant actuellement pour lui & sa postérité au trône de France, ou d'y conserver tous ses droits, en cédant la couronne d'Espagne au duc de Savoie, & recevant en échange les royaumes de Naples & Sicile, la Savoie, le Piémont, le Montferrat & le duché de Mantoue; & au cas que lui ou quelqu'un de ses descendans parvint à la couronne de France, tous ces états échangés y seroient réunis, à l'exception de la Sicile, qui passeroit à la maison d'Autriche. Louis XIV n'oublia rien pour engager son petit-fils à accepter le dernier parti; mais Philippe avoit reçu trop de preuves de l'attachement des Espagnols pour les abandonner. Il ne balança pas, & (le 5 novembre 1712) fit en plein cortès (1)

(1) Les états généraux se nomment en Espagne *las cortes.*

ſa renonciation à la couronne de France. Le jour ſuivant il en donna avis à ſon frere, le duc de Berri, par une lettre communiquée à la junte, & qu'il accompagna d'un modèle de renonciation à la couronne d'Eſpagne, pour les ducs de Berri & d'Orléans.

La renonciation faite au nom de ces deux princes dans les cortès d'Eſpagne, y avoit toute la force & l'authenticité poſſibles. Il n'en étoit pas ainſi de celle de Philippe en France. Il falloit qu'elle y fut ratifiée avec le même appareil que les deux autres l'avoient été à Madrid. Louis XIV offroit de faire enregiſtrer au parlement une déclaration contenant les renonciations reſpectives; mais les Anglois & ſur-tout leurs alliés, pour rompre la négociation, & pour continuer la guerre, exigeoient la ſanction des états généraux de France. Ils ſavoient combien les renonciations & les ſermens avoient déjà été illuſoires. Louis XIII les avoit faits, lors de ſon mariage avec Anne d'Autriche. Louis XIV les avoit renouvellés à la paix des Pirénées, en épouſant

La Junte en Eſpagne répond au conſeil d'état en France.

Marie-Thérefe. Cela n'avoit pas empêché l'invafion de la Franche-Comté & d'une partie des Pays-bas Efpagnols, après la mort de Philippe IV. Quelle forme plus facrée pouvoit-on donner aux nouvelles renonciations, fans la fanction des états ?

Louis, accoutumé à concentrer tout l'état dans fa perfonne, ne concevoit pas qu'on pût reclamer une autorité confirmative de la fienne. Cependant la paix devenoit tous les jours plus néceffaire, & il falloit contenter les alliés. Un comité compofé des ducs de Beauvilliers, de Chevreufe, de Charoft, de Humieres, de St.-Simon & de Noailles, fut chargé de chercher un moyen de parvenir au but qu'on fe propofoit, fans l'affemblée des états.

On propofa de convoquer les princes du fang, les ducs & pairs, les ducs vérifiés ou héréditaires non pairs, les officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces & les chevaliers de l'ordre qui repréfenteroient la nobleffe. Mais le corps de la nobleffe ne pouvoit être régulierement repréfenté que par des députés nommés par elle-même; le clergé ne fe croiroit pas repréfenté par les pairs eccléfiaftiques, fi la

nobleſſe ne croyoit pas l'être par les ducs & les officiers de la couronne. Le tiers paroîtroit à l'inſtant, & les parlemens, qui en ſont la principale partie, ne feroient pas ſatisfaits de l'unique perſonne du chancelier qui d'ailleurs ne feroit regardé que comme officier de la couronne. On en concluoit que cette aſſemblée ne feroit qu'une fauſſe image d'états, qui, ſans en avoir le poids & l'autorité, n'en bleſſeroit pas moins le roi qui n'en voudroit ni la réalité ni l'apparence.

St.-Simon, ivre, juſqu'à la manie, de ſon titre de duc & pair, prétendoit que l'aſſemblée des princes du ſang, des pairs, des ducs héréditaires & des officiers de la couronne, repréſenteroit parfaitement les parlemens de la première, de la ſeconde & du commencement de la troiſieme race.

Les monumens de ces tems-là ſont ſi obſcurs, qu'ils ſe prêtent à toutes ſortes de ſyſtêmes. Le duc de St.-Simon avançoit que dans ces parlemens, *placita*, il ne ſe trouvoit que les grands vaſſaux laïques & eccléſiaſtiques, ces derniers par leur titre ſeul de grands vaſſaux. L'armée qui étoit proprement la nobleſſe, aſſemblée dans le champ

de mars, sans délibérer elle-même, attendoit & recevoit les décisions, les loix des placita.

Les discussions de notre comité ne décidoient pas l'affaire; Bolinbrook la termina sur la forme avec les alliés, comme il avoit déjà fait sur le fonds avec notre ministre.

Depuis long-tems, la France & l'Angleterre jouent le principal rôle dans les guerres générales de l'Europe. Dès que ces deux puissances, qui fournissent les subsides, sont d'accord, les autres sont bientôt obligées d'accéder. Dans le systême actuel, la nation la plus riche fait la loi.

La reine d'Angleterre consentoit à la paix, & Bolingbrock, son ministre, avoit intérêt de la faire, pour abaisser le parti de Marlebouroug. D'ailleurs, dans un voyage qu'il avoit fait en France pour discuter les préliminaires, il avoit été très-sensible aux égards que le roi lui marquoit. Quoique ce prince fut alors dans un état d'humiliation, l'Europe étoit depuis si long-tems accoutumée à le regarder comme le grand roi, que l'impression en subsistoit encore. Un étranger, quel qu'il fût, se trouvoit très-flatté des moindres distinctions de

ce monarque. Buis, plénipotentiaire des Hollandois, qui, dans les conférences, avoit déclamé si indécemment contre le roi, étant venu ensuite ambassadeur en France, devint un de ses plus passionnés admirateurs.

Bolingbrock fit donc approuver aux alliés le projet de déclaration que le roi avoit offert sur les renonciations. Il leur fit voir que si la France étoit jamais assez puissante pour revenir contre ses engagemens, rien ne l'arrêteroit; mais que l'intérêt des puissances réunies de l'Europe, seroit la plus sûre des garanties : la force étant toujours entre les princes l'interprête des traités.

Les principes ou les préjugés nationaux, sont inaltérables. On est généralement persuadé en France, que si la famille royale, la branche directe venoit à s'éteindre, l'aîné de la branche espagnole passeroit sur le trône de France, au préjudice de tous les princes du sang qui ne seroient pas sortis de Louis XIV, Louis XV, &c. On n'est pas moins convaincu que les deux couronnes ne seroient pas réunies sur la même tête (1).

(1) Louis XV ayant la petite-vérole au mois d'octobre 1728, & le courier ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que le

La forme des renonciations étant convenue, les ducs de Berri & d'Orléans se rendirent (le 15 mars 1713) au parlement, où se trouverent le duc de Bourbon, le prince de Conti, princes du sang; les deux légitimés, le duc du Maine & le comte de Toulouse; cinq pairs eccléſiaſtiques, & ce qu'il y avoit de pairs laïques en état d'y aſſiſter. Le chancelier (de Pontchartrin) n'ayant point eu ordre du roi d'y aller, ne fut pas fâché de s'en diſpenſer, ſachant mieux que perſonne la valeur de cette cérémonie.

Le duc de Shrewsburi & Prior, plénipotentiaires d'Angleterre, le duc d'Oſſone, plénipotentiaire d'Eſpagne, à

roi, ſon neveu, étoit mort; il fit auſſi-tôt aſſembler la Junte, & déclara qu'il alloit paſſer en France avec le second de ſes fils, laiſſant la couronne d'Eſpagne au prince des Aſturies, ſon aîné, qui la préféroit, & qui fit dans la chapelle ſa renonciation en forme à celle de France. Les ordres étoient donnés pour partir le lendemain; mais le courier apporta, au moment du départ, la nouvelle de la convaleſcence du roi. Je tiens ce fait de la ducheſſe de St. Pierre, dame du palais de la reine d'Eſpagne, & du maréchal de Brancas, ambaſſadeur de France à Madrid, préſent à la cérémonie de la renonciation du prince des Aſturies.

Utrecht, & qui étoit pour lors à Paris, étoient placés dans une des lanternes ou tribunes; chacun ayant une copie des pièces dont on alloit faire le rapport, pour en fuivre la lecture.

Les gens du roi ayant expofé le fujet de l'affemblée, le doyen du parlement (le Nain) lut la lettre de cachet & les lettres patentes du mois de décembre 1700, qui confervoient à Philippe V & à fa branche, quoiqu'abfente & non régnicole, les droits à la couronne de France. On lut tout de fuite fa renonciation, qui fut mife en marge des régiftres, pour annuler les lettres patentes.

De là, on paffa aux renonciations des ducs de Berri & d'Orléans à la couronne d'Efpagne, pour eux & pour leur poftérité mâle & femelle.

Les conclufions du procureur-général, & l'arrêt du parlement furent lus & approuvés; les magiftrats fortirent pour prendre la robe rouge, revinrent fe placer aux hauts fièges, & l'arrêt fut prononcé en pleine audience & à portes ouvertes.

Je dois obferver que le roi d'Efpagne, prenant dans fes qualités celles de roi de Navarre & de duc de Bourgogne,

le parlement mit dans l'enregiſtrement, *ſans approbation des titres.*

Je me permettrai de rapporter ici un fait aſſez puérile en ſoi ; mais qui n'en fera que mieux connoître dans quel eſprit un gouverneur & un précepteur, alors deux hommes de mérite, étoient cependant obligés, ſous les yeux de Louis XIV, d'élever des princes qui pouvoient éventuellement monter ſur le trône, ce qui venoit même d'arriver à Philippe V.

Le premier préſident (de Meſme) ayant ouvert la ſéance par un compliment au duc de Berri ; ce prince qui avoit appris une réponſe de ſix lignes, dit & répéta pluſieurs fois, Monſieur... ; mais ſa timidité naturelle, augmentée par le ſpectacle de l'aſſemblée, ne lui permit pas d'ajouter un mot, de ſorte que le premier préſident ayant attendu le peu de tems qu'auroient pu durer deux phraſes, s'inclina profondément, comme ſi la réponſe eût été finie, & termina l'embarras du duc de Berri & des aſſiſtans.

Ce prince affligé du déconcertement où il s'étoit trouvé, ne levoit pas les yeux, & garda un ſilence morne juſqu'à Verſailles. Pour ajouter le dépit à la

douleur, à ſon arrivée, la princeſſe de Montauban, Bautru-Nogent, vint au-devant de lui, & avec une flaterie plate & un enjouement de femme de chambre, félicita le pauvre prince ſur l'éloquence qu'il avoit fait paroître au parlement. Elle ne diſoit pas un mot qui ne fût un coup de poignard pour une ame déja noyée dans la douleur. Le prince n'y pouvant plus tenir, s'échappa bruſquement, & lorſqu'il fut en liberté, s'abandonna aux larmes & aux cris. N'oſant nommer le roi, il s'emportoit contre le duc de Beauvilliers, ſon gouverneur, qu'il accuſoit de ſa mauvaiſe éducation. J'étois cadet, diſoit-il, en ſanglottant, j'avois autant de diſpoſitions que mes aînés, on a eu peur de moi; on ne m'a appris qu'à chaſſer; on n'a cherché qu'à m'abrutir, on y a réuſſi; on m'a rendu incapable de tout. Cet état violent dura deux heures, avec des apoſtrophes réitérées à la princeſſe de Montauban. On eut beaucoup de peine à le calmer, & à lui perſuader que le compliment qu'elle lui avoit fait, n'étoit qu'une fade adulation ſans malice. Pour donner encore un échantillon des platitudes de cour, je noterai ici, que la ducheſſe de Berri étant accou-

chée d'un fils qui vint à ſept mois, les plus robuſtes courtiſans ſe trouvèrent nés à pareil terme, ce qui n'empêcha pas l'enfant de mourir au bout de huit jours.

Les renonciations ayant été acceptées, la paix fut bientôt conclue entre la France & les alliés, excepté l'empereur. Elle fut ſignée à Utrecht, le 11 avril, & publiée à Paris, le 25 mai 1713. Ce traité, & ceux qui en furent la ſuite, ſont ſi connus & ſe trouvent dans un ſi grand nombre de livres, que je n'en rapporterai pas les articles. Une choſe peu importante, mais aſſez ſingulière, c'eſt que l'abbé de Polignac, un de nos plénipotentiaires à Utrecht, obtint le chapeau de cardinal à la nomination de Jacques III, comme roi d'Angleterre, dans le tems que l'abbé ſignoit les articles qui excluoient ce prince du trône, dont on aſſuroit la poſſeſſion à la branche proteſtante d'Hanovre.

Par un accord particulier de la reine Anne avec Louis XIV, cette princeſſe convint de faire payer 750,000 liv. de douaire à la reine, Marie d'Eſt, veuve du roi Jacques II, & pour éviter toute difficulté ſur les quittances qu'elle n'au-

roit pas pu ſigner : *reine d'Angleterre*, *de France*, *&c.*; il fut convenu qu'elle ſigneroit ſimplement, *Marie*, *reine.*

Quoique l'union des royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande eût été faite ſous le titre de Grande-Bretagne, les Stuarts y avoient encore beaucoup de partiſans. Une aſſociation nombreuſe d'Ecoſſois avoit préſenté, en 1711, à la reine Anne, une adreſſe, par laquelle ils l'aſſuroient de leur fidélité, puiſqu'ils l'avoient reconnue, quoiqu'elle ne dût pas être leur reine, ayant un frère à qui ils la ſupplioient d'aſſurer la couronne, & de lui donner, en attendant, 100,000 liv. ſterlings de penſion.

La reine auroit travaillé de grand cœur à ſe donner ce frère pour ſucceſſeur, ſi elle eût eu la moindre eſpérance d'y réuſſir, & avoit toujours ſu gré à Louis XIV d'avoir donné aſile à cette famille malheureuſe, & ces ſentimens n'avoient pas peu contribué à la diſpoſer à la paix. Dès qu'elle fut conclue, cette princeſſe deſira que Louis XIV acceptât, en ſigne d'amitié, l'Ordre de la Jaretière, & ce prince ne s'y fût pas refuſé, ſans la crainte qu'il eût d'affliger la reine Marie.

Le 6 mars, de l'année ſuivante, le

prince Eugène, au nom de l'empereur, & le maréchal de Villars, au nom du roi, ſignèrent la paix à Raſtadt, & le 7 ſeptembre elle fut conclue avec l'Empire, à Bade, par le maréchal de Villars, le comte du Luc-Vintimille & Conteſt, maître des requêtes.

On ne fit dans le traité de Bade, aucune mention de Philippe V, que l'empereur ne reconnoiſſoit pas pour roi d'Eſpagne, comme Philippe ne reconnoiſſoit pas Charles VI pour empereur.

Les conditions de la paix n'étoient pas aſſez agréables au roi, pour qu'il en reçût les complimens avec plaiſir; auſſi, refuſa-t-il d'en recevoir (1).

Croiroit-on, ſi l'on ne ſavoit juſqu'où peut aller la témérité d'une favorite, que la princeſſe des Urſins arrêta, pendant pluſieurs mois la concluſion de la paix? Cette femme a joué un rôle ſi ſingulier, même dans les affaires générales, qu'il eſt à propos de la faire connoître.

(1) Louis XV a pareillement, & par les mêmes raiſons, refuſé les complimens ſur la paix avec les Anglois, conclue à Paris le 10 février 1763, & publiée le 21 juin de la même année. Les préliminaires furent ſignés le 3 novembre 1762.

Anne-Marie de la Trémoille, veuve de Taleyran, prince de Calais, époufa enfuite le duc de Bracciano, de la maifon des Urfins, dont elle refta encore veuve en 1698. Le duché de Bracciano ayant été vendu pour payer les dettes de la maifon Urfins, elle prit le nom de princeffe des Urfins.

Lorfqu'on fit la maifon de la première femme de Philippe V, fille du duc de Savoie, Victor-Amedée, la princeffe des Urfins fut nommée dame d'honneur de la reine, fe rendit bientôt maîtreffe abfolue de l'efprit du roi & de la reine, & rien ne fe faifoit en Efpagne que par fes confeils. Quoiqu'elle eût par elle-même le plus grand crédit, elle étoit encore appuyée par la France. La marquife de Maintenon ayant intérêt de prévenir favorablement Louis XIV, pour la princeffe des Urfins, la lui peignoit comme une françoife zélée, dont il pouvoit fe fervir pour gouverner lui-même fon petit-fils. C'étoit le prétexte : le vrai motif de madame de Maintenon étoit d'être inftruite par fa protégée de tous les fecrets de la correfpondance d'Efpagne. Torci, uniquement attaché à Louis XIV, ne s'étoit jamais affervi à communiquer fes dépêches à madame

de Maintenon; auſſi ne l'aimoit-elle point. Aucune femme régnante ne pardonne à un miniſtre de ne la pas préférer à ſon maître.

La princeſſe des Urſins, ivre de ſa faveur, crut pouvoir tout ſe permettre. Elle intercepta une dépêche, que l'abbé d'Eſtrées, ambaſſadeur de France à Madrid, écrivoit au roi, & dans laquelle, en faiſant un tableau de la cour d'Eſpagne, il diſoit que la princeſſe des Urſins exerçoit un empire deſpotique ſur tout ce qui l'approchoit, excepté ſur un nommé Boutrot d'Aubigni, ſon intendant, par qui elle étoit ſubjuguée, & avec qui elle couchoit. Il ajoutoit, par égards, qu'on les croyoit mariés. La princeſſe ne ſe trouvant offenſée que du dernier mot, eut l'impudence d'envoyer la lettre à Louis XIV, & d'écrire en marge : *pour mariée, non.*

Un procédé ſi leſte n'étoit ni dans les mœurs du roi, ni dans la pruderie de madame de Maintenon. Le prince renvoya la lettre à ſon petit-fils, & en exigea de chaſſer madame des Urſins. L'aſcendant qu'elle avoit ſur Philippe, céda, pour le moment, à la dévotion, & à l'obéiſſance que Louis avoit toujours inſpirée à ſa famille.

La princeſſe des Urſins, éloignée de la cour d'Eſpagne, & rejettée de celle de France, reſta quelque tems dans une eſpèce d'exil à Toulouſe. Madame de Maintenon n'oſa d'abord la défendre; mais elle regrettoit ſa correſpondance d'Eſpagne. Elle laiſſa donc réfroidir le reſſentiment du roi, fit valoir, par degrés, la douleur qu'avoit cauſée au roi & à la reine d'Eſpagne le ſacrifice de leur favorite, l'utilité dont elle pouvoit être à Madrid, les remords qu'elle avoit de ſa conduite, & ſur-tout d'avoir déplu au roi; de ſorte que ce prince croyant corriger, quand il puniſſoit, conſentit au retour de l'exilée, rappella l'abbé d'Eſtrées, qui ne pouvoit être déſormais que déſagréablement à Madrid; & pour l'en dédommager, on lui donna l'ordre du St. Eſprit. C'eſt le premier exemple de cette grace accordée à un eccléſiaſtique non prélat.

Le roi & la reine d'Eſpagne avoient un goût ſi décidé pour la princeſſe des Urſins, que ſon abſence la leur avoit rendu plus chère. Elle reparut à Madrid avec plus d'éclat & d'autorité que jamais. Dans un voyage qu'elle fit aux eaux de Bagnères pour ſa ſanté, elle fut accompagnée par un détachement des gardes.

du-corps. Elle continua fon commerce avec d'Aubigni, mais avec plus de difcrétion, par la crainte qu'elle avoit de Louis XIV, & fur-tout qu'on ne la foupçonnât d'être mariée.

D'Aubigni, refpectueux en public pour fa maîtreffe, la traitoit quelquefois en particulier avec l'empire qu'un amant trop inférieur, foit mépris, foit fyftême, prend communément fur une femme d'un haut rang, ce qui ne contribue pas peu à la lui attacher.

Quelque brillante que fût la pofition de la princeffe des Urfins, elle ne la crut pas fûre. Elle s'étoit déjà vue facrifiée aux volontés de Louis XIV, elle pouvoit l'être encore, elle réfolut donc de fe faire un état indépendant, en fe procurant une fouveraineté, & jetta fes vues fur la ville & le canton de la Roche en Ardenne, *Rupes Ardennæ*, à 12 lieues de Luxembourg. Elle engagea le roi d'Efpagne, qui ne favoit rien lui refufer, à faire de cet article une des conditions de la paix qui fe traitoit à Utrecht. Pour rendre Louis XIV plus favorable à cette prétention, elle offroit de ftipuler dans le traité la réverfion après fa mort de la fouveraineté de la Roche à

la couronne de France. Elle avoit un projet ultérieur qu'elle ne déclaroit pas encore, c'étoit de propofer dans la fuite au roi de la faire jouir des droits de fouveraineté en Touraine, en échange de la Roche. Elle goûtoit d'avance le plaifir d'étaler fa gloire dans fa patrie, & doutoit fi peu de l'acceptation du roi, qu'elle envoya d'Aubigni choifir près de Tours un canton agréable, un terrein propre à bâtir un château vafte & commode, & l'étendue néceffaire pour les jardins. D'Aubigni exécuta les ordres de la princeffe de la manière la plus conforme à la deftination du château. On étoit étonné de voir faire une fi prodigieufe dépenfe par un fimple particulier que l'on connoiffoit pour fils d'un procureur de Paris, & dans un lieu fans juftice ni feigneurie, circonftances qui auroient paru affez indifférentes, fi l'on eût fu pour qui & pour quoi fe faifoit un tel établiffement. Nous allons voir que la princeffe des Urfins n'a jamais pu en jouir. Ce château nommé Chanteloup refta à d'Aubigni pour prix de fes fervices. Il fe maria après la mort de fa maîtreffe, & mourut en 1733, laiffant une fille unique très-riche qui époufa

épousa le marquis d'Armantières-Conflans (1).

Les plénipotentiaires d'Espagne étant chargés par leurs instructions d'appuyer la demande de la princesse des Ursins, elle crut qu'il étoit de sa dignité d'avoir à Utrecht une manière de ministre à elle, ce fut le baron de Capres Bournonville qui se fit assez mépriser par le contraste de sa naissance & de sa commission. Aucun des ministres ne voulut traiter avec lui ni le reconnoître. Les dégoûts, les humiliations qu'il affronta dans Utrecht, firent sa fortune en Espagne, & il se crut bien dédommagé. L'honneur qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus qu'il ne vaut.

Les recommandations de Philippe V, & les sollicitations de la princesse des Ursins, furent inutiles. Louis XIV avoit d'abord vu, avec assez d'indifférence les prétentions de cette ambitieuse; mais la marquise de Maintenon, réduite à voiler sa grandeur réelle, ne put digérer que sa protégée prétendît se faire

(1) Cette terre accrue de beaucoup d'autres possessions, vient d'être achetée par le duc de Choiseul, ministre de la guerre.

ostensiblement souveraine, chercha les moyens de la perdre dans l'esprit du roi, & ne tarda pas à les trouver. Les plénipotentiaires d'Espagne sollicitoient vivement en faveur de madame des Ursins ; mais ceux de Hollande ne voulurent absolument consentir à rien : la paix ne se concluoit point. Louis XIV, impatient d'en recevoir la nouvelle, apprit les motifs du retardement, en fut indigné ; & madame de Maintenon, approuvant fort la colère où il étoit, il fit ordonner aux plénipotentiaires de son petit-fils, de signer sur le champ, sans quoi, ajouta-t-il, l'Espagne ne devoit plus rien espérer de la France.

La princesse des Ursins, voyant échouer son projet de souveraineté personnelle, ne songea plus qu'à régner précairement à Madrid ; mais elle conçut bientôt de plus hautes espérances.

La reine d'Espagne, attaquée d'humeurs froides, languissoit depuis longtems, & mourut le 14 février 1714. Madame des Ursins s'imagina qu'il ne seroit pas impossible de lui succéder. Voici sur quoi elle se fondoit.

Philippe V, né avec un caractère doux & paresseux, élevé dans la soumission à l'égard du duc de Bourgogne

ſon frère aîné, à qui il étoit d'abord deſtiné à obéir, en avoit contracté toutes les diſpoſitions à ſe laiſſer conduire, & madame des Urſins en faiſoit depuis pluſieurs années l'expérience par elle-même. Ce prince d'ailleurs nourri dans la dévotion, avec une ame timorée, étoit partagé d'un tempérament brûlant, qui lui rendoit une femme néceſſaire. Il n'avoit découché d'avec la ſienne que cinq jours avant ſa mort; & quoiqu'elle fût dans un état fort dégoûtant, il uſa toujours des droits d'époux. Il avoit plus de beſoins que de ſentimens; car le jour même qu'on portoit à l'Ecurial le corps de la reine, il alla à la chaſſe, & en revenant à cheval, ayant apperçu de loin le convoi, il s'en approcha pour le voir paſſer.

Madame des Urſins étoit trop âgée pour avoir des enfans; mais le roi avoit trois fils qui paroiſſoient aſſurer la ſucceſſion, & avec ſon ardeur & ſes ſcrupules, il lui ſuffiſoit de trouver une femme, & qu'elle fût la ſienne.

Pour reſſerrer de plus en plus l'intimité, madame des Urſins ſe fit nommer, ou ſe conſtitua elle-même gouvernante des infans, qui ne pouvoient pas être en meilleures mains pour leur conſerva-

tion, que dans celles de la perſonne dont c'étoit le plus grand intérêt. Elle tira le roi du palais où la reine étoit morte; & au lieu de le mener dans un autre, tel que Buenretiro, où la cour pouvoit être logée, elle le conduiſit à l'hôtel de Medina-Cœli, afin que le peu de logemens en écartât l'affluence des courtiſans. Il n'approchoit du roi que trois ou quatre hommes pour l'amuſer, ſous le nom de Récréadores, dont la princeſſe étoit ſûre. Son appartement n'étoit ſéparé de celui du roi, que par une galerie découverte. Le prétexte de conduire les infans chez leur père, autoriſoit aſſez la gouvernante à traverſer librement la galerie; mais elle vouloit voir le roi à d'autres heures; & pour ne pas avoir de témoins de ſon aſſiduité, elle donna ordre d'enclore de planches cette galerie. Il ſe trouva que l'ordre fut donné un ſamedi au ſoir. Les ouvriers faiſant ſcrupule de travailler un dimanche, le contrôleur des bâtimens demanda au P. Robinet, jéſuite François, confeſſeur du roi, ſi l'on pouvoit travailler un tel jour. Le courtiſan voulut d'abord éluder la queſtion; mais étant preſſé de répondre, l'honnête-homme pris le deſſus: *Oui*, dit bruſquement le

P. Robinet, *travaillez le dimanche, même le jour de Pâques, si c'est pour détruire la galerie.* La princesse des Ursins ayant donné les dispenses, la galerie fut faite.

Dès ce moment, la cour ne douta point que le roi n'épousât madame des Ursins ; mais Robinet rompit absolument ce mariage.

Le roi, aimant à s'entretenir des nouvelles de France avec son confesseur, lui demanda un jour ce qui se disoit de nouveau à Paris : *Sire*, répondit Robinet, *on dit que V. M. va épouser madame des Ursins. Oh ! pour cela, non*, dit le roi séchement, & passa.

Madame des Ursins, instruite de ce dialogue court, mais intéressant, comprit qu'elle devoit abandonner son projet ; mais ne pouvant monter sur le trône, elle songea du moins à y placer celle qui lui paroîtroit la moins propre à l'occuper, qui lui en eût l'obligation, & la laissât régner. Elle jetta les yeux sur Elisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme (1). Elle s'imagina que cette prin-

(1) Elizabeth Farnese, née le 25 octobre 1692, étoit fille d'Odoard Farnese & de Dorothée Sophie, fille de l'électeur palatin Philippe Guillaume, de la branche de Neubourg. Cette même Dorothée Sophie étant veuve, épousa

ceſſe, renfermée dans le petit palais de Parme, n'ayant reçu aucune éducation relative à un grand état, devoit ignorer toute eſpèce d'affaires, & ſe trouveroit trop heureuſe, non ſeulement d'un choix ſi inattendu, mais d'avoir, en arrivant dans une grande cour, une amie qui voulût bien la conduire. Elle confia ſes deſſeins à l'abbé Jules Albêroni, agent du duc de Parme à Madrid, & lui demanda des éclairciſſemens ſur la princeſſe de Parme. L'abbé, qui vit dans l'inſtant la porte de la fortune ouverte devant lui, répondit ſuivant les deſirs de celle qui l'interrogeoit, & lui dit, vrai ou faux, tout ce qui pouvoit la confirmer dans ſon projet.

Madame des Urſins, ſûre de faire accepter par le roi quelque femme qu'elle eût propoſée, lui en parla, la fit agréer, & la demande en fut faite en forme. Pendant que le mariage ſe traitoit, & preſque au moment de la concluſion, madame des Urſins apprit que la princeſſe de Parme avoit en effet eu peu d'éducation, mais qu'elle avoit beaucoup d'eſprit naturel & du carac-

François Farneſe, duc de Parme, frère de ſon premier mari Odoard.

tère. Ce n'étoit pas des qualités que madame des Urſins déſirât dans ſon élève. Elle en fût alarmée, & dépêcha un courier pour ſuſpendre tout. Il arriva à Parme le jour même, 16 août, que le mariage alloit y être célébré par le cardinal Gozzadini, légat à Latèré, en vertu de la procuration du roi d'Eſpagne, envoyée au duc de Parme, oncle de la princeſſe, pour repréſenter ſa majeſté catholique.

L'oncle & la nièce prirent ſur le champ leur parti. On enferme le courier; on lui propoſe l'alternative, ou de mourir à l'inſtant, ou de recevoir une ſomme conſidérable, moyennant quoi il reſteroit caché juſqu'au lendemain, qu'il paroîtroit en public, comme ne faiſant que d'arriver. Il eſt inutile de dire que le courier ne balança pas ſur le choix. Le mariage fut célébré, & le courier ne parut que le jour ſuivant. On en avoit dépêché un autre dès la veille, avec une lettre, par laquelle la princeſſe mandoit au roi d'Eſpagne, que le mariage avoit été célébré, & qu'elle partoit pour ſe rendre auprès de ſa majeſté. Elle partit en effet, & s'embarqua à Seſtri di Levanti, mais n'ayant pu ſupporter la mer, elle dé-

barqua à Gênes, se rendit par terre à Antibes, & traversa partie de la France, jusqu'à la frontière d'Espagne. Le roi lui fit rendre sur la route & dans les lieux où elle séjourna, tous les honneurs qu'elle voulut recevoir. En arrivant à Pampelune, elle trouva Albéroni, & lui dit qu'elle étoit résolue de chasser madame des Ursins, dès le premier moment qu'elle la verroit. Albéroni lui représenta le danger de ce dessein, & tâcha de la détourner par la crainte du roi, sur qui madame des Ursins avoit le plus grand empire. Pour réponse, la reine tira une lettre de sa poche, & la jettant sur une table, lisez, dit la reine, & vous ne serez plus si effrayé. Cette lettre étoit du roi d'Espagne, qui mandoit à la reine de chasser madame des Ursins, & finissoit par ces mots : *Au moins, prenez bien garde à ne pas manquer votre coup tout d'abord ; car si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera, & nous empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue reine.*

Albéroni n'eût plus rien à dire, & la reine continua sa route, moins disposée à recevoir les premiers services de madame des Ursins, qu'à se venger du

dernier outrage qu'elle avoit été sur le point d'en éprouver.

Le roi, qui n'avoit rien su du courier de madame des Ursins, pour rompre le mariage, fut charmé d'apprendre qu'il alloit bientôt jouir d'une femme, & s'avança au-devant d'elle, jusqu'à Guadalajara, à 12 lieues de Madrid.

Quelles que fussent les raisons dont madame des Ursins prétendoit se servir, pour s'excuser auprès de la reine, du contre-ordre sur le mariage, elle avoit commencé par se faire nommer Camarera-major de cette nouvelle reine, comme elle l'étoit de la précédente, & alla pour lui faire sa cour jusques à Quadraqué, sept lieues plus en avant que le roi. S'étant présentée devant elle, on se retira pour les laisser en liberté; un moment après, on entendit parler fort haut: la reine appella ses officiers, criant qu'on fit sortir cette folle qui lui manquoit de respect. Mme. des Ursins, toute interdite, demandoit en quoi & quel étoit son crime. La reine, sans lui répondre, ordonna à Damezagua, lieutenant des gardes du corps, commandant le détachement, de faire monter cette femme dans un carrosse, avec deux officiers sûrs, de la faire partir sur le

champ, & de ne la quitter qu'à Bayonne. Damezagua voulut repréfenter qu'il n'appartenoit qu'au roi de donner un pareil ordre. *N'en avez-vous pas un*, lui dit fièrement la reine, *de m'obéir en tout, fans réferve & fans repréfentation?* Il l'avoit en effet, fans que perfonne en eût connoiffance. Etonné que la reine en fût inftruite, il vit qu'il n'avoit qu'à obéir.

Alberoni, exilé d'Efpagne, & paffant en Italie par la France, coucha une nuit à Aix. Le marquis, depuis maréchal de Brancas, commandant à Aix, ayant ordre de ne lui rendre aucuns honneurs, fe borna à lui envoyer faire compliment par un fecrétaire. En même tems, un officier, nommé Lottier, qui avoit été attaché au duc de Vendôme, & fort lié chez ce prince avec Alberoni, demanda au marquis de Brancas la permiffion d'aller voir cet ancien ami. Le marquis, loin de la lui refufer, y applaudit, & engagea Lottier à faire parler le cardinal. Celui-ci les retint tous deux à fouper, & dans la converfation raconta ce que je viens de rapporter, & je le tiens du maréchal de Brancas, à qui fon fecrétaire & Lottier en rendirent compte dès le foir même.

Madame des Urfins fut donc mife

dans un carrosse, avec une femme de chambre & deux officiers des gardes, sans autres habits ni linge que ce qu'elle avoit sur le corps, & partit à huit heures du soir par un froid très-vif, le 23 décembre 1714.

Le jour suivant, la reine arriva l'après-midi à Guadalajara. Le roi vint lui présenter la main à la descente du carosse, la conduisit à la chapelle où ils furent mariés; de-là, dans une chambre, où ils se mirent au lit, & ne se levèrent que pour aller à la messe de minuit.

Le roi, qui permit à Lanti & à Chalais, neveux de la princesse des Ursins, d'aller la joindre, les chargea d'une lettre, par laquelle il lui témoignoit qu'il étoit touché de son sort; mais qu'il n'avoit pu résister à la volonté de la reine, & qu'il lui conservoit ses pensions.

La reine ne changea rien à sa maison, toute composée des créatures de madame des Ursins. On étoit bien sûr qu'il ne lui en resteroit point après sa chûte. Cette reine si ignorante, disoit-on, de l'esprit des cours, n'en douta pas un instant.

Cependant madame des Ursins avoit marché toute la nuit. Un profond silence

régnoit dans le carroſſe ; elle ne pouvoit ſe perſuader ce qui lui arrivoit, & ne doutoit point que le roi, indigné d'un pareil traitement, ne fît courir après elle. Son illuſion dura juſqu'à l'arrivée de ſes neveux, qui la joignirent en chemin, & lui remirent la lettre du Roi. Elle ne laiſſa échapper ni ſoupir, ni plainte, en la liſant, & ne donna pas la moindre marque de foibleſſe. Ses conducteurs, accoutumés à la reſpecter & la craindre, étoient auſſi frappés qu'elle de cet évènement, & la quittèrent à Saint-Jean-de-Luz, où elle n'arriva que le 14 janvier 1715. Quand elle fut libre de ſon eſcorte, ſes neveux lui apprirent que le ſoir même de ſa diſgrace, la reine avoit écrit au roi, qu'il avoit paru ému à la lecture de la lettre, mais n'avoit donné aucun ordre.

Madame des Urſins n'eſpérant plus rien de l'Eſpagne, & ſe flattant de quelque reſſource en France, y dirigea ſa marche. Arrivée à Bayonne, elle envoya faire des complimens à la reine douairiere d'Eſpagne, Marie-Anne de Neubourg, qui les rejetta, & ne trouva d'aſile à Paris que chez le duc de Noirmoutier ſon frère, où beaucoup de gens vinrent la voir, moins par intérêt

que par curiosité. Pour achever ce qui concerne cette favorite, j'ajouterai qu'elle obtint enfin une audience du roi chez madame de Maintenon, & qu'elle n'eut pas lieu d'en être satisfaite. Peu de jours après elle essuya un dégoût des plus marqués. La reine d'Espagne, prévoyant la régence du duc d'Orléans, & de quelle importance seroit l'union entre les deux monarchies, détrompa le roi d'Espagne sur ce prince. Flotte & Renaud, qui étoient toujours prisonniers, furent mis en liberté & déclarés innocens. Philippe V, manda au roi, qu'ayant reconnu l'injustice des accusations contre le duc d'Orléans, il avoit le plus grand desir de se réconcilier avec lui. Le duc d'Orléans écrivit là-dessus de concert avec le roi, à Philippe V, dont il reçut la réponse la plus obligeante. Comme madame des Ursins avoit été le principal auteur de cette affaire, le duc d'Orléans crut qu'il étoit de son honneur de lui faire sentir son mépris, & lui fit défendre par le roi de se trouver en aucun lieu où lui & toute sa famille pouvoient se rencontrer. Elle vit qu'il falloit penser à une retraite, & auroit choisi la Hollande; mais les Etats-Généraux la refusèrent.

Quinze jours avant la mort du roi, craignant de se trouver à la discrétion du duc d'Orléans, elle partit, cherchant par-tout un asile, passa à Chambéri, à Gênes, & s'arrêta enfin à Rome. Ses pensions de France & d'Espagne lui furent toujours exactement payées par les ordres de Philippe V & du duc d'Orléans. Le goût de la cour est si adhérent dans le cœur de ceux qui l'ont suivie long-tems, qu'ils ne peuvent vivre que là, dussent-ils y ramper. Madame des Ursins ne pouvant jouir de la réalité, s'en consola par l'image. Elle s'attacha à la maison du Prétendant, Jacques III, dont elle faisoit les honneurs, & professoit l'étiquette. Elle mourut le 5 décembre 1722, à 80 ans passés.

Il est à propos que je rapproche encore quelque faits, qui ont concouru avec ceux que je viens de rapporter.

Lorsque madame des Ursins prit, après la mort de la première reine, tant de précautions pour dérober ses desseins aux yeux du public, en retenant le roi dans une retraite inaccessible, elle attira plus que jamais l'attention de la cour sur ses desseins, & le mystère en fit la publicité. Personne ne douta qu'elle ne tendît & ne réussît

à épouser le roi. Le marquis de Brancas, ambaſſadeur de France en Eſpagne, en fut perſuadé. Il étoit de ſon devoir d'en inſtruire ſon maître; mais ſachant, par l'exemple de l'abbé d'Eſtrées, que la poſte, ni les couriers, n'étoient pas une voie ſûre, il demanda un congé à Louis XIV, pour affaires importantes, l'obtint, & diſpoſa tout pour ſon départ.

Madame des Urſins, ſoupçonnant qu'elle étoit l'objet de ce voyage, fit partir la veille le cardinal Del Giudice, (1) pour aller à la cour de France prévenir & détruire tout ce que Brancas pourroit dire, en demander le rappel, & faire agréer au roi un mariage dont il n'étoit encore inſtruit que par les nouvelles publiques. L'agrément d'une pareille alliance n'étoit pas facile à obtenir. La princeſſe de Parme, lorſqu'elle fut deſtinée au roi d'Eſpagne, étoit déjà

(1) Le cardinal del Giudice, grand inquiſiteur d'Eſpagne, étoit frère du duc Giovenazzo, conſeiller d'état, c'eſt-à-dire, miniſtre, créé grand de la troiſième claſſe, pour trois générations. Leur père, né à Gênes, étoit venu à Naples, où il avoit fait une fortune immenſe dans le commerce. Le fils du duc de Giovenazzo, & neveu du cardinal del Giudice, fut le prince de Cellamare, ambaſſadeur en France, dont il ſera queſtion pendant la régence.

promise au duc de la Mirandole, qui tenoit à honneur la grandesse & la place de grand écuyer. Les articles alloient être signés avec le domestique, quand on les dressa pour le maître.

Telles étoient les instructions du cardinal en partant de Madrid. Le marquis de Brancas pénétra le motif de ce départ précipité. Quoiqu'il ne put le suivre que le lendemain, il fit tant de diligence qu'il l'atteignit à Bayonne, où, le trouvant couché, il passa outre, emmena tous les chevaux de poste en poste, arriva à la cour deux jours avant le cardinal, & eut le tems d'apprendre au roi l'état de l'Espagne.

Quoique Louis XIV fût fort mécontent du mariage de son petit-fils, il jugea cependant les choses trop avancées pour s'y opposer, & se contenta d'en recevoir froidement la proposition, sans donner ni refuser son agrément; mais cette affaire acheva de perdre dans son esprit madame des Ursins. Elle s'apperçut bientôt qu'elle étoit mal à la cour de France, mais au lieu d'en accuser sa propre conduite, elle s'en prit au peu d'habileté, ou même à la mauvaise volonté du cardinal. Elle en fut d'autant plus persuadée qu'il réussit personnelle-

ment à notre cour. Il avoit d'ailleurs à celle d'Espagne un crédit qui, sans balancer celui de madame des Ursins, en étoit indépendant. Ces sortes de sultanes veulent qu'on n'existe que par elles & pour elles. Elle lui tendit un piège où il tomba forcément.

Tout le monde sait que le pape Clément XI, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, reconnut ensuite l'archiduc Charles dans le moment qu'il vit les troupes autrichiennes sur les terres de l'Eglise. La crainte est le principe & le ressort de la politique romaine, depuis que la raison a éteint les foudres du Vatican.

Macannas, jurisconsulte espagnol, fiscal ou procureur-général du conseil de Castille, fut chargé par le ministère d'examiner de quel poids étoit dans l'affaire présente le parti pour ou contre que prenoit le pape. Macannas fit un ouvrage plein d'érudition, fort de principes, & terrible dans les conséquences contre la cour de Rome. Depuis Luther & Calvin, personne ne l'avoit attaquée si fortement. Cet adversaire étoit même plus dangereux que des hérésiarques, parce qu'en discutant le temporel, il respectoit & professoit tous les dogmes.

Il réduisit enfin les prétentions de la cour de Rome à leur juste valeur, c'est-à-dire à peu de chose.

L'ouvrage de Macannas fut approuvé du roi & du conseil; mais par ménagement pour Rome, on en avoit suspendu la publication. Madame des Ursins le fit répandre pour embarrasser le cardinal Del Giudice, & le mettre dans la nécessité de se perdre comme ministre avec les cours de France & d'Espagne, ou comme grand inquisiteur avec celle de Rome.

Le cardinal auroit bien desiré garder la neutralité, cela ne lui fut pas possible. Le nonce & l'inquisition d'Espagne jettèrent les hauts cris, écrivirent au grand inquisiteur, le forcèrent de se montrer sur la scène, & de donner un mandement contre Macannas & son livre. Un mandement d'inquisiteur, daté de Marly & affiché dans Paris, y parut une chose fort bisarre. C'étoit contre un Espagnol; mais cet Espagnol soutenoit des maximes françoises, & qui devroient être de tout pays.

D'un autre côté, le roi d'Espagne encouragé par madame des Ursins, protégea Macannas; le cardinal fut rappellé de France, & reçut en chemin

l'ordre de ne pas rentrer dans Madrid.

Les choses en étoient-là, lorsque tout changea de face par la disgrace de madame des Ursins. La nouvelle reine voulant détruire tout ce qu'avoit fait cette favorite, fit rappeller le cardinal Del Giudice, qui fut chargé du ministère.

La cabale italienne commença à se former à la cour. La reine, le cardinal & Albéroni en étoient le point de réunion. Les grands & tous ceux qui avoient le cœur espagnol, formoient le parti contraire, & la domesticité intime du roi, presque toute composée de François, influoit dans les affaires, & se faisoit considérer. Les François vivant bien avec les Espagnols, devinrent suspects à la reine. Le plus considérable d'entre eux, étoit le père Robinet, Jésuite, qui avoit succédé dans la place de confesseur au père d'Aubenton, que madame des Ursins avoit fait renvoyer, pour avoir quelquefois lutté de crédit contre elle. Quoique Robinet fut le parfait contraste de d'Aubenton, son poste seul lui donnoit une autorité qu'il n'ambitionnoit point, & sa vertu lui procura bientôt tout ce que son prédécesseur tenoit de l'intrigue. Madame

des Urſins eut ſujet de s'appercevoir qu'elle n'avoit pas autant gagné au change que le roi & l'Eſpagne.

Jamais confeſſeur ne convint mieux à ſa place, & n'y fut moins attaché que le père Robinet. Plein de vertus & de lumières, pénétré des plus ſaines maximes, zélé François, également paſſionné pour l'honneur de l'Eſpagne ſa ſeconde patrie; ce fut lui qui conſeilla au roi de fermer la nonciature, lorſque le pape reconnut l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Une action juſte & raiſonnable cauſa ſa diſgrace.

L'archevêché de Tolede, valant 900,000 liv. de rente, étoit vacant; le cardinal Del Giudice le fit demander au roi par la reine. Le prince, avant de ſe déterminer, voulut conſulter ſon confeſſeur. Celui-ci fut d'un avis tout différent, & repréſenta que le cardinal, ayant déjà toute la fortune convenable à ſa dignité, il falloit répartir les graces, dont la maſſe eſt toujours inférieure à celle des demandes & ſouvent des beſoins. Il propoſa pour Tolede Valero Leza, Eſpagnol, préférable à un étranger, & dont le choix ſeroit applaudi par toute la nation. Ce Valero étant curé de campagne, avoit rendu les plus

grands ſervices à Philippe V, dans le temps que la couronne étoit encore flottante ſur ſa tête. Le roi lui avoit donné l'évêché de Badajos. Il fut évêque comme il avoit été curé, ne voyant dans cette dignité que des devoirs de plus à remplir, & ne paroiſſant jamais à la cour. Il eſt vrai que la réſidence n'eſt pas un mérite ſi rare en Eſpagne qu'en France, où le roi auroit toujours la commodité d'aſſembler ſur-le-champ à Paris un concile national. Robinet fit ſentir au roi que les Eſpagnols à la valeur, à l'amour, à la conſtance deſquels il devoit ſa couronne, ſe croiroient tous récompenſés dans la perſonne d'un compatriote tel que Valero, & que c'étoit enfin répandre ſur les pauvres le revenu de l'archevêché de Tolede par les mains d'un prélat qui n'en ſavoit pas faire un autre uſage. Le roi le nomma. (Mars 1715).

La reine & ſon miniſtre furent outrés de la victoire de Robinet. Les ſuites les effrayèrent. Ils ſe liguèrent contre une vertu ſi dangereuſe, & à force de ſéductions & d'intrigues, ils parvinrent à faire renvoyer de la cour un homme qui ne demandoit qu'à s'en éloigner.

Robinet emportant avec lui pour

tout bien l'estime & les regrets de l'Espagne, se retira dans la maison des Jésuites de Strasbourg, où il vécut & mourut tranquille, après avoir plus édifié sa société qu'il ne l'avoit servi.

L'exil de Macannas avoit précédé la retraite de Robinet, & le roi en l'exilant, lui donna une pension considérable. L'impulsion à laquelle ce prince obéissoit, n'altéroit point son jugement: vrai caractère de la foiblesse.

Il ne suffisoit pas d'avoir privé le roi de son confesseur, il falloit le remplacer. Il ne pouvoit pas plus s'en passer que de femme, quoiqu'une femme lui fût encore plus nécessaire qu'un confesseur. L'une étoit pour ses besoins, l'autre pour ses scrupules.

La reine ne crut pas mieux faire que de rappeller d'Aubenton, que madame des Ursins avoit chassé. C'étoit d'abord un mérite auprès de la reine, & d'ailleurs ce Jésuite ayant déjà éprouvé que sa place n'étoit pas inattaquable, en feroit plus souple. Elle en jugea bien pour elle, & l'Espagne s'en trouva plus mal.

D'Aubenton étoit un de ces hommes que la société n'abandonne pas dans la disgrace, qui sont quelquefois dans le

cas d'être noyés, mais qui furnagent enfin. Elle ne s'y trompe guères. L'interrègne de d'Aubenton n'avoit pas été oifif. En fortant d'Efpagne, il avoit paffé à Rome, où il fut fait affiftant du général, & employa fon loifir à fabriquer la fameufe bulle *Unigenitus*, dont il fera grandement queftion.

Quoique ces mémoires regardent particulièrement la France, fes relations avec les différentes puiffances m'obligent de parler des autres cours, pour l'intelligence de ce qui fe paffoit à la nôtre.

Depuis que la paix étoit fignée, les peuples commençoient à refpirer, plus foutenus par l'efpérance de l'avenir que par leur fituation préfente; mais le roi auffi humilié par les conditions de la paix que par les malheurs de la guerre, avoit encore l'ame flétrie de fes difgraces domeftiques. Le duc de Berri mourut au milieu des réjouiffances de la paix. (4 Mai 1714). De toute la famille royale il ne reftoit qu'un foible rejetton, qu'on n'efpéroit pas de conferver; les princes du fang éloignés de la tige directe, étoient en petit nombre. Le roi fe laiffa perfuader qu'il y pouvoit fuppléer par des princes adoptifs. Il avoit

deux fils naturels, le duc du Maine, & le comte de Toulouse. Le premier avoit épousé une princesse du sang, de la branche de Bourbon-Condé, dont il avoit deux fils.

Par un édit enregistré au parlement le 2 août 1714, le roi appella à la couronne les princes légitimés & leurs descendans au défaut des princes du sang; & par une déclaration du 23 mai de l'année suivante 1715, le roi en confirmant son édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang. Quelque opinion qu'il eût de sa puissance, il sentit si bien à quel dégré il élevoit des enfans naturels, qu'il leur dit : *Je viens de faire pour vous ce que j'ai pu, c'est à vous à l'affermir par votre mérite.*

Ce ne fut que par dégrés que ces princes parvinrent à une telle élévation. Louis XIV pensoit bien différemment, lorsqu'aux premieres propositions de marier le duc du Maine, il répondit ces...... là ne sont pas faits pour se marier. Etant devenu dévot, il en accorda enfin la permission par principe de conscience.

Le premier pas, déja assez difficile, avoit été de faire légitimer des enfans, sans

ſans nommer la mère, la marquiſe de Monteſpan dont le mari vivoit. Le procureur-général Harlai, homme à moyens, y pourvut; ce qui lui mérita ou lui valut dans la ſuite la place de premier préſident. Il imagina l'eſſai du chevalier de Longueville (1) qu'on fit légitimer le 7 ſeptembre 1672. Sur cet exemple, le duc du Maine fut légitimé le 20 décembre 1673. Le comte de Toulouſe & les enfans naturels du roi le furent ſucceſſivement; & en 1680, des lettres-patentes donnèrent à ces enfans le droit de ſe ſuccéder les uns aux autres, ſuivant l'ordre des ſucceſſions légitimes.

Les diſtinctions ſuivirent bientôt. Le duc du Maine fut fait chevalier du ſaint-eſprit à ſeize ans, & commanda la ca-

(1) Il étoit fils de Charles Paris d'Orléans, duc de Longueville, tué au paſſage du Rhin, le 12 juin 1672, & de la maréchale de la Ferté, dont le mari vivoit. La maréchale de la Ferté & la ducheſſe d'Olonne, ſa ſœur, étoient d'Agennes; ce furent elles qui, après la vie la plus libertine, imaginèrent, dans leur vieilleſſe, de faire jeûner leurs gens. Ce chevalier de Longueville fut tué au ſiége de Philisbourg, en 1688, & la maiſon de Longueville totalement éteinte, en 1694, en la perſonne de l'abbé de Longueville, mort fou.

valerie dès sa première campagne, honneur qui ne s'accorde aux princes du sang qu'après en avoir servi au moins une à la tête de leurs régimens. Le comte de Toulouse fut chevalier du saint-esprit avant 15 ans.

En 1694, une déclaration du roi donna aux légitimés le rang intermédiaire entre les princes du sang & au-dessus de tous les ducs & pairs. Pour préparer cette grace, on fit revivre par un arrêt en faveur du duc de Vendôme, le rang que Henri IV avoit donné en 1610 à César de Vendôme son fils naturel, & ayeul de celui à qui Louis XIV le rendoit; mais il ne prit séance qu'après les nouveaux légitimés.

Pour ne pas choquer les princes du sang, & que leur traitement & celui des légitimés ne fut pas en tout le même, il fut ordonné que ceux-ci en allant se placer, ne traverseroient point le parquet (1)

(1) L'honneur de traverser le parquet au parlement, en allant se placer, étoit anciennement réservé au premier prince du sang. Le duc d'Enguyen, qui fut depuis le grand Condé, le traversa un jour à la suite de son père, qui voulut l'en détourner. *Allez votre train*, dit le fils, *nous verrons qui osera m'en empêcher.*

Le salut du bonnet que le premier président refuse aux ducs & pairs, & qu'il accorde aux

comme les premiers; que le premier président en leur demandant leur voix, les nommeroit du nom de leur pairie, au lieu qu'il ne nomme point les princes du sang. Que cependant le premier président les salueroit du bonnet: ce qu'il ne fait pas pour les pairs; qu'ils prêteroient serment, ce que ne font pas les princes, & que leurs descendans mâles ayant des pairies, entreroient au parlement à vingt ans. Les princes du sang y entrent à 15 ans commencés (1) & les pairs à 25 ans faits. On régla quelques autres articles de cérémonial ou d'étiquete très-importans pour ceux que cela regarde, & fort peu intéressans pour d'autres.

En 1710, le roi fit inscrire sur les re-

présidens à mortier, est encore une de ces graves bagatelles qui ont occasionné bien des discussions du schisme entre les pairs & les magistrats, & qui ne touchent que les parties intéressées.

(1) Les princes du sang peuvent à tout âge, même dans l'enfance, suivre le roi à un lit de justice. Gaston, frère de Louis XIII, se trouva, à six ans, au lit de justice, du 2 octobre 1614. Louis de Bourbon, comte de Soissons, âgé de dix ans, à celui du 11 mai 1604. Philippe de France, frère de Louis XIV, âgé de près de onze ans, à celui du 7 septembre 1651.

giſtres du grand maître que les fils du duc du Maine auroient comme petit-fils de ſa majeſté, les rangs, honneurs & traitemens dont jouiſſoit leur père.

Le roi faiſoit de tems en tems quelques actes qui annonçoient & préparoient la grandeur où il vouloit élever ſes fils naturels. A la mort de la veuve du duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, il prit le deuil pour 15 jours (1). La ducheſſe d'Angoulême veuve d'un bâtard de Charles IX, ne participa à aucuns de ces honneurs, apparemment parce que ſon mari n'étoit pas un Bourbon. Elle vécut long-tems dans le couvent de ſaint-Eliſabeth d'une penſion de 2000 livres; le malheur des tems en ayant ſuſpendu le payement, elle feroit morte de miſère, ſi une vieille demoiſelle de ſes amies ne l'eût retirée chez elle dans une campagne. Sa vertu & peut-être la dignité de ſon maintien la faiſoient eſtimer & conſidérer du roi à qui elle faiſoit quelquefois ſa cour. C'étoit à-peu-près tout ce qu'elle en retiroit (2) Ainſi grandeur de miſère eſt voiſine.

(1) Elle étoit fille du chancelier Séguier, veuve, en premières nôces, du duc de Sully.

(2) Elle ſe nommoit Françoiſe de Nargonne,

On n'omettoit rien pour préparer le public à l'élévation des légitimés. Le père Daniel jésuite, fut chargé & eut soin d'appuyer dans son histoire de France sur les grands établissemens des bâtards de nos rois. Sitôt que l'ouvrage parut, le roi en parla avec éloge, en recommanda la lecture; il falloit le lire ou l'avoir lû. Daniel en eut le brevet d'historiographe de France avec une pension. J'espère que ces mémoires ne me feront pas regarder comme historien à gages, quoique je sois content des miens.

Les princes du sang s'étoient peu inquiétés du rang intermédiaire donné aux légitimés; ils étoient même assez contens de voir un ordre entre eux & les ducs; mais ils furent révoltés de l'assimilation. Les ducs & pairs, outrés du rang intermédiaire, se consoloiènt un peu par l'humiliation des princes du sang; ne doutant point qu'après la mort du roi, ces princes n'attaquassent les légitimés, & que la destruction d'une partie n'entraînât celle de l'autre. Les magistrats jugeoient l'édit contraire à

sœur d'un page de son mari. Elle mourut en 1713, 140 ans après la mort de son beau-père.

nos loix & à nos mœurs, & ceux des citoyens à qui le choix des maîtres est indifférent, parce qu'ils n'y gagnent ni n'y perdent, n'y prirent aucun intérêt.

Le comte de Toulouse, homme sage & sensé, répondit aux complimenteurs que cela étoit fort beau, pourvu que cela pût durer, & lui donner un ami de plus. Valincourt de l'académie françoise, & particuliérement attaché à ce prince, lui dit pour tout compliment: *monseigneur, voilà une couronne de rose que je crains qu i ne devienne une couronne d'épines, quand les fleurs en seront tombées.*

Madame de Maintenon, premier mobile de cette affaire, s'étoit servie, pour la conduire, du chancelier Voisin qu'elle avoit fait succéder à Pontchartrain. La retraite volontaire de celui-ci dans cette circonstance, faisoit penser qu'il n'avoit pas voulu être l'instrument d'un tel ouvrage (1). Voisin moins instruit & dès-là plus hardi, se prêta volontiers à tout; madame de Maintenon lui fit aussi conserver la place de secrétaire d'état, afin de l'employer à plus d'une œuvre. Elle avoit grand soin de ne laisser approcher

(1) L'édit qui appelle les légitimés à la couronne, fut enrégistré le 2 août, & le chancelier de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet.

du roi que ceux qui, par une intrépide adulation, l'affermiſſoient dans l'opinion où il étoit, de concentrer en lui ſeul l'état conſtitutif de la monarchie.

Cependant comme le roi laiſſoit entrevoir des doutes ſur le ſuccès de ſa volonté dans l'avenir, on réſolut d'en tirer parti, en lui faiſant donner à ſes fils une telle puiſſance, qu'ils puſſent ſe ſoutenir par eux-mêmes. Ils étoient déja en poſſeſſion des plus grands gouvernemens, du commandement des Suiſſes, des carabiniers, de l'artillerie & de l'amirauté. Il ne falloit plus que prévenir les dangers de la régence d'un prince qui, fortifié de ſon nom ſeul, pourroit s'emparer de la puiſſance abſolue, & faire perdre aux enfans naturels tout ce qu'ils avoient obtenu de l'amour de leur père. Madame de Maintenon craignoit d'ailleurs de tomber dans la dépendance d'un prince qui n'étoit pas content d'elle.

On ranima les bruits que la mort des princes avoit fait naître contre le duc d'Orléans. On perſuada au roi qu'il feroit également dangereux & injuſte de laiſſer l'unique rejeton de la famille royale à la merci d'un prince, qui, depuis les rénonciations, ne verroit entre le trône & lui

qu'un enfant dont il tiendroit la vie entre ses mains. On ajouta qu'il étoit de sa religion de prendre par un testament toutes les précautions possibles contre un ambitieux sans scrupule & sans remords, dont il falloit prévenir ou enchaîner le pouvoir.

Le mot de testament étoit cruel à l'oreille d'un roi toujours traité en immortel; mais l'idée de règner encore après sa mort en adoucissoit l'image. L'assiduité que le travail de Voisin lui donnoit auprès du roi, le mettoit à portée de saisir les momens favorables, & d'en avertir les intéressés. Ce fut lui qui écrivit de sa main le testament que le roi signa le 2 août, le jour même que l'édit qui rendoit les légitimés habiles à succéder à la couronne, fut enrégistré au parlement. On ignora absolument pendant plus de trois ans ce qui s'étoit passé à ce sujet; mais les domestiques intimes & mesdames de Caylus, d'O, de Dangeau & de Lévi, qui formoient la société habituelle du roi & de madame de Maintenon, remarquoient depuis quelque tems dans ce prince une inquiétude, une inégalité d'humeur, un air sombre, qui déceloient une agitation

intérieure, dont madame de Maintenon feignôit d'ignorer la cause.

Le roi sortit enfin de cette situation, & s'adressant au duc du Maine en présence du service domestique : *Quelque chose que je fasse, & que vous soyez de mon vivant, vous pouvez n'être rien après ma mort ; c'est à vous de faire valoir ce que j'ai fait.* Deux jours après, la reine d'Angleterre se trouvant avec le roi, voulut le louer sur son attention à pourvoir par un testament au gouvernement du royaume. *Je l'ai fait*, lui dit-il ; *du reste, il en sera peut-être de ce testament comme de celui de mon père ; tant que nous sommes, nous pouvons ce que nous voulons, & après notre mort, moins que les particuliers.*

Le jour suivant, le premier président & le procureur-général ayant été mandés au lever du roi, le suivirent seuls dans son cabinet, où ce prince leur mettant en main un paquet cacheté, leur dit : *Messieurs, voilà mon testament. Qui que ce soit* (1) *que moi ne sait ce qu'il contient.*

(1) Le chancelier Voisin le savoit, puisqu'il avoit écrit le testament. Madame de Maintenon ne devoit pas l'ignorer ; & le duc du Maine en étoit vraisemblablement instruit par elle. Voyez, quant aux dispositions, le testament & le codicile imprimés.

Je vous le remets pour le dépoſer au parlement, à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon eſtime & de ma confiance. L'exemple du teſtament du roi mon père ne me laiſſe pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir. Ces deux magiſtrats furent auſſi frappés du ton que des paroles qu'ils venoient d'entendre.

L'édit du roi portant que ſon teſtament ſeroit dépoſé au greffe du parlement, pour n'être ouvert qu'après ſa mort, fut enrégiſtré le 30 août. Par ce teſtament, Louis XIV établiſſoit un conſeil de régence dont le duc d'Orléans devoit être le chef, & la perſonne du jeune roi étoit miſe ſous la tutelle & garde du conſeil de régence. Le teſtament fut mis dans un trou creuſé dans l'épaiſſeur du mur d'une tour du palais, ſous une grille de fer & une porte fermée de trois ferrures.

Le diſcours adreſſé aux deux magiſtrats, le propos tenu à la reine d'Angleterre, & dont elle fit part au duc & à la ducheſſe de Lauzun, l'apoſtrophe faite au duc du Maine en préſence de témoins, ne laiſſoient pas douter au duc d'Orléans que le teſtament ne fût contre ſes intérêts. Il ſe tint dans le ſilence, & ſentit dès-lors qu'on pourroit attaquer

un teſtament que le teſtateur même jugeoit attaquable.

Ayant aſſez fait connoître combien les bruits ſemés contre le duc d'Orléans étoient calomnieux, j'oſerai ſoutenir que le teſtament n'en étoit ni moins ſage, ni moins régulier. Quelque mal fondée que fût l'opinion qu'on avoit du caractère du duc d'Orléans, elle étoit preſque générale. Il n'étoit donc pas prudent de le rendre maître abſolu de l'état & de la perſonne du jeune roi, d'en confier la garde à celui qui avoit le moins d'intérêt à la conſervation de cet enfant. La proximité du ſang ne donne pas d'ailleurs un droit décidé à la régence. Charles V, dit le Sage, par un teſtament de 1374 avoit préféré à ſes trois frères pour le gouvernement du royaume, ſon beau-frère le duc de Bourbon. Après la mort de Charles V, les arbitres que les quatre oncles de Charles VI choiſirent pour régler leurs prétentions, déférèrent à la vérité la régence au duc d'Anjou, l'aîné; mais ils remirent l'éducation & la ſurintendance de la maiſon du jeune roi aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, les plus éloignés de la couronne.

Louis XI confia le gouvernement de

la personne de Charles VIII, son fils, & la principale administration du royaume à la dame de Beaujeu, sœur aînée de Charles, préférablement au duc d'Orléans qui fut depuis Louis XII. Les états-généraux confirmèrent cette disposition ; & comme Charles VIII étant dans sa quatorzième année, il ne pouvoit y avoir de régent, les Etats nommèrent au roi un conseil de dix personnes. Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples ; mais j'en conclurai que le testament de Louis XIV pouvoit très-bien se soutenir, si le duc du Maine eût eu l'ame d'un comte de Dunois, & que le parlement n'eût pas été flatté de faire un régent, comme il avoit déjà fait les deux dernières régences, les trois seules dont il ait décidé, ce qui ne contribua pas peu à l'initier dans l'administration de l'état, vers laquelle il marche le mieux qu'il peut.

Pendant que le roi s'occupoit d'assurer la tranquillité du royaume, il eut la douleur d'apprendre la mort de la reine Anne pour qui il avoit de l'amitié, de la reconnoissance, & à qui il en devoit. Cette perte lui auroit encore été plus sensible, si elle fut arrivée avant la conclusion de la paix, qui peut-être

ne se feroit pas faite. L'électeur d'Hanovre Georges premier monta sur le trône d'Angleterre, & le gouvernement changea absolument.

Le nouveau ministère poursuivit à outrance tout le conseil de la feue reine. Le duc d'Ormond qui avoit succédé à Marlebouroug dans le commandement des troupes, se réfugia en France. Le grand trésorier Harley, comte d'Oxfort, fut cité au parlement, & près de perdre la tête. Bolinbrock, qui avoit eu plus de part que personne à la paix, ne sauva sa vie qu'en passant en France, où je l'ai fort connu. Dans plusieurs séjours que j'ai faits à sa campagne, j'ai appris de lui sur le gouvernement Anglais, des détails assez intéressans que j'aurai peut-être occasion de rapporter.

Le lord Stairs vint en qualité d'ambassadeur relever en France le lord Schewsburi. Stairs étoit un Ecossois de beaucoup d'esprit, instruit, aimable dans la société particulière, & très-avantageux en traitant avec nos ministres, audacieux jusques dans son maintien, par caractère & par principe, il paroissoit s'en être fait un systême de conduite. Il essaya même d'être insolent avec le Roi. Dans une audience parti-

culière qu'il eut de ce prince, il lui parla avec peu de retenue sur les travaux qui se faisoient à Mardick, & qui pouvoient, disoit-on, suppléer au port de Dunkerque. Le roi l'écouta tranquillement, & pour toute réponse, lui dit : *M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir*. Ce fut ainsi qu'il le congédia. Stairs le raconta à plusieurs personnes, entr'autres au Maréchal de Noailles, & ajouta : *J'avoue que la vieille machine m'a imposé*.

Le roi refusa depuis de lui donner audience, & le renvoya pour les affaires au marquis de Torci, dont Stairs reçut une leçon assez vive. Croyant pouvoir abuser du caractère doux & poli du ministre, il s'échappa un jour devant lui en propos sur le roi. Torci lui dit froidement : *M. l'ambassadeur, tant que vos insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix ; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jetter par les fenêtres*. Stairs se tut, & de ce moment fut plus réservé.

Les dernières années de la vie du roi étoient aussi tristes que les premières avoient été brillantes. La mort du duc,

& fur-tout de la ducheffe de Bourgogne, faifoit un vide affreux dans fa vie privée. Cette princeffe en étoit tout l'agrément. Madame de Maintenon, auffi blafée pour lui qu'il l'étoit pour elle, cherchoit inutilement à lui procurer quelque diffipation par des concerts, des prologues d'opéra pleins de fes louanges, par des fcènes de comédie, que des muficiens & les domeftiques de l'intérieur jouoient dans fa chambre. L'ennui furnageoit, ce qui faifoit dire à madame de Maintenon : *Quel fupplice d'avoir à amufer un homme qui n'eft plus amufable !*

Au défaut d'amufemens, le confeffeur lui donna l'occupation d'une guerre de religion par le projet de la conftitution *Unigenitus*, que fi peu de gens attaquent ou défendent de bonne foi. On a tant écrit fur cette matière, fi ennuyeufe de fa nature, que je n'en parlerai que pour développer quelques-uns des refforts peu connus, qui auront un rapport direct à l'état, ou qui contribueront à faire connoître l'efprit de la cour. La conftitution, digne tout au plus d'exercer des écoles oifives, eft devenue une affaire d'état, qui l'agite depuis un demi-fiècle, & qui, ayant com-

mencé par l'intrigue, continué par le fanatisme, auroit dû depuis long-tems avoir fini par le mépris.

De tout tems la théologie s'est alliée avec la philosophie règnante. Les premiers chrétiens instruits étoient platoniciens. Le péripatétisme a été long-tems en Sorbonne aussi respecté que la théologie. Si depuis la révolution que Descartes a commencée, les théologiens se sont éloignés des philosophes, c'est que ceux-ci ont paru ne pas respecter infiniment les théologiens. Une philosophie qui prenoit pour base le doute & l'examen devoit les effaroucher. La question qui divise aujourd'hui l'église ou ses ministres, remonte à la plus haute antiquité. Le libre arbitre, la distinction du libre & du volontaire, ont occupé les philosophes avant la naissance du christianisme; & la controverse entre les jansénistes & les molinistes, n'étoit autre chose dans son origine, que la question philosophique sur la liberté théologiquement traitée. Les discussions sur la grace étant devenues le fond du procès, le jargon & les subtilités scolastiques ont tellement brouillé les idées, que les uns ni les autres ne se sont entendus, ou ne l'ont jamais été

par les gens raisonnables. Il semble qu'après tant de disputes & de difficultés insolubles, on auroit dû faire pour la philosophie, comme pour la théologie, un mystère de la liberté & de la grace.

Quoiqu'il en soit, l'affaire du Jansénisme & du Molinisme existoit avant le régne de Louis XIV. Les plus célèbres partisans du Jansénisme vivoient à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, ce berceau de la première philosophie & de la bonne littérature. Les jésuites, puissans à la cour, avoient des principes opposés à Port-Royal, plus humainement raisonnables, mais peut-être aussi moins conformes à la lettre de l'évangile. Les premiers, savans logiciens, éloquens, amers ou plaisans, suivant le besoin, avoient une sévérité de mœurs, assez ordinaire dans un parti persécuté, & qui fait, sinon des imitateurs, du moins des admirateurs, des disciples & des partisans.

Les Jésuites souples, adroits, insinuans, indulgens en morale, aussi réguliers dans leur vie que leurs antagonistes, pouvoient le paroître moins, parce qu'ils étoient plus répandus dans le monde & à la cour dont ils dirigeoient les consciences.

Je ne rappellerai point ici Baïus, Molina, Janſénius, & tant d'autres athlètes de la théologie. Je laiſſe à l'écart des diſputes qui ont enfanté tant de volumes, lus par un très-petit nombre de contemporains, & que la poſtérité laiſſera dans l'oubli où ſont enſévelis les réaliſtes, les nominaux, & tous ces diſputeurs qui ſe croyoient faits pour l'immortalité.

Il y a eu tant de variation dans les opinions avant & depuis la conſtitution *Unigenitus*, que des noms de ſectes ſont devenus des noms de parti. Les ſavans de Port-Royal ſeroient indignés, s'ils revenoient, de voir comprendre ſous le même nom qu'eux, la canaille des convulſionnaires.

Pour l'intelligence des faits, il ſuffit de prévenir que le public appelle communément aujourd'hui Moliniſtes, les Jéſuites ou leurs partiſans, & Janſéniſtes, leurs adverſaires, de quelqu'état que ſoient les uns & les autres.

Les Jéſuites ont été les premiers qui ayent changé les notions primitives, pour perdre leurs adverſaires. Ils les firent enviſager à la cour, non-ſeulement comme des héritiques, mais comme des républicains, ennemis de l'auto-

rité royale. Ce fut sous ce double aspect qu'on les fit regarder à Louis XIV dès son enfance. Les Protestans ayant un culte extérieur qui les faisoit reconnoître, il les jugeoit bien moins dangereux que les Jansénistes, qu'il croyoit des ennemis cachés. Sa dévotion ayant augmenté à mesure que ses passions diminuoient, & la jalousie sur son autorité n'ayant fait que se fortifier avec l'âge, il crut devoir être de plus en plus en garde contre une secte ou un parti. Sa prévention sur cet article, étoit une espèce de manie, & donna quelquefois des scènes risibles. Par exemple, le duc d'Orléans, allant en 1706, commander l'armée d'Italie, voulut amener avec lui Angrand-de-Fontpertuis, homme de plaisir, & qui n'étoit pas dans le service. Le roi l'ayant su, demanda à son neveu pourquoi il prenoit un Janséniste? Lui Janséniste, dit le prince! N'est-ce pas, reprit le roi, le fils de cette folle qui couroit après Arnaud? J'ignore, répondit le prince, ce qu'étoit la mère; mais pour le fils, loin d'être Janséniste, je ne sais s'il croit en Dieu. On m'avoit donc trompé, dit ingénument le roi, qui laissa partir Fontpertuis, puisqu'il n'étoit d'aucun danger pour la foi. Les

Jésuites profitoient de ces préventions, pour perdre leurs adversaires ; & le confessionnal du roi, dont ils étoient en possession, leur étoit d'un merveilleux secours pour leurs desseins.

La place de confesseur est chez tous les princes catholiques une espèce de ministère plus ou moins puissant, suivant l'âge, les passions, le caractère & les lumières du pénitent.

Le père de la Chaise occupa longtemps ce poste, & procura beaucoup de considération à sa société.

Souple, poli, adroit, il avoit l'esprit orné, des mœurs douces, un caractère égal. Sachant à propos alarmer ou calmer la conscience de son pénitent, il ne perdoit point de vue ses intérêts ni ceux de sa compagnie, qu'il servoit sourdement, laissant au roi l'éclat de la protection. Persécuteur voilé de tout parti opposé, il en parloit avec modération, en louoit même quelques particuliers. Il montroit sur sa table le livre des réflexions morales du père Quesnel de l'Oratoire, & disoit à ceux qui paroissoient étonnés de son estime pour un auteur d'un parti opposé à la société : je n'ai plus le temps d'étudier ; j'ouvre ce livre, & j'y trouve tou-

jours de quoi m'édifier & m'inſtruire. A ſa mort, en 1709, le roi en fit publiquement l'éloge, rappella les occaſions où le père la Chaiſe, avoit pris contre lui la défenſe de pluſieurs gens accuſés ou ſuſpects, & ajouta: *Je lui diſois quelquefois, vous êtes trop doux; ce n'eſt pas moi qui ſuis trop doux, me répondoit-il, c'eſt vous, ſire, qui êtes trop dur.* Ils ſe connoiſſoient bien l'un l'autre.

Peu de jours avant ſa mort, il dit au roi : Sire, je vous demande en grace de choiſir mon ſucceſſeur dans notre compagnie Elle eſt très-attachée à votre majeſté; mais elle eſt fort étendue, fort nombreuſe, & compoſée de caractères très-différens, tous paſſionnés pour la gloire du corps. On n'en pourroit pas répondre dans une diſgrace, & un mauvais coup eſt bientôt fait. Le roi fut ſi frappé de ce propos, qu'il le redit à Maréchal ſon premier chirurgien, qui, dans le premier mouvement de ſon effroi, le rapporta à Blouin, premier valet de chambre, & à Boulduc, premier apothicaire, ſes amis particuliers, de qui j'ai appris dans ma jeuneſſe pluſieurs anecdotes.

Ce que le père la Chaiſe penſoit de ſa compagnie, doit ſe ſuppoſer de tout

autre ordre religieux attaché à la cour par le confeſſionnal. Il ſeroit à ſouhaiter que ce miniſtère ne fut jamais confié qu'à un ſéculier. Le roi de Sardaigne, Victor Amédée, dit à un de nos miniſtres, vivant encore, & de qui je le tiens, que ſon confeſſeur jéſuite étant au lit de la mort, le fit prier de le venir voir, & que le mourant lui tint ce diſcours : Sire, j'ai été comblé de vos bontés ; je veux vous en marquer ma reconnoiſſance. Ne prenez jamais de confeſſeur jéſuite ; ne me faites pas de queſtions ; je n'y répondrois pas.

Le ſujet le plus capable de faire regretter le père la Chaiſe, fut celui qui lui ſuccéda, le père Tellier. Né en baſſe Normandie, il étoit le fils d'un procureur de Vire. Animé d'un orgueil de mauvais ange, avec un corps robuſte, un eſprit ferme & capable d'un travail opiniâtre, ſans la moindre vertu ſociale, il avoit tous les vices d'une ame forte. Poſſédé du deſir de dominer, d'aſſervir tout à ſa compagnie, & ſa compagnie à lui-même, appliqué ſans relâche à ſon objet, il étoit craint de ceux qu'il obligeoit, dont il faiſoit des eſclaves, & abhorré de tous les autres, même de ſa compagnie qu'il rendit puiſſante &

odieuſe. Si jamais les jéſuites ſont détruits en France, Tellier aura été le principal auteur de leur ruine. Tel étoit le directeur de la conſcience de Louis XIV.

Le premier inſtant où il parut à la cour, annonça ce qu'il alloit être. Il étoit fort au-deſſus de la foibleſſe de rougir de ſa naiſſance. Le roi lui ayant demandé ſur la reſſemblance de nom, s'il étoit parent de Tellier de Louvois. *Moi, ſire!* répondit le confeſſeur, en ſe proſternant : *je ne ſuis que le fils d'un payſan, qui n'ai ni parens, ni amis.* Cet aveu ne lui fit tort ni honneur dans l'eſprit d'un roi accoutumé à regarder preſque du même œil le peuple & ce qu'il appelloit de la bourgeoiſie, & qui vouloit qu'on fût tout à lui. Fagon, premier médecin, en jugea mieux. Attentif au diſcours, au maintien, aux courbettes du jéſuite : *Quel ſacre*, dit-il, en ſe retournant vers Blouin !

Tellier commença par afficher une vie retirée & preſque farouche. Il ſentit que pour régner par-tout, il lui ſuffiroit de ſubjuguer ſon pénitent, & n'y réuſſit que trop. Il ſavoit que madame de Maintenon ménageoit plus les Jéſuites qu'elle ne les aimoit. Lors de

l'établiſſement de Saint-Cyr, elle leur préféra les Lazariſtes pour la direction de cette communauté, & ſur ce qu'on lui en demanda la raiſon : c'eſt, dit-elle, que je veux être maîtreſſe chez moi. Tellier ne pouvoit donc pas s'empêcher de voir dans les égards pour les jéſuites, moins de confiance en eux que de reſpect humain pour le roi. Il en reſſentoit un dépit vif, s'en vengeoit dans l'occaſion, & accoutumoit le roi à partager ſes ſentimens, en le faiſant ſervir d'inſtrument à ſa vengeance.

On avoit fait beaucoup de bruit dans l'égliſe, au ſujet des cérémonies chinoiſes ; on accuſoit les jéſuites de faire dans ce pays-là un monſtrueux alliage de chriſtianiſme & d'idolatrie. L'affaire avoit très-mal tourné pour eux, à Rome même, & avec flétriſſure pour le P. Tellier, dont on avoit mis à l'index un aſſez mauvais livre, qu'il s'étoit aviſé de faire ſur cette matière. L'orgueilleux jéſuite voulut, par une oſtentation de crédit en France, en impoſer au pape, & l'obliger de compter déſormais avec la ſociété ; mais il eut en même-tems l'adreſſe de choiſir un moyen qui pût également élever les jéſuites & plaire à la cour de Rome : ce fut la deſtruction de

de Port-Royal. Tellier prit la voie la plus sûre, en représentant au roi cette maison comme le foyer du janfénisme & de l'esprit républicain.

La première religion pour Louis XIV étoit de croire à l'autorité royale. D'ailleurs, ignorant dans les matières de doctrine, superstitieux dans sa dévotion, il poursuivoit une héréfie réelle ou imaginaire comme une désobéissance, & croyoit expier ses fautes par la persécution. Cependant, il balançoit encore. Le grand nombre d'hommes célèbres sortis de Port-Royal (1) combattoit dans son esprit en faveur de cette maison.

Il étoit dans cette perplexité, lorsque Maréchal, dont j'ai déjà parlé, eut occa-

(1) Tels que les trois Arnaud, Antoine, Henri & Robert, Nicole, Pascal, Le Roi, abbé de Haute-Fontaine, à qui les lettres provinciales sont adressées, Le Nain de Tillemont. Lemaître de Saci, & le célèbre avocat Lemaître, Hamont, Hermant, Lancelot, auteur des meilleures grammaires & méthodes générales françoise, latine, grecque, italienne, espagnole, dites de Port-Royal, Barcos de S. Cyran, Bourseis, Le Tourneux, Ste. Marthe & quantité d'autres; sans compter ceux qui leur devoient leur éducation, tels que le duc de Beauvilliers, le duc de Luynes, pour qui fut faite la logique de Port-Royal.

fion d'aller dans ce canton-là. Le roi, plus fûr de la candeur d'un bon domeftique, que du rapport d'un miniftre, le chargea d'obferver tout & de lui en rendre compte. Maréchal le lui promit, & à fon retour, lui dit : „ Ma foi, Sire ! j'ai bien examiné; je n'ai vu là que des faints & des faintes. Le roi foupira, & fe tut. Tellier revint à la charge, & perfuada à fon pénitent qu'il n'y avoit rien de fi dangereux que ces vertus extérieures qui couvrent le poifon de l'héréfie. Le lieutenant de police, d'Argenfon, qui fut depuis garde-des-fceaux, ami des jéfuites, & dont on peut faire des portraits différens & tous vrais, fut chargé de cette exécution militaire. Port-Royal fut détruit avec la fureur qu'on eût employée contre une ville rebelle, & le fcandale qu'on déploye dans un mauvais lieu.

Tellier voulant affermir de plus en plus fon empire fur l'efprit du roi, par les démarches où il l'engageroit, entreprit de perdre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Son premier crime étoit de ne rien devoir aux jéfuites, & de s'être élevé par fa naiffance & fa vertu; le fecond, de jouir dans le public d'une confidération qui lui donnoit auprès du

roi beaucoup d'influence dans la diſtribution des bénéfices, département qui procure tant de courtiſans à celui qui en eſt chargé (1). Tellier manœuvra tant à Rome par ſes agens, qu'il y fit condamner les réflexions morales du P. Queſnel, ſur le nouveau teſtament, dont

(1) La feuille des bénéfices a toujours été adminiſtrée ſuivant le caractère de celui qui l'a eue. Le P. la Chaiſe les donnoit volontiers aux gens de condition; le mérite s'y trouvoit quand il pouvoit : mais en tout, les choix faiſoient moins crier. Le père Tellier donnoit au fanatiſme; le régent, aux ſollicitations de toute eſpèce; le cardinal de Fleuri, à la politique, aux convenances bien ou mal jugées; Boyer, évêque de Mirepoix, au cagotiſme; le cardinal de la Rochefoucault chercha communément la vertu & le mérite, dans le peu de tems qu'il a gouverné ce miniſtère; l'évêque d'Orléans d'aujourd'hui, eſt celui qui a eu & qui aura toujours le moins d'autorité dans ſa place, qu'il ne doit qu'à ſon peu de conſiſtance. On y vouloit quelqu'un qu'on pût déplacer ſans choquer le public; & c'étoit, à cet égard, le meilleur choix qu'on pût faire. Il y en a eu de plus haïs que lui, aucun de ſi mépriſé. Le régent fit ſouvent des choix ſcandaleux; les autres nominateurs ne les ont pas toujours évités; mais les plus pernicieux à l'égliſe & à l'état, ont été ceux de Boyer, parce que la ſotiſe & l'ignorance choiſiſſent encore plus mal que le vice éclairé.

le cardinal avoit été l'approbateur. Ce prélat retira aussitôt son approbation ; mais sans condamner l'ouvrage, qui, depuis nombre d'années, faisoit l'édification de l'église, & avoit fait celle du pape même, Clément XI, que les jésuites forçoient à le condamner.

Tellier commença par faire attaquer le cardinal par deux ou trois évêques de bas ordre, sans naissance ni mérite, qui aspiroient à des sièges plus relevés que les leurs, & dont l'ambition étoit une insolence.

Le schisme entre le cardinal & Tellier fut bientôt public. Le roi voulant rétablir la concorde, chargea le duc de Bourgogne de cette affaire. Le cardinal seroit allé au-devant de la paix; mais le jésuite n'en vouloit point. Madame de Maintenon, dont la nièce avoit épousé le neveu du cardinal, s'intéressoit fort à cette Eminence ; & pour éclairer les menées du confesseur, engagea l'évêque de Meaux Bissi à se lier avec lui, comptant en faire son espion; mais Tellier en fit bientôt le sien auprès d'elle. Résolu de perdre le cardinal, il prit la voie la plus courte & la plus sûre, qui fut de l'accuser de jansénisme auprès du roi. Le livre de Quesnel avoit déjà été con-

damné à Rome par un décret; Tellier entreprit de le faire condamner par une constitution. Tous les évêques, valets de la société, reçurent du confesseur des ordres & des modèles de lettres ou de mandemens. Malheureusement pour le jésuite, une lettre originale sur ce sujet tomba entre les mains du cardinal de Noailles & devint publique (1). Le duc de Bourgogne qui, dans son attachement à la religion, savoit en séparer les ministres, dit aussitôt qu'il falloit chasser le P. Tellier. Le roi fut près de le faire; mais sa répugnance à changer un confident aussi intime qu'un confesseur, le retint; en peu de jours, tout fut oublié : & le duc de Bourgogne, par respect pour le roi, prit le parti du silence.

Tellier étant échappé de cet orage, n'en fut que plus furieux contre le cardinal, & chercha dans le livre de Quesnel les propositions dont il pourroit faire le sujet de la constitution. Il eut soin d'en choisir qui fussent contraires

(1) Cette matière feroit si ennuyeuse pour la plupart des lecteurs, que je renvoye ceux qui voudroient en être plus particulierement instruits, aux mémoires sur la constitution, au journal de l'abbé Dorsanne, &c.

à la doctrine molinifte ; mais comme elles fe trouvoient conformes à celle de Saint-Paul, de Saint-Auguftin & de Saint-Thomas, un de fes ouvriers lui repréfenta le danger d'attaquer ainfi de front les colonnes du chriftianifme. *St. Paul & St. Auguftin*, dit le fougueux jéfuite, *étoient des têtes chaudes qu'on mettroit aujourd'hui à la Baftille ; à l'égard de Saint-Thomas, vous pouvez penfer quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarraffe peu d'un apôtre.*

Pour rendre l'œuvre agréable au pape, on eut foin de favorifer dans ce projet de bulle les maximes ultramontaines. Le tout fut envoyé au P. d'Aubenton affiftant du général des jéfuites, pour y mettre la dernière main avec le cardinal Fabroni penfionnaire de la fociété ; & Tellier engagea le roi à demander lui-même au pape cette conftitution défirée, difoit le confeffeur, par tous les évêques de France.

La bulle étant dreffée, Fabroni & d'Aubenton allèrent la communiquer au pape. Quelque rapide qu'en fût la lecture, le faint-père crut entendre un manifefte contre l'écriture & les pères. Il en fut effrayé ; mais Fabroni qui avoit toujours été le docteur confultant du

pape, avoit conservé sur lui l'ascendant d'un précepteur sur son disciple. Il le prit donc avec sa hauteur ordinaire, tandis que d'Aubenton, d'un ton modeste, faisoit observer au pontife combien cette bulle étoit favorable aux maximes de la cour de Rome, & quel honneur ce seroit de les voir canoniser en France par une constitution demandée par un roi absolu, qui la feroit enrégistrer dans tous les tribunaux du royaume.

Quelque flatté que fût le pape d'une si belle victoire en France, il craignoit l'opposition des cardinaux sur le dogme. La congrégation nommée pour en juger, n'avoit pas encore été consultée. Le roi d'ailleurs avoit exigé que la bulle seroit examinée, quant à ce qui concerne les libertés de l'église Gallicane, par le cardinal de la Trémoille notre Ambassadeur à Rome, & on ne lui avoit rien communiqué en forme. Le pape se rendit enfin, sur la promesse positive, que toutes ces conditions seroient remplies avant que la constitution parût.

Les consulteurs les plus timides s'absentèrent, les plus instruits & les plus fermes furent éloignés. On ne montra

que le dispositif & la fin au cardinal de la Trémoille. Il pouvoit demander plus, sans y entendre davantage; les cardinaux Carpegua & Caffini, que le pape consulta avant la signature, n'oublièrent rien pour l'empêcher. Fabroni & d'Aubenton l'emportèrent, & le bon pape céda avec des remords sur le fond & des craintes sur les suites.

La révolte des esprits à Rome fut générale; les cardinaux crièrent hautement que la doctrine de l'église étoit renversée. Le saint-père en versa des larmes; mais à chose faite dans cette cour, il n'y a point de remède. Albani, neveu du saint-père, & ses créatures, firent sentir aux cardinaux opposans, combien il seroit dangereux de se séparer de leur père commun, de donner atteinte à son infaillibilité, & au contraire l'avantage de faire adopter en France les maximes de Rome. Ce qui acheva de les décider fut la confidence qu'Albani leur fit d'une lettre que Tellier avoit suggérée à Louis XIV, & par laquelle ce prince promettoit au pape de faire rétracter par le clergé les quatre célèbres propositions de l'assemblée de 1682. En peu de jours, les ignorans crurent à la bulle, les politiques la soutinrent.

Cette bulle préſentée au roi le 3 octobre, reçut d'abord en France le même accueil qu'à Rome; Biſſi même en parut indigné; Tellier lui ferma la bouche; ce prélat avoit la promeſſe du chapeau de cardinal, mais la nomination n'étoit pas faite; il craignit de le perdre, & cette crainte en fit le plus vif apôtre de la bulle.

Le parlement ne fut pas ſi docile. Il n'y a rien de ſi embarraſſant pour la cour que ces hommes qui ont leur honneur à conſerver, peu de choſe à perdre & rien à prétendre, quand ils ſe renferment dans leur devoir.

La quatre-vingt-onzième propoſition condamnée eſt ſi vraie, que la propoſition contraire eſt une héréſie politique dans tous les gouvernemens. *La crainte d'une excommunication injuſte*, diſoit Queſnel, *ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.* Si ce principe condamné par la bulle eſt faux, il n'y a aucun ſouverain qui ſoit en ſûreté contre un ſujet ſuperſtitieux.

Tellier, preſſé ſur cet article, cherchoit à diſtinguer l'excommunication injuſte de la fauſſe; mais ces ſubtilités ſcolaſtiques ne ſont pas faites pour les

bons esprits ; & sont inintelligibles ou dangereuses pour le peuple.

Aussitôt que la constitution fut traduite & entre les mains de tout le monde, chaque société devint une école de théologie. Toutes les conversations furent infectées de la fureur de dogmatiser ; & comme le caractère national ne perd pas ses droits, une dissertation dogmatique étoit coupée par un vaudeville.

A voir l'opposition des parlemens, la division du haut clergé, la résistance du second ordre, la révolte de presque tous les corps séculiers & réguliers, il eût été impossible de prévoir la fortune que cette bulle a faite. Il est pourtant à désirer aujourd'hui, pour le bien de la paix, que cette constitution ayant triomphé du mépris, soit l'objet d'un respect universel. C'est l'unique moyen de la faire oublier.

Tellier sentoit bien que la plûpart des évêques qu'il avoit à ses ordres, donnoient moins de poids à sa cabale qu'ils n'en recevoient eux-mêmes. Bissi ne procuroit pas un grand éclat au parti, le Tellier entreprit de le décorer d'un nom qui pût balancer la considération personnelle du cardinal de Noailles.

Il n'y avoit à cet égard perſonne à préférer au cardinal de Rohan, prélat d'une naiſſance illuſtre, formé par les graces pour l'eſprit & la figure, magnifique dans ſa dépenſe, avec des mœurs voluptueuſes & galantes, dont une repréſentation de grand ſeigneur couvroit le ſcandale. Cet éminent prélat ſe repoſoit de la doctrine ſur des ſavans dont il étoit le bienfaiteur, & des fonctions épiſcopales ſur un domeſtique mitré. Ces premiers princes de l'égliſe ne regardent pas autrement les évêques *in partibus*, quoique ſouvent très-eſtimables, qui leur ſont attachés (1).

Le cardinal de Rohan, comblé de biens & d'honneurs, paroiſſoit n'avoir rien à prétendre, lorſque la mort du cardinal de Janſon fit vaquer la place de grand aumônier (2).

(1) Le cardinal d'Auvergne, qui n'avoit qu'une vanité d'éducation, car il étoit au-deſſous de l'orgueil, diſoit un jour naïvement (je l'ai entendu) : tous mes domeſtiques, excepté l'évêque de Mecènes, ont été malades cet hiver.

(2) Le cardinal de Janſon (Touſſaint de Forbin) avoit été pauvre dans ſa jeuneſſe, comme le ſont preſque tous les cadets de nobleſſe, qui recrutent le corps épiſcopal. Il n'avoit eu long-tems, pour ſubſiſter, que la chapelle du château de l'Aigle, en Normandie, valant 800

Tellier profita de la conjoncture pour engager le cardinal. Il alla le trouver, & lui proposa brusquement d'entrer dans la ligue, & la grande aumônerie pour prix de l'engagement. Le caractère du cardinal l'éloignoit des intrigues qui pouvoient troubler ses plaisirs. D'ailleurs il étoit attaché d'inclination, de respect & de reconnoissance au cardinal

liv., que lui avoit donnée le marquis de l'Aigle. Janson, dans sa plus haute fortune, garda, par reconnoissance, cette chapelle, dont il laissoit le revenu à un desservant. Etant grand aumônier, il disoit noblement devant toute la cour, qu'il étoit toujours l'aumônier du marquis de l'Aigle. Sa fortune commença par la coadjutorerie de l'évêché de Digne. Il faut que ce siége porte bonheur, mérite ou non; l'évêque d'Orléans (Jarente) l'a occupé. Janson fut ensuite évêque de Marseille, puis de Beauvais. Etant ambassadeur en Pologne, il contribua beaucoup à l'election de Jean Sobieski, dont il eut la nomination au cardinalat. Il fut sept ans chargé des affaires de France à Rome, grand aumônier à son retour, & mourut en mars 1713, laissant la réputation d'un grand négociateur & d'un politique honnête-homme. Le roi dit plusieurs fois qu'il auroit fait Janson ministre, s'il ne savoit pas qu'il ne falloit jamais de cardinaux, ni même d'ecclésiastiques dans le ministère. C'étoit du cardinal Mazarin même qu'il tenoit cette leçon. Le cardinal de Fleuri, a dit-on, donné la même à son élève.

de Noailles, qui l'avoit élevé comme son fils, le chérissoit, & qui ne pouvant en faire un saint, le laissoit un homme aimable dans la société, & un prélat tranquille dans l'église.

Rohan fut effrayé de la proposition; mais sa douceur naturelle l'empêcha de répondre avec la hauteur qui lui convenoit, ou avec l'indignation que méritoit l'insolent jésuite. Il chercha des excuses dans la reconnoissance qu'il devoit au cardinal de Noailles, & que la princesse sa mere lui avoit recommandée en mourant. Tellier traita ses sentimens d'enfances. Le cardinal pressé de plus en plus, offrit la neutralité; le jésuite la rejetta, déclarant qu'il falloit opter, prendre parti pour ou contre la société. Le cardinal demanda du tems pour y réfléchir. Je vous donne trois jours, reprit Tellier en le quittant, pour y penser; mais pensez aussi que la grande aumônerie ne peut pas être long-tems vacante.

Le cardinal interdit de l'audace du jésuite, en alla rendre compte au maréchal de Talart, dont le fils avoit épousé la niéce du cardinal. Le maréchal qui prétendoit se servir des Rohans pour entrer au conseil, ne vit dans l'im-

pudence du jésuite, que la preuve d'un énorme crédit, & dit au cardinal qu'il devoit être flatté du poids qu'on donnoit à son nom; qu'il laisseroit à des prélats subalternes les disputes, & les platitudes scolastiques; qu'il ne seroit qu'un grand seigneur de représentation; qu'il devoit à son honneur, & par conséquent à sa conscience, de ne pas laisser échapper la place de grand aumônier; que s'il cédoit à de vains scrupules, il se verroit éclipser par Bissi fait pour le suivre par tout. Le maréchal qui ne croyoit pas aux consciences de cour, ni à la reconnoissance, traita de fausse délicatesse celle dont le cardinal se piquoit dans une occasion unique. Il le séduisit par des louanges, l'effraya de la puissance des jésuites, & le livra enfin au pere Tellier. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan devint malgré lui le chef d'une cabale. Une compassion assez voisine du mépris, le sauva de la haine publique. Il ne prêta guere que son nom, son palais & sa table aux prélats du parti, & sa voix au pere Tellier dont il recevoit bénignement les ordres, & l'avouoit quelquefois avec humilité.

Comme je n'écris pas une histoire ec-

cléfiaftique, mais celle des hommes de mon temps, je n'en rapporterai que des faits purement humains.

Le roi voulant faire recevoir une bulle que fon confeffeur lui faifoit croire qu'il avoit demandée, il ordonna une affemblée des évêques qui fe trouvoient à Paris. Il y en avoit quarante-huit, non compris le cardinal de Noailles, & ils s'affemblerent pendant quatre mois, fans pouvoir parvenir à l'unanimité des fentimens. Enfin quarante, à la tête defquels étoit Rohan, & derriere eux Tellier, accepterent la bulle, & huit unis à Noailles, demanderent des explications.

Les acceptans ne s'accordoient pas trop entre eux, du moins quant aux propos qu'ils tenoient dans les cercles, où la politique, la théologie, la philofophie, la morale, &c. fe traitent plus gaiement que dans les lieux qui y font confacrés.

Biffi, & quelques autres, crioient que la conftitution étoit admirable. L'évêque de Soiffons, Brulart de Silleri, un des acceptans avouoit, en foupirant, que toute l'affaire, du commencement à la fin, n'avoit été qu'un myftère d'iniquité contre le cardinal de Noailles;

que tel parti qu'il eût choisi, à moins qu'il n'eût été deshonorant pour lui, on eût pris l'opposé. L'évêque du Mans, du Crevy, disoit : *Je n'ai jamais lu le livre de Quesnel ; mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien ; & si par notre acceptation de la bulle, nous avons mis la foi à couvert, nous n'y avons pas mis la bonne foi.* Crillon, évêque de Vence, & depuis archevêque de Narbonne, demandoit à de Langle, évêque de Boulogne, un des opposans, s'il prétendoit corriger le pape : *Croyez-vous*, répondit de Langle, *que le pape soit incorrigible* ?

Le cardinal de Noailles, ayant donné un mandement pour suspendre l'acceptation de la bulle, les acceptans en devinrent furieux. Rien ne peint mieux l'opinion qu'on avoit des acceptans, même à la cour, qu'une plaisanterie de la duchesse de Bourbon, fille naturelle du roi. Ce prince se plaignant devant elle chez madame de Maintenon, du chagrin que lui causoit la division des évêques : *Si l'on pouvoit*, disoit-il, *ramener les neuf opposans, on éviteroit le schisme ; mais cela ne sera pas facile. Eh bien, sire*, dit en riant la duchesse ! *que ne dites-vous aux quarante de revenir à l'avis des neuf ! ils ne vous refuseront pas.* On

voit quelle idée l'on avoit de la souple conscience des quarante prélats.

Cette orageuse constitution ne put être enregistrée au parlement qu'avec des modifications, & cela ne satisfaisoit pas les Jésuites, qui vouloient l'enregistrement pur & simple.

Tellier eut un nouveau désagrément. L'évêque de Soissons, Silleri, mourut. Dans ses derniers momens, l'horreur des intrigues, dont il avoit été complice, frappa son imagination ; il déclama contre la bulle, exhalant ses remords par des hurlemens qu'on entendoit de la rue.

Le pape n'étoit pas plus content des modifications de la bulle, que d'une opposition formelle ; on lui proposa un concile national, qu'il goûtoit encore moins. On lui envoya cependant Amelot, en qualité de ministre plénipotentiaire, pour en tirer du moins quelques explications, ou demander la tenue d'un concile national.

C'est avec dégoût que je m'arrête sur une matière qui n'intéressera personne un jour; mais ayant été la seule affaire dont le roi ait été occupé & tourmenté dans les derniers temps de sa vie, je fais céder le dégoût au devoir d'historien.

La ſeule diſtraction que Louis XIV ait eue dans ſes malheurs domeſtiques, fut l'audience publique qu'il donna à un ambaſſadeur de Perſe, qui venoit, diſoit-on, témoigner l'admiration du roi ſon maître, pour le plus grand monarque de la chrétienté. Jamais le roi n'avoit paru avec plus de magnificence que le jour qu'il reçut cet hommage. Il portoit dans ſa parure toutes les pierreries de la couronne ; ſa vieilleſſe, ſon air d'abattement même, inſpiroient une ſorte de pitié reſpectueuſe, & ajoutoit à la majeſté.

Beaucoup de perſonnes prétendirent que cet ambaſſadeur n'étoit qu'un aventurier, produit pour tirer le roi de ſa mélancolie, en lui rappellant ſa grandeur paſſée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Dipi, interprête des langues orientales, étant mort ſubitement, entre le jour de l'entrée & celui de l'audience, on trouva un curé de campagne qui, ayant voyagé en Perſe, fit les fonctions de Dipi; & ce curé, d'après les converſations qu'il eut avec cet ambaſſadeur, en porta le même jugement.

Il fallut en revenir au déſagréable

objet de la bulle. Tellier vouloit absolument qu'elle fut enregistrée sans la moindre modification, & persuada à son pénitent de tenir à ce sujet un lit de justice. Le roi, pour s'en dispenser, manda le premier président de Mesmes, le procureur-général d'Aguesseau, les trois avocats-généraux, Joly de Fleury, Chauvelin & Lamoignon, aujourd'hui chancelier. Le premier président & les deux derniers avocats-généraux, étoient livrés aux Jésuites. D'Aguesseau le plus instruit des magistrats du royaume, plein de probité, de candeur & de religion; étoit jaloux des droits de l'église & du roi; mais la douceur de son caractere fit craindre à sa femme [Ormesson] qu'il ne se laissât intimider par la présence du monarque. *Allez*, lui dit-elle en l'embrassant, *oubliez devant le roi femme & enfans; perdez tout, hors l'honneur.* Il n'écouta que son devoir, & parla au roi avec autant de lumière & de force que de respect. Fleury le seconda, & les autres n'osèrent les contredire. Le roi, moins touché des raisons que blessé de la résistance, fut près de priver d'Aguesseau & Fleury de leurs charges.

Le confesseur ayant vu l'inutilité de

cette conférence, dit au roi qu'il ne reſtoit d'autre moyen qu'un lit de juſtice, pour réduire un parlement rébelle & un prélat hérétique; qu'il falloit faire enlever le cardinal de Noailles, le conduire à Pierre-Encife & delà à Rome, où il feroit dégradé en plein conſiſtoire; ſuſpendre d'Agueſſeau de ſes fonctions & en charger par commiſſion Chauvelin, qui feroit le requiſitoire.

Le roi repugnoit à tant de violence; mais le fougueux confeſſeur effraya ſon pénitent du grand intérêt de Dieu, & le projet fut au moment de s'exécuter. Tellier en douta ſi peu, qu'il écrivit à Chauvelin pour lui détailler le plan de l'opération; mais Chauvelin ayant été ce jour-là même attaqué de la petite-vérole dont il mourut, la lettre tomba en main-tierce, & il s'en répandit des copies.

J'ai ſous les yeux dans le moment où j'écris, ce qu'on prétend être l'original de cette lettre, & j'avoue que la ſignature ne m'en paroît pas exactement conforme à celle de trois lettres de Tellier, auxquelles je viens de la confronter au dépôt des affaires étrangères.

Je ſoupçonne cette lettre une de

ces fraudes pieuſes que les différens partis ſe permettent, & dont l'uſage remonte à la primitive égliſe.

Quoiqu'il en ſoit, je n'en ſuis pas moins certain du projet & de la maniere dont il échoua, qui a été ignoré du jéſuite même. Mademoiſelle Chauſſeraie en eut tout le mérite. Il eſt à propos de la faire connoître.

Elle étoit fille d'un gentilhomme poitevin, nommé le petit de Verno & d'une Briſſac, veuve du marquis de la Porte-Veſins. Ayant perdu père & mère, elle feroit reſtée dans l'indigence, ou du moins dans l'obſcurité, ſi le marquis de Veſins, ſon frere utérin, n'en eût pas eu pitié. Il lui procura de l'éducation, & engagea par ſon exemple les Biron, les Villeroi, les Briſſac à s'intéreſſer pour une orpheline qui leur appartenoit de fort près, du côté maternel, & dont ils ne vouloient pas d'abord entendre parler. Elle leur fut enfin préſentée; bientôt elle leur plut par ſa figure & ſes manières, & ils la firent entrer chez Madame, belle-ſœur du roi, en qualité de fille d'honneur. Grande, bien faite & d'une figure agréable, elle avoit baucoup d'eſprit & encore plus de jugement, une phi-

ſionomie de candeur & une naïveté dont elle eût l'adreſſe de conſerver l'extérieur & le ton, lorſque l'uſage de la cour lui en eût fait acquérir toute la fineſſe. Le roi qui la vit ſouvent chez Madame, prit pour elle le goût qu'inſpirent naturellement celles qu'on nomme vulgairement de bonnes créatures, eſpèce ſi rare dans les cours, & à qui ce titre, une fois confirmé, permet des familiarités que d'autres n'oſeroient pas prendre. Elle eût des amis dans tous les tems, dans toutes les claſſes, dans les partis les plus oppoſés, & obligea les miniſtres à des égards pour elle, ſans les rendre ſes ennemis. Ils lui firent une fortune conſidérable, qu'elle augmenta encore dans la régence. Elle ſe retira à un certain âge de chez Madame dont elle conſerva les bontés, & continua d'aller de tems en tems faire ſa cour au roi, qui lui donnoit toutes les audiences particulieres qu'elle vouloit. Elle a paſſé toute ſa vie dans l'intrigue, & l'habitude lui en avoit fait un beſoin. Elle a rendu gratuitement mille ſervices, ignorés de ceux qui les recevoient & qu'elle ne connoiſſoit pas, ſouvent par le ſeul plaiſir d'intriguer, ou pour traverſer des intrigantes à ga-

ges; elle en fit renoncer au métier. Ce fut elle qui ſauva le cardinal de Noailles.

Quand elle alloit paſſer quelques jours à Verſailles, elle logeoit chez la ducheſſe de Vantadour ſon amie, le rendez-vous de la cabale jéſuitique. L'intimité qui régnoit entre la ducheſſe & elle, l'indifférence, l'inattention que celle-ci avoit & affectoit encore davantage pour les affaires de la conſtitution, faiſoient que, ſans lui confier préciſément ce qui ſe machinoit, on ne ſe cachoit pas d'elle. Mais pour cette fois, le cardinal de Rohan ſuppoſant que tout ce qui ſe trouvoit dans ſa ſociété, ne pouvoit pas avoir d'autres intérêts que les ſiens, confia le ſecret à la Chaufferaie, afin, dit-il, qu'étant notre amie, elle jouiſſe d'avance du triomphe de la bonne cauſe. Il lui déclara donc que l'ordre d'enlever le cardinal de Noailles, devoit s'expédier le lendemain. Elle applaudit à cette ſainte violence avec un tranſport dont Rohan fut la dupe, & conçut à l'inſtant le projet de ſauver Noailles, pour qui elle avoit un reſpect que lui avoit inſpiré l'abbé Dandigné, ſon parent & ſon ami. Elle ſe procura le jour mê-

me un tête-à-tête avec le roi. Elle avoit avec lui cette liberté qu'on prend avec quelqu'un qu'on a bien persuadé qu'on l'aime.

Sire, lui dit-elle, *je ne vous trouve pas aussi bon visage qu'hier ; vous avez l'air triste ; je crois qu'on vous donne du chagrin. Tu as raison*, répondit le roi, *j'ai quelque chose qui me tracasse ; on veut m'engager dans une démarche qui me répugne, & cela me fâche.... Je respecte vos secrets, sire*, poursuivit-elle, *mais je parierois que c'est pour cette bulle où je n'entends rien. Je ne suis qu'une bonne chrétienne qui ne m'embarrasse pas de leurs disputes. Si ce n'est que cela, vous êtes trop bon, laissez-les s'arranger comme ils voudront. Ils ne pensent qu'à eux, & ne s'inquiètent ni de votre repos, ni de votre santé. Voilà ce qui m'intéresse, moi, & ce qui doit intéresser tout le royaume. Tu fais bien, mon enfant*, reprit le roi en secouant la tête ; *j'ai envie de faire comme toi. Faites donc, Sire*, dit-elle, *au diable toutes ces querelles de prêtres ! reprenez votre santé, & tout ira bien.*

Ce fut avec de pareils propos que la Chausseraie dérangea toute la machine, Le lendemain, dès quatre heures du matin, elle monta en chaise de poste, &

& se fit précéder à l'archevêché par un homme de confiance, un peu plus que son ami, & de qui je tiens ce détail. Elle rendit compte de tout au cardinal, lui recommanda de ne point sortir de Paris, où l'on craindroit de révolter le public par un acte de violence, repartit aussi-tôt pour Versailles, & rentra dans sa chambre, avant que personne eût encore paru. Vers midi, elle trouva chez la duchesse la cabale fort consternée, & sut qu'après la priere, le roi avoit dit au père Tellier, qu'il ne falloit plus penser au parti proposé; que le confesseur ayant voulu insister, le roi avoit coupé court si séchement & avec tant d'humeur, qu'il n'y avoit pas lieu d'y revenir, sans s'exposer à se perdre. La Chausseraie en instruisit le cardinal par un exprès, & tout fut fini à cet égard.

Tellier n'en fut que plus ardent à presser le lit de justice; mais il n'y réussit pas mieux. Tout alloit bientôt changer de face.

Le roi dépérissoit à vue d'œil; cependant le 9 août, il courut encore le cerf dans sa calêche qu'il mena lui-même. Le dimanche 11, il tint conseil & se promena ensuite dans les jar-

dins de Trianon; mais il en revint ſi abattu, que ce fut ſa derniere ſortie. Le mardi 13, il fit effort pour donner l'audience de congé à l'ambaſſadeur de Perſe. Il ne ceſſa de s'habiller que le 19; mais il continua juſqu'au 23 de tenir conſeil, de travailler avec ſes miniſtres, & de manger en préſence des courtiſans qui avoient les entrées. Les ſoirs, madame de Maintenon, les dames familieres de Caylus, d'O, de Dangeau & de Levi, les légitimés, le chancelier & le maréchal de Villeroi, ſe rendoient chez le roi où il y avoit concert. Cela dura juſqu'au 25, jour de ſaint-Louis.

Le roi qui avoit fait venir la gendarmerie, s'étoit flatté, juſqu'au 22, d'en faire la revue lui-même, & s'étoit fait préparer un lit; mais ſe trouvant trop foible, il en chargea le duc du Maine. Le duc n'auroit pas laiſſé d'être embarraſſé de remplir une telle fonction aux yeux du public, par préférence au duc d'Orléans & en ſa préſence. Pour éviter le parallele, il fit ſuggérer au jeune dauphin par la ducheſſe de Ventadour, ſa gouvernante, l'envie de voir la revue, afin que le duc du Maine ne pa-

rût la faire que fous les ordres du dauphin. Le roi y confentit; & il falloit que l'arrangement eût été préparé de loin : car le petit uniforme de capitaine de gendarmerie fe trouva fait à point nommé pour l'enfant, qui, depuis quelques jours, venoit de quitter la robe. Le duc d'Orléans affecta de paroître à la tête des compagnies de fon nom; il y falua le dauphin, & fe retira enfuite.

Le 25, jour de la St.-Louis, fur les fept heures du foir, les muficiens s'arrangeoient déjà pour le concert, lorfque le roi fe trouva mal; on les fit fortir, & l'on appella les médecins qui jugèrent qu'il étoit tems de faire recevoir au roi les facremens. Tellier vint auffi-tôt le confeffer; & fur les onze heures, le cardinal de Rohan & le curé de la paroiffe arrivèrent, & l'on adminiftra au roi le viatique & l'extrême-onction.

Cette cérémonie achevée, le roi fit venir le duc d'Orléans, & lui parla bas environ un quart d'heure.

Le duc d'Orléans prétendit depuis que le roi, en lui témoignant autant d'amitié que d'eftime, l'avoit affuré qu'il lui confervoit tous les droits de

ſa naiſſance, lui avoit recommandé le royaume & la perſonne du roi futur, & avoit ajouté : *s'il vient à manquer, vous ſerez le maître, & la couronne vous appartient. J'ai fait les diſpoſitions que j'ai cru les plus ſages ; mais, comme on ne ſauroit tout prévoir, s'il y a quelque choſe qui ne ſoit pas bien, on le changera.* Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que perſonne n'entendit un mot de ce que dit le roi. Le lendemain 26, le roi après la meſſe fit approcher de ſon lit les cardinaux de Rohan & de Biſſi, en préſence de madame de Maintenon, du père Tellier, du chancelier, du maréchal de Villeroi, & des officiers du ſervice intérieur : *Je meurs*, dit-il, en s'adreſſant aux deux prélats, *dans la foi & la ſoumiſſion à l'égliſe ; je ne ſuis pas inſtruit des matières qui la troublent ; je n'ai ſuivi que vos conſeils ; j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu ; ſi j'ai mal fait, vous en répondrez devant Dieu, que j'en prends à témoin.* Les deux cardinaux ne répondirent que par des éloges ſur ſa conduite, car il étoit deſtiné à être loué juſqu'au dernier inſtant de ſa vie.

Le moment d'après, le roi dit : je prends encore Dieu à témoin que je n'ai jamais haï le cardinal de Noailles ;

j'ai toujours été fâché de ce que j'ai fait contre lui; mais on m'a dit que je le devois faire. Là-dessus Blouin, Fagon & Maréchal se demandèrent à demi-haut; *ne laissera-t-on pas voir au roi, son archevêque, pour marquer la réconciliation?* Le roi qui les entendit, déclara, que loin d'y avoir de la répugnance, il le désiroit, & ordonna au chancelier de faire venir l'archevêque, si ces messieurs, dit-il, en regardant les deux cardinaux, n'y trouvent point d'inconvénient. Ils n'en trouvoient que trop pour eux, le moment étoit critique, & la réponse embarrassante. Laisser le vainqueur de l'hérésie mourir entre les bras d'un hérétique étoit d'un grand scandale à leurs yeux. Ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, pour en délibérer avec le confesseur, le chancelier & madame de Maintenon. Tellier & Bissi jugèrent l'entrevue fort dangereuse, & la firent juger telle à madame de Maintenon. Rohan & le chancelier portant leurs vues dans l'avenir, ne contredirent ni n'approuvèrent; & tous se rapprochant du lit, recommencèrent leurs éloges sur la délicatesse de conscience du roi, & lui dirent que cette démarche pourroit exposer la bonne cause au triomphe de

ſes ennemis, qu'ils approuvoient cependant que l'archevêque pût venir, s'il vouloit donner ſa parole au roi d'accepter la conſtitution.

Le timide prince ſe ſoumit à leur avis, & le chancelier écrivit en conſéquence à l'archevêque. Noailles ſentit douloureuſement ce dernier trait de ſes ennemis, répondit avec reſpect, mais n'accepta pas les conditions, & ne put voir le roi.

Dès-lors, ce ne fut qu'un ingrat, un rebelle, & l'on n'en parla plus, afin que le roi mourût en paix.

Dans la même matinée, le roi ſe fit amener le dauphin par la ducheſſe de Ventadour, & lui adreſſa ces paroles, que j'ai copiées littéralement d'après celles qui ſont encadrées au chevet du lit du roi, au-deſſus de ſon prie-Dieu :

« *Mon cher enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume ; ce que je vous recommande le plus fortement, eſt de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu... Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes....*

Tâchez de conſerver la paix avec vos voiſins.

J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenſes que j'ai faites.

Prenez conseil en toutes choses, & cherchez à connoître le meilleur, pour le suivre toujours.

Soulagez vos peuples le plutôt que vous pourrez, & faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.

N'oubliez jamais les grandes obligations que vous avez à madame de Ventadour. Pour moi, madame, en se tournant vers elle, *je suis bien fâché de n'être plus en état de vous en marquer ma reconnoissance.*

Il finit en disant à monsieur le dauphin : *Mon cher enfant, je vous donne de tout mon cœur ma bénédiction;* & il l'embrassa ensuite deux fois avec de grandes marques d'attendrissement.

La duchesse de Ventadour, voyant le roi s'attendrir, emporta le dauphin. Le roi fit entrer successivement les princes & les princesses du sang, & leur parla à tous, mais séparément au duc d'Orléans & aux légitimés qu'il fit venir les premiers. Il remercia tous ses officiers domestiques des services qu'ils lui avoient rendus, & leur recommanda le même attachement pour le dauphin.

L'après-dînée, le roi s'adressant à tous ceux qui avoient les entrées, leur dit : *Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné; j'ai bien*

à vous remercier de la maniere dont vous m'avez toujours ſervi, de l'attachement & de la fidélité que vous m'avez marqués : je ſuis bien faché de n'avoir pas fait pour vous tout ce que j'aurois bien voulu. Je vous demande pour mon petit-fils, la même application & la même fidélité que vous avez eues pour moi. J'eſpère que vous contribuerez tous à l'union, & que ſi quelqu'un s'en écartoit, vous aiderez à le ramener. Je ſens que je m'attendris, & que je vous attendris auſſi; je vous demande pardon : adieu, meſſieurs, je compte que vous vous ſouviendrez quelquefois de moi.

Le mardi 27, le roi n'ayant auprès de lui que madame de Maintenon & le Chancelier, ſe fit apporter deux caſſettes dont il fit tirer & brûler beaucoup de papiers, & donna pour les autres ſes ordres au chancelier. Il fit enſuite appeller ſon confeſſeur, & après lui avoir parlé bas, il fit venir le comte de Pontchartrain, & lui ordonna d'expédier l'ordre de porter ſon cœur aux jéſuites, & de l'y placer vis-à-vis celui de Louis XIII, ſon père.

Ce fut avec le même ſang froid, qu'il fit tirer d'une caſſette le plan du château de Vincennes, & l'envoya à Cavoie, grand maréchal-des-logis, pour faire les

logemens de la cour & y conduire le jeune roi, ce furent ses termes. Il lui arriva même quelquefois de dire, *dans le temps que j'étois roi.* Puis s'adressant à madame de Maintenon : *j'avois toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir ; je touche à ce dernier moment, & je ne trouve pas cette résolution si pénible.* Madame de Maintenon lui dit que ce moment étoit effrayant, quand on avoit de l'attachement au monde & des restitutions à faire. *Je ne dois, comme particulier,* reprit le roi, *de restitutions à personne ; pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. Je me suis bien confessé, mon confesseur veut que j'aie une grande confiance en Dieu, je l'ai toute entière.* Quel garant que le père Tellier pour la conscience d'un roi!

Le mercredi 28, le roi s'entretenant avec son confesseur, apperçut dans la glace, deux domestiques qui pleuroient au pied de son lit. *Pourquoi pleurez-vous,* leur dit-il? *m'avez-vous cru immortel? mon âge a dû vous préparer à ma mort.* Puis, regardant madame de Maintenon : *ce qui me console de vous quitter, c'est l'espérance que nous nous rejoindrons bientôt dans l'éternité.* Elle ne répondit rien à cet adieu, qui parut lui répugner beaucoup.

Bolduc premier apoticaire, m'a assuré qu'elle avoit dit en sortant : *Voyez le rendez-vous qu'il me donne! cet homme-là n'a jamais aimé que lui.* Ce propos, que je ne garantirois pas, parce que les principaux domestiques ne l'aimoient point, seroit plus de la veuve de Scarron, que d'une reine. Elle alla tout de suite à Saint-Cyr, comptant y rester.

Un empyrique de Marseille, nommé le Brun, se présenta avec un élixir qu'il annonçoit comme un remède sûr contre la gangrène, qui faisoit beaucoup de progrès à la jambe du roi. Les médecins, n'espérant plus rien de son état, lui laissèrent prendre quelques gouttes de cet élixir, qui parut le ranimer; mais il retomba bientôt. On lui en présenta une seconde prise, en lui disant que c'étoit pour le rappeller à la vie. *A la vie, ou à la mort*, dit-il, en prenant le verre, *tout ce qui plaira à Dieu.* Il demanda ensuite une absolution générale à son confesseur.

Depuis que le roi s'étoit alité, la cour se rapprochoit sensiblement du duc d'Orléans, bientôt la foule avoit rempli son appartement; mais le jeudi 29, le roi ayant paru se ranimer, ce mieux apparent fut si exagéré, que le duc d'Orléans se trouva seul.

Le roi s'étant apperçu de l'abſence de madame de Maintenon, en montra du chagrin, & la demanda pluſieurs fois: elle revint auſſitôt, & lui dit qu'elle étoit allée unir ſes prières à celles de ſes filles de Saint-Cyr.

Le lendemain 30, elle demeura auprès du roi juſqu'au ſoir, que lui voyant la tête embarraſſée, elle paſſa dans ſon appartement, partagea ſes meubles entre ſes domeſtiques, & retourna à Saint-Cyr, d'où elle ne ſortit plus.

Depuis ce moment, le roi n'eut que de légers inſtans de connoiſſance, & paſſa ainſi la journée du ſamedi 31. Sur les onze heures du ſoir, le curé, le cardinal de Rohan, & les eccléſiaſtiques du château, vinrent dire les prières des agoniſans. Cet appareil rappella le mourant à lui-même; il répondit, d'une voix forte, aux prières, & reconnoiſſant encore le cardinal de Rohan, il lui dit: *ce ſont les dernières graces de l'égliſe.* Il répéta pluſieurs fois, *mon Dieu, venez à mon aide; hâtez-vous de me ſecourir*, & tomba dans une agonie, qui ſe termina par ſa mort, le dimanche, premier ſeptembre, à huit heures un quart du matin.

Le lecteur qui aura vu le journal hiſ-

torique du Père Griffet, jésuite, copié d'après celui du marquis de Quincy, trouvera quelque différence entre la relation qu'il a faite de la dernière maladie du roi, & ce que je viens d'en écrire. Le Père Griffet en donne lui-même la raison. *Cette rélation*, dit-il, *avoit été communiquée au père Tellier qui, n'ayant presque pas quitté le roi pendant sa dernière maladie, devoit être instruit mieux que personne de tout ce qui s'étoit passé dans la chambre.* Je le crois. Il ajoute : *Ce Père ayant examiné cette rélation, y fit quelques observations que nous avons vues écrites de sa main.* Je le crois encore, comme si je l'avois vu moi-même. *Le marquis de Quincy*, poursuit-il, *fit plusieurs changemens à son manuscrit, pour le conformer à ces observations.* Je le vois bien.

Pour moi, j'ai écrit d'après les mémoires les plus exacts, & les témoins oculaires les plus fidèles ; mais je n'ai communiqué ma rélation à personne, qui eût intérêt de l'altérer. Aussi le père Griffet & moi ne sommes pas en contradiction : nous différons seulement par nos omissions. Griffet, d'après Tellier, supprime ce qui concerne le cardinal de Noailles. Ils ont supposé, sans doute, que d'autres s'en chargeroient, & ne se

ſont pas trompés. J'ai omis l'exhortation du cardinal de Rohan au roi, en lui adminiſtrant le viatique. On ſuppoſera aiſément que le cardinal fit un diſcours très-pieux, & l'on en trouvera des modèles dans les rituels.

Revenons un peu ſur nos pas, & voyons les divers mouvemens qui agitoient la cour, depuis qu'on prévoyoit la mort prochaine du roi.

Quelques avantages que le duc du Maine pût attendre du teſtament, il ne pouvoit ſe diſſimuler ceux que le duc d'Orléans tireroit de ſa naiſſance. Il n'ignoroit pas que l'édit de 1714, qui donnoit aux légitimés le droit de ſucceſſion à la couronne, n'avoit pas eu l'applaudiſſement de la Nation, que les princes du ſang réclameroient un jour contre l'édit; que le teſtament de Louis XIII ayant été annulé (1), celui de Louis XIV pourroit avoir le même ſort; & qu'au point d'élévation où il ſe trouvoit, il avoit autant à craindre qu'à eſpérer de l'avenir.

(1) Lorſque le teſtament de Louis XIII fut caſſé au lit de juſtice de 1643, le préſident Barillon, ſoit dériſion, ſoit excès de flatterie pour la reine-mère, Anne d'Autriche, propoſa d'aller juſques à ôter ce teſtament des regiſtres.

Le duc d'Orléans ne pouvoit pas douter que le teſtament ne lui fût défavorable ; mais il ne doutoit pas davantage du parti qu'il tireroit de ſa naiſſance & de ſes qualités perſonnelles. Il ſe regardoit donc déja comme régent du royaume, & prenoit d'avance des meſures ſur la forme du gouvernement. Il ſe propoſoit d'établir des conſeils pour les différentes parties de l'adminiſtration. Nous verrons bientôt comment il exécuta ce plan. Celui qu'il approuva ſur les jéſuites mérite d'être rapporté, quoiqu'il ſoit reſté ſans exécution.

Le procureur-général d'Agueſſeau, appuyé du duc de Noailles & de l'avocat-général Fleury, propoſèrent de chaſſer abſolument du royaume toute la ſociété des jéſuites, comme on venoit de faire en Sicile. Le duc de Saint-Simon, qui ne les aimoit pas, prétend, dans ſes mémoires, que ce fut lui qui fit rejetter ce projet, comme ne convenant pas dans un tems de régence, où l'on devoit ménager Rome & l'Eſpagne (1).

(1) Cette conférence ſe tint à Verſailles chez le duc de Noailles, le dimanche 18 août. Le mémoire doit ſe trouver dans les porte-feuilles du maréchal de Noailles, & des héritiers de d'Agueſſeau & de Fleuri. J'en ai parlé au fils du

On proposa ensuite de mander à Versailles, aussitôt après l'établissement de la régence, les supérieurs des trois maisons de Paris. Le régent les recevroit avec bonté, leur témoigneroit de l'estime pour leur compagnie, leur recommanderoit de ne s'occuper que de leurs exercices, les exhorteroit avec une douceur mêlée de fermeté à concourir à la paix; leur parleroit enfin de façon, que, sans menaces directes, on leur fit comprendre qu'ils auroient tout à craindre, en s'écartant de la route qu'on leur traçoit.

L'instant d'après, le Régent devoit faire venir le Père Tellier seul, lui déclarer que ses fonctions étant finies, il étoit tems pour lui de se reposer; que les circonstances exigeoient qu'il se retirât à la Flèche, où il trouveroit tout ce qui peut contribuer à la commodité & à l'agrément, outre 6000 liv. de pension, payée d'avance; & le congédier sans attendre sa réponse.

Au sortir de cette courte audience, deux hommes sûrs, fermes & polis, devoient s'emparer du Père Tellier &

dernier; mais comme les Fleury d'aujourd'hui ne pensent pas comme leur père en 1715, je n'en ai pas tiré des réponses nettes.

de ſon frère compagnon, les faire monter en caroſſe, & les conduire tout de ſuite à la Flèche, pendant qu'on enleveroit les papiers du jéſuite.

L'Intendant de la province, prévenu des ordres du régent, auroit reçu & inſtallé Tellier indépendant des Jéſuites, en lui défendant de la part du roi d'écrire ou de recevoir aucune lettre que par la voie de l'Intendance où elle feroit vue. L'intendant devoit encore laiſſer ou changer à ſon gré le frère ſervant, & les autres valets de Tellier, payés par le roi, & répondre enfin de toute ſa conduite.

Dans l'intervalle du voyage des trois ſupérieurs à Verſailles, les Pères Tournemine, Doucin & l'Allemand, devoient être enlevés & leurs papiers ſaiſis; les deux derniers mis au cachot dans des priſons ſéparées, ignorées du public, & à la place d'un grand nombre de malheureux qu'ils y avoient fait périr. Tournemine, traité différemment en conſidération de ſa naiſſance, confiné, pour le reſte de ſes jours dans le dongeon de Vincennes, avec tous les ſecours pour la vie animale; mais ſans encre ni papier, ni la moindre eſpèce de correſpondance extérieure. En renvoyant de Verſailles

les trois supérieurs, on les auroit avertis de ne tirer aucune conséquence fâcheuse pour la compagnie, de ce qu'ils apprendroient à leur arrivée à Paris, ni du traitement fait à trois brouillons, pernicieux à l'état, tyrans de leurs confrères, à qui ils n'étoient pas moins odieux qu'au public.

A l'égard du pape & de sa constitution, le duc d'Orléans se proposoit de prodiguer les termes de respect & de soumission au saint Père, de lui représenter qu'un tems de minorité, & l'autorité précaire d'un régent n'étoient pas capables d'opérer, ce que le roi le plus absolu n'avoit pu faire; l'exhorter à donner la paix à l'église; laisser cependant voir toute la fermeté d'un parti pris; enfin, en employant les expressions les plus respectueuses, tenir la cour de Rome elle-même en respect. La foiblesse de Clément XI, qui lui avoit fait donner la bulle, l'auroit empêché de la soutenir; il l'eût ou retirée ou regardée comme non avenue.

Le procédé étoit encore moins embarrassant avec le nonce Bentivoglio, homme sans mœurs, d'une vie scandaleuse, qui entretenoit publiquement une fille d'opéra, dont il avoit un en-

ſant, que nous avons vu depuis ſur le théâtre, ſous le nom de la *Duval*, & que le public n'a jamais voulu nommer autrement que la *Conſtitution*, à cauſe de ſon père, porteur de la bulle. Il ne s'agiſſoit que d'inſtruire le nonce du nouveau plan de gouvernement, lui accorder des audiences rares & courtes, le renvoyer communément au miniſtre des affaires étrangères, & pour peu qu'il voulût cabaler, ou élever le ton, le menacer de mander le débordement de ſa vie au pape, & de lui faire perdre ainſi le chapeau de cardinal, donner en conſéquence de nouvelles inſtructions au Jéſuite Lafiteau, aujourd'hui évêque de Siſteron, chargé alors de cette affaire à Rome, où il vivoit comme Bentivoglio à Paris; avertir les jéſuites que leur conduite feroit éclairée à Rome, à Paris & dans les Provinces, renvoyer tous les évêques chacun dans ſon diocèſe, les contenir par leurs parens qui cherchent à s'avancer, & faire tenir la main à la réſidence par le procureur-général; remettre en vigueur la règle qui ne s'étoit relâchée que depuis l'affaire de la conſtitution. Par cette règle, toute correſpondance avec Rome étoit interdite aux eccléſiaſtiques. Tellier en

avoit affranchi les prélats, & jusqu'aux moines de son parti. Auparavant aucun évêque n'y pouvoit écrire, que par la voie du ministre des affaires étrangères, qui devoit voir les lettres & les réponses, & cette permission s'accordoit rarement. Le commerce nécessaire pour les bulles & pour les dispenses se faisoit uniquement par les banquiers. Il y avoit peu d'années (en 1705), que l'archevêque d'Arles, Mailly, depuis archevêque de Reims & cardinal, avoit été sévèrement réprimandé par le roi, pour avoir écrit de lui-même au pape, & en avoir reçu un bref, quoiqu'il ne fût question que d'un présent de reliques. Les liaisons avec le nonce n'étoient pas moins interdites; prélats, prêtres ou moines, ne le voyoient que pour causes connues du ministre. Les bonnes loix ne manquent pas en France; mais il n'y a point de ministre en faveur, qui, pour étendre son pouvoir, n'en ait fait plier quelqu'une, & la longue compression d'un ressort en fait perdre l'élasticité.

Le gouvernement des affaires ecclésiastiques étoit destiné au cardinal de Noailles. Ce triomphe de Mardochée éloignoit les cardinaux de Rohan & de

Bissy. Peut-être n'auroient-ils pas fait beaucoup de résistance. Rohan auroit préféré la vie voluptueuse d'un grand seigneur au commerce dégoûtant que la constitution le forçoit d'avoir avec un tas de pédans qui, sans cela, n'étoient pas faits pour passer au-delà de ses antichambres. Bissy, affranchi du joug du père Tellier, & n'ayant plus rien à prétendre, n'auroit pas été fâché de faire oublier par quelles voies il s'étoit élevé.

Tous ces projets pouvoient être bons, & le duc d'Orléans les approuvoit; mais pour les exécuter, il falloit d'abord qu'il fût régent, & il y avoit très-grande apparence que Louis XIV nommoit par son testament un conseil de régence, & non un régent; mais ce qui étoit encore plus difficile, il auroit fallu au duc d'Orléans, un caractère plus ferme & plus suivi qu'il ne l'avoit.

Le président de Maisons vint lui donner un conseil qui, s'il n'étoit pas d'un traître, étoit au moins d'un fou. Il lui conseilla de venir à main armée au parlement, au moment de la mort du roi, de forcer le dépôt, & d'enlever le testament. Le duc d'Orléans le remercia de son zèle, & rejetta un parti qui auroit indigné & aliéné toute la nation.

On lui ſuggéra un autre deſſein, qu'il fut près d'adopter, & qui, conduit avec prudence & fermeté, pouvoit réuſſir.

Comme il n'y avoit encore que les deux dernières régences où le parlement fût intervenu, il falloit, diſoit-on, par un coup d'éclat, lui faire perdre l'idée qu'il pût prétendre à les donner.

Pour y parvenir, on ſe propoſoit d'aſſembler, dans une des pièces de l'appartement du roi, au moment de ſa mort, les pairs, les ducs héréditaires, les officiers de la couronne & les ſecrétaires d'état. Tous étant en ſéance, le duc d'Orléans, ayant à côté de lui le duc de Bourbon, ſeul prince du ſang en âge, le duc du Maine & le comte de Toulouſe, auroit, d'un air de confiance & d'autorité, déclaré que, vu la néceſſité preſſante de pourvoir à l'adminiſtration de l'état, & ſon droit à la régence, il prenoit dès ce moment le timon du gouvernement, & les prioit de l'aider de leurs lumières; qu'il ne ſoupçonnoit pas que perſonne pût, ni voulût s'y oppoſer. Si le duc du Maine, ou quelques-uns de ſes amis ſecrets, euſſent pris la parole, & montré de l'oppoſition, les autres auroient applaudi à une action qui relevoit leur dignité, les

affocioit au gouvernement, & auroient impofé au peu de mécontens.

L'acte dreffé, faire affembler les troupes, & marcher tout de fuite au parlement, non pour faire approuver, mais pour notifier la régence; y déclarer le plan de gouverner par des confeils, fans nommer encore ceux qui devoient y entrer, & tenir ainfi chacun en refpect, par l'efpérance ou la crainte de s'en ouvrir ou de s'en fermer l'entrée. Flatter le parlement d'y être admis, & prodiguer ces éloges qui perfuadent fi aifément la tourbe, mais d'un ton qui ne lui permet que l'approbation. Faire lire enfuite le teftament, pour en approuver les difpofitions qui ne regardoient pas la régence, & annuller le refte. Le duc du Maine, encouragé par le chancelier & le premier préfident, fes amis, fuppofé qu'ils fuffent demeurés tels après l'opération de Verfailles, auroit peut-être entrepris de réclamer; le duc d'Orléans devoit lui impofer filence avec hauteur. On étoit fûr du lieutenant de police d'Argenfon, qui, difpofant de la populace, auroit fait recevoir le prince avec des acclamations fur le chemin, aux abords & dans les falles du palais.

Reinold, colonel des gardes Suiffes, étoit alors mécontent du duc du Maine; & le duc de Guiche, colonel des gardes Françoifes, qui fe vendit 600,000 livres au duc d'Orléans, pour le foutenir en cas de befoin, le jour qu'il vint demander la régence au parlement, fe feroit donné pour moins à un régent déjà reconnu par les pairs.

Le duc d'Orléans méditoit encore, dit-on, la réforme de quantité d'abus, l'abolition des furvivances, le rembourfement fucceffif des brevets de retenue, & beaucoup d'autres règlemens que le public defire & n'aura jamais. Il y a long-tems que de bons François en font réduits à fouhaiter l'excès du mal d'où fortira peut-être le remède. Je vois dans tous les tems les mêmes fottifes & les mêmes clameurs; je n'efpère pas que la réformation nous foit réfervée.

La reine de Pologne, d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, vint fe retirer à Blois. Elle avoit voulu autrefois fe faire voir en France, fa patrie, fous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, & aller de-là à la cour; mais elle rompit fon voyage, fur ce qu'elle apprit que la reine ne lui donneroit pas la

main. (1). Le dépit la rendit ennemie de la France ; elle eut grande part à la ligue d'Ausbourg. Après la mort de Sobieski, elle alla à Rome, où, n'ayant pu obtenir le traitement qu'avoit eu Christine, reine héréditaire, elle en sortit, & vint se fixer à Blois en 1714.

Sa sœur, qui épousa le marquis de Bethune, étoit grand'mère de la maréchale de Belle-isle.

(1) La reine-mère de Louis XIV, donna la main à Marie Gonzague, reine de Pologne, le jour de son mariage.



LIVRE

LIVRE SECOND.

AVANT de nous engager dans le récit des événemens du règne préfent, rappellons quelques traits de la vie privée de Louis XIV, qui le feront mieux connoître que des portraits tracés par la paffion, pour ou contre lui. Sa taille, fon port, fa beauté dans fa jeuneffe, la nobleffe de fes traits dans un âge plus avancé, fes graces naturelles, la dignité de fes propos, la majefté de fa perfonne, l'auroient fait diftinguer au milieu de toutes les cours. Tel fut l'extérieur de Louis XIV, dont j'ai vu les reftes dans mon enfance. Voyons fon intérieur. Ce prince avoit l'efprit droit, un jugement fain, un goût naturel pour le beau & pour le grand, le defir du vrai & du jufte. Une éducation foignée, pouvoit étendre fon efprlt par des connoiffances : on ne penfa qu'à la refferrer ; fortifier fon jugement par l'ufage des affaires : on ne chercha qu'à l'obfcurcir, en l'écartant du travail ; développer ou rectifier fon caractère : on defiroit qu'il

n'en eût point. Une mère auffi avide qu'incapable de gouverner, fubjuguée par le cardinal Mazarin, s'appliquoit à perpétuer l'enfance de fon fils, qui ne fut, jufqu'à vingt-trois ans, que la repréfentation de la royauté. Elevé dans la plus groffière ignorance, il n'acquit pas les qualités qui lui manquoient, & ne conferva pas tout ce qu'il avoit reçu de la nature.

A la mort du cardinal Mazarin, Louis annonça qu'il alloit gouverner par luimême ; & dès qu'il ne fut plus oftenfiblement affervi, il crut régner. En butte alors à tous les genres de féduction, il fe laiffa perfuader qu'il étoit parfait, & dès ce moment, il fut inutile de l'inftruire. Il céda toujours aux impulfions de fes maîtreffes, de fes miniftres ou de fon confeffeur. Il croyoit voir une obéiffance fervile à fes volontés, & ne voyoit pas que fes volontés lui étoient fuggérées. Quelquefois les chofes n'en allèrent pas plus mal. Par exemple, Colbert fait fupprimer la charge de furintendant des finances, & le roi croit les gouverner, parce qu'il fe charge de toutes les fignatures que faifoit Fouquet. Cependant Colbert s'empare heureufement de la véritable adminiftration. Il

égale la recette à la dépense, forme une marine, étend le commerce; établit & multiplie, peut-être trop, les manufactures; encourage les lettres, les sciences & les arts. Tout fleurit, c'est alors le siècle d'Auguste : voici le contraste.

Louvois, d'un génie puissant, d'une ame féroce, jaloux des succès & du crédit de Colbert, excite la guerre, dont il a le département. Il persuade au roi de s'emparer de la Franche-Comté & des Pays-Bas espagnols, au mépris des renonciations les plus solemnelles. Cette guerre en amène successivement d'autres, que Louvois avoit le malheureux talent de perpétuer. Celle de 1688 dut sa naissance à un dépit de l'orgueilleux ministre. Le roi faisoit bâtir Trianon; Louvois, qui avoit succédé à Colbert dans la surintendance des bâtimens, suivoit le roi qui s'amusoit dans ces travaux. Ce prince s'apperçut qu'une fenêtre n'avoit pas autant d'ouverture que les autres, & le dit à Louvois; celui-ci n'en convint pas, & s'opiniâtra contre le roi qui insistoit, & qui, fatigué de la dispute, fit mesurer les fenêtres. Il se trouva qu'il avoit raison, & comme il étoit déjà ému de la discussion, il traita durement Louvois devant tous

les ouvriers. Aman (1) humilié, rentra chez lui la rage dans le cœur, & là exhalant sa fureur devant ses familiers, tels que les deux Colbert, Villacerf & Saint-Pouange, Tilladet & Nogent : *Je suis perdu*, s'écria-t-il, *si je ne donne de l'occupation à un homme qui se transporte sur des misères. Il n'y a que la guerre, pour le tirer de ses bâtimens; & pardieu ! il en aura, puisqu'il en faut à lui ou à moi.*

La ligue d'Ausbourg qui se formoit pouvoit être désunie par des mesures politiques. Louvois souffla le feu qu'il pouvoit éteindre ; & l'Europe fut embrasée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite. Voilà les grands évènemens par les petites causes. On doit distinguer deux hommes dans Louvois, ce fondateur du despotisme des secrétaires d'état. C'étoit, sans doute, un ministre supérieur pour conduire une guerre; ce qu'il fit pour faire réussir le siège de Gand, est admiré par tous les militaires; mais si on le considère comme citoyen, c'étoit un monstre. Il eût immolé l'État à son ambition, à son humeur, au moindre élan de l'amour-

(1) C'est sous ce nom que Racine a désigné Louvois dans la tragédie d'Esther.

propre. Eh ! que nous importent des talens, dont on auroit pu nous épargner le malheureux emploi ! En lisant l'histoire, je ne rencontre point d'éloge ampoulé d'un prince ou d'un ministre, que je ne m'attende à quelque disgrace pour l'état. Nous admirons quelques-unes de leurs opérations, & nous n'entendons plus les gémissemens des malheureux qu'ils ont faits, & qui étoient nos pères. Préférons à ces météores brillans & destructeurs, l'administration d'un honnête homme, qui regarde un Etat comme une famille dont il fait partie, & meurt sans laisser aux historiens une matière intéressante pour les lecteurs. Si le tems me permet d'écrire ces mémoires jusqu'à nos jours, j'aurai occasion de parler de certains ministres aussi coupables que Louvois, & à qui je ne pourrai pas donner les mêmes éloges. Le chancelier le Tellier, père de Louvois, qui connoissoit les talens de son fils, & l'opinion que le roi avoit des siens, l'avoit proposé à ce prince comme un jeune homme d'un bon esprit, quoiqu'un peu lent, mais propre au travail & capable de s'instruire, si sa majesté prenoit la peine de le diriger. Louis flatté d'être créateur, donna des

leçons à Louvois, qui les recevoit en novice. Ses progrès furent graduels, mais rapides. Le roi s'étant une fois persuadé que c'étoit lui qui faisoit tout, le ministre fit bientôt faire tout ce qu'il vouloit lui-même : il se rendit maître absolu du militaire ; & comme l'extérieur de la puissance en procure souvent la réalité, il s'attribua des honneurs & des privilèges jusqu'alors inconnus. Il assujettit les généraux à lui rendre compte directement. Le vicomte de Turenne fut le seul qui, ayant par lui-même une trop forte existence pour s'y soumettre, conserva avec le roi une correspondance directe ; ce qui n'empêchoit pas le ministre de voir toutes les lettres, & de concerter avec le roi les réponses.

De la part d'un ministre puissant, une prétention vaut un droit ; & l'usurpation le confirme, au point que le plus mince des successeurs, dans quelque département que ce soit, en jouit & en peut librement abuser.

La plus digne action de Louvois, donna la première atteinte à sa faveur. Louis XIV lui ayant communiqué, peu de tems après la mort de la reine (1),

(1) Elle mourut le 30 juillet 1683. Quel.

le dessein d'épouser madame de Maintenon, il n'oublia rien pour l'en détourner ; & voyant que c'étoit un parti pris, il tira du moins parole du roi, que le mariage ne seroit jamais déclaré. La cérémonie se fit dans une chapelle des cabinets, par l'archevêque de Paris (Harlay), en présence de Louvois, de Montchevreuil & de Bontems, premier valet-de-chambre, qui servit la messe, dite par le père de la Chaise.

Quelque tems après, Louvois sut que le mariage alloit se déclarer. Il en donna avis à l'archevêque, qui avoit aussi reçu la parole du roi, & le pria de venir s'unir à lui, pour représenter les enga-

ques-uns fixent en 1686 le mariage du roi avec Madame de Maintenon. Il y a apparence qu'il se fit plutôt. Louis avoit encore besoin de femme, étoit dévôt ; & madame de Maintenon trop prude & trop ambitieuse, pour n'être pas sage. La maréchale de Noailles, mère du maréchal d'aujourd'hui, étoit si persuadée de la nécessité d'un second mariage, qu'elle dit à madame de Montespan, après la mort de la reine : *Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira.* La maréchale a tenu ce propos à plusieurs personnes, & entr'autres au président Hénault de qui je le tiens.

gemens pris avec eux. Avant même l'arrivée du prélat, Louvois, se jettant aux pieds du roi, le conjura de lui ôter la vie, plutôt que de faire cet affront à la couronne. Louis voulut l'écarter; mais Louvois, lui serrant les genoux, ne le quitta point qu'il n'en eût obtenu une ratification de sa parole; & l'archevêque, qui vint ensuite, la fit confirmer. Madame de Maintenon employa inutilement tous les ressorts de la séduction; le roi la pria de ne lui en plus parler. On conçoit le ressentiment qu'elle en conserva; elle résolut de perdre Louvois, d'en préparer les moyens, & d'en saisir les occasions.

Les fureurs exercées dans le Palatinat en 1689, excitèrent une indignation générale. Madame de Maintenon n'eut pas besoin d'en exagérer l'atrocité; la religion étoit inutile : l'humanité suffisoit pour servir de texte. Louvois, après avoir fait incendier Worms & Spire, eut encore la barbarie de proposer de brûler Trèves, pour empêcher les ennemis d'en faire leur place d'armes. Le roi en fut révolté, & le lui défendit. Deux jours après, Louvois revint à la charge, & dit au roi, qu'une délicatesse de conscience l'empêchoit, sans doute, de con-

ſentir à la deſtruction de Trèves; mais que guerre & pitié ne s'accordant pas, lui, Louvois, pour en décharger la conſcience du roi, avoit pris le tout ſur ſoi, & venoit d'envoyer l'ordre de cette exécution militaire. Le roi, ordinairement ſi maître de lui, ſe tranſporte de colère, ſaiſit les pincettes, & veut en frapper Louvois. Madame de Maintenon ſe jette au-devant, & laiſſe échapper le miniſtre effrayé. Le roi le rappelle, & les yeux enflammés : *dépêchez un courier, qu'il arrive à tems; s'il y a une ſeule maiſon de brûlée, votre tête en répondra.* Il ne fallut point de ſecond courier, le premier n'étoit pas parti. Les dépêches étoient prêtes; mais Louvois, déjà ſur ſes gardes, par la façon dont la première propoſition avoit été reçue, avoit ſuſpendu le départ, juſqu'à ce qu'il eût le ſuccès de ſa tentative. Le premier courier paſſa, dans l'eſprit du roi, pour avoir porté l'ordre ſanguinaire; & le ſecond, pour en avoir empêché l'exécution.

Cependant, le roi s'aliénoit de plus en plus; des choſes moins graves combloient la meſure; & quelquefois des actions louables du miniſtre, achevoient d'aliéner madame de Maintenon. Voici

un exemple de l'un & de l'autre.

Le roi voulut faire en perſonne le ſiège de Mons ; Louvois préférant, avec raiſon, d'appliquer les fonds aux dépenſes néceſſaires, diſſuada ce prince d'emmener madame de Maintenon & ſes familières, & Louis partit ſeul. Pendant le ſiège, Louis ſe promenant un matin autour du camp, trouva une garde de cavalerie mal placée, & la plaça autrement. L'après-dînée, il retrouva cette garde changée de poſte, & demanda à l'officier qui l'avoit mis là. Il répondit que c'étoit M. de Louvois. *Lui avez-vous dit que c'étoit moi qui vous avois placé?* — Oui, Sire. — *N'admirez-vous pas Louvois?* dit le roi à ceux qui le ſuivoient; *il croit ſavoir la guerre mieux que moi.* Que cela fût, ou non, le miniſtre ne devoit pas en faire montre ſi publiquement. Le roi en fut apparemment piqué ; car il en reparloit encore après la mort de Louvois.

Au retour de Mons, le roi continuoit de travailler avec ſon miniſtre ; mais c'étoit avec un froid, une humeur qui ne laiſſoit pas douter d'une diſgrace qui ne fut prévenue que par la mort de Louvois. Le 16 juillet, au milieu d'un travail avec le roi, chez madame

de Maintenon, il se trouva si mal, qu'il n'eût que le tems de se retirer & de rentrer chez lui. Son fils, qu'il demanda en arrivant, accourut, & le trouva mort (1).

Dès que le roi l'apprit, il envoya chercher Chamlay, & lui offrit la place de secrétaire-d'état de la guerre, quoique Barbesieux en eût la survivance, depuis six ans qu'il travailloit sous son

(1) On sut, par l'ouverture de son corps, qu'il avoit été empoisonné; & l'on prétendoit que le poison avoit été mis dans un pot-à-l'eau qu'il avoit toujours sur sa cheminée, dont il buvoit, quand il se sentoit échauffé par le travail. Comme il faisoit alors très-chaud, il avoit bu un coup de cette eau, avant d'aller chez le roi. On arrêta un frotteur : mais peu de jours après il fut relâché; & la famille garda là-dessus un silence qui fit beaucoup parler. Les propos commençoient à se calmer, lorsqu'ils furent ranimés par la mort singulière d'un Italien nommé Seroni, médecin, domestique de Louvois, & qui étoit demeuré chez Barbesieux. Seroni s'étant enfermé dans sa chambre, jetta les hauts cris, comme un homme tourmenté de convulsions, sans vouloir ouvrir sa porte, & criant à ceux qui vouloient lui apporter du secours, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit. Il expiroit, quand on força la porte. Les bruits, étouffés avec le même soin que la première fois, firent naître mille soupçons : mais on ne savoit sur qui les porter.

père. Chamlay avoit toujours paſſé pour le meilleur maréchal-des-logis d'une armée. Recherché par tous les généraux, eſtimé du roi, & qui plus eſt, de Turenne, il n'en étoit pas moins cher à Louvois; ce qui prouve qu'il étoit néceſſaire à tous. Le roi ne pouvant faire un meilleur choix pour le département de la guerre, le preſſa fort de s'en charger. Mais Chamlay fit valoir les titres de Barbeſieux, & finit par dire: ſi votre majeſté ne veut pas abſolument donner la place au fils, je la ſupplie de nommer tout autre que moi, qui ne puis me revêtir de la dépouille de ſon père, mon ami & mon bienfaiteur. L'action de Chamlay étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut étonné que des éloges. Un tel procédé mérite bien ſa place dans l'hiſtoire; de pareils faits ne ſurchargeront pas ces mémoires. Barbeſieux fut nommé le ſoir même. Il n'étoit pas encore majeur; mais le roi qui s'imagina avoir créé le père, déclara qu'il formeroit également le fils. Avec beaucoup d'eſprit, il avoit pour le travail une facilité qui devient inutile, quand elle eſt ſans ſuite & ſans application. Il fut dix ans décoré du titre de miniſtre, pourſuivi par les affaires,

& courant après les plaisirs, qui le tuèrent. A sa mort (en 1701), Chamillart, déja contrôleur-général, eut de plus le département de la guerre. Le roi, en le nommant, s'expliqua encore, comme il avoit fait sur Barbesieux : la création de Chamillart étoit plus difficile ; il n'avoit pas l'esprit de Barbesieux ; & avec des vertus qui manquoient à Louvois, on auroit désiré qu'il en eût les talens. On a vu comment, & pourquoi il fut sacrifié à madame de Maintenon.

Depuis la mort de Louvois, la guerre continuée pendant six ans avec assez de succès, n'en avoit pas rendu la paix moins nécessaire à l'état. Par le traité de Riswick, où elle fut conclue, Louis obligé de renoncer au projet de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, & d'en reconnoître pour roi le prince d'Orange, sous le nom de Guillaume III, n'en conserva que plus d'aversion pour ce Prince. La haine de Louis, venoit de ce que le prince d'Orange, petit-fils de Charles premier, roi d'Angleterre, avoit refusé d'épouser la fille naturelle du roi & de la duchesse de la Valière. Louis ne concevoit pas qu'un prince d'Orange pût dédaigner une telle alliance. Celui-ci n'avoit d'abord rien

négligé, pour ramener le roi ; mais n'y pouvant réussir : *Si je ne puis*, dit-il, *avoir son amitié, j'aurai du moins son estime.* Il la méritoit à bien des égards, & ne parloit de Louis qu'avec dignité. Un jeune Lord, à son retour de France, ayant dit à Guillaume, que ce qui lui avoit paru de plus singulier à la cour de Louis, étoit que ce prince eût une vieille maîtresse (madame de Maintenon) & un jeune ministre (Barbesieux). Cela doit vous apprendre, jeune-homme, qu'il n'a besoin ni de l'un ni de l'autre (1).

Louis ne pouvoit pas ignorer, combien il avoit fallu négocier, pour conclure la paix & gagner le duc de Sa-

(1) Guillaume n'avoit pas toujours été si circonspect. N'étant encore que stathouder, & se trouvant à la représentation d'une pièce, à peine eut il entendu le début d'un prologue à sa louange, qu'il fit retirer l'acteur. *Ce coquin*, dit-il, *me prend pour le roi de France.* On soupçonna cette scène d'avoir été concertée. Le prince Eugène en usa, après la bataille d'Hochtet, d'une manière encore plus offensante. Il invita les prisonniers françois à un opéra ; &, au lieu d'une pièce suivie, fit chanter cinq prologues de Quinault, pleins d'éloges pour Louis XIV. *Vous voyez*, dit-il aux François, *que j'aime à entendre les louanges de votre maître.*

voie, que l'orgueil de Louvois avoit ſi fort aliéné. Il devoit ſavoir que tous les reſſentimens ne s'éteignent pas à la paix. Au lieu d'en profiter pour ſoulager les peuples, & réparer les malheurs de la guerre, on donna à Compiègne le ſpectacle d'un camp de Darius; & cette image de la guerre exigea les mêmes dépenſes que la réalité.

Depuis que le roi avoit prétendu gouverner par lui-même, il n'avoit admis dans ſes conſeils aucun prince du ſang. Il ne vouloit élever que ceux qu'il pouvoit anéantir comme il les avoit créés. Un miniſtre étoit tout dans la faveur, & rien après ſa chûte. Le premier maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, tenoit à ce ſujet, un propos qui, pour être bas, n'en étoit que plus expreſſif. Il faut, diſoit-il, tenir le pot-de-chambre aux miniſtres, tant qu'ils ſont en place, & le leur verſer ſur la tête, quand ils n'y ſont plus. Il ajoutoit : quelque miniſtre des finances, qui vienne en place, je déclare d'avance que je ſuis ſon ſerviteur, ſon ami, & même un peu ſon parent. Voilà de grandes qualités de courtiſan; je doute que ce ſoient celles d'un homme propre à élever un roi.

Louis n'aimoit que l'esprit qui pouvoit contribuer à l'agrément de sa cour, à ses plaisirs, à ses fêtes, à la gloire de son règne; l'esprit, enfin, dont il ne pouvoit être ni embarrassé ni jaloux. Il protégea Molière contre les faux dévots; mais la dévotion, vraie ou fausse, n'avoit pas encore alors percé à la cour. A l'égard de ceux qui l'approchoient & qui pouvoient le juger, il préféroit la soumission aux lumières; & disoit quelquefois, *qu'il craignoit les esprits;* crainte assez ordinaire aux princes, & à la plupart de ceux qui les représentent, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes assez d'esprit pour ne pas craindre le parallèle. Il goûtoit une satisfaction puérile, à voir baisser les yeux à ceux qu'il regardoit. Tout fléchissoit devant un monarque, dont la plus forte passion étoit d'être absolu & de le paroître. Son fils, sans aucun crédit, fut toujours devant lui, autant dans la crainte, que dans le respect. Tout mérite qui pouvoit le presser, lui portoit ombrage. Son frère (monsieur), ayant remporté une victoire à Cassel, reçut un froid éloge, & ne commanda plus. Il n'oublioit rien de ce qui inspiroit une sorte de vénération pour sa personne.

Lorſque monſieur venoit lui faire ſa cour au dîner, il y reſtoit debout, juſqu'à ce que le roi lui ordonnât de s'aſſeoir ſur un tabouret, & quelquefois le faiſoit mettre à table, pourvu qu'il arrivât avant que le roi fût aſſis. Si Louis faiſoit ſentir ſa majeſté aux grands de ſa cour, il la dépoſoit dans ſa domeſticité intérieure. Nul maître ne fut plus aiſé à ſervir; il laiſſoit volontiers prendre à ſes valets une eſpèce de familiarité; & pluſieurs en uſoient avec beaucoup d'adreſſe; il n'étoit pas indifférent de les avoir pour amis. Ils ont élevé ou renverſé bien des fortunes; & peut-être en eſt-il ainſi dans toutes les cours. Louis aimoit à leur voir marquer des égards par les ſeigneurs. Ayant envoyé un valet-de-pied porter une lettre au duc de Montbaſon, ce duc, qui le reçut au moment où il alloit ſe mettre à table, força le valet, aux yeux de la compagnie, d'y prendre la première place, & le reconduiſit enſuite juſqu'à la cour, comme étant venu de la part du roi. Ce prince ne s'attendoit pas, ſans doute, à cet excès de politeſſe, qu'un autre eût pu prendre pour une dériſion; mais il en ſut gré, puiſqu'il en reparla quelquefois avec complaiſance.

Tout ce qui pouvoit rappeller à Louis XIV un tems de foiblesse dans le gouvernement, révoltoit son ame. C'est ce qui lui rendit toujours désagréable le séjour de la capitale, d'où il avoit été obligé de sortir dans son enfance pendant les troubles de la Fronde. Cette répugnance pour Paris, a coûté des milliards au royaume pour les bâtimens du superbe & triste Versailles qu'on nommoit alors un favori sans mérite assemblage de richesses & de chefs-d'œuvre de bon & de mauvais goût. En fuyant le peuple dont la misère n'auroit blessé que ses yeux, il vouloit que sa cour fût également nombreuse & brillante. Il remarquoit exactement l'assiduité & les absences des courtisans. Si l'on demandoit une grace pour un homme peu assidu, & fait pour la cour, il ne donnoit souvent d'autre raison du refus, sinon que ne le voyant jamais, il ne le connoissoit pas. S'il adressoit la parole à quelqu'un qui ne fût pas de ses familiers, c'étoit une distinction qui faisoit la nouvelle du jour. Il choisissoit parmi ceux qui se présentoient pour Marly; mais il vouloit toujours qu'on le demandât, dut-on être refusé.

Si Louis n'habita pas sa capitale, il

voulut être inſtruit de tout ce qui s'y paſſoit; & les rapports ténébreux de la police étoient ſouvent des délations. Une autre eſpèce d'inquiſition dont Louvois fut l'inventeur, & qui s'eſt conſervée, eſt la violation du ſecret de la poſte, attentat contre la foi publique. Tout citoyen eſt comptable de ſes actions; le gouvernement a le droit de les éclairer : mais il n'en a aucun ſur la penſée écrite, & une lettre eſt la penſée écrite. On ne doit pas entendre ce qui ſe dit à l'oreille d'un ami. On ne peut donner atteinte à cet égard à la liberté du citoyen, que lorſqu'il s'eſt rendu juſtement ſuſpect à l'état.

Un autre motif éloignoit encore Louis XIV de ſa capitale; il craignoit d'abord d'expoſer le ſcandale de ſes amours aux yeux de la bourgeoiſie, la ſeule claſſe de la ſociété où la décence des mœurs ſubſiſte ou ſubſiſtoit encore. Mais bientôt il ſe laſſa de tant de circonſpection. Madame de la Valière fut la première maîtreſſe déclarée, & il la fit ducheſſe de Vaujour. Cette femme d'un caractère doux, incapable de nuire, même de ſe venger, en cédant à ſa foibleſſe pour le roi, regrettoit ſa vertu. Ses remords encore plus

que les dégouts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut 36 ans dans la plus dure pénitence. Elle n'étoit pas encore retirée de la cour, que la marquise de Montespan (1) lui avoit déjà enlevé le cœur du Roi.

Le scandale d'un double adultère fit le plus grand éclat; & le roi s'en inquiéta si peu, qu'il se fit suivre dans ses campagnes & dans les villes fron-

(1) Elle rejetta d'abord les propositions du roi, & conseilla à son mari de l'emmener dans ses terres. Montespan s'opiniâtra à demeurer à la cour; &, lorsque sa femme eût cédé aux poursuites du roi, il fut exilé en Guyenne, après avoir été quelque tems à la bastille, pour les propos qu'il tenoit, & la folie qu'il fit de prendre le deuil, comme veuf. La femme, de son côté, quitta les armes & les livrées de son mari, & prit celles de sa maison, qui étoit Rochechouart. Cet exemple fut suivi depuis par madame de Maintenon, & l'a été de nos jours. Le roi, croyant ne pouvoir pas faire duchesse madame de Montespan, du vivant de son mari, qu'il ne vouloit ou n'osoit faire duc, & qui même eût refusé de l'être par un tel canal, la nomma sur-intendante de la maison de la reine, & par-là lui donna le tabouret. On n'a pas été depuis si embarrassé.

La place de sur-intendante avoit été créée pour la comtesse de Soissons (Mancini), qui fut forcée de donner sa démission.

tières par ſes deux maîtreſſes, l'une & l'autre dans le même caroſſe que la reine. Les peuples accouroient, pour voir, diſoient-ils, les trois reines. Louis ne gardoit plus de meſures. La cour ſe tenoit chez la nouvelle favorite. Les couches de la première avoient été ſecretes, ſans être ignorées; celles de la ſeconde étoient publiques. La marquiſe de Thianges, ſa ſœur, faiſoit avec elle les honneurs des fêtes brillantes que le roi donnoit ſans ceſſe. L'abbeſſe de Fontevrault, autre ſœur pleine d'eſprit, de grâces & d'érudition, aimée & reſpectée de tout ſon ordre, y maintenoit la règle par ſon exemple, tant qu'elle étoit dans le cloître; ce qui ne l'empêchoit pas de venir par intervalles montrer ſon voile & ſa croix dans cette cour de volupté. Perſonne n'y trouvoit d'indécence, & l'on en auroit été édifié, ſi le roi l'avoit voulu. En effet il eſt le ſeul prince dont l'exemple n'ait pas fait autorité pour les mœurs publiques. Les courtiſans les plus diſſolus étoient encore obligés à une ſorte de décence extérieure; autrement ils auroient craint de lui déplaire. Quelques-uns n'oſoient pas même juger intérieurement leur maître. Ils reſpectoient en lui ce qu'ils

ſe ſeroient crus coupables d'imiter ; ſemblables à certains payens que la pureté de leurs mœurs n'empêchoit pas d'adorer un jupiter ſéducteur & adultère.

Madame de Monteſpan belle, & avec ce tour d'eſprit alors, dit-on, particulier aux Rochechouart, étoit haute, capricieuſe, dominée par une humeur qui n'épargnoit pas même le roi. La reine en éprouvoit des hauteurs, & diſoit ſouvent : cette.... me fera mourir ; au lieu que la ducheſſe de la Valière, par ſes reſpects, ſes ſoumiſſions, par ſa honte même, ſembloit lui demander pardon d'être aimée : auſſi en fut-elle toujours traitée avec bonté (1).

Je ne parle point de madame de Fontange dont la vie fut ſi courte. Je ne reveille point les bruits ſur madame de Soubiſe qui fortifia ſouvent les ſoupçons par ſon affectation à les écarter.

(1) La reine étant allée la voir aux Carmélites, voulut la faire aſſeoir comme ducheſſe ; mais cet honneur lui rappellant ſes foibleſſes : elle pria la reine de l'en diſpenſer. *Je ne ſuis & ne dois plus*, dit-elle, *être que religieuſe.* Lorſqu'elle apprit la mort de ſon fils, le duc de Vermandois : *il faut donc*, dit-elle, *que je pleure ſa mort, avant d'avoir achevé de pleurer ſa naiſſance.*

Je ne rappelle les galanteries du roi que pour mieux faire connoître ce prince & sa cour. Je ne m'arrêterai point sur les commencemens de madame de Maintenon, si connus par tant de mémoires. Je n'envisagerai que le changement de scène qui se fit à la cour par elle, ou à son occasion.

Tant que le roi avoit été occupé de ses amours, la cour avoit été galante; aussi-tôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste & hypocrite. On s'étoit empressé aux fêtes, aux spectacles : on courut à la chapelle; mais le roi étoit toujours le dieu à qui s'adressoit un nouveau culte. Il ne tient qu'à lui de s'en appercevoir quelquefois. Un jour que ce prince devoit venir au salut, les travées étoient pleines de dévots & dévotes de cour. Brissac major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes, que le roi ne viendroit point, & les fait retirer. Les travées se vuident à l'instant; il n'y reste que la marquise de Drageau & trois ou quatre autres femmes. Un quart-d'heure après, Brissac replace les gardes. Le roi en arrivant est étonné d'une solitude si extraordinaire : Brissac lui en dit la raison, le roi

en rit, & peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquoit pour le salut, par le respect & la crainte qu'on témoignoit pour sa personne.

Le roi ayant commencé à tourner la dévotion, madame de Maintenon l'y porta de plus en plus. Dans les situations fâcheuses & subalternes où elle avoit passé sa vie, elle avoit affiché la pruderie; il ne s'agissoit pas de changer de rôle à un âge où tant d'autres le prennent. Ce n'étoit plus que par là qu'elle pouvoit s'assurer du roi. Née dans la misère, elle avoit souvent été obligée, pour en sortir, de se plier aux différens caractères; cette habitude lui fut d'un grand secours auprès du roi. Elle savoit que le foible de ce prince, jaloux de son autorité, étoit de paroître tout faire par lui-même; elle en tiroit jusqu'aux moyens de le faire valoir ce qu'elle désiroit. Toujours dans la contrainte, d'abord pour subsister, ensuite pour s'élever, enfin pour regner, elle ne fut jamais heureuse, & n'a mérité l'excès ni des satires ni des éloges dont elle a été l'objet.

Le travail des ministres & des généraux avec le roi, se faisoit chez elle & en sa présence. Ils comprirent qu'ils ne luteroient

luteroient pas de crédit contr'elle ; ne pouvant la renverser, ils se soumirent, & discutoient avec elle les affaires avant de les rapporter devant le roi. Jamais elle ne prenoit la parole qu'il ne l'interrogeât, & elle répondoit avec une reserve, un air de désintéressement qui écartoit toute apparence de concert entr'elle & le ministre. Si le roi venoit à soupçonner quelqu'intérêt de leur part, il prenoit le parti opposé, & s'ils osoient insister, il leur faisoit une sortie terrible. Il se repaissoit alors de l'opinion de son indépendance, & quand il avoit bien savouré cette idée, femme, ministres ou confesseur avoient pour long-tems la faculté de lui faire adopter les leurs.

Si le roi étoit flatté de l'air soumis de madame de Maintenon dans les affaires, il l'en dédommageoit par plus de marques de respect & de galanteries, qu'il n'en avoit jamais témoigné à ses maîtresses, ni à la reine. Aux promenades de Marly, enfermée dans une chaise, pour éviter les moindres impressions de l'air, elle voyoit le roi marcher à côté, se découvrant chaque fois qu'il se baissoit pour lui parler. C'étoit encore ainsi qu'on la vit placée sur une

éminence au camp de Compiegne, entourée de toute la cour, le roi debout à côté, pour répondre à ses questions, & la duchesse de Bourgogne assise sur un des bâtons de la chaise.

Dans l'appartement, il étoit encore moins possible de méconnoître une reine; assise dans une espèce de confessionnal, elle se levoit un instant, quand monseigneur ou monsieur entroient, & parce qu'ils venoient rarement dans cet intérieur. Elle ne se dérangeoit nullement pour les princes & princesses du sang, qui n'y étoient admis que par audiences demandées, ou lorsqu'elle les envoyoit chercher pour quelque seche reprimande. Jamais elle n'appella la duchesse de Bourgogne que *mignone*, & celle-ci ne la nommoit que *ma tante*. A l'égard des fils & petits-fils de France, c'étoit toujours, & même en présence du roi, le dauphin, la dauphine, le duc de Berri, &c., sans addition de monsieur ni de madame, bagatelles qui ne mériteroient pas d'être rappellées, si elles ne servoient à constater l'état de madame de Maintenon. Le roi lui laissoit tout l'Empire, qui ne le gênoit pas lui-même; car sur cet article, il étoit sans aucun égard. S'il arrivoit chez ma-

dame de Maintenon & qu'il la trouvât incommodée, quelquefois avec la fievre, cela ne l'empêchoit pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimoit l'air. Il ne souffroit pas la moindre contrariété sur ses voyages. On essaya envain de rompre celui de Fontainebleau, à cause de la grossesse de madame de Bourgogne, ou de la faire au moins dispenser du voyage; représentations inutiles, il fallut partir. Elle fit une fausse couche, & il en fut consolé par la satisfaction d'avoir été obéi. L'âge & la dévotion sembloient endurcir un cœur naturellement peu sensible.

La révocation de l'édit de Nantes fut l'acte le plus terrible de cette dévotion fanatique. Louis prétendoit régner sur les consciences. La France déja ruinée par la guerre, le luxe & les fêtes, fut dépeuplée par les proscriptions; & les étrangers se sont enrichis de nos pertes. Louis ne fut que l'instrument aveugle de tant de barbarie. On lui peignoit des couleurs les plus noires ces hérétiques, à qui son ayeul Henri devoit principalement la couronne; on ne lui parloit point de la ligue. Madame de Maintenon, née dans le sein du calvinisme, craignit

de rendre sa foi suspecte, en intercédant pour ses premiers freres. Louvois qui frémissoit de devenir inutile, s'il n'entretenoit comme un feu sacré, celui de la guerre, espéroit enflammer tout le patriotisme de l'Europe. Il n'eut pas même pour excuse l'aveuglement du fanatisme, il ne fut que barbare. D'autre part, des moines ignorans, des prêtres forcenés, des évêques ambitieux, croioient qu'il ne falloit qu'un Dieu, un roi, une religion, & persuadoient à un prince enivré de sa gloire, que ce prodige lui étoit réservé. Une telle entreprise passe le pouvoir des rois. Les esprits se séduisent, les cœurs s'avilissent; mais les consciences se révoltent.

Deux religions sont sans doute un malheur dans un état; mais un gouvernement éclairé, sage, ferme & vigilant est le seul & sûr moyen de les contenir. Si l'on se bornoit à donner les places, les dignités, les distinctions à la religion nationale & dominante, la secte méprisée tomberoit d'elle-même. Si deux religions ne peuvent rester absolument tranquilles dans un état, le seul remède est de les tolérer toutes, subordonnées à la dominante. Les hai-

nes partagées s'affoibliſſent; une émulation de régularité & de mœurs, peut naître de la diviſion. L'Angleterre & la Hollande doivent peut-être autant leur tranquillité religieuſe à la multiplicité des ſectes qu'à leur police.

Il eſt fâcheux pour l'honneur de Boſſuet, dont le nom étoit d'un ſi grand poids dans les affaires de religion, qu'il n'ait pas employé ſon éloquence à défendre l'eſprit de l'évangile contre les furieux apôtres du dogme. Au lieu de ces volumes théologiques qu'on ne lit plus, il auroit donné des exemples du chriſtianiſme. Ce pere la Chaiſe, dont on vantoit la douceur, ne pouvoit-il perſuader à ſon pénitent qu'il n'expieroit pas le ſcandale de ſa vie paſſée, par des actes de fureur? Mais ce confeſſeur étoit un miniſtre qui craignoit de hazarder ſa place, un prêtre timide qui trembloit devant celui qu'il voyoit à ſes pieds. Loin d'entreprendre de les excuſer, avouons que l'un & l'autre furent complices de la perſécution. Le miniſtre de la guerre fut un des caſuiſtes du roi. Le chancelier le Tellier, digne père de Louvois, ſigna l'édit de ſang qui proſcrivoit trois millions de citoyens, & prêt à deſcen-

dre dans le tombeau, se fit l'application sacrilège du cantique de Siméon.

Les gémissemens des vrais chrétiens étoient étouffés par des acclamations de louanges fanatiques. Les théses d'apparat étoient dédiées au vainqueur de l'hérésie. La fureur du panégyrique, avoit passé du théatre dans les chaires. Les Jésuites, sur-tout, se signalerent, en exaltant la puissance & la piété de Louis; ils flattoient son orgueil & prévenoient ses remords. On ne lui parloit que de conversions opérées à sa voix; & des dragons étoient ses missionnaires, portant le fer & la flamme. Il se croyoit un apôtre, & se voyoit canonisé au milieu des monumens de ses adultères.

Le Jésuite Tellier en usa dans la suite pour la constitution, comme Louvois avoit fait contre les protestans. Mêmes intrigues, même inquisition, séductions, menaces & tourmens. Si la tyrannie fut plus sourde, elle n'en fut pas moins cruelle; & Louis en fut toujours l'instrument.

Tel fut ce prince surnommé le Grand, titre si prodigué aux princes, tant qu'ils vivent, & que la postérité confirme si

rarement. Louis le dût à ses premières prospérités, au concours des hommes célèbres en tous genres, qui ont illustré son règne. Quand il n'en seroit que l'époque, un prince en recueille la gloire, & l'on peut en rapporter beaucoup à Louis XIV. Son ardeur pour la gloire, son goût pour le grand & le noble, le desir de lui plaire, dont il faut encore lui faire honneur, puisque ses qualités personnelles l'inspiroient en partie, les récompenses, les distinctions qu'il accorda souvent au mérite; tout concourut à rendre son règne le plus brillant qu'il y ait eu depuis Auguste. Les lettres, les sciences, les arts, tous les talens naissoient à sa voix, & portoient son nom audelà de l'Europe; ses bienfaits allèrent chercher le mérite chez les étrangers. On se glorifioit alors d'être Français, ou d'être connu en France. Les louanges idolâtres que des gens de lettres lui prodiguoient, n'étoient pas absolument fausses de leur part, & pourroient être excusées. La majesté de sa personne, le faste même de sa cour, le culte qu'ils lui voyaient rendre, saisissoit leurs imaginations; l'enthousiasme devenoit con-

tagieux ; l'encens des adorateurs les énivroit eux-mêmes. (1).

Cependant les rayons qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. Ils éblouissent au loin, & n'y portent point cette chaleur vivifiante, qui anime une nation. Tout fleurissoit à la cour ; & la substance du peuple étoit l'aliment du luxe. Les graces, disons mieux, la reconnoissance du monarque, car il en doit, ne s'étendoit point sur un peuple dont il tiroit sa force & son éclat ; sur les cultivateurs,

(1) Tous ne sont pas de si bonne foi. Quelques écrivains ne se prostituent que trop à ceux dont ils espèrent, ou qu'ils craignent. Le plus médiocre des princes, avec huit ou dix pensions répandues sur des écrivains de différentes nations, seroit sûr de se faire célébrer comme un grand homme. Ces trompettes de la renommée ne sont pas chères. J'ai eu la curiosité de relever, dans les manuscrits de Colbert, l'état des pensions que Louis XIV donna aux gens de lettres françois ou étrangers. Le total ne monte qu'à 66300 liv. savoir, 52300 liv. aux françois, & 14000 liv. aux étrangers. Tous ceux qui en furent gratifiés, reconnurent, sans difficulté, ce prince pour Louis-le-Grand. Leo Allatius, bibliothécaire du Vatican, refusa noblement la pension de 1500 liv. pour laquelle il étoit nommé, parce que la cour de Rome étoit alors brouillée avec celle de France.

genre d'hommes plus précieux que des artiſtes, des poëtes & des orateurs. Malheureuſement ceux-ci flattent l'orgueil des princes, leur diſpenſent la gloire, trompent la poſtérité, & preſque les contemporains. On ne connoîtroit pas la vérité, ſi des écrivains déſintéreſſés, amis de l'humanité, n'avoient le courage de réclamer pour les hommes contre leurs oppreſſeurs. Je crois remplir ce devoir ſacré. Je ſuis très-éloigné de vouloir dépriſer les talens par leurs abus. C'eſt le premier, le plus beau, le ſeul luxe utile d'un grand état; mais dans un édifice on ne doit pas préférer les ornemens à la baſe.

Je n'ai diſſimulé ni les bonnes qualités ni les défauts de Louis XIV; mais il ſeroit injuſte de lui reprocher toutes ſes fautes. Nous avons vu le peu d'éducation qu'il avoit reçu. Ajoutons le ſoin qu'on avoit pris d'altérer les vertus qu'il pouvoit avoir; & voyons ce qu'on doit imputer à ceux qui l'approchoient. Jamais prince n'a été l'objet de tant d'adorations. Les hommages qu'on lui rendoit, étoient un culte, une émulation de ſervitude, une conſpiration d'éloges, qu'il ne rougiſſoit pas de recevoir, puiſqu'on ne rougiſſoit pas de les lui donner. La dédicace de

ſa ſtatue à la place des Victoires fut une apothéoſe. Les prologues d'opéra l'enivroient de l'encens le plus infect, au point qu'il les chantoit naïvement lui-même. L'évêque de Noyon (Clermont-Tonnère) ſi glorieux & ſi bas, fonde un prix à l'académie, pour célébrer à perpétuité les vertus de Louis XIV, comme un ſujet inépuiſable. On venoit le matin dans la chapelle du Louvre, entendre le panégyrique de Saint-Louis; & le ſoir, à l'aſſemblée, on aſſiſtoit avec plus de dévotion à celui de Louis XIV. Ce n'étoit point à ſon inſçu; on alloit ſans pudeur lui communiquer le ſujet de chaque éloge. Ce n'a pas été ſans contradiction de la part de quelques ſerviles académiciens, que je ſuis venu à bout de dénaturer le ſujet du prix*: tant l'ame qui a rampé, a de peine à ſe relever (1). Le duc

(1) Rien ne peint mieux l'impreſſion que la préſence du roi faiſoit dans les eſprits, que ce qui arriva à Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. Il étoit ſujet à des vapeurs, que, dans tout autre qu'un prince, on auroit appellé folie. Il s'imaginoit quelquefois être transformé en chien, & aboyoit alors de toutes ſes forces. Il fut un jour ſaiſi d'un de ſes accès dans la chambre du roi. La préſence du monarque im-

de Grammont, fils du premier maréchal de ce nom, demanda au roi un brevet d'hiſtoriographe, pour être un flatteur en titre. Si on lui en préféra d'autres, la vérité n'y gagna pas davantage.

Faut-il s'étonner qu'au milieu d'une cour d'empoiſonneurs, Louis ait pu tomber dans un délire d'amour-propre & d'adoration de lui-même ? Les maladies ſeules pouvoient lui rappeller qu'il étoit un homme. Il ne concevoit pas qu'on put ſéparer l'état de ſa perſonne ; on ne lui avoit pas appris que, pour accoutumer les ſujets à confondre ces deux idées, le prince ne doit jamais ſéparer leur intérêt du ſien. Louvois, en inſpirant à Louis XIV un eſprit de conquête, lui avoit perſuadé qu'il pouvoit diſpoſer des biens & du ſang de ſes peuples. Delà ſortirent ces armées immenſes, qui forcèrent nos ennemis d'en oppoſer de pareilles ; mal qui s'eſt étendu & qui continue de miner la population de l'Europe. J'ai obſervé dans ma jeuneſſe, que ceux qui

poſa à la folie, ſans la détruire. Le malade ſe retira vers la fenêtre ; &, mettant la tête dehors, étouffa ſa voix le plus qu'il put, en faiſant toutes les grimaces de l'aboiement.

avoient le plus vécu sous son règne, lui étoient le moins favorables. Ces impressions se sont effacées à mesure que les malheureux qui gémissoient sous lui, ont disparu. Mais comme il subsiste des monumens de sa gloire, son règne sera toujours une époque remarquable dans les fastes de la monarchie.

On peut regretter une certaine dignité qui faisoit alors respecter les hommes en place. Il y a aujourd'hui moins de décence dans nos mœurs. Je sais que de tout temps on a exalté les vertus antiques. Ces discours répétés d'âge en âge, prouvent que les hommes sont au fonds toujours les mêmes. Cependant il y a des siecles où le vice se montre plus ou moins à découvert, & jamais on ne s'est moins caché que pendant & depuis la dernière régence; on pourroit m'objecter l'hypocrisie, ce vice méprisable & odieux, si connu dans les dernières années de Louis XIV; mais il y avoit de moins les vicieux que fait naître l'exemple.

Quelque soit ma façon de voir & de juger, j'ai exposé si fidèlement les faits que je ne prive pas le lecteur de la faculté de porter un jugement différent du mien.

REGENCE
DU DUC D'ORLÉANS.

Suite du Livre II.

CONSIDÉRONS maintenant les principaux perſonnages qui vont paroître ſur la ſcène. Le duc d'Orléans étoit d'une figure agréable, d'une phyſionomie ouverte, d'une taille médiocre; mais avec une aiſance & une grace qui ſe faiſoient ſentir dans toutes ſes actions. Doué d'une pénétration & d'une ſagacité rares, il s'exprimoit avec vivacité & préciſion. Ses réparties étoient promptes, juſtes & gaies... Ses premiers jugemens étoient les plus ſûrs, la réflexion le rendoit indécis. Des lectures rapides, aidées d'une mémoire heureuſe, lui tenoient lieu d'une application ſuivie; il ſembloit plutôt deviner qu'étudier les matières. Il avoit plus que des demi-connoiſſances en peinture, en muſique, en chimie, en méchanique. Avec une valeur brillante, modeſte en parlant de lui, & peu indulgent pour

ceux qui lui étoient suspects sur le courage, il eût été général, si le roi lui eût permis de l'être; mais il fut toujours en sujettion à la cour, & en tutelle à l'armée. Une familiarité noble le mettoit au niveau de tous ceux qui l'approchoient; il sentoit qu'une supériorité personnelle le dispensoit de se prévaloir de son rang. Il ne gardoit aucun ressentiment des torts qu'on avoit eus avec lui, & en tiroit avantage, pour se comparer à Henri IV. Son insensibilité, à cet égard, venoit de son mépris pour les hommes, il supposoit que ses serviteurs les plus dévoués auroient été ses ennemis, pour peu que leur intérêt les y eût portés. Il soutenoit que l'honnête-homme, étoit celui qui avoit l'art de cacher qu'il ne l'est point: jugement aussi injuste pour l'humanité, que déshonorant pour celui qui le porte. Il tenoit cette manière de penser de l'homme le plus corrompu, (l'abbé, depuis cardinal Dubois), qui ne croyoit pas à la vertu, ni à la probité; & n'étoit pas fait pour y croire.

Le duc d'Orléans avoit eu successivement quatre (1) gouverneurs, qui mou-

(1) Le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de la Vieuville & le marquis

rurent à si peu de distance l'un de l'autre, que Benserade disoit qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à ce prince. St.-Laurent, officier de Monsieur, & l'homme du plus grand mérite, fut le précepteur; mais il mourut trop-tôt pour son élève. Il avoit pris, pour copier les thêmes du jeune prince, l'abbé Dubois, moitié scribe, moitié valet du curé de St.-Eustache. Lorsque St.-Laurent mourut, le prince étoit assez grand, pour que les sous-gouverneurs, à qui Dubois s'étoit attaché à plaire, dissuadassent Monsieur de prendre un précepteur en titre, & Dubois en continua les fonctions. La mémoire des gouverneurs & du précepteur fut toujours chère au duc d'Orléans; mais Dubois lui fit perdre celle de leurs leçons.

Il est assez curieux de connoître l'origine de cet homme singulier. Fils d'un apothicaire de Brive, après avoir fait quelques études, il fut précepteur du fils du président de Gourgues. On prétend qu'il se maria ensuite secrettement. La misère lui inspirant le desir d'aller tenter fortune, d'accord avec sa femme

d'Arcy, chevalier des ordres, & conseiller d'état d'épée. Les sous-gouverneurs furent la Bertière & Fontenay.

qu'il laiſſa en Limoſin, il ſe rendit à Paris. Ignoré par ſa propre obſcurité, il entra au Collége de St.-Michel, pour y faire les fonctions les plus baſſes. Né avec de l'eſprit, il acquit bientôt aſſez de littérature, pour qu'un docteur de Sorbonne le retirât chez lui. Ce premier maître étant mort, le curé de St.-Euſtache le prit à ſon ſervice. Ce fut-là qu'il fut connu de St.-Laurent, ami du curé. Souple, inſinuant, prévenant, il obtint, ſinon l'amitié, du moins la compaſſion de St.-Laurent qui le prit & l'employa ſous lui, comme nous l'avons vu. On l'habilla convenablement, pour lui donner la vraie figure d'un abbé, relever un peu ſon extérieur piètre & bas, & le rendre préſentable. Il s'inſinua, par degrés, dans l'eſprit du jeune prince, & finit par s'en emparer après la mort de St. Laurent.

Comme l'intimité laiſſe bientôt voir le caractère, l'abbé ſentit qu'il feroit mépriſé de ſon élève, s'il ne le corrompoit lui-même; il n'y oublia rien, & malheureuſement n'y réuſſit que trop. On ne fut pas longtems à s'appercevoir du crédit de l'abbé ſur le prince; mais le peu d'importance du perſonnage le ſauvant alors de la jalouſie, on ne fut

pas fâché d'avoir quelqu'un dont on pût se servir, dans l'occasion, comme d'un instrument sans conséquence.

Le dessein que le roi prit de faire épouser mademoiselle de Blois, sa fille naturelle, au duc de Chartres, mit l'abbé Dubois en œuvre. Le roi qui sentit bien que Monsieur, tout soumis qu'il étoit, répugneroit à la proposition, & que la hauteur allemande de Madame en seroit indignée, pensa d'abord à s'assurer du consentement du duc de Chartres. Il sut que personne n'y réussiroit mieux que l'abbé Dubois, & le fit charger de cette commission. L'abbé avoit déjà persuadé à son disciple, qu'il n'y avoit ni vice ni vertu; mais n'ayant pas été à portée d'attaquer, ni même de connoître les maximes de l'honneur du monde, cela devenoit une entreprise. Il étoit plus difficile de détruire des préjugés d'orgueil que des principes de morale, & ces préjugés ne laissoient pas d'être fondés en raison. Dubois vint à bout d'en triompher, en effrayant le duc de Chartres de la puissance du roi, & en lui présentant l'appas d'une augmentation de crédit & de dignité personnelle, par la continuation des hon-

neurs de fils de France, fupérieurs à ceux de petit-fils.

Le mariage fut conclu, malgré les incertitudes du duc de Chartres, les répugnances de Monfieur & les fureurs de Madame qui donna un fouflet à fon fils, à la première déclaration qu'il lui en fit.

Le duc de Chartres trouvoit d'ailleurs dans la femme qu'il époufoit, figure, efprit, vertu & nobleffe de caractère; mais elle s'étoit fait fur fa naiffance une illufion fingulière. Elle s'imaginoit avoir fait à fon mari autant d'honneur qu'elle en avoit reçu. Fière de fa naiffance, qu'elle devoit au roi, elle ne faifoit pas la moindre attention à la marquife de Montefpan, fa mère. On la comparoit affez plaifamment à Minerve, qui ne reconnoiffant point de mère, fe glorifioit d'être fille de Jupiter. Cette manie ne l'empêchoit pas de fe prévaloir avec fes frères & fes fœurs des honneurs qu'elle ne devoit qu'à fon mariage. Moins fenfible à l'amour qu'aux refpects qu'elle exigeoit de fon mari, elle eut toujours plus de dépit que de jaloufie des maîtreffes qu'il prit, & n'auroit pas fait les moindres avances pour le ramener.

Tant de hauteur fortifia le goût du

duc d'Orléans, pour une vie libre qui devint quelquefois crapuleuſe. Humain, compatiſſant, il auroit eu des vertus, ſi l'on en avoit ſans principe ; l'abbé Dubois les lui avoit fait perdre. La ſujettion où le roi le tenoit, lui faiſoit donner de grands éloges à la liberté angloiſe. (1) Il eſt vrai que celle qu'il déſiroit pour lui, il la laiſſoit aux autres. Il eut quelquefois des rivaux qui ne s'en cachoient pas trop. A l'égard de ſes ſociétés, il n'y étoit ni difficile, ni gênant. Dès qu'on lui plaiſoit, on devenoit ſon égal. Malgré ſes talens & les reſſources de ſon eſprit, il ne pouvoit ſe ſuffire long-tems à lui-même ; la diſſipation, le bruit, la débauche lui étoient néceſſaires. Il admettoit dans ſa ſociété des gens que tout homme

(1) Il aimoit à raconter, que le grand-prieur de Vendôme, exilé de la cour de Louis XIV, étoit allé à Londres, où il devint amoureux d'une maîtreſſe de Charles II. Ce prince l'ayant prié de ceſſer ſes pourſuites, ſans pouvoir l'obtenir, lui défendit l'entrée de ſon palais. Le grand-prieur n'en eût que plus d'affectation à ſuivre cette femme aux ſpectacles, aux promenades, & toujours aux yeux du roi, qui fut enfin obligé de s'adreſſer à Louis XIV, & de le prier de rappeller le grand-prieur. Louis ſe fit obéir à Londres, l'exilé revint trembler à Verſailles.

qui se respecte n'auroit pas avoué pour amis, malgré la naissance & le rang de quelques-uns d'entr'eux. Le régent, qui pour se plaire avec eux ne les en estimoit pas davantage, les appelloit ses *roués*, en parlant d'eux & devant eux. La licence de cet intérieur étoit poussée au point, que la comtesse de Sabran lui dit un jour, en plein souper, que Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'ame des princes & des laquais. Le régent, loin de s'en fâcher, en rit beaucoup, parce que le mot, vrai ou faux, lui parut plaisant. Le curé de Saint-Côme (Godeau) fit, dans un prône, un tableau dont l'application étoit frappante contre le régent. Le prince, à qui l'on en parla, dit, sans s'émouvoir: de quoi se mêle-t-il ? je ne suis pas de sa paroisse.

Quant à la religion, il seroit difficile de dire quelle étoit celle du régent; il étoit de ceux dont on dit qu'ils cherchent maître. Sans faire attention que le respect pour la religion importe plus aux princes qu'à qui que ce soit, le régent affectoit & affichoit une impiété scandaleuse. Les jours consacrés pour la dévotion publique étoient ceux qu'il

célébroit par quelques débauches d'éclat ; son impiété étoit une sorte de superstition. Ces excès ou ces petitesses décéloient un homme qui n'est rien moins que ferme dans ses sentimens, & veut s'étourdir sur ce qui le gêne. En cherchant à douter de la divinité, il couroit les dévins & les dévineresses, & montroit toute la curiosité crédule d'une femmelette. Il y a grande apparence que, s'il fût tombé dans une maladie de langueur, il auroit recouru aux reliques & à l'eau bénite. J'ai rapporté le trait par lequel le roi l'avoit si bien caractérisé. Madame ne le connoissoit pas moins, lorsqu'elle disoit : les fées furent conviées à mes couches, & chacune douant mon fils d'un talent, il les eut tous ; malheureusement on avoit oublié une vieille fée qui, arrivant après les autres, dit : il aura tous les talens, excepté celui d'en faire bon usage.

Madame aimoit tendrement son fils, quoiqu'elle en blamât fort la conduite. Cette princesse, avec un sens droit, étoit attachée à la vertu, à l'honneur, aux bienséances, à l'étiquette de son rang. Une santé inaltérable qui l'empêchoit de connoître aucune délicatesse pour elle, la faisoit paroître dure pour

les autres, en qui elle ne ſuppoſoit pas plus de beſoins. Franche juſqu'à la groſſièreté, bienfaiſante, capable d'amitié, elle ne cherchoit point à plaire, elle ne vouloit être aimée que de ceux qu'elle eſtimoit. Elle aimoit fort ſa nation, & il ſuffiſoit d'être allemand, pour en être accueilli. Tous ſes parens lui étoient chers, & ſon inclination ſe régloit ſur la proximité du ſang, même à l'égard de ceux qu'elle n'avoit jamais vus. Elle eſtimoit ſa belle-fille, & l'auroit aimée, ſi elle eût été légitime. Sa ſévérité ſur les devoirs excitoit en elle la plus forte indignation contre la ducheſſe de Berri, ſa petite fille. On ne pouvoit louer dans celle-ci que la figure & les graces; car beaucoup d'eſprit, dont elle abuſa toujours, n'eſt pas un ſujet d'éloge. Sans avoir les bonnes qualités de ſon père, elle en outroit tous les vices. Il avoit été ſon précepteur à cet égard; elle devint bientôt ſon émule & le ſurpaſſa.

Nous avons vu la vanité bizare que la ducheſſe d'Orléans tiroit de ſa naiſſance; ſa fille rougiſſoit de lui devoir la ſienne. Une telle oppoſition d'idées & une trop parfaite égalité d'orgueil ne devoient pas maintenir l'union entre la mère & la fille; les diſſenſions étoient

donc continuelles & alloient fouvent jufqu'à l'éclat. La ducheffe d'Orléans s'en affligeoit, parce qu'elle étoit mère, ce fentiment la préfervoit de la haine pour fa fille ; mais celle-ci, qui avoit renoncé à tout fentiment honnête, ne diffimuloit ni fon mépris ni fon averfion. Le duc d'Orléans fe contentoit de la défapprouver, & n'ofoit la réprimander.

Le père & la fille vivoient dans une telle intimité, que des bruits, qui n'avoient été que des murmures fourds, devinrent des propos publics, & allèrent jufqu'au duc de Berri. Sa religion ne lui permettoit pas de les croire ; mais comme il aimoit éperduement fa femme, il étoit importuné des affiduités de fon beau-père ; & ce tiers incommode lui donnoit une humeur qu'il ne contenoit pas toujours. Il étoit d'ailleurs effrayé des difcours impies que le père & la fille affectoient devant lui. C'étoit entr'eux deux un affaut d'irréligion & de mépris des mœurs. Leur impiété étoit autant une manie qu'un vice. La princeffe railloit imprudemment fon mari fur une dévotion qui étoit pourtant l'unique préfervatif qu'il eût contre des foupçons qu'elle devoit tâcher de détruire. Le

père & la fille n'avoient, pour se justifier, que l'excès d'une folle imprudence; mais la folie de leur conduite, & leur indifférence sur les propos du public, n'étoient pas une preuve d'innocence; & la cour, qui n'avoit ni la vertu, ni la religion du duc de Berri, n'étoit pas si réservée dans ses jugemens. Le duc d'Orléans en fut averti, & s'en indigna d'horreur; sa fille n'en fut révoltée que d'orgueil; & ni l'un ni l'autre ne se contraignirent pas davantage.

Si le duc d'Orléans étoit amoureux de sa fille, il n'en étoit pas jaloux, & vit toujours avec assez d'indifférence le débordement de sa vie. A peine eut-elle épousé le duc de Berri, qu'elle eut des galanteries, où le respect qu'on devoit à son rang, l'obligeoit de faire les avances. Le commerce qu'elle eut avec la Haye, écuyer de son mari, fut porté à un degré de frénésie incroyable. Non contente de laisser éclater sa passion, elle proposa à son amant de l'emmener en Hollande. La Haye frémit à cette proposition, & se vit obligé, pour ne pas être la victime de sa discrétion sur un pareil délire, d'en faire part au duc d'Orléans. Il fallut tour-à-tour effrayer & flatter cet esprit égaré, pour que

que le projet ne perçât pas jufqu'au roi. Peu-à-peu l'accès fe diffipa; & cette furieufe céda enfin à l'impoffibilité de fe fatisfaire, ou à la crainte de rendre fa folie funefte à fon amant.

Lorfque fon mari fut attaqué à Marli de la maladie dont il mourut, au lieu de venir de Verfailles, pour le voir, elle fe contenta d'en demander la permiffion au roi, qui répondit qu'étant groffe, elle feroit peut-être une imprudence, mais qu'elle en étoit la maîtreffe. Elle ne vint point, & fon mari mourut fans l'avoir vue, & fans en avoir prononcé le nom.

La ducheffe de Berri, malgré fon orgueil, trembloit devant le roi & rampoit devant madame de Maintenon. Nous verrons bientôt le refte de fa vie, qui fut courte, répondre à fes commencemens.

Reprenons la fuite des faits. Le lendemain de la mort du roi, le parlement s'affembla pour décider de la régence. Le duc d'Orléans, les princes & les pairs s'y rendirent, & dès huit heures toût étoit en place.

On fait que Louis XIV nommoit par fon teftament, au lieu d'un régent, un confeil de régence, dont le duc d'Or-

léans ne feroit que le chef, & que le duc du Maine devoit avoir le commandement des troupes de la maison du roi.

Comme le procès-verbal de cette séance du 2 septembre, & celui du lit de justice, où le jeune roi vint se faire reconnoître le 12, sont entre les mains de tout le monde, je me contenterai d'y renvoyer le lecteur, & rappellerai seulement quelques circonstances, qui ne se trouvent pas dans l'imprimé.

Le duc d'Orléans étoit également occupé & inquiet d'un jour si décisif. Le premier président s'étant vendu au duc du Maine, le duc d'Orléans acheta le colonel des gardes-françoises (le duc de Guiche Grammont); en conséquence, le régiment occupa sourdement les avenues du palais, & les officiers avec des soldats d'élite, mais sans l'uniforme, se répandirent dans les salles. L'abbé Dubois affecta de mener dans une des lanternes, Stairs, ambassadeur d'Angleterre, pour insinuer que la cour de Londres, en cas d'événement, appuyeroit le duc d'Orléans. Ces différentes mesures furent superflues; le personnel de deux concurrens décida le tout.

Le duc d'Orléans, en réclamant les

droits de sa naissance, n'oublia pas de dire des choses flatteuses pour le parlement. Sa contenance ne fut pas d'abord bien libre ; mais il se raffermit par degrés, à mesure que les esprits paroissoient lui devenir favorables. Enfin la régence lui ayant été déférée, il y eut encore sur la tutelle du jeune roi, & sur le commandement des troupes de sa maison, quelques discussions qui donnoient au régent & au duc du Maine un air de cliens aux pieds de la cour. Les amis du premier, sentant que la seule égalité de rôle le dégradoit, lui conseillèrent de remettre la séance à l'après-midi, pour régler le reste. Ce conseil fut un coup de parti. Le régent leva la séance, & se rendit chez lui, où il eut le tems de reprendre ses esprits. Il fit venir le procureur-général d'Aguesseau, & le premier avocat général, Joli de Fleury. Ces deux magistrats, les plus éclairés du parlement, n'ont point encore eu de successeurs. Le premier, plein de lumières, de connoissances & de probité, cherchoit, voyoit & vouloit toujours le bien. L'autre, avec autant d'esprit, mais plus fin, distinguoit du premier coup-d'œil, entre deux biens, celui qui lui convenoit le mieux, &

favoit le faire envifager comme le meilleur.

L'un & l'autre comprirent également qu'il ne s'agiffoit plus d'examiner fi l'exécution du teftament eût été préférable, ou non, à la régence déjà déférée au duc d'Orléans. Ils fentirent le danger de féparer l'autorité militaire d'avec l'adminiftration politique. Le régent, appuyé des princes & des pairs contre les légitimés, fe feroit bientôt fervi de l'autorité qu'il avoit déja obtenue, pour s'emparer de celle qui lui feroit refufée; ce qui ne pourroit fe faire fans troubler l'état; au lieu que le duc du Maine étant dépouillé de tout, fa timidité répondoit de la paix.

Les chofes ainfi difpofées au palais-royal, ne trouvèrent plus de difficulté dans la féance de l'après-midi. Le parlement aima mieux faire un régent, que de rifquer qu'il fe fît de lui-même. Quelquis-uns, en annullant le teftament de Louis XIV, n'étoient pas fâchés d'infulter au lion mort, & de paroître accorder librement ce qui ne manqueroit pas de leur échapper.

Je vois dans les lettres du prince Cellamare, ambaffadeur d'Efpagne en France, que Philippe V s'étoit flatté

d'obtenir la régence, & de la faire administrer, en son nom, par un représentant. Cellamare écrit qu'il a sondé les dispositions de tous ceux qui pourroient servir le roi d'Espagne, & que tous déclarèrent que la proposition seule révolteroit la nation entière; mais que tous aussi avouoient ouvertement que, si le roi mineur venoit à manquer, Philippe V ne trouveroit aucune difficulté à passer sur le trône de France. Cellamare cite, parmi ceux à qui il s'est ouvert, la maison de Condé, le duc de Guiche, colonel des gardes, Courtanvaux, capitaine des cent-suisses, le maréchal de Barwic, le cardinal de Polignac, le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, le duc de Noailles & le maréchal d'Estrées, ces deux derniers particulièrement attachés au duc d'Orléans. Les instructions de Cellamare alloient jusqu'à lui ordonner de faire une protestation contre tout régent qui seroit préféré à Philippe V; il fut assez sage pour n'en rien faire.

Le duc du Maine, qui, si le testament eût subsisté, devoit jouer un rôle principal, en fit un bien misérable. Ce n'étoit pas un Dunois que son mérite légitima. Il ne sut ni retenir, ni remet-

tre l'autorité, & s'en laiſſa dépouiller. La ducheſſe du Maine, eſpèce de petit monſtre par la figure, vive, ambitieuſe avec de l'eſprit, & ce qu'il peut reſter de jugement à un vieil enfant gâté par les louanges de ſa petite cour, entreprit dans la ſuite, de relever ſon mari, & penſa le perdre.

Le régent, au ſortir du parlement, ſe rendit à Verſailles, auprès du roi, & paſſa enſuite chez Madame, qui lui dit: Mon fils, je ne déſire que le bien de l'état & votre gloire; je n'ai qu'une choſe à vous demander pour votre honneur, & j'en exige votre parole. Il la donna. C'eſt de ne jamais employer ce frippon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, & qui ſacrifieroit l'état & vous au plus léger intérêt. La ſuite fera voir que madame avoit plus de jugement que ſon fils n'avoit de parole.

Le régent commença par de grandes réformes dans la maiſon, les bâtimens & les équipages du roi. Louis XIV n'ayant donné aucun ordre pour ſes funérailles, on ſe conforma à l'économie que Louis XIII avoit preſcrite pour les ſiennes. Les entrailles furent portées à Notre-Dame, & le cœur aux Jéſuites.

Louis XIV avoit ordonné qu'aussitôt après sa mort, on conduisît le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air. Le régent le désiroit, pour être plus à portée de Paris & de ses plaisirs. Les médecins de la cour, plus commodément logés à Versailles qu'ils ne seroient à Vincennes, trouvoient que l'air le plus pur étoit celui du lieu qui leur étoit le plus commode; & toute la domesticité, par le même intérêt, approuvoit la médecine. Le régent manda les médecins de Paris, qui, par des raisons peut-être aussi désintéressées que celles des médecins de la cour, se déclarèrent pour Vincennes; & le roi y fut conduit le 9, sans traverser Paris. Le même jour, le corps de Louis XIV fut porté à St.-Denis. L'affluence fut prodigieuse dans la plaine. On y vendoit toutes sortes de mets & de rafraîchissemens. On voyoit de toutes parts le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse, & plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures, en voyant passer le char qui renfermoit le corps.

Le régent, dans son premier travail avec les secrétaires d'état, se fit représenter la liste de toutes les lettres de

cachet, & il y en eut beaucoup dont ils ne purent lui dire les motifs. Il fit rendre la liberté à tous ceux qui n'étoient pas détenus pour crime réel, & il s'en trouva peu de ceux-là; presque tous étoient des victimes de ministres & du père Tellier. Il sortit, entr'autres, un chevalier d'Aremberg, d'un cachot où il étoit depuis onze ans, pour avoir procuré l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. Je l'ai vu quelquefois depuis dans ma jeunesse; & quoiqu'il ne fût pas âgé, la rigueur de sa prison lui avoit donné l'air de la décrépitude. Il se trouva encore à la Bastille un Italien arrêté depuis trente-cinq ans, le jour qu'il étoit arrivé à Paris. Il représenta que sa liberté seroit désormais son plus grand malheur, & qu'il réclameroit inutilement des parens, qui, peut-être ne vivroient plus, ou dont il seroit méconnu. Le régent ordonna qu'il fut bien traité à la Bastille, avec liberté de sortir & de rentrer. L'état dans lequel parurent les prisonniers de la bulle, faisoit horreur. Ce premier acte de justice fit donner au régent les plus grands éloges; & il n'est pas inutile d'observer que l'ouverture des prisons ne se fit que deux jours après le convoi de Louis

XIV, & par conféquent ne fut pas la caufe de la joie que le peuple y fit paroître; mais le défir & l'efpoir d'un meilleur état, étant toujours le feul bien qu'on lui laiffe, il applaudit à toute révolution dans le gouvernement, en attendant qu'il fe détrompe encore.

Dès que le roi eut tenu fon premier lit de juftice, le régent rendit au parlement le droit de remontrances (1), dont il n'étoit plus queftion depuis longtems. Il nomma auffi les différens confeils qu'il avoit annoncés. Celui de régence auquel tous les autres devoient être fubordonnés, fut compofé en partie de membres nommés par le tefta-

(1) Par l'édit de 1667, il avoit été ordonné que dans les cas où le parlement croiroit devoir faire des remontrances, elles feroient préfentées dans les huit jours après l'envoi des édits, ordonnances ou déclarations, paffé quel tems, les édits, &c. feroient cenfés enrégiftrés. Par édit de 1673, il fut ordonné que tout enrégiftrement fe feroit fur le premier requifitoire du procureur-général, fauf à faire des remontrances dans les huit jours qui fuivoient; mais fans que l'exécution des édits, ordonnances, &c. pût être fufpendue. Les remontrances étant devenues inutiles, on n'en faifoit plus. Le régent fit rendre au parlement le droit de remontrances, par une déclaration du roi du 15 feptembre 1715.

ment. La Vrilliere en fut le fecrétaire; Pontchartrain y entra auffi, mais fans fonction, & tous les deux fans voix. Le maréchal de Tallart, quoique nommé dans le teftament, ne pouvant fe faire employer, alloit criant par-tout qu'il ne lui reftoit pour fon honneur que de fe faire écrire le teftament fur le dos. Il fut dans la fuite admis au confeil de régence.

Le public, touché de la vertu & de la perfécution qu'avoit éprouvé le cardinal de Noailles, applaudit à fa nomination de chef du confeil de confcience. Il y avoit peu de jours que tout trembloit fous la bulle: en vingt-quatre heures tout devint ou fe déclara contre..

Le parlement fut flatté de voir d'Agueffeau, Joli de Fleuri & l'abbé Pucelle, entrer au confeil de confcience, & Roujault, Goeslard & l'abbé Mingui, admis dans celui des affaires de l'intérieur du royaume.

Le père Tellier, nommé confeffeur par le codicile de Louis XIV, fe voyant fans fonction, attendu l'âge du roi, demanda au régent quelle étoit fa deftination préfente. Cela ne me regarde pas, répondit le prince, adreffez-vous à vos fupérieurs.

A peine les confeils alloient-ils s'affembler, qu'il furvint une difficulté dans celui des finances, le feul où il y eut des confeillers d'état. Pour connoître fur quoi elle portoit, il faut fe rappeller que, lors de la fignature du traité de Bade, la Houffaye, confeiller d'état & troifième ambaffadeur, avec le maréchal de Villars & le comte du Luc, prétendit figner avant le comte, & ne céder qu'aux gens titrés ou grands officiers de la couronne. Le roi, au lieu de décider la queftion, rappella la Houffaye, & envoya Saint-Conteft, qui n'étant que maître des requêtes, voulut bien figner après le comte du Luc. D'après cet exemple, les confeillers d'état demandoient la préféance fur le marquis d'Effiat, chevalier des ordres, mais ni titré, ni grand officier de la couronne. Le régent, après force négociations, nomma d'Effiat vice-préfident du confeil des finances, & les confeillers d'Etat y acquiefcèrent d'autant plus volontiers, qu'ils s'affuroient ainfi la préféance fur tout autre qui, n'étant titré ni grand officier, deviendroit fimple membre du confeil. En effet, lorfqu'une affaire obligeoit les confeillers d'Etat de venir au confeil de régence,

ils se plaçoient après les maréchaux de France, & au-dessus des autres membres de la régence; & le maître des requêtes rapportoit debout.

Le succès des conseillers d'état donna lieu à une prétention des maîtres des requêtes, savoir, de rapporter assis au conseil de régence, à moins que ceux qui n'étoient ni ducs, ni grands officiers, ni conseillers d'état, ne fussent aussi debout. Le régent toujours embarrassé d'ordonner, souffrit pendant plus d'un an que les chefs ou présidens des autres conseils, rapportassent eux-mêmes les affaires, & la plûpart s'en acquittoient fort mal. Le maréchal de Villars écrivoit de façon, que personne ni lui-même ne pouvoit lire son écriture. Le maréchal d'Estrées s'embrouilloit si fort, en rapportant, qu'il rendoit souvent l'affaire inintelligible. Cela ne finit qu'à la mort du chancelier Voisin. D'Aguesseau trancha la difficulté, en obligeant les maîtres des requêtes de rapporter debout.

Amelot, après avoir inutilement sollicité à Rome la tenue d'un concile national, revint à Paris, & disoit librement que le pape gémissoit d'avoir donné sa constitution. Le père Tellier ne cessoit d'écrire que le roi la désiroit,

& le pape le dit formellement dans l'exorde de la bulle. Le pontife qui se piquoit de latinité, avoit composé cet exorde; mais Jouvenci avoit corrigé le thême dont le cardinal Fabroni, & le jésuite Daubenton avoient fourni la matière. Si le père Tellier, ajoutoit le pape, ne m'avoit pas persuadé du pouvoir absolu du roi, je n'aurois jamais hasardé cette constitution. Amelot excité par la confiance du pape, lui dit : mais pourquoi, saint-père, au lieu de cette condamnation *in globo* de tant de propositions différentes, ne vous êtes-vous pas borné à quelques-unes de vraiment répréhensibles, qu'on peut trouver dans quelque livre que ce puisse être, quand on les cherche bien? Eh, mon cher Amelot, que pouvois-je faire ? Le père Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans le livre de Quesnel, plus de 100 propositions censurables : il n'a pas voulu passer pour menteur; on m'a tenu le pied sur la gorge, pour en censurer plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus, & l'on en vouloit 103. Ce récit simple dispense de toutes réflexions.

Le désordre des finances exigeoit la plus forte attention du gouvernement. On a depuis quelques années fait tant

d'ouvrages bons ou mauvais ſur l'agriculture, le commerce & les finances, qu'il faut eſpérer que les vrais principes feront enfin connus. Il n'y aura plus qu'à déſirer des miniſtres inſtruits, & plus attachés à l'état qu'à leurs places. Sans entrer dans une diſcuſſion ſyſtématique ſur ces matières, je me bornerai à rapporter les événemens.

Le maréchal de Villeroi, étoit le chef de repréſentation du conſeil des finances, & n'a jamais été autre choſe, quelque poſte qu'il ait occupé. Il avoit eu une des belles figures qu'on pût montrer dans un bal, un carrouſel; magnifique avec l'air & les manières d'un grand ſeigneur, eſprit borné & ſans culture, de la vieille galanterie, un jargon de cour, de la morgue, haut ou plutôt glorieux, & plus bas que reſpectueux auprès du feu roi, & de madame de Maintenon.

Le duc depuis maréchal de Noailles préſident de ce même conſeil des finances, en étoit le véritable maître, & donnoit principalement ſa confiance à Rouillé du Coudrai, parfaitement honnête homme avec beaucoup d'eſprit & de littérature; mais aimant le vin juſqu'à l'ivreſſe, débauché juſqu'au

ſcandale, & ne ſe retenant ſur rien. Un jour qu'en plein conſeil, & en préſence du régent, il s'exprimoit avec ſa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : M. Rouillé, il y a ici de la bouteille : cela ſe peut, M. le duc, repliqua Rouillé, mais jamais de *pot de vin*. Le trait fut d'autant mieux ſenti que les Noailles paſſoient pour ne ſe pas contraindre ſur les affaires ; & Rouillé avoit les mains ſi nettes, qu'une compagnie de traitans lui ayant préſenté une liſte de leurs aſſociés, où il trouva des noms en blanc, il leur en demanda la raiſon, ils lui répondirent que c'étoient les places dont il pouvoit diſpoſer. Mais ſi je partage avec vous, leur dit-il, comment pourrai-je vous faire pendre, au cas que vous ſoyez des frippons ?

A l'égard du duc de Noailles, en le décompoſant, on en auroit fait pluſieurs hommes, dont quelques uns auroient eu leur prix. Il a, car il vit encore, beaucoup & de toutes ſortes d'eſprit, une éloquence naturelle, flexible & aſſortie aux différentes matieres. Séduiſant dans la converſation, prenant le ton de ceux à qui il parle, & ſouvent par là, leur faiſant adopter ſes idées, quand ils croient lui communiquer les

leurs. Une imagination vive & fertile, toutefois plus feconde en projets qu'en moyens. Sujet à s'éblouir lui-même, il conçoit avec feu, commence avec chaleur, & quitte fubitement la route qu'il fuivoit, pour prendre celle qui vient la traverfer. Il n'a de fuite que pour fon intérêt perfonnel, qu'il ne perd jamais de vue. Maître alors de lui-même, il paroît tranquille, quand il eft le plus agité. Sa converfation vaut mieux que fes écrits ; car en voulant combiner fes idées, à force d'analyfer, il finit par faire tout évaporer. Ses connoiffances font étendues, variées & peu profondes. Il accueille fort les gens de lettres, & s'en eft fervi inutilement pour des mémoires. Dévot ou libertin fuivant les circonftances, il fe fit difgracier en Efpagne, en propofant une maîtreffe à Philippe V. Il fuivit enfuite madame de Maintenon à l'églife, & entretint une fille d'opéra au commencement de la régence, pout être au ton regnant. Le defir de plaire à tous les partis, lui a fait jouer des rôles embarraffans, fouvent ridicules, & quelquefois humilians. Citoyen zèlé, quand fon intérêt propre le lui permet, il s'appliqua à rétablir les finances, & y feroit peut-être par-

venu, ſi le régent l'eût laiſſé continuer ſes opérations. Quelque fortune que le duc de Noailles ſe fût procurée, ce ne pouvoit être un objet pour l'état. On auroit du moins évité la ſecouſſe du pernicieux ſiſtême de Law qui n'a enrichi que des frippons, grands ou petits, ruiné la moyenne claſſe la plus utile de toutes, bouleverſé les conditions, corrompu les mœurs, & altéré le caractère national.

Comme il n'y a rien de fixe dans l'étiquette & le cérémonial de France, attendu que les miniſtres ont intérêt que cela ſoit ainſi, pour être toujours maîtres dans les occaſions de décider ſuivant leurs affections particulières; le ſervice qui ſe fit à ſaint-Denis pour le feu roi, donna lieu à des diſcuſſions aſſez vives, entre le parlement & les ducs & pairs, qui portoient les honneurs. Le régent ſe garda bien de prononcer. Il aimoit aſſez la diviſion entre les corps, & diſoit quelquefois, *divide & impera*; mais il entroit dans ſa conduite, au moins autant de foibleſſe que de politique. Il affectoit encore de mépriſer l'étiquette; il y a cependant des articles qui au premier coup d'œil, paroîtroient un pédantiſme, & ſeroient

approuvés par un jugement peu réfléchi. Dans beaucoup d'occasions, l'étiquette entretient la subordination, supplée aux mœurs & quelquefois les conserve. Elle est si peu indifférente de nation à nation, que c'est toujours par une diminution de puissance & de considération, qu'un prince se relâche de son étiquette à l'égard d'un autre.

Chacun voyant dans la régence qu'on pouvoit régler ses droits sur ses prétentions, la duchesse de Berri plus autorisée que personne, prit quatre dames du palais, quoiqu'aucune fille de France n'eût jamais eu qu'une dame d'honneur & une dame d'atours (1). Elle voulut aussi avoir une compagnie de gardes. Le régent lui représenta inutilement que jamais fille de France, ni reine, excepté la reine régente, mère de Louis XIV, n'avoit eu cette distinction, il fallut la satisfaire ; mais il donna en même tems une pareille compagnie de gardes à sa mère, madame, veuve de monsieur.

Au défaut du titre de reine, la duchesse de Berri cherchant à s'en attribuer les honneurs & même à les outre-

(1) Voyez les états de la France avant la régence.

passer, traversa Paris depuis le Luxembourg où elle logeoit, jusqu'aux Tuileries, entourée de ses gardes, avec trompette & timbales sonnantes. Le maréchal de Villeroi représenta au régent, que cet honneur n'appartenoit à qui que ce fût, qu'au roi, dans le lieu où il est; or il habitoit alors les Tuileries où on l'amena le 30 décembre 1715, pour la commodité des conseils & celle du service. La duchesse de Berri fut donc obligée de s'en tenir à ce premier essai de trompettes & de timbales qui restèrent depuis au Luxembourg. Elle voulut s'en dédommager par une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Elle parut sous un dais à l'opéra, & le lendemain à la comédie, quatre de ses gardes sur le théâtre & les autres dans le parterre. Le cri fut général, & de dépit, elle se renferma depuis dans une petite loge où elle étoit *incognito*; & comme la comédie se jouoit alors trois fois la semaine sur le théâtre de l'opéra au palais royal, la loge servoit aux deux spectacles.

Le chevalier de Bouillon qui se faisoit alors nommer le prince d'Auvergne, donna le projet des bals de l'opéra, qui détourneroient des bals parti-

culiers, où il arrivoit souvent du désordre, au lieu qu'une garde militaire maintiendroit la police à l'opéra. Le projet fut approuvé, & valut 6000 livres de pension au prince d'Auvergne pour son droit d'avis. La proximité de l'appartement du régent, fit qu'il s'y montra souvent, en sortant de souper, dans un état peu convenable à l'administrateur du royaume. Dès le premier bal, le conseiller d'état Rouillé y vint ivre, parce que c'étoit son goût & son usage; & le duc de Noailles dans le même état, pour faire sa cour.

Si le régent eut eu dessein de maintenir les loix & le bon ordre, il auroit profité du duel entre Ferrant, capitaine au régiment du roi, & Girardin capitaine aux gardes, pour faire un exemple; mais il se contenta de leur faire perdre leurs emplois. Sans s'expliquer trop ouvertement, il insinuoit que les duels étoient un peu trop passés de mode. Il permit à Caylus de venir se purger du sien contre le comte d'Auvergne. Le régent défendit cependant les voies de fait au duc de Richelieu, & au comte de Bavière, qui ayant eu ensemble quelques paroles vives, avoient pris un rendez-vous. Peu de

tems après, le duc de Richelieu & Gacé, fils du maréchal de Matignon, se battirent & se blessèrent légèrement. Le parlement les décréta; & le régent les envoya à la bastille. Tout se borna au plus amplement informé, sans garder prison. Peu de tems après, Jonsac d'Aubeterre & Vilette, frère de la comtesse de Caylus, se battirent aussi. Le parlement procéda contr'eux; mais ils sortirent du royaume. Cette affaire réveilla celle de Ferrant & Girardin qui furent effigiés. Plus d'un an avant la mort de Louis XIV, Stairs, ambassadeur d'Angleterre en France, avoit cherché à se lier avec le futur régent. Il sentit bien que si le duc du Maine avoit l'autorité, élevé dans les principes du roi, il seroit favorable à la maison Stuart. Il se tourna donc vers le duc d'Orléans; & par le moyen de l'abbé Dubois, eut des conférences secrettes, & persuada à ce prince que le roi Georges & lui avoient les mêmes intérêts. Pour gagner d'autant mieux sa confiance, il convenoit que Georges étoit un usurpateur à l'égard des Stuarts; mais il ajoutoit que si le foible rejeton de la famille royale en France venoit à manquer, toutes les renonciations n'empê-

cheroient pas, que lui duc d'Orléans, ne fût regardé comme un usurpateur à l'égard du roi d'Espagne. Il ne pouvoit donc, disoit Stairs, avoir d'allié plus sûr que le roi Georges. L'abbé Dubois qui avoit les vues que nous verrons dans la suite, s'appliqua continuellement à inspirer ces sentimens à son maître.

A peine le duc d'Orléans étoit-il déclaré régent, que Stairs vint le trouver. Il lui parla d'une conspiration vraie ou fausse, qui étoit, disoit-il, près d'éclater à Londres contre le roi Georges, & lui proposa un traité de garantie pour les successions de France & d'Angleterre. Quoiqu'il en fût de la conspiration de Londres, le comte de Marr à la tête d'un parti en Ecosse, en faveur du prétendant, faisoit assez de progrès, pour que l'on conseillât à ce prince d'aller se fortifier par sa présence. Il partit de Bar, & traversoit la France, pour aller s'embarquer en Bretagne. Stairs en fut averti, & vint demander au régent de faire arrêter ce prince qui devoit passer à Château-Thiéri. Le régent voulant à la fois fomenter les troubles d'Ecosse, & faire montre de zèle pour le roi Georges, donna en présence de Stairs,

des ordres à Contade, major des gardes, d'aller à Château-Thiéri, ſurprendre le prétendant à ſon paſſage. Contade, homme intelligent & bien inſtruit des intentions ſecrettes du régent, partit bien réſolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stairs ſe fiant peu aux démonſtrations du régent, réſolut de délivrer, par un coup de ſcélérat, le roi Georges de toutes ſes craintes. Il apprit par ſes eſpions que le prétendant étoit caché à Chaillot, dans une maiſon du duc de Lauzun, d'où il devoit ſe rendre en Bretagne. Il chargea Douglas, colonel Irlandois, à la ſolde de France, d'aller s'embarquer à Nonancourt, avec trois aſſaſſins. Ils demandèrent en arrivant & avec tant de vivacité, ſi l'on n'avoit point vu paſſer une chaiſe, qu'ils en devinrent ſuſpects à une madame l'Hôpital, maîtreſſe de la poſte, femme d'eſprit & de réſolution. La nouvelle du voyage du prétendant, s'étoit déja répandue, depuis qu'il avoit diſparu de Bar, & l'empreſſement de ces couriers fit juger qu'ils avoient de mauvais deſſeins. En effet, on ſut depuis que les trois ſatellites de Douglas étoient des ſcélérats déterminés, qui, avant que de partir

de Londres, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris & exécutés après avoir fait leur coup. La maîtresse de la poste les assura que depuis quelques jours il n'étoit pas passé de chaise; qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer, ou du moins sans être vues, & qu'ils pouvoient être sûrs, que rien ne leur échapperoit. Douglas, après être resté deux heures inutilement sur la porte, mit un de ses gens en sentinelle, donna ses ordres au second, en lui parlant à l'oreille, & amena le troisième avec lui pour aller en avant sur le chemin de Bretagne. La maîtresse détacha aussi-tôt un de ses gens sur la route de Paris, pour veiller à l'arrivée de la chaise, & la détourner chez une amie sûre qu'elle alla prévenir en sortant par les derrières de sa maison. A son retour, elle apprit qu'un des deux Anglois, qui par son état paroissoit supérieur à l'autre, s'étoit jetté sur un lit où il reposoit. Elle dit à celui qui étoit sur la porte, qu'il seroit aussi-tôt averti dans la maison que dans la rue, & lui proposa de boire un coup. Il rentra, & un postillon affidé, l'ayant excité à boire, l'énivra complettement. En même tems elle enferma

enferma à double tour celui qui reposoit, & envoya chercher la maréchaussée; l'Anglois enfermé fut saisi sur le lit où il dormoit. Il entra en fureur de se voir arrêté, & se réclama de l'Ambassadeur. On lui répondit que jusqu'à ce qu'il eût justifié qu'il appartenoit au comte de Stairs, il demeureroit en prison, où l'on fit aussi partir celui qui étoit ivre.

Pendant ce tems-là le prétendant arriva, & fut conduit dans la maison où il étoit attendu. Madame l'Hôpital alla l'y trouver, & lui expliqua ce qui se passoit. Le prétendant, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, & demeura caché à Nonancourt pour y prendre des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas bientôt instruit de ce qui venoit de se passer à l'égard des deux Anglois de Nonancourt, s'en retourna à Paris. Peu de jours après, le prétendant partit, déguisé en ecclésiastique, dans une chaise que lui procura sa libératrice. Il lui donna une lettre pour la reine d'Angleterre à qui elle alla rendre compte de tout à saint-Germain. La reine lui donna son portrait; le prétendant lui envoya aussi le sien, la situation de la mère & du fils, ne leur per-

mettant pas d'autres marques de reconnoiſſance. La bonne madame de l'Hôpital, contente du ſervice qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au régent de ce qu'elle avoit dépenſé, & demeura 25 ans maîtreſſe de la poſte, que ſon fils & ſa fille tiennent encore. L'audacieux Stairs, pour voiler ſon crime, eut l'impudence de parler de l'empriſonnement de ſes aſſaſſins, comme d'un attentat au droit des gens. On lui fit ſentir combien pour ſon honneur, il lui convenoit de ſe taire, & il ſe tut.

Neſmond évêque de Bayeux, mourut cette année. C'étoit un homme ſimple, naïf, plein de vertu. Il dit un jour à un curé qui s'excuſoit de s'être trouvé à un repas de noce, ſur l'exemple de Jéſus-Chriſt aux nôces de Cana : ce n'eſt pas le plus bel endroit de ſa vie. On ne connut qu'à ſa mort ſes charités cachées à de pauvres familles de ſon diocèſe. Il faiſoit remettre ſecrettement chaque année 30000 livres au roi Jacques II.

Le maréchal de Chamilli (Bouton), célèbre par ſa belle défenſe de Grave, mourut auſſi cette année. Il avoit été beau & bien fait, & avoit ſervi dans ſa jeuneſſe en Portugal, où il avoit été

fort aimé d'une religieuſe. C'eſt à lui que les lettres Portugaiſes ſont adreſſées.

Quoique le régent eût donné parole à madame, de ne jamais employer l'abbé Dubois, il lui dônna une place de conſeiller d'Etat, au grand ſcandale de la magiſtrature. Ce qui détermina principalement le régent, fut qu'aucun prélat ne demanda la place, ne voulant pas être précédé au conſeil par l'abbé Bignon, ſimple eccléſiaſtique. On n'en fut pas moins révolté, de voir un tel perſonnage ſuccéder à un des plus dignes prélats du royaume, Fortin de la Hoquette archevêque de Sens. Il avoit refuſé l'ordre du ſaint-eſprit, n'ayant pas, dit-il, la naiſſance exigée par les ſtatuts. On lui offrit d'altérer ſa généalogie ; il répondit : je ne veux pas dégrader l'ordre par ma naiſſance, & encore moins me dégrader moi-même par un menſonge. Le roi lui ayant offert de le diſpenſer des preuves, il répondit qu'il ne vouloit pas ſervir d'exemple à la violation des règles, & perſiſta dans ſon refus (1).

(1) Le maréchal Fabert avoit déja refuſé l'ordre du St. Eſprit, par les mêmes motifs que

Si l'entrée de l'abbé Dubois au conseil marquoit peu de considération pour le public, le régent & la duchesse de Berri le respectoient encore moins par leurs mœurs.

Le régent donnoit aux affaires la matinée plus ou moins longue, suivant l'heure où il s'étoit couché. Il y avoit un jour fixe destiné aux ministres étrangers; les autres jours se partageoient entre les chefs des conseils; vers les trois heures il prenoit du chocolat, & tout le monde entroit, comme on fait aujourd'hui au lever du roi. Après une conversation générale d'une demi-heure il travailloit encore avec quelqu'un, ou tenoit conseil de régence. Avant ou après ce conseil ou ce travail, il alloit voir le roi, à qui il témoignoit toujours plus de respect que qui que ce fut; & l'enfant le remarquoit très-bien. Entre cinq & six heures toutes affaires cessoient; il alloit voir madame, soit dans

la Hoquette. Le maréchal de Catinat fit le même refus, parce que ses preuves de noblesse n'auroient pas été totalement complettes. Le roi loua leur modestie; mais ne les pressa pas. Ce sont les trois seuls exemples de pareils refus, quoique plusieurs chevaliers ayent eu occasion de les imiter.

ſon appartement, l'hiver, ſoit à ſaint-Cloud, dans la belle ſaiſon, & lui a toujours marqué beaucoup de reſpect. Il étoit rare qu'il paſſât un jour ſans aller au Luxembourg voir la ducheſſe de Berri. Vers l'heure du ſouper, il ſe renfermoit avec ſes maîtreſſes, quelquefois des filles d'opéra, ou autres de pareille étoffe, & dix ou douze hommes de ſon intimité, qu'il appelloit tout uniment ſes *roués*. Les principaux étoient Broglie, l'aîné du maréchal de France, premier duc de ſon nom, le duc de Brancas, grand'père de celui d'aujourd'hui, Biron qu'il fit duc, Canillac, couſin du commandant des mouſquetaires, & quelques gens obſcurs par eux-mêmes & diſtingués par un eſprit d'agrément ou de débauche. Chaque ſouper étoit une orgie. Là règnoit la licence la plus effrénée ; les ordures, les impiétés, étoient le fonds ou l'aſſaiſonnement de tous les propos, juſqu'à-ce que l'ivreſſe complette mît les convives hors d'état de parler & de s'entendre. Ceux qui pouvoient encore marcher ſe retiroient : l'on emportoit les autres ; & tous les jours ſe reſſembloient. Le régent, pendant la première heure de ſon lever, étoit encore ſi appeſanti, ſi

offusqué des fumées du vin, qu'on lui auroit fait signer ce qu'on auroit voulu.

Quelquefois le lieu de la scène étoit au Luxembourg, chez la duchesse de Berri. Cette princesse, après plusieurs galanteries de passage, s'étoit fixée au comte de Riom, cadet de la maison d'Aidie, & petit neveu du duc de Lauzan. Il avoit peu d'esprit, une figure assez commune, & un visage bourgeonné, qui auroit pu répugner à bien des femmes. Il étoit venu de sa province pour tâcher d'obtenir une compagnie, n'étant encore que lieutenant de dragons. Et bientôt il inspira à la princesse la passion la plus forte. Elle n'y garda aucune mesure, & la rendit publique. Riom fut logé magnifiquement au Luxembourg, entouré de toutes les profusions du luxe; on alloit lui faire la cour, avant de se présenter chez la princesse, & l'on en étoit toujours reçu avec la plus grande politesse; mais il n'en usoit pas ainsi avec sa maîtresse, il n'y a point de caprices qu'il ne lui fit essuyer. Quelquefois étant prêt à sortir, il la faisoit rester, il lui marquoit du dégoût pour l'habit qu'elle avoit pris; & elle en changeoit docilement. Il l'avoit réduite à lui envoyer

demander ses ordres pour sa parure & pour l'arrangement de sa journée ; & après les avoir donnés, il les changeoit subitement, lui faisoit des brusqueries, la réduisoit aux larmes, & à venir lui demander pardon des incartades qu'il lui avoit faites. Le régent en étoit indigné, & fut souvent prêt de faire jetter Riom par les fenêtres; mais sa fille lui imposoit silence, lui rendoit les traitemens qu'elle recevoit de son amant; & il finissoit par faire à sa fille les soumissions que Riom exigeoit d'elle. Si ces différentes scènes n'avoient pas eu tant de témoins, elles seroient incroyables. Ce qui étoit encore inconcevable, c'étoit la politesse de Riom avec tout le monde, & son insolence avec la princesse. Il devoit ce systême de conduite au duc de Lauzun son oncle. Celui-ci s'applaudissant de voir son neveu faire au Luxembourg le même personnage qu'il avoit fait lui-même avec mademoiselle de Montpensier, lui donnoit des principes de famille, & lui avoit persuadé qu'il perdroit sa maîtresse, s'il la gâtoit par une tendresse respectueuse, & que les princesses vouloient être gourmandées. Riom avoit profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, & le

ſuccès en prouvoit l'efficacité. Cette princeſſe ſi haute avec ſa mère, ſi impérieuſe avec ſon père, ſi orgueilleuſe avec tout l'univers, rampoit devant un cadet de Gaſcogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverſe, notamment, avec le chevalier d'Aidie, couſin de Riom; mais ce ne fut que des fantaiſies courtes; & la paſſion triompha juſqu'à la fin.

Les ſoupers, les baccanales, les mœurs de Luxembourg étoient les mêmes qu'au Palais-Royal, puiſque c'étoient à-peu-près les mêmes ſociétés. La ducheſſe de Berri, avec qui les ſeuls princes du ſang pouvoient manger, ſoupoit ouvertement avec des gens obſcurs que Riom lui produiſoit. Il s'y trouvoit même un certain père Reiglet, jéſuite, complaiſant, commenſal, & ſoi-diſant confeſſeur. Si elle avoit fait uſage de ſon miniſtère, elle auroit pu ſe diſpenſer de lui dire bien des choſes, dont il étoit témoin & participe.

La marquiſe de Mouchy (1), dame d'atour de la princeſſe, en étoit la digne

(1) Fils de Forcade, commis des parties caſuelles, & d'une femme-de-chambre de madame de Berry. Mouchy, gentilhomme de Picardie, n'avoit d'autre bien que ſon nom.

confidente. Elle vivoit en secret avec Riom, comme la duchesse y vivoit publiquement; & cette rivale, cachée & commode, réconcilioit les deux amans, quand les brouilleries pouvoient aller trop loin.

Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que la duchesse de Berri croyoit réparer ou voiler le scandale de sa vie par une chose qui l'aggravoit encore. Elle avoit pris un appartement aux Carmélites de la rue St.-Jacques, où elle alloit de tems en tems passer une journée. La veille des grandes fêtes, elle y couchoit, mangeoit comme les religieuses, assistoit aux offices du jour & de la nuit, & revenoit de là aux orgies du Luxembourg,

Le régent voulut aussi, de son côté, édifier le public, & n'y réussit pas mieux que sa fille. Il marcha en grand appareil à St.-Eustache, le jour de Pâques, & y communia. Le contraste de sa vie habituelle & de cet acte de religion, fit le plus mauvais effet.

Quoique la paix régnât pour nous dans l'Europe, les négociations n'en étoient pas moins vives. L'Anglois traitoit à-la-fois avec la France & l'Espagne, & cherchoit à étendre son commerce,

au préjudice des deux puissances. Notre intérêt étoit de prendre pour modèle la conduite de la maison d'Autriche, tant qu'elle avoit régné sur l'Espagne & dans l'empire ; mais l'abbé Dubois entraînoit le régent vers l'Angleterre, dont il lui vantoit la puissance & les secours dans le cas où le roi viendroit à mourir.

D'un autre côté, Albéroni, avec le seul titre d'envoyé de Parme à Madrid, gouvernoit la reine, & par conséquent la monarchie. C'étoit un de ces hommes que la fortune offre quelquefois comme un objet d'émulation aux ambitieux nés dans la poussière. Fils d'un jardinier, il sortit de son état, en entrant dans celui de l'église qui les admet tous, & souvent les confond. Le duc de Parme ayant quelques affaires à communiquer au duc de Vendôme, général de l'armée espagnole en Italie, lui envoya Rancoveri, évêque de Borgo. Le duc de Vendôme étoit en chemise sur sa chaise percée, lorsqu'on lui annonça l'évêque. Il le fit entrer, & ne se contraignit pas plus en lui donnant audience, qu'il ne faisoit avec l'armée. Tout en parlant d'affaires, il continua les différentes opérations de sa toilette devant le pré-

lat, qui s'en trouva très-ſcandaliſé, & à ſon retour, aſſura que jamais il ne reparoîtroit à une audience ſi peu décente. Le duc de Parme fit chercher quelqu'un d'intelligent, qui ne fût pas en droit d'être difficile ſur le cérémonial. On lui préſenta l'abbé Albéroni. Le prince l'ayant entretenu, jugea qu'il conviendroit fort à la négociation; & que le duc de Vendôme, du caractère dont il étoit, s'embarraſſeroit peu de la dignité du perſonnage, qui d'ailleurs étoit maſqué de l'habit eccléſiaſtique. Albéroni fut reçu comme l'évêque l'avoit été; mais ſans ſe formaliſer de rien, il entrecoupa la conférence de plaiſanteries aſſorties à la ſituation, & qui réjouiſſoient le duc de Vendôme. Ce général, en ſe relevant de deſſus ſa chaiſe, ſe préſenta de façon que l'abbé s'écria : *ah culo di Angelo !* Le duc de Vendôme fut ſi content de l'humeur de l'abbé, qu'il ne voulut traiter qu'avec lui. L'affaire du duc de Parme fut bientôt terminée; & l'abbé en ayant rendu compte à ſon maître, vint s'établir commenſal de la maiſon du duc de Vendôme. Son état n'y étoit pas bien décidé. On le voyoit par fois aumônier, ſecrétaire dans l'occaſion, & plus ſouvent

cuiſinier, faiſant des ſoupes au fromage pour le duc, & par-deſſus tout, en poſſeſſion de l'amuſer par des contes orduriers. Cette faveur ſubalterne procuroit dans la maiſon ſi peu de conſidération à l'abbé, qu'un des officiers, offenſé de ſes libertés, lui donna un jour des coups de cannes, ſans que l'abbé en parût dégradé, & qu'il n'en fut autre choſe que de faire rire le duc, qui ne l'en priſa ni plus ni moins qu'il faiſoit. A la fin de la campagne, Albéroni ſuivit en France ſon maître, qui lui fit donner une penſion de mille écus. Il eut alors l'air d'un ſecrétaire en titre, & retourna en Italie à la ſuite du duc de Vendôme. Ce général y étant mort, Albéroni ſe retira à Parme; & ſon prince le connoiſſant propre aux affaires, en fit ſon réſident à Madrid. Ce fut là qu'ayant eu part au mariage de la princeſſe de Parme avec Philippe V, il prit le vol qui l'éleva ſi haut. Il écarta ſucceſſivement tous ceux qui pouvoient balancer ſon crédit, & travailloit à ſe faire cardinal, ſoit en ſervant Rome, ſoit en s'y faiſant craindre.

La cour d'Eſpagne étoit déja mal avec celle de Rome, au ſujet de la Sicile, ſur laquelle on avoit fulminé un

interdit pour un ſujet qui mérite d'être rapporté.

Il faut d'abord ſe rappeller que vers 1125, Roger, duc de Sicile, fit ériger ſes états en royaume héréditaire par le pape, à condition de relever du Saint-Siège. Mais par le même acte, il fut convenu qu'il y auroit en Sicile un tribunal perpétuellement ſubſiſtant, tout compoſé de laïques à la nomination du roi, & abſolument indépendant du pape; que ce tribunal jugeroit ſouverainement & ſans appel toutes les cauſes civiles & criminelles, de laïque à laïque, de laïque à eccléſiaſtique, & enfin entre eccléſiaſtiques, archevêques, évêques, prêtres, moines & chapitres, même dans les cas de cenſures & d'excommunications, ſans que ce tribunal fût jamais ſoumis à rendre compte de ſa conduite qu'aux rois, & jamais aux papes; & ſans que le roi pût en aucuns cas être ſujet à citations, cenſures ou excommunications. Ce tribunal de la monarchie avoit depuis ſon établiſſement joui de toute ſa juriſdiction, lorſqu'en 1711, un fermier de l'évêque de Lipari porta des pois au marché. Les commis aux droits du roi voulurent faire payer le droit ordinaire d'étalage. Le fermier,

fans dire qui il étoit, refufa le payement, & fe fit faifir fes pois. L'évêque fe prévalant de l'immunité eccléfiaftique, qui l'exemptoit du droit, fans aucune information, excommunia les commis. Ceux-ci n'apprenant que par là à qui les pois appartenoient, les rapportèrent auffitôt, & fe plaignirent du fermier, qui, par un mot, auroit prévenu l'affaire. L'évêque exigea des réparations fi ridicules, que les commis en rendirent compte à leurs fupérieurs, dont les repréfentations les firent excommunier eux-mêmes. Le tribunal de la monarchie, voulant concilier les efprits, fe fit excommunier auffi ; troifiéme excommunication pour des pois chiches. La cour de Rome, fupportant impatiemment ce tribunal de Sicile, avoit voulu, pour le détruire, profiter d'un nouveau gouvernement qu'elle fe flattoit de trouver plus foible que le précédent. L'évêque jugeant que fa dignité ne le fauveroit pas de la prifon, fe réfugia à Rome. L'accueil qu'il y reçut enflamma le zèle de plufieurs autres évêques, & chacun ayant lancé fa foudre, s'enfuit prudemment à Rome, & le pape mit auffitôt la Sicile en interdit. Alors une populace de prêtres & de moines

n'osant s'exposer aux châtimens dûs à ceux qui observeroient l'interdit, suivirent les prélats. Ce schisme étoit dans toute sa force, lorsque, par le traité d'Utrecht, en 1713, la Sicile fut cédée au duc de Savoie, avec le titre de roi. Le pape ne crut pas devoir plus d'égards à Victor qu'à Philippe V ; mais le nouveau gouvernement de Sicile tint ferme, d'autant qu'il y demeura assez de prêtres sensés pour faire le service, & que les puissances catholiques blâmèrent cette entreprise ecclésiastique. Le parlement de Paris prit fait & cause à ce sujet ; & par arrêt du 15 février 1716, reçut le procureur-général appellant comme d'abus ; ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de Louis XIV.

Les jésuites voulant observer l'interdit, sans renoncer à leurs établissemens, employoient tous leurs manèges pour fomenter la sédition Le comte Maffeï, viceroi de Sicile, prit si bien ses mesures, qu'une nuit tous les jésuites, sans exception de pères ni de frères, sains ou malades, furent enlevés, embarqués sur deux vaisseaux, bientôt débarqués sur les côtes de l'état ecclésiastique, & abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune. Ils se rendirent, comme ils purent, à Rome.

Le pape, très-embarrassé de cette inondation de moines, n'en devint pas plus traitable; mais la chambre apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commençaux, on vit tout d'un coup afficher dans Rome un ordre à tous les proscrits de sortir de la ville, sous des peines rigoureuses, & sans leur procurer aucuns moyens de se retirer. Il fallut cependant obéir. La faim réfroidissant le fanatisme, ils voulurent regagner la Sicile; mais le comte Maffeï ne leur permit plus d'y rentrer. Ils se répandirent dans les campagnes d'Italie, où la plûpart périrent de misère. Ce roi de Sicile fut aussi ferme que le pape étoit opiniâtre. Le pontife, sans lever l'interdit, n'osa pas user contre le prince ni ses ministres, de censures dont il prévoyoit qu'ils feroient peu de cas. Les choses restèrent donc de part & d'autre dans le même état, jusqu'au tems où l'empereur devint maître de la Sicile par la cession de la Sardaigne, dont le roi Victor prit le titre. La prétention ecclésiastique s'évanouit; l'interdit se leva de lui-même; le tribunal de la monarchie resta en pleine puissance de sa jurisdiction, & le pape se trouva très-heureux que l'empereur,

déja maître de Naples & de Milan, voulût bien ignorer les suites de l'aventure des pois chiches, & qu'il n'en fût plus parlé.

Je n'entreprends pas d'écrire, comme j'en ai prévenu, une histoire politique qui exigeroit les plus grands détails, & fatigueroit le plus grand nombre des lecteurs; mais je rappellerai les différens objets de négociations qui seront nécessaires pour éclaircir, lier les faits, & faire connoître le caractère & les intérêts de ceux qui auront eu part aux affaires. Il n'est que trop vrai que les traités de paix ne sont que des trêves. A peine a-t-on quitté les armes, que la guerre de cabinet commence. On négocie, on cherche des alliances, pour se mettre en état de recommencer les hostilités avec plus d'avantage.

Jamais la fermentation des cours ne fut plus grande que dans la régence; mais l'état fort agité dans son intérieur, demeura tranquille avec ses voisins. Les différens intérêts des princes, en se croisant réciproquement, entretenoient la paix.

Le pape voyant avec frayeur un puissant armement des Turcs, craignoit pour l'Italie & demandoit des secours à

la France, à l'Efpagne & au Portugal. L'empereur fongeoit en même tems à fe défendre contre le Turc, & à s'aggrandir en Italie; de forte que le pape le redoutoit autant que le Turc.

L'Efpagne négocioit avec l'Angleterre, venoit de conclure le traité de l'Affeinto, fi favorable aux Anglois, & la Hollande ayant traité de barrière, ne penfoit qu'à fe réparer par le commerce.

L'Angleterre, où la fucceffion dans la ligne proteftante n'étoit pas encore bien affermie, craignoit toujours quelque révolution. Quoique le prétendant eût échoué dans fon entreprife, le parti Jacobite étoit encore puiffant. Les Wigts & les Toris (1) luttoient continuellement les uns contre les autres. Toutes les puiffances avoient befoin de conferver la paix, & la plûpart craignant la guerre, étoient près de la déclarer.

Le régent défiroit plus que perfonne de maintenir la tranquillité au-dedans

(1) Ces noms ne fubfiftent plus en Angleterre. Les Wigts étoient originairement le parti républicain, & les Toris, le parti du roi; mais les uns & les autres ayant changé d'intérêt, on ne connoît plus que le parti de la cour & le parti de l'oppofition.

& au-déhors. Stairs & l'abbé Dubois agissant de concert, lui persuadèrent donc que si le roi venoit à mourir, les renonciations seroient regardées comme nulles; que le régent ne pourroit monter sur le trône qu'en usurpateur, & qu'alors lui & le roi Georges, ayant des titres pareils, n'avoient d'autre parti à prendre que de s'unir étroitement d'avance pour se soutenir l'un l'autre, en cas d'événement. Dubois s'assuroit par cette union la protection du roi d'Angleterre, dont il connoissoit le crédit sur l'empereur; quelle autorité celui-ci avoit sur le pape; & l'abbé se promit bien de profiter de toutes les circonstances que le tems & ses intrigues feroient naître.

Le régent n'eut jamais un desir vif de régner; le soin qu'il prit de la conservation du roi, en est une preuve convaincante: mais il croyoit qu'il eût été de son honneur, de soutenir les renonciations, si le cas en fût arrivé. En le disculpant des horreurs dont la calomnie l'a chargé, & dont les impressions subsistent encore dans quelques esprits, je suis très-éloigné d'en faire le panégyrique: avec tout l'esprit & les talens possibles, il fut toujours incapa-

ble d'un bon gouvernement, & la régence, quoique tranquille au-déhors, a été pernicieuse à l'état & surtout aux mœurs.

Des mesures sages, des précautions, une défiance prudente de la maison d'Autriche & de l'Angleterre, une union constante avec l'Espagne : tel étoit l'intérêt de la France ; mais ce n'étoit pas celui de l'abbé Dubois. S'il tâchoit de semer la discorde entre deux rois du même rang, il étoit parfaitement secondé dans ce projet par Alberoni, autre scélérat de même étoffe. Celui-ci, maître de la monarchie d'Espagne, imposoit au pape ; & le traité de l'Assiente étoit si favorable aux Anglois, qu'on ne doutoit point, qu'Alberoni n'en eût reçu des sommes considérables dont il comptoit acheter le chapeau, s'il ne pouvoit le conquérir. Comme il avoit remarqué le goût que Philippe V conservoit pour la France, il avoit soin de présenter à ce prince les rénonciations comme illusoires ; ainsi Dubois & Alberoni s'appliquoient également, chacun de son côté, à inspirer au roi d'Espagne & au régent de l'éloignement l'un pour l'autre.

Quoique la négociation fût déja en-

tamée avec l'Angleterre, Stairs continuoit de donner des alarmes ſur la France, pour procurer au roi Georges des ſubſides que le parlement n'auroit pas accordés, s'il eût cru la paix affermie. Cette manœuvre a ſouvent été employée par le miniſtère Anglois, & preſque toujours avec ſuccès. Ce miniſtère travailloit en même-tems à rendre ſeptenaire le parlement qui n'étoit que triennal. La plûpart des pairs, mécontens du gouvernement, étoient opposés à ce projet, & déſiroient un autre parlement, dont ils étoient toujours ſûrs d'être membres : au lieu que ceux de la chambre baſſe vouloient une prolongation, qui leur épargnoit les brigues qu'ils ſeroient obligés de faire pour obtenir les ſuffrages dans une nouvelle élection de députés. Les Wigts qui dominoient alors, avoient ſi cruellement perſécuté les Toris, qu'ils en craignoient le reſſentiment, s'ils reprenoient le deſſus dans un nouveau parlement. Les miniſtres agirent ſi vivement dans cette occaſion, que le parlement fut prolongé.

Le régent, déja aſſez occupé des négociations politiques, étoit encore perſécuté par le Nonce Bentivoglio au

ſujet de la conſtitution, tandis que Biſſi & Rohan, bleſſés de la faveur du cardinal de Noailles, cherchoient à lui donner des dégoûts. Ils s'aviſèrent de propoſer de bénir de nouveau la chapelle des Tuileries, où le ſervice s'étoit toujours fait, tant que Louis XIV avoit demeuré à Paris, & où le jeune roi entendoit journellement la meſſe depuis ſon retour de Vincennes. Leur objet étoit que le cardinal de Rohan eût l'honneur de faire la cérémonie de cette bénédiction, en qualité de grand aumônier. Ils ignoroient que cette queſtion avoit déja été décidée à l'occaſion de la chapelle de Verſailles, dont la bénédiction avoit été déférée au cardinal de Noailles, contre la prétention du grand aumônier, le cardinal de Janſon. Tout le fruit que Rohan retira de cette tentative, fut de faire ſes proteſtations. Il fit une autre entrepriſe qui ne lui réuſſit pas mieux. Le cardinal de Noailles, en interdiſant les jéſuites, avoit conſervé les pouvoirs aux pères Gaillard, de la Rue, Lignières & du Trevoux : ce dernier avoit le titre de confeſſeur du régent. Le grand aumônier a le droit de nommer les prédicateurs de la chapelle du roi, & celui qui prêche à la

touſſaint, prêche auſſi l'avent. Rohan, en partant pour Straſbourg, affecta de choiſir pour le ſermon de la touſſaint, le père de la Ferté, parent ou allié de toute la cour, & dont les pouvoirs finiſſoient au mois d'août. Le cardinal de Noailles pouvoit l'arrêter tout court, en lui faiſant ſignifier une interdiction perſonnelle. Il n'en fit rien, voulut éviter un éclat, & ſe contenta d'en écrire le lendemain du ſermon au cardinal de Rohan, qui ne fit point de réponſe; mais l'archevêque, las d'attendre cette réponſe, fit ſignifier une interdiction générale aux jéſuites, & nommément au père la Ferté. Il s'étoit fait jéſuite malgré le maréchal ſon père, qui n'en parloit qu'avec emportement, comme de la dernière baſſeſſe. Le duc de la Ferté étant mort ſans enfans, le jeſuite feroit devenu duc & pair, s'il n'eut pas fait ſes vœux, & l'humeur qu'il en montra quelquefois, en donna aux jéſuites qui le reléguèrent à la Fleche où il eſt mort.

Pour prévenir les brigues des jéſuites, le régent nomma pour confeſſeur du roi, l'abbé Fleuri, ſi célèbre par ſon hiſtoire eccléſiaſtique & ſurtout par les excellens diſcours qu'il y a joints.

Il avoit été sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le régent, tourmenté par Stairs, & fatigué par Bentivoglio, pouvoit faire rappeller l'un & l'autre, le premier en calmant les inquiétudes du roi Georges, par l'abandon ouvert du prétendant, sans se lier formellement par un traité avec l'Angleterre; le second, en instruisant le pape des mœurs scandaleuses de ce Nonce. Il est vrai que le pape pouvoit objecter celles du jésuite Lafiteau, notre ministre à Rome, où il passoit par les grands remedes, pendant que Bentivoglio s'y préparoit à Paris. La crainte de perdre le chapeau, récompense ordinaire de la nonciature de France (1), l'auroit rendu aussi souple que le régent l'auroit voulu; mais il falloit plus de fermeté qu'il n'en avoit. S'il en montroit si peu dans les affaires importantes, on peut juger de toutes ses complaisances pour tous ses entours.

La duchesse de Berri se fit donner

(1) La France a toujours le choix du Nonce. Le pape présente trois sujets entre lesquels elle choisit, & qu'elle peut rejetter tous trois. L'empereur & l'Espagne ont le même privilége.

le château de la Meute ; & le prix en fut payé par le roi à d'Armenonville, qui eut en outre la jouissance du château de Madrid dans le bois de Boulogne, la survivance pour son fils Morville, & un brevet de retenue de 400,000 liv. sur sa charge de secrétaire d'état. La princesse obtint encore pour la Haye, son ancien amant réformé, une troisième place de gentilhomme de la manche du roi, avec 6000 liv. de pension, & bientôt on en fit une quatrième pour un protégé de mardame de Ventadour.

La duchesse de Berri, ennuyée du deuil de Louis XIV, obligea le régent de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la reine-mère de Suède.

Pour passer les nuits d'été dans le jardin de Luxembourg, avec une liberté qui avoit plus besoin de complices que de témoins, elle en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermoit ou s'ouvroit suivant les occasions.

Le régent acheta pour son fils naturel, le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères, du maréchal de Tessé, qui y gagna 200,000 liv.

Rouillé du Coudray persuada aussi de rappeller les comédiens Italiens, qui avoient été chassés par le feu roi, pour avoir joué la *Fausse Prude*, dont le public fit l'application à madame de Maintenon.

La nouvelle troupe prit le titre de comédiens du régent, & fut sous l'inspection de Rouillé, indépendante des gentilshommes de la chambre. Cette nouveauté fit, pendant quelques tems, déserter le théâtre François, & les farces Italiennes éclipsèrent les chefs-d'œuvre de notre scène.

Les brevets de retenue se donnoient sans mesure & sans choix. Parmi tant de graces prodiguées ou prostituées, le régent rendit justice au mérite de Vittemant, en le nommant sous-précepteur du roi. Une harangue qu'il avoit faite à la tête de l'Université, dont il étoit recteur, l'avoit fait connoître de Louis XIV, qui lui donna la place de lecteur du dauphin. A peine eut-il commencé les fonctions de sous-précepteur, que le jeune roi parut s'y attacher. Le régent qui le remarqua, & qui, pendant son administration, s'étudia toujours à donner l'exemple du respect pour le roi, & à chercher ce qui pou-

voit lui plaire, voulut lui procurer le plaifir de faire une grace à Vittemant. Il apporta un jour au roi le brevet d'un abbaye de 15,000 liv. de rente en faveur de Vittemant. L'enfant, charmé de faire lui-même cet acte de maître, fit venir Vittemant, & en préfence du régent, du maréchal de Villeroi & de l'évêque de Fréjus, lui donna le brevet, en le nommant par le titre de l'abbaye. Vittemant ne comprenant pas d'abord pourquoi le roi lui donnoit un nouveau nom, le régent prit la parole, & lui expliqua la grace que le roi lui faifoit. Vittemant fe confondit en remercîmens, & dit qu'il étoit comblé de bienfaits du roi; que fa fortune étoit déja au-delà de fes defirs, & que n'ayant point de parens dans le befoin, il ne fauroit à quoi employer une augmentation de revenus. Vous en ferez des charités, lui dit l'évêque de Fréjus. Eh! pourquoi, répondit Vittemant, recevoir l'aumône pour la faire? D'ailleurs, je ne fuis pas à portée, à la cour, de connoître ceux qu'il faudroit fecourir; un curé s'en acquittera mieux que moi. Le régent, Villeroi & l'évêque, peu accoutumés à un tel langage, regardèrent d'abord Vittemant comme

un habile hypocrite, & le pressèrent, en souriant, d'accepter : mais le refus étoit très-sérieux, rien ne put vaincre sa résistance ; il fallut chercher pour cette abbaye un personnage moins étrange, & il ne fut pas difficile à trouver. Le modeste Vittemant ne s'occupa à la cour que de son emploi ; & lorsque ses fonctions furent finies, il se retira à la Doctrine Chrétienne. Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli le nom d'un homme si vertueux ; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles pour en fatiguer le lecteur.

La chambre de justice, établie par un édit du mois de mars, commençoit ses opérations, dont les effets furent très-différens de ceux qu'on s'en étoit promis. On s'étoit flatté de retirer par les taxes des sommes immenses qui fourniroient aux dépenses les plus urgentes. On devoit, disoit-on, rembourser tous les brevets de retenue, les charges militaires, les rendre libres, n'en plus laisser vendre, de manière que le roi seroit toujours en état de récompenser le mérite, & d'entretenir l'émulation. Beaux projets, sans doute, mais qui ne sont jamais imaginés que par ceux qui n'ont pas le crédit de les effectuer !

Tout le fruit de cette chambre de justice, qui subsista un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations vraies ou fausses. La consternation se mit dans toute la finance & parmi leurs alliés; l'argent fut caché, & la circulation totalement interceptée. On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple. Le crédit vendu, les protections achetées firent remettre ou modérer les taxes. Celles qui furent payées, devinrent la proie des femmes perdues ou intriguantes, & des compagnons de débauche du régent.

L'inutilité de la chambre de justice pour l'état, faisoit chercher d'autres moyens de le libérer. On alla jusqu'à proposer une banqueroute générale. Ceux qui présentèrent ce cruel remède, alléguoient qu'il étoit également impossible de payer l'immensité des dettes & de laisser subsister l'énormité des impôts, dont le poids écrasoit le peuple. Parmi les créanciers de l'état, beaucoup avoient abusé des malheurs publics; toutes les créances, tant légitimes qu'usuraires, se bornoient presque à la capitale : cela ne regardoit ni le corps de la noblesse, ni les laboureurs, ni les artisans. Les cris, disoit-on, seroient

grands; mais la libération des impôts exciteroit des applaudiſſemens capables d'étouffer toutes les clameurs.

On comptoit dans le préambule de l'édit s'appuyer ſur des motifs de droit juſtes ou ſpécieux. La couronne, diſoit-on, n'eſt pas purement héréditaire comme les biens des particuliers, puiſque les femmes n'y peuvent ſuccéder. C'eſt une ſubſtitution de mâle en mâle. Le roi n'eſt qu'un uſufruitier qui ne peut s'engager au-delà de ſa vie. Les biens ſubſtitués des particuliers ne répondent pas des dettes : la couronne ſeroit-elle de pire condition ? Le ſucceſſeur n'eſt donc pas tenu du fait de ſon prédéceſſeur ; il ne tient rien de lui ; mais de la loi. Si ce principe, ajoutoit-on, peut s'imprimer dans l'eſprit de la nation, l'état ne pourra jamais ſe trouver dans la ſituation où il eſt. Chacun ſera convaincu, qu'en prêtant au roi, il ne peut compter que ſur la vie & la probité perſonnelle du prince. Le roi, hors d'état d'emprunter & de ſéduire par l'appât du gain, ſe trouveroit dans l'heureuſe impoſſibilité de ruiner ſes ſujets, & réduit à un gouvernement économe. Les rentiers ne formeroient plus une claſſe oiſive dans l'état. La

population excessive de Paris reflueroit dans les provinces. On pourroit craindre qu'un prince dissipateur ne trouvant pas à emprunter, n'eût recours à la multiplication des impôts; mais l'excès en cette matière est dangereux pour la personne même du prince.

On répondoit : n'y a-t-il point d'alternative entre la banqueroute & la perpétuité des impôts? Ne peut-on, par la supression des dépenses superflues ou abusives, par une régie économe, par un examen réfléchi, une distinction juste de la nature des créances, & surtout en prouvant à la nation l'intégrité d'une administration nouvelle, & la bonne foi du gouvernement, inspirer la confiance, rétablir la circulation, alléger le poids des impôts, & commencer la libération des dettes légitimes & urgentes? Ne mettra-t-on aucune différence entre ceux qui ont tout sacrifié au service de l'état, & ceux qui ont tiré leur fortune de ses malheurs?

Le régent fut touché de ces représentations, & le projet de la banqueroute fut rejetté. La pitié pour des créanciers légitimes & malheureux ne servit que de prétexte au refus. Le vrai motif

fut l'intérêt perſonnel des adminiſtrateurs des finances, qui trouvoient dans la liquidation ; dans la continuation des impôts, dans le renouvellement des traités, mille moyens de ſe faire des créatures & d'amaſſer des millions.

Le ſyſtême de Law a fait autant ou plus de malheureux que la banqueroute, a corrompu les mœurs, & n'a eu aucun des avantages de l'édit propoſé. Ce ſyſtême, conſidéré en lui-même, a eu ſes apologiſtes, qui ont prétendu qu'il n'a été pernicieux que par l'abus qu'on en a fait, & par la mauvaiſe volonté de ceux qui avoient intérêt de le faire échouer. D'autres ont ſoutenu avec plus de raiſon qu'il étoit auſſi vicieux dans ſon principe, qu'il a été funeſte dans ſes effets. D'autres enfin l'ont toujours réprouvé comme inſoutenable dans une monarchie abſolue, quelques avantages qu'il pût avoir dans une république & dans un gouvernement mixte. L'expérience n'a que trop juſtifié ce ſentiment.

La meilleure opération de Law fut l'établiſſement de la banque générale, compoſée de douze cents actions de 3000 liv. chacune. L'avantage s'en fit d'abord ſentir; la circulation fut rani-

mée, & le succès en eût été assuré, si cette banque générale n'eût pas dégénéré en banque royale : ce qui donna bientôt naissance au malheureux système.

Quelques assemblées de protestans en Poitou, en Languedoc & en Guyenne, donnèrent de l'inquiétude au gouvernement. Elle augmenta encore, par la découverte d'un grand amas de fusils & de bayonnettes, près d'un lieu où les protestans s'étoient assemblés. La crainte d'un soulèvement, & l'horreur de renouveller les barbaries qui avoient suivi la révocation de l'édit de Nantes, agitèrent fort l'esprit du régent. Il fut sur le point d'annuller l'édit & de rappeller les protestans. Il en conféra séparément avec plusieurs membres du conseil, & presque tous l'en détournèrent. La question pour ou contre la liberté en fait de religion, se décide communément par la passion. L'irréligion, ainsi que la superstition, a son fanatisme; & le régent étant très-susceptible du premier, il fallut lui faire envisager l'affaire en homme-d'état, & uniquement du côté de la politique.

Il est indubitable que les consciences doivent être libres; mais la tranquillité

de l'état permet-elle que le culte le ſoit? L'exemple de l'Angleterre & de la Hollande n'eſt pas exactement applicable à la France dans ſon état actuel. 1°. Les deux états allégués ont comme nous, leur culte national; les autres religions n'y ſont que tolérées. 2°. Elles y ſont multipliées, & il eſt plus facile d'entretenir la paix entre quatre ou cinq religions, qu'entre deux également puiſſantes, parce que la haine partagée s'affoiblit, & qu'on peut alors ſe borner à une émulation de bonnes mœurs. 3°. En Angleterre & en Hollande, les hétérodoxes ſont auſſi nombreux que les ortodoxes. L'expérience de leurs malheurs paſſés leur fait craindre de voir leur nation armée contre elle-même.

En France, les proteſtans ſont en petit nombre relativement aux catholiques. Si l'on accorde aux proteſtans un culte public, & en tout les mêmes avantages qu'aux autres citoyens, leur nombre croîtra; l'attrait de la nouveauté leur fera des proſélites parmi les catholiques mêmes. La diſſention naîtra dans les familles; le zèle religieux deviendra fanatiſme; les eſprits s'enflammeront; une émeute populaire ſera le

ſignal de la guerre civile : nous nous trouverons replongés dans les horreurs que nous ne pouvons nous rappeller qu'avec effroi.

L'uniformité de religion feroit le plus grand bonheur de l'état ; mais ce n'eſt pas l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux efforts d'une prudence humaine. Que, ſans annuller formellement l'édit de révocation, ni remettre les proteſtans dans le même état où ils étoient auparavant, on leur aſſure celui de citoyens par une déclaration duement enrégiſtrée. Qu'ils ſoient libres de leurs ſentimens ; n'exigeons plus que, par une complaiſance criminelle à leurs yeux, ils viennent partager notre culte : mais ne leur en permettons point d'extérieur. Que l'exercice de leur religion ſe renferme dans l'intérieur de chaque famille. Qu'ils jouiſſent de tous les droits de citoyens, dont ils ſupportent les charges ; mais qu'ils ne puiſſent aſpirer à aucunes places ni emplois publics. Châtions ſévèrement quiconque troublera leur tranquillité. Nulle perſécution, beaucoup d'indifférence & d'oubli, c'eſt la mort de toutes les ſectes. Ce qui en ſubſiſte par opiniâtreté aveugle, ne fait plus que végéter dans le mépris.

La vérité même, conſtamment mépriſée, mais non perſécutée, auroit peu de partiſans.

Je parle d'après l'expérience. J'ai vu dans ma jeuneſſe une petite ville où les proteſtans étoient en auſſi grand nombre que les catholiques. Un ſeigneur, d'un caractère bienfaiſant, qui en a le domaine, en rendant une exacte juſtice aux proteſtans, mais en procurant toutes les diſtinctions aux catholiques, en favoriſant les mariages, a amené les choſes au point, qu'il n'y reſte plus que deux vieillards, qui, en perſévérant dans leur ſecte, ont conſenti eux-mêmes à l'abjuration de leurs enfans.

La tolérance civile eſt de droit naturel; mais, pour l'imprimer dans l'eſprit d'une nation, il faudroit le règne long d'un prince abſolu, conſervateur des mœurs par l'autorité & l'exemple, obſervateur exact & reſpectueux du culte dominant, fut-il indifférent ſur tous. Le régent n'avoit malheureuſement que la dernière de ces qualités. Elle ſuffiſoit pour le rendre favorable au retour des proteſtans; mais l'abbé Dubois, voulant à toute force devenir cardinal, ſentit qu'il n'auroit rien à prétendre

de Rome après un tel éclat; & comme il étoit le grand casuiste du régent, en politique & en religion, il lui fit abandonner son dessein.

Dans ce tems-là, les princes du sang présentèrent une requête au roi, signée de M. le duc, du comte de Charolois & du prince de Conti, contre l'édit de 1711 & la déclaration de 1715, qui donnent au duc du Maine & au comte de Toulouse, la qualité de princes du sang & l'habileté de succéder à la couronne.

Aussi-tôt les ducs & pairs présentèrent une requête au roi, tendante à faire réduire les princes légitimés au rang de leur pairie.

L'Angleterre en négociant avec le régent, traitoit aussi avec l'Espagne dont elle vouloit tirer beaucoup d'avantages pour le commerce; & le régent, qui ne désiroit que d'entretenir la paix, se prêta volontiers aux vues de l'Angleterre. Pour cet effet, il représenta au roi Georges, que ce qui plairoit le plus à l'Espagne, seroit la restitution de Gibraltar. Georges, avec une marine puissante, & maître du Port-Mahon, ne tiroit pas une grande utilité de Gibraltar, & y dépensoit consi-

dérablement. Il consentit donc à faire ce sacrifice; mais craignant de mécontenter les Anglois, il manda au régent que cette affaire ne pouvoit réussir que par le plus grand secret, qu'il falloit charger un homme fidèle à Madrid, de traiter directement avec le roi d'Espagne, sans la participation d'Alberoni. Le régent en chargea Louvile, qui avoit été gentilhomme de la chambre de Philippe V, & de tous les François celui que ce prince avoit le plus aimé. On savoit qu'il ne l'avoit sacrifié qu'à regret à la princesse des Ursins; & l'on ne doutoit pas que Philippe, en le revoyant, ne reprît pour lui tout le goût qu'il avoit eu dès l'enfance.

Les motifs qui firent choisir Louvile, furent précisément ce qui fit tout échouer. Muni de ses instructions, il partit secrettement, & arriva à Madrid, chez le duc de Saint-Aignan notre ambassadeur. Alberoni en fut instruit par ses espions, dont il avoit grand nombre, conçut les plus vives inquiétudes d'un voyage si mystérieux, & crut qu'il n'avoit d'autre objet que de le perdre dans l'esprit du roi. A peine Louvile étoit-il arrivé, qu'il reçut ordre de sortir sur-le-champ d'Espagne. Il répondit

qu'il étoit chargé d'une lettre de créance du roi, & d'une autre du régent, qu'il devoit mettre en main-propre à S. M. C. & qu'il ne partiroit pas fans avoir exécuté fa commiffion. La nuit même il eut une fi violente attaque de néfrétique, qu'on lui prépara un bain. Sa réponfe n'étant pas propre à raffurer Alberoni, il vint lui-même chez le duc de Saint-Aignan, & trouva Lovile dans le bain. Il lui dit que le roi étoit très-mécontent de fon arrivée, qu'il ne vouloit abfolument pas le voir, & qu'il n'avoit qu'à remettre fes dépêches, & repartir fur-le-champ. Louvile lui répondit que fon devoir lui défendoit le premier article, & que fon état ne lui permettoit pas le fecond. Alberoni ne pouvant douter de l'impoffibilité où Louvile étoit de fe remettre en chemin, feignit de le plaindre, lui exagéra la prétendue colère du roi, & promit de faire fes efforts pour faire agréer une excufe, qui cependant ne pouvoit durer qu'autant que la maladie. Au bout de trois jours, Louvile reçut de nouveaux ordres plus abfolus encore que les premiers. Voyant enfin qu'il ne pouvoit obtenir d'audience, & foupçonnant qu'Alberoni abufoit du nom du roi,

il hasarda de se présenter sur le passage du prince, dans l'espérance d'en être apperçu, & de présenter ses lettres. Mais Alberoni, qui faisoit veiller sur les moindres démarches de Louvile, rendit la tentative inutile, en enveloppant le roi d'un gros de créatures vendues au ministre. Le moment d'après, le secrétaire d'état, Grimaldo, vint trouver Louvile, & lui ordonna positivement de la part du roi de partir, le menaçant de le faire enlever de force, s'il différoit d'un instant Le duc de Saint-Aignan, peut-être mécontent du secret qu'on lui faisoit de l'affaire, & craignant quelque violence, pressa Louvile d'obéir. Il partit donc sans avoir rien fait, & sans que le roi ait jamais rien su de ce qui se passoit sous son nom; & un insolent ministre fit manquer à l'Espagne la seule occasion qui se soit trouvée de recouvrer Gibraltar. Les mesures étoient si bien prises, que si Louvile eût pu voir le roi d'Espagne, il lui eût fait aisément accepter & signer les conditions peu importantes qu'exigeoit le roi Georges; & celui-ci envoyoit aussitôt au roi d'Espagne l'ordre pour le gouverneur de remettre la place; un corps de troupes paroissoit à l'instant

pour en prendre poſſeſſion, & Gibraltar eut été au pouvoir des Eſpagnols, avant que le parlement d'Angleterre en eût eu la première nouvelle. Alberoni ſavoit qu'il étoit odieux aux Eſpagnols; qu'il ne tiroit ſon autorité que de la reine; qu'il étoit ſuſpect au roi, & que ce prince le chaſſeroit infailliblement, ſi les plaintes ſur l'adminiſtration parvenoient juſqu'à lui. Il n'oublioit donc rien pour écarter tous ceux qui pouvoient décéler ſes manœuvres, ou traverſer ſon crédit. Les deux hommes qui l'inquiétoient le plus à la cour étoient le cardinal del Giudicé, premier miniſtre de nom, grand inquiſiteur & gouverneur du prince des Aſturies. L'autre, le jéſuite d'Aubenton, confeſſeur du roi. Celui-ci n'aimoit pas Alberoni; mais il n'oſoit pas lutter contre un miniſtre cher à la reine; & ſe ſouvenoit que la princeſſe des Urſins l'avoit fait chaſſer, & ne redoutoit pas moins la reine qui n'aimoit pas les jéſuites, & n'en avoit jamais voulu aucun pour confeſſeur.

Alberoni, tout au deſir du chapeau de cardinal, ſavoit que del Giudicé étoit indigné qu'on lui deſtinât un pareil confrère, & n'ignoroit pas que le pape

avoit beaucoup de confiance en d'Aubenton, avec qui il étoit même en commerce de lettres. En conſéquence, il prit le parti de s'attacher à celui-ci pour perdre l'autre; & tous deux y travaillèrent de concert, chacun dans ſon genre. Alberoni repréſenta à la reine qu'il étoit dangereux pour elle de laiſſer l'héritier de la monarchie entre les mains d'un homme, qui lui inſpiroit les principes de l'ancien gouvernement, & l'éloigneroit d'une belle-mère; de ſorte que, ſi elle venoit à perdre le roi, elle ſe trouveroit ſans conſidération, & peut-être réléguée dans un couvent.

D'Aubenton, de ſon côté, fit entendre au roi que les fonctions de grand inquiſiteur ne permettoient pas au cardinal del Giudicé de donner les ſoins néceſſaires à l'éducation du prince des Aſturies, qui avoit beſoin d'un homme uniquement occupé d'un emploi ſi important. La reine & le confeſſeur agirent ſi efficacement, que la place de gouverneur du prince fut ôtée au cardinal, & donnée au duc de Popoli, Napolitain, homme de beaucoup d'eſprit, habile courtiſan, foncièrement corrompu, avec toutes les graces extérieures, qui, en voilant le vice, ne le rendent que

plus dangereux. Il étoit véhémentement ſoupçonné d'avoir empoiſonné ſa femme, qui étoit de ſa maiſon, héritière de la branche aînée, & dont la mort le laiſſoit maître de tous les biens.

Peu de jours après, le cardinal reçut ordre de ne plus venir au conſeil. Il ſe démit alors de la place de grand inquiſiteur, & bientôt après ſe retira à Rome.

Le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, frère du cardinal del Giudicé, étoit alors ambaſſadeur d'Eſpagne en France. Dans la crainte de ſe perdre auprès du puiſſant & vindicatif Alberoni, il lui écrivit, le priant de ne pas le confondre avec ſon oncle, & de lui conſerver ſa protection auprès de la reine. Alberoni tira grand parti de cette lettre, & affectoit de la montrer, en diſant qu'il falloit que le cardinal eût bien des torts, puiſqu'il étoit même abandonné par un neveu ſi ſage & ſi éclairé. Cette lettre ne prouvoit que l'ambition & la baſſeſſe de Cellamare.

D'Aubenton ſe vit obligé d'écrire au pape, pour lui exagérer les rares qualités, les vertus même d'Alberoni, mais ſur-tout ſon zèle pour la cour de Rome & ſa puiſſance en Eſpagne. Ce dernier article étoit le plus déciſif pour prému-

nir le pape contre les accusations de Giudicé & des autres ennemis du ministre. D'Aubenton comptoit qu'après avoir contribué au cardinalat d'Alberoni, celui-ci n'ayant plus rien à prétendre, l'aideroit à y parvenir. C'est ainsi que ce précieux chapeau peut mettre en mouvement tout le clergé d'une nation, & quelquefois de l'Europe. Alberoni en connoissoit tout le prix, jugeoit que la pourpre le mettroit à couvert de tous les évènemens ; & sa chûte même a prouvé qu'il n'avoit pas tort.

Alberoni, ne craignant plus rien des Espagnols auprès du roi, étoit encore inquiet des Parmesans, que la curiosité de voir la reine pouvoit attirer à Madrid ; & n'oublioit rien pour les écarter. La facilité avec laquelle il avoit subjugué la reine, lui faisoit craindre qu'un autre ne prit le même ascendant sur l'esprit de cette princesse. Il vit avec beaucoup de chagrin arriver la nourrice de la reine, avec une espèce de paysan son mari, & un fils capucin. Ces sortes de gens ne paroissent pas ordinairement sur la scène ; mais ils placent & déplacent quelquefois les acteurs qui jouent les plus grands rôles. Alberoni

étoit parti de trop bas pour être en droit de ne pas craindre un capucin, frère de lait de la reine; heureusement celui-ci se trouva un sot; mais la nourrice, avec la grossièreté de son premier état, voulut être comptée pour quelque chose, & y parvint. Elle étoit fine, adroite, & savoit employer à propos le manège & la hardiesse; la suite le prouvera.

Le régent offensé de l'insolence d'Alberoni, à l'égard de Louvile, & encore plus indigné de voir à quel point le roi d'Espagne étoit asservi sous un audacieux ministre, se flatta de retirer ce prince de sa létargie, en lui écrivant directement. La lettre étoit forte; la difficulté étoit de la faire parvenir à l'insçu d'Alberoni. Le régent chargea le père du Trevoux de l'envoyer au père d'Aubenton qui devoit la rendre uniquement au roi. D'Aubenton la reçut; mais ayant déjà été près d'être perdu, pour s'être chargé d'une pareille commission de la part du pape, il porta la lettre au ministre.

Alberoni sentit l'effet que cette lettre auroit pu produire sur l'esprit du roi, avant qu'on l'eût préparé à la recevoir. Il se concerta avec la reine, & com-

mença par écrire à Monti, qui étoit alors à Paris, une lettre qu'il le chargeoit de montrer au régent. Il y disoit que le roi étoit très-mécontent de celle que d'Aubenton avoit remise, comme on le verroit par la réponse. Ensuite pour outrager le régent sous le nom d'autrui, il protestoit d'un respect & d'un attachement infini pour ce prince, & ajoutoit qu'il étoit au désespoir de tout ce qu'il entendoit dire à Madrid par les ministres étrangers, savoir que le régent ne pensoit qu'à s'assurer la couronne de France, que lorsque ses mesures seroient prises, la personne du roi ne l'embarrasseroit pas, & que c'étoit l'opinion de toute l'Europe.

Alberoni, de concert avec la reine, s'arrangea pour suggérer au roi une réponse confirmative de la lettre écrite à Monti, & cela ne fut pas difficile.

La retraite continuelle où Philippe V vivoit depuis longtems, & ses excès avec la reine, l'avoit fait tomber dans un état que par respect on nommoit des vapeurs, & qui bientôt méritèrent un autre nom, du moins de la part de ceux qui entroient dans l'intérieur.

La reine & Alberoni saisirent un moment favorable pour lui parler de la

lettre du régent, & n'eurent qu'à lui répéter contre ce prince ce qu'ils faisoient dire par des étrangers dans la lettre à Monti; c'étoit toucher l'endroit sensible. La reine ajouta qu'un roi aussi éclairé, aussi absolu qu'il l'étoit, ne devoit pas souffrir qu'un régent de France entreprît d'entrer dans le gouvernement d'Espagne, & que pour lui imposer silence, il suffiroit au roi de répondre que tout se faisoit par ses ordres, & qu'il vouloit être maître chez lui.

Rien ne flatte plus un homme foible, & ne l'entretient mieux dans cet état de foiblesse, que les éloges qu'on lui donne sur sa fermeté. Philippe écrivit donc la lettre telle qu'Alberoni l'avoit dictée à la reine qui eut soin d'y faire ajouter tous les éloges possibles pour son ministre.

Alberoni délivré d'inquiétude du côté de la France, s'occupa uniquement de sa promotion au cardinalat. Le pape vouloit engager Alberoni, par l'espoir du chapeau, à terminer à l'avantage de Rome les différends de cette cour avec celle d'Espagne, bien résolu d'user ensuite de défaites. Mais Alberoni, trop fourbe lui-même pour ne pas soupçonner les autres, étoit très-déterminé à ne rien accorder qu'il ne fût pourvu, sauf

à éluder ensuite ses engagemens. Cette lutte de défiance & de manéges dura long-tems; mais comme elle est étrangère à ces mémoires, je ne m'y arrêterai pas.

Ce régent vit clairement par l'obsession où étoit le roi d'Espagne, qu'il n'y avoit rien à en espérer; & ne pensa plus qu'à conclure avec l'Angleterre un traité qui, par la mésintelligence de la France & de l'Espagne, devenoit nécessaire.

L'abbé Dubois alla joindre à la Haye, Stanope ministre du roi Georges. Les articles furent arrêtés entr'eux à la fin de novembre; mais on convint de tenir le traité secret, pour donner le tems aux Hollandois de se déterminer à y accéder.

Le parlement enregistra cette année un édit pour le rétablissement de la surintendance des postes en faveur de Torci, & de celle des bâtimens en faveur du duc d'Antin. L'enregistrement souffrit beaucoup de difficulté, parce que l'édit de suppression portoit qu'elles ne pourroient plus être rétablies; & qu'on trouvoit d'ailleurs que plus de 80000 liv. de gages pour ces deux places feroit une charge pour le peuple, sans utilité pour l'état.

Le prince de Courtenay, descendant de

de mâle en mâle de Louis le Gros, présenta au régent un mémoire en reclamation du titre de prince du sang. Le droit étoit inconteſtable; mais on éluda la déciſion, comme on avoit déja fait pluſieurs fois. Ce prince de Courtenai avoit eu deux fils & une fille. L'aîné étant mouſquetaire, fut tué au ſiége de Mons en 1691, & le roi fit à cette occaſion une viſite au père. Le ſecond eſt tué d'un coup de piſtolet en 1730, ſans qu'on ait su le motif de cette fin déſeſpérée. Il ne reſte aujourd'hui, en 1762, de cette maiſon, que la comteſſe de Beaufremont, ſœur cadette des deux frères.

Le maréchal de Chateaurenaud, vice-amiral, mourut cette année. C'étoit un brave & honnête homme connu par de belles actions ſur mer. Le malheur de Vigo n'avoit point donné d'atteinte à ſa réputation.

La vice-amirauté fut donnée à Coëtlogon, avec l'applaudiſſement du public. Trois jours avant la mort de Chateaurenaud, dont le fils unique avoit épouſé une ſœur du duc de Noailles, celui-ci ſurprit au régent un brevet de retenue de 120000 liv. ſur la charge de vice-amiral, qui n'avoit jamais été

vendue. Coëtlogon à qui on vint demander le payement de ce brevet, répondit qu'il n'en payeroit pas un sou; qu'il avoit toujours mérité les honneurs où il étoit parvenu, & n'en avoit jamais acheté. Il s'expliqua enfin si publiquement & si énergiquement, que le duc de Noailles se vit réduit à rapporter ce honteux brevêt au régent qui fit payer les 120000 liv. aux dépens du roi. La marine ni le public ne se contraignirent pas là-dessus pendant quelque tems.

Pour réunir ce qui concerne Coëtlogon, j'ajouterai que M. le duc, devenu premier ministre, fit, le premier janvier 1724, une promotion de maréchaux de France, où Coëtlogon fut oublié, quoique nommé par le public & par les étrangers. M. le duc crut apparemment le dédommager, en le faisant chevalier de l'ordre. Coëtlogon n'en jugea pas ainsi; mais il ne fit pas plus de plaintes, qu'il n'avoit fait de sollicitations. Peu d'années après, il se retira au noviciat des jésuites, pour ne plus s'occuper que de son salut. Sous le ministère du cardinal de Fleury, le duc d'Antin, appuyé du comte de Toulouse, vint trouver Coëtlogon, pour lui offrir, de la part du car-

dinal de Fleury, le bâton de maréchal, & telle somme d'argent qu'il voudroit, pour sa démission de la vice-amirauté qu'ils vouloient faire avoir à un petit-fils du duc d'Antin. Coëtlogon, toujours le même, leur dit, que pour le bâton de maréchal, il lui suffisoit de l'avoir mérité; qu'à l'égard de l'argent, il n'en vouloit point, qu'il ne vendroit pas ce qu'il n'avoit pas voulu acheter, & ne feroit point cette injure à la marine. Rien ne put l'ébranler. Le public applaudit à la vertu de Coëtlogon, rappella ses actions passées; & les éloges qu'on lui donna, firent enfin rougir le gouvernement. Quatre jours, avant la mort de ce respectable vieillard, on lui envoya le bâton de maréchal. Son confesseur le lui annonça. Il répondit qu'il y auroit été fort sensible autrefois; mais que dans l'état où il étoit, il ne voyoit plus que le néant du monde, & pria son confesseur de ne lui plus parler que de Dieu.

La veuve du sur-intendant Fouquet mourut cette année. Sa vie fut une pratique continuelle de vertus; elle étoit petite-fille, par sa mère, du célèbre président Jeannin, un des ministres de Henri IV.

L'abbé Servien, fils du ſur-intendant Abel Servien, termina ſa vie cynique. Avec des mœurs dépravées, & un eſprit de ſaillies, il auroit été fait pour briller dans les ſoupers du régent, s'il eût été moins vieux. C'étoit lui qui, voulant aſſiſter à une aſſemblée de l'académie françoiſe, où l'on recevoit un médiocre ſujet, & ne pouvant percer la foule qui s'y trouve toujours, s'écria : *il eſt plus difficile d'entrer ici, que d'y être reçu.* Il n'y a que trop d'occaſions de répéter la même choſe. Un autre jour, au parterre de l'opéra, un jeune homme qu'il preſſoit vivement, lui dit : *que me veut donc ce b. . . . . . de prêtre ? Monſieur*, répondit l'abbé avec le ton doux de ſes pareils, *je n'ai pas l'honneur d'être prêtre.*

LIVRE TROISIEME.

QUELQUE fecret qu'on voulut garder fur le traité de la Haye, il fallut enfin en parler au maréchal d'Huxelles, le chef du confeil des affaires étrangères, dont la fignature étoit néceffaire. Le maréchal, piqué de n'avoir eu aucune communication d'une affaire qui étoit de fon département, refufa de figner. Le régent employa inutilement raifonnemens, excufes & careffes : le maréchal parut inflexible, difant qu'on lui couperoit plutôt le poing, que de lui faire figner un pareil traité. Le régent, piqué de tant de réfiftance, lui envoya le traité, avec ordre de figner à l'inftant, ou de quitter fa place, & le maréchal figna. D'Huxelles, avec une figure de philofophe auftère, étoit ruftre & affez borné, jouant le fage & le romain. Le maréchal de Villars difoit affez plaifamment de lui : J'ai toujours entendu dire que d'Huxelles étoit une bonne caboche ; mais perfonne n'a jamais ofé dire que ce

fut une bonne tête. Il n'avoit pas montré beaucoup de capacité dans les conférences pour la paix d'Utrecht, & étoit fort étonné que Menager, un de nos plénipotentiaires, insistât fort sur la pêche de la morue; il ignoroit que c'est l'école des meilleurs matelots. Pour peu qu'on traitât d'affaires avec le maréchal d'Huxelles, on connoissoit bientôt la portée de son esprit : l'aventure du traité fit connoître son ame. Lorsqu'on fit au conseil le rapport des articles, il fut de l'avis du traité. Un des opinans, sachant ce qui s'étoit passé pour la signature, dit qu'il n'étoit pas assez instruit de l'affaire, pour opiner en connoissance de cause, mais qu'il ne risquoit rien d'être de l'avis du maréchal d'Huxelles, qui, sans doute avoit bien examiné le tout.

Les principales conditions du traité furent la retraite du prétendant hors d'Avignon, l'expulsion de France de tous les Jacobites, & la destruction du canal de Mardik, qui pouvoit suppléer au port de Dunkerque. Ce traité, après l'accession des Hollandois, du 4 janvier, fut nommé la triple alliance.

La nuit du 1 au 2 de février, le chancelier Voisin mourut subitement. Le ré-

gent l'ayant appris à son léver, envoya chercher le procureur-général d'Aguesseau, qui étoit à la messe de sa paroisse. Sur sa réponse qu'il iroit après l'office, le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur le champ au palais-royal. Durant ces messages, la Rochepot, Vaubourg & Trudaine, conseillers d'état, le premier gendre, & les deux autres, beaux-frères de Voisin, apportèrent la cassette des sceaux. Aussitôt que d'Aguesseau fut arrivé, le régent le présentant à la foule que la curiosité avoit attiré dans l'appartement : vous voyez, dit-il, un nouveau & très-digne chancelier. Il le fit tout de suite monter en carosse avec lui, le mena aux Tuileries saluer le roi, qui, instruit par le régent, posa la main sur la cassette, & la remit à d'Aguesseau.

Le chancelier revint à l'instant chez lui, & entra dans l'appartement de son frère d'Aguesseau de Valjouan. Celui-ci homme de beaucoup d'esprit & de savoir, mais paresseux, voluptueux, très-singulier, & fort indifférent sur tous les évènemens, étoit encore en robe de chambre, & fumoit tranquillement une pipe auprès du feu. Mon frère, lui dit d'Aguesseau, je viens vous annoncer

une nouvelle qui vous fera grand plaisir: je suis chancelier. Vous chancelier, lui dit froidement Valjouan, & sans se détourner! qu'avez-vous fait de l'autre? Il est mort subitement, & le roi m'a donné sa place. Eh bien, mon frère! j'en suis bien aise, reprit Valjouan, j'aime mieux que ce soit vous que moi, & continua de fumer sa pipe.

Le même jour la charge de procureur-général fut donnée à Joly de Fleury, premier avocat général. Ces deux choix furent d'autant plus applaudis que personne n'étoit en droit d'en être jaloux.

Je ne m'arrêterai pas à faire connoître le mérite du nouveau chancelier. Son éloge que j'ai fait donner pour sujet du prix de l'académie françoise, est entre les mains de tout le monde; mais l'intérêt de la vérité m'oblige de dire, qu'on l'a accusé d'une partialité outrée pour la robe. Il a soustrait au châtiment des juges coupables, pour ne pas décrier la magistrature. Le duc de Gramont l'aîné lui demandant un jour, s'il n'y auroit pas moyen d'abréger les procédures & de diminuer les frais: j'y ai souvent pensé, dit le chancelier, j'avois même commencé un ré-

glement là dessus; mais j'ai été arrêté, en considérant la quantité d'avocats, de procureurs & d'huissiers que j'allois ruiner. Quelle réponse de la part d'un homme d'état!

Son goût pour les sciences & belles-lettres lui prenoit un tems infini, au préjudice de l'expédition des affaires. On lui reprochoit encore un esprit d'indécision qu'il tenoit, soit de s'être trop exercé au parquet dans la discussion du pour & contre, soit de l'abondance de ses lumieres qui l'éblouissoient quelquefois au lieu de l'éclairer. Le comte de Céreste-Brancas, conseiller d'état d'épée, & ami du chancelier, m'a dit qu'il lui parloit un jour de la lenteur de ses décisions. Quand je pense, répondit le magistrat, qu'une décision de chancelier est une loi, il m'est permis d'y réfléchir long-tems.

Le régent, après avoir si bien disposé de la place de chancelier & de celle de procureur-général, fit un déluge de graces qui ne furent pas si approuvées (1).

(1) Il donna l'administration des biens de St. Cyr au duc de Noailles, qui eut sous lui d'Ormesson, beau-frère du chancelier. Noailles conseilla aussi de détruire Marly, dont les maté-

Les princes seroient trop heureux, s'ils n'avoient à s'occuper que de la po-

riaux auroient été à sa disposition : mais on en détourna le régent. Noailles obtint du moins d'en faire vendre les meubles & le linge. Tout s'y donna à si bas prix, que ce fut plutôt un partage qu'une vente ; & le remplacement a coûté des sommes immenses au roi.

Le prince de Rohan eut un brevet de retenue de 400,000 liv. sur le gouvernement de Champagne, & la survivance de la compagnie des gens d'armes pour son fils. Le duc de Chaulnes fit aussi donner à son fils la survivance de la compagnie des chevaux-légers, avec l'augmentation du brevet de retenue jusqu'à 400000 liv.

La survivance de Desmarais, grand fauconnier, lui fut accordée pour son fils, âgé de sept ans.

Maillebois fit porter jusqu'à 400,000 liv. son brevet de retenue sur sa charge de maître de la garde-robe.

Le prince Charles de Lorraine, en épousant madame de Noailles, obtint du régent un brevet de retenue d'un million, sur la charge de grand écuyer.

Le premier président reçut une somme considérable. La duchesse de Vantadour, en remettant le roi entre les mains des hommes, eut pour soixante mille écus de pierreries.

La duchesse d'Albret se crut aussi bien fondée que les autres à demander des survivances, & obtint celle de grand chambellan, pour son fils aîné, & celle de premier gentilhomme de la chambre pour son neveu, le duc de la Tremoille, âgé de neuf ans. Il n'y eut pas jusqu'à

litique & du gouvernement temporel

l'abbé de Maulevrier, qui se fit donner son neveu pour survivancier dans sa place d'aumônier du roi.

L'abbé Dubois, cherchant à fortifier son existence de toutes les pièces de détail à sa convenance, obtint la place de secrétaire du cabinet, avec la plume, vacante par la mort de Callières, homme de mérite. Peu de jours après, il fit entendre, qu'étant plus initié que personne dans le nouveau système politique, il étoit convenable qu'il entrât au conseil des affaires étrangères; &, pour déterminer le régent, il ajouta qu'il ne se prévaudroit point de sa place de conseiller d'état pour la préséance sur les membres du conseil, non titrés, ni officiers de la couronne. Quelque mépris que les autres conseillers d'état fissent du personnel de Dubois, ils ne voulurent pas que son titre de conseiller d'état fût dégradé. Ainsi, le régent, croyant tout concilier, imagina de donner à l'abbé d'Estrées, à Canillac & à Cheverny, tous trois du conseil des affaires étrangères, des brevets expectatifs de conseillers d'état, d'une date antérieure à celui de Dubois, afin que leur préséance ne fit point de difficulté. Ils n'étoient pas trop contens de ne le précéder qu'à ce titre. D'autre part, les conseillers d'état trouvoient fort mauvais qu'on leur donnât trois confrères surnuméraires, contre le réglement de 1664, qui fixe leur nombre à trente, vingt-quatre de robe, trois d'église, & trois d'épée. Cependant il fallut recevoir Dubois pour compagnon, en attendant qu'on l'eût pour maître.

de l'état. Malheureusement les affaires de l'église s'y mêlent toujours; & comme elles sont communément un tissu de manœuvres, de tracasseries & d'intrigues, elles causent plus d'embarras aux princes, que les négociations les plus épineuses avec les puissances étrangères. L'affaire de la constitution étoit précisément dans ce cas là; & le régent qui travailloit à affermir la paix au-dehors, désiroit la tranquillité au-dedans du royaume.

Après avoir mis à la tête du conseil de conscience le cardinal de Noailles, avoir écarté des affaires le cardinal de Bissi & sa cabale, avoir chassé de la cour les jésuites, exilé de Paris Tellier, Doucin, & les autres brouillons de la société, il n'avoit plus qu'à laisser agir les parlemens soutenus de la sorbone, des universités, des curés toujours respectés du peuple & de l'honnête bourgeoisie. Les communautés séculieres & régulières, les plus distinguées dans les lettres & par leurs établissemens, se déclaroient hautement pour le cardinal de Noailles. Quoiqu'il eût consenti, ou ne se fût pas opposé à la destruction de Port-royal, la haine contre les jésuites, l'opposition à la cour de Rome lui avoient ramené les

Janféniftes parmi lefquels il y en avoit encore alors de très-diftingués par leur réputation; les évêques acceptans n'étoient pas en état de foutenir le parallèle avec leurs adverfaires. L'ambition, l'intérêt, le bon air fi puiffant en France, le vent de la cour, auroient décidé les indifférens & ramené les autres. Le petit nombre que l'opiniâtreté ou le point d'honneur d'un engagement public auroit retenu dans le parti de la conftitution, fe feroit éteint, comme il eft arrivé à celui des appelans.

Il n'en auroit pas beaucoup coûté au régent, très-indifférent fur le fond du dogme, d'afficher une neutralité pacifique. Le pape fe feroit plaint, le Nonce auroit crié. Rien de plus facile que d'impofer filence au dernier, ou de le faire rappeller. A l'égard du pape, le régent pouvoit lui écrire de ce ton de refpect pour la perfonne, avec lequel on fait cependant fentir la fermeté d'un parti pris. Clément XI auroit furement donné les explications qu'on lui demandoit fur la bulle; ou elle feroit infenfiblement tombée en oubli comme tant d'autres.

Si d'après ce que je viens d'établir, on me foupçonnoit de Janfénifme, on

fe tromperoit fort. Les Janféniftes d'aujourd'hui ne rappellent pas l'idée de Port-royal, & il ne feroit pas à défirer qu'ils priffent le deffus. Quelque foit la conftitution pour le fonds, elle eft fi généralement acceptée, qu'il faut la regarder comme bonne pour la tranquillité du gouvernement. Les conféquences éloignées que les papes en pourroient tirer pour leurs prétentions, ne pafferoient pas jufqu'aux effets. La cour de Rome ne hazardera pas déformais de ces coups qu'une partie de l'Europe n'a repouffés qu'en fe féparant de l'églife.

Le régent, en cherchant à concilier les deux partis qui la divifoient, n'en put contenir aucun. Celui de la conftitution en vint jufqu'à la faire déclarer regle de foi, par un certain nombre de prélats. Auffitôt quatre évêques & la forbonne publièrent leur appel au futur concile. Si le cardinal de Noailles eût fait alors paroître le fien, prefque tous les corps du royaume l'auroient fuivi. Il temporifa, & perdit tous fes avantages.

Le régent piqué de l'éclat de cet appel dans le tems qu'on tenoit au palais-royal des conférences pour trouver

des tempéramens, fit donner ordre aux quatre évêques de se retirer dans leurs diocèses. Ravechet syndic de sorbone fut exilé à Saint-Brieux; mais y allant, il mourut à Rennes chez les bénédictins où il est inhumé.

Pendant la guerre de la constitution, les princes du sang poussoient vivement celle qu'ils avoient déclarée aux princes légitimés, à qui les ducs & pairs vouloient aussi faire perdre le rang intermédiaire accordé par l'édit de 1694.

Les mémoires respectifs sont si répandus, que je n'en donnerai pas même d'extrait.

Le régent ne prit pas visiblement parti avec les princes du sang. 1°. Pour ne pas offenser la Duchesse d'Orléans, sa femme, sœur des légitimés. 2°. Pour ne pas paroître juge & partie dans une affaire qui seroit portée au conseil de régence.

La duchesse du Maine, princesse du sang par elle-même, furieuse de voir attaquer le rang de son mari & de ses enfans, eut recours à tous les moyens qu'un intérêt si cher lui suggéroit. Il semble qu'elle auroit dû diriger tous ses efforts contre la requête des princes du sang, parce que si le rang en

étoit conservé à son mari, la demande des ducs tomboit d'elle-même. Mais, comme elle craignoit d'échouer dans sa défense contre les princes, elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit retarder le jugement. D'ailleurs, si elle étoit affligée de la poursuite des princes, elle se croyoit outragée par la réclamation des ducs, en faveur de la pairie. Elle imagina donc de leur susciter des ennemis qui pussent la venger, en les attaquant eux-mêmes.

Elle fit entendre à un nombre de gentilshommes, que les ducs avoient des prétentions injurieuses à la noblesse, dont ils vouloient se séparer, en faisant entr'eux un corps particulier. Ces gentilshommes prirent aisément feu, & sonnèrent l'alarme; leur nombre s'augmenta bientôt, chacun s'empressoit de s'y joindre : les principaux par jalousie contre les ducs, les autres pour faire acte de noblesse; il s'en trouva quelques-uns que la bourgeoisie eût pu revendiquer. Le grand prieur de Vendôme intéressé personnellement pour les légitimés, persuada aux chevaliers de Malte qui étoient à Paris, d'entrer dans l'association. Le Bailli de Nîmes, ambassadeur de la religion & frère du premier

préſident, concourut aux deſirs du grand prieur, & y étoit ſourdement pouſſé par le premier préſident, ſecrètement lié avec le duc, la ducheſſe du Maine, & grand ennemi des ducs depuis l'affaire du bonnet.

Cette confédération ſe répandit d'abord en propos dans le public, & ſix (1) des plus conſidérables préſentèrent au régent un mémoire contre les ducs. Ce prince les reçut très-ſéchement, leur dit qu'il trouvoit fort mauvais un pareil attroupement, refuſa le mémoire, & fit défenſe à tous chevaliers de Malthe de s'aſſembler que pour les affaires de leur ordre; & un arrêt du conſeil de régence défendit toute aſſociation de gentilshommes & de ſigner aucune requête en commun ſous peine de déſobéiſſance (2).

(1) Chatillon, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beaufremont, de Clermont-Tonnerre.

(2) Cette partie de la nobleſſe croyoit, en 1717, s'autoriſer de l'exemple des 167 gentilshommes qui, en 1649, préſentèrent une requête à la régente-mère de Louis XIV, contre le rang de prince accordé à la maiſon de Bouillon, & contre les tabourets de la princeſſe de Guémené, de la marquiſe de Seneçay & de la comteſſe de Fleix. L'aſſociation de 1649 n'étoit pas plus légale que celle de 1717, mais elle avoit un objet plus fixe & plus déterminé. Les ducs

Plusieurs gentilshommes de l'association ne dissimuloient pas trop leur passion ; Beaufremont disoit hautement qu'il vouloit détruire les ducs, puisqu'il ne l'étoit pas. On a vu depuis le marquis de Châtillon devenu duc, s'enthousiasmer de ce titre.

Cependant les princes du sang continuoient leurs poursuites contre les légitimés. Le régent auroit peut-être éludé la décision par égard pour sa femme; mais la duchesse du Maine, emportée par la passion, fit faire à son mari une démarche qui lui nuisit beaucoup. Il s'avisa de dire au régent que cette affaire, en étant une d'état, ne pouvoit être jugée que par un roi majeur, ou même par les états-généraux.

Le régent sentit quelle atteinte une telle prétention donnoit à son autorité 1. C'est une maxime que le roi est toujours majeur quant à la justice. 2. Ce qui s'étoit fait sans l'intervention des états-généraux, n'en avoit pas

& pairs présentèrent alors leur requête ; mais le corps de la noblesse concouroit au même but. La régente & son conseil craignant les suites de cette fermentation, les concessions furent révoquées pour le moment, & rétablies ensuite, lorsque l'autorité fut plus affermie.

befoin pour être défait. En conféquence il fut rendu le 6 juin un arrêt du confeil de régence qui nommoit fix confeillers d'état, pour recevoir les mémoires refpectifs des princes du fang & des légitimés, & en faire le rapport au confeil.

La ducheffe du Maine, conflernée du mauvais fuccès de fa démarche, perfuada à trente-neuf gentilshommes qu'ils pouvoient ftipuler pour le corps de la nobleffe, & les engagea de préfenter au parlement une requête tendante à demander qu'une affaire qui concernoit la fucceffion à la couronne, fût renvoyée aux états-généraux (1). C'étoit du moins au roi feul qu'ils devoient s'adreffer, s'ils euffent eu miffion de l'ordre de la nobleffe. Il étoit, d'ailleurs, affez fingulier de voir un ordre qui range le parlement dans celui du tiers-état, intituler fa requête : A nosfeigneurs du parlement, fupplient, &c.

(1) Elle étoit en forme de proteftation contre tout jugement, fans l'intervention des états-généraux, & fignifiée au greffier en chef, & au procureur-général. Le 19 juin, le duc du Maine & le comte de Touloufe vinrent prendre place au parlement, & y préfentèrent un acte pareil. Voyez le journal du parlement.

Le premier préſident & les gens du roi la portèrent au régent, qui fit mettre à la Baſtille ou à Vincennes les ſix principaux gentilshommes.

Le régent réſolut ſur-le-champ de faire juger l'affaire par le conſeil. Les princes du ſang, les légitimés & les ducs en furent exclus comme partie. L'archevêque de Bordeaux, d'Huxelles, Biron & Béringhen les remplacèrent. Saint-Conteſt fit le rapport; & le premier juillet, le conſeil de régence rendit un arrêt, en forme d'édit, qui révoque & annulle celui de 1714 & la déclaration de 1715; déclare le duc du Maine & le comte de Toulouſe inhabiles à ſuccéder à la couronne, les prive de la qualité de princes du ſang, & leur en conſerve ſeulement les honneurs leur vie durante, attendu la longue poſſeſſion. Cet édit fut enregiſtré au parlement le 8 juillet. Les honneurs ont depuis été conſervés aux deux fils du duc du Maine, accordés au duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouſe, & ont paſſé au comte de Lambale fils du duc de Penthièvre.

En rapportant ce qui concerne l'affaire des légitimés, j'ai particulièrement nommé la ducheſſe du Maine, parce

qu'elle fut l'ame de tout. Le duc du Maine, au déſeſpoir de ſa chûte, mais naturellement timide, obéiſſoit à toutes les paſſions de ſa femme. Le comte de Toulouſe ſe joignit à ſon frère pour la défenſe de leur état; mais il n'entra dans aucune des intrigues de la ducheſſe du Maine. Il avoit partagé le rang de ſon frère, ſans l'avoir ſollicité; il en prévoyoit le peu de ſtabilité, & ne parut ni humilié ni affligé de la révolution de ſon état.

Pour la ducheſſe du Maine, tranſportée & aveuglée de fureur, elle ne s'occupa donc que de projets de vengeance contre le régent, & entretint des liaiſons ſecrettes avec cette partie de la nobleſſe, qu'elle avoit déjà échauffée. Nous la verrons bientôt former une conjuration mal organiſée, qui devint funeſte à pluſieurs gentilshommes, & qui penſa perdre abſolument le duc du Maine.

Au milieu de toutes les affaires dont le régent étoit occupé, il fut obligé de donner ſes ſoins à la réception du Czar Pierre Ier., qui vint cette année à Paris.

Ce prince, qui s'étoit créé lui-même, travailloit à devenir le créateur de ſa nation, & y ſeroit parvenu, ſi une telle

entreprise pouvoit être l'ouvrage d'un règne, & qu'il ne fallût pas une suite de siècles, pour former ou régénérer un peuple. Quelque génie qu'on remarquât dans le Czar, il laissoit quelquefois échapper des traits de férocité, mais jamais rien de petit. Il a fait entrer son empire dans le systême politique de l'Europe. La Russie y tient un rang distingué; mais les sciences & les arts y paroissent des plantes exotiques, dont il faut renouveller la semence. On ne trouve point encore de noms Russes dans la liste des savans qui soutiennent l'académie de Pétersbourg. Cette société, où il y a des étrangers d'un mérite reconnu, n'a pas du moins pris, comme les nôtres, une dévise orgueilleuse. Elle s'est bornée à celle qui conviendra toujours à l'homme, & dont les plus éclairés sentent la justesse. *Paulatim*: peu-à-peu.

Quoi qu'il en soit, le Czar, pour jetter les fondemens du grand édifice qu'il projettoit, avoit voyagé dans tous les états du nord de l'Europe. Cherchant par-tout à s'instruire, pour instruire ensuite ses sujets, il avoit travaillé lui-même dans les âtteliers d'Amsterdam.

Il y avoit longtems qu'il désiroit de

voir la France, & il l'avoit témoigné à Louis XIV dans les dernières années du règne; mais le roi, déjà attristé par les infirmités de l'âge, & à qui l'état de ses finances ne permettoit plus d'étaler le faste d'une cour brillante, comme il auroit fait autrefois, fit détourner le Czar de son projet, le plus honnêtement qu'il fut possible.

Le Czar voyant qu'il n'auroit pas beaucoup à attendre, n'en témoigna rien; mais quelque tems après la mort de Louis XIV, il chargea le prince Kurakin, son ambassadeur, de faire part à notre cour du desir qu'il avoit de voir le roi, & d'annoncer qu'il partoit. Le Czar & Kurakin avoient épousé les deux sœurs; & quoique la Czarine eût été répudiée & enfermée dans un couvent, Kurakin n'avoit pas perdu la confiance de son maître. Le Czar lui en avoit même donné une preuve assez forte. Comme il avoit conçu le projet d'allier la Russie par des mariages avec les premiers états de l'Europe, particulièrement avec les maisons de France & d'Autriche, il jugea que la différence de religion y feroit un obstacle, & crut que la religion grecque, qu'on professe en Russie, n'étant pas fort éloignée de la Romaine,

il ne lui feroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ſes ſujets. Pour cet effet, il envoya Kurakin à Rome, & l'y retint trois ans ſans caractère, mais y vivant en grand ſeigneur, & à portée de s'inſtruire des principes politiques de la cour de Rome, & de ſa conduite avec les puiſſances catholiques. Le clergé romain, loin de cacher ſes prétentions, les étala ſi indiſcrettement, que Kurakin à ſon retour, n'eut rien de ſatisfaiſant à dire à ſon maître. La cour de Rome manqua une ſi belle acquiſition par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres états. Quelque deſir qu'eût le Czar d'être catholique, il aimoit encore mieux être maître chez lui, & prit le parti de laiſſer en Ruſſie la religion telle qu'elle eſt, mais de s'en faire déclarer le chef. Il avoit déja ſenti la néceſſité de réprimer le clergé & d'abaiſſer le patriarche. C'étoit avec l'appui des patriarches que la maiſon régnante étoit montée ſur le trône ; & ceux qui l'y avoient élevée, pouvoient l'en faire deſcendre. Il préféra ſa ſûreté à la reconnoiſſance, prit des meſures juſtes, chaſſa le patriarche de Moſcou, & parvint à ſe faire chef de l'égliſe Ruſſe.

Les choſes étoient en cet état, lorſ-

que le Czar vint en France. Le régent auroit bien voulu se dispenser de recevoir un tel hôte, non-seulement à cause de la dépense que son séjour exigeroit, mais encore par les inconvéniens qui pouvoient naître du caractère & des mœurs encore barbares d'un prince, qui, très-populaire avec des artisans & des matelots, n'en seroit peut-être que plus exigeant avec la cour. Mais ce qui peinoit davantage le régent, alors plein d'égards pour l'Angleterre, étoit la haine que le Czar avoit pour le roi Georges, & qu'il a conservée jusqu'à la mort. On sait que l'ambition du Czar étoit de faire fleurir le commerce dans ses états. Dans ce dessein, il avoit fait ouvrir plusieurs canaux. Il y en eut un dont le roi Georges arrêta la continuation, parce qu'il auroit traversé une petite partie de ses états à d'Allemagne, & le Czar ne put le lui pardonner. Son ressentiment le porta à faire à Amsterdam ce qu'on appelle une espiéglerie de page, à l'ambassadeur d'Angleterre, qui envoya lui demander une audience. Ce prince, qui sortoit alors pour aller à bord d'un vaisseau, lui fit dire de l'y venir trouver. L'ambassadeur s'y étant rendu, le czar, déjà monté sur

la hune, lui cria de venir recevoir son audience. L'ambassadeur, peu ingambe, auroit bien voulu s'en dispenser; mais il n'osa témoigner sa crainte. Le czar lui donna audience; & après avoir joui assez longtems de la peur du ministre sur ce plancher mobile, le congédia.

Le régent envoya le marquis de Nesle & du Libois, gentilhomme ordinaire, avec les équipages du roi, attendre le czar à Dunkerque, le recevoir au débarquement, le défrayer sur la route, & lui faire rendre par-tout les mêmes honneurs qu'au roi. Le maréchal de Tessé alla au-devant de lui jusqu'à Beaumont, & le conduisit à Paris, où il arriva le 7 de mai.

Le rang & le mérite personnel du czar exigent que je donne une espèce de journal abrégé de son arrivée & de son séjour. Le czar descendit à neuf heures du soir au Louvre, à l'appartement de la reine, où tout étoit éclairé & meublé superbement. Il le trouva trop beau, demanda une maison particulière, & remonta sur-le-champ en carrosse. On le conduisit à l'hôtel de Lesdiguières, proche l'arsenal. Comme les meubles n'en étoient pas moins magni-

fiques, il vit bien qu'il falloit prendre son parti là-dessus. Il fit tirer d'un fourgon qui le suivoit un lit de camp, & le fit tendre dans une garde-robe. Verton, un des maîtres-d'hôtel du roi, étoit chargé d'entretenir matin & soir au prince une table de quarante couverts, sans compter celles des officiers & des domestiques. Le maréchal de Tessé avoit le commandement de toute la maison, & devoit accompagner partout le czar, escorté d'un détachement des gardes-du-corps.

Ce prince étoit grand, très-bien fait, assez maigre, le teint brun & animé, les yeux grands & vifs, le regard perçant, & quelquefois farouche, sur-tout lorsqu'il lui prenoit dans le visage un mouvement convulsif qui démontoit toute sa physionomie. Ce tic étoit une suite du poison qu'on lui avoit donné dans son enfance; mais lorsqu'il vouloit faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenoit riante & ne manquoit pas de grace, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté Sarmate: Ses mouvemens brusques & précipités décéloient l'impétuosité de son caractère & la violence de ses passions. Aucune décence n'arrêtoit l'activité de son ame;

& un air de grandeur, mêlé d'audace, annonçoit un prince qui se sent maître par-tout. L'habitude du despotisme faisoit que ses volontés, ses desirs, ses fantaisies, se succédoient rapidement, & ne pouvoient souffrir la moindre contrariété des tems, des lieux, ni des circonstances. Quelquefois importuné de l'affluence des spectateurs, mais jamais gêné, il les congédioit d'un mot, d'un geste, ou sortoit pour aller à l'instant où sa curiosité l'appelloit. Si ses équipages n'étoient pas prêts, il entroit dans la première voiture qu'il trouvoit; fut-ce un carrosse de place. Il prit un jour celui de la maréchale de Matignon qui étoit venue le voir, & se fit mener à Boulogne. Le maréchal de Tessé & les gardes couroient alors comme ils pouvoient pour le suivre. Deux ou trois aventures pareilles firent qu'on tint toujours dans la suite des carrosses & des chevaux prêts.

Quelque peu occupé qu'il parût de l'étiquette de son rang, il y avoit des occasions où il ne la négligeoit pas; il marquoit quelquefois par des nuances assez fines, la distinction des dignités & des personnes. En voici des traits.

Quoiqu'il eût la plus grande impa-

tience de parcourir la ville, dès le moment de son arrivée, il ne voulut jamais sortir de chez lui, qu'il n'eût reçu la première visite du roi.

Le lendemain de l'arrivée du czar, le régent alla le voir. Le czar sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant du régent, l'embrassa, puis lui montrant de la main la porte du cabinet, se retourna aussitôt, & passa le premier, suivi du régent, puis du prince Kurakin, qui leur servit d'interprête. Il y avoit deux fauteuils, dont le czar occupa le premier, Kurakin restant debout. Après une demi-heure d'entretien, le czar se leva, & s'arrêta où il avoit reçu le régent, qui, en se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le czar répondit par une inclination de tête.

Le lundi 10 mai, le roi vint faire sa visite. Le czar descendit dans la cour, reçut le roi à la descente du carrosse, & tous deux marchant sur la même ligne, le roi à la droite, entrèrent dans l'appartement où le czar présenta le premier fauteuil, cédant par-tout la main. Après avoir été assis quelques instans, le czar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, avec l'air & les transports de

la tendreſſe la plus marquée. Le roi, quoiqu'enfant, ne fut nullement étonné, fit un petit compliment, & ſe prêta de bonne grace aux careſſes du czar. Les deux princes gardèrent en ſortant le même cérémonial qu'à l'arrivée. Le czar, en donnant au roi la main ſur lui juſqu'au carroſſe, conſerva toujours le maintien de l'égalité ; & s'il ſe permit dans des inſtans, & peut-être avec deſſein, une ſorte de ſupériorité que l'âge peut donner, il eut ſoin de la voiler par des careſſes & des démonſtrations d'amour pour l'enfant qu'il prenoit dans ſes bras.

Le lendemain 11, le czar rendit au roi ſa viſite. Il eût été reçu à la deſcente du carroſſe ; mais auſſitôt qu'il apperçut ſous le veſtibule des Tuileries le roi marchant vers lui, il ſauta du carroſſe, courut au-devant du roi, le prit dans ſes bras, monta ainſi l'eſcalier, & le porta juſqu'à l'appartement. Tout ſe paſſa exactement comme la veille, à l'exception de la main, que le roi donna par-tout chez lui au czar, comme il l'avoit eue chez ce prince.

Auſſitôt qu'il eut reçu la viſite du roi, il ne ceſſa de ſe promener dans Paris, entrant dans les boutiques, & chez les

ouvriers, s'arrêtant à tout ce qui attiroit son attention, questionnant les artistes par le moyen du prince Kurakin, & donnant par-tout des preuves de ses lumières & de ses connoissances. Les choses de pur goût & d'agrément le touchoient peu; mais tout ce qui avoit un objet d'utilité, trait à la marine, au commerce, aux arts nécessaires, excitoit sa curiosité, fixoit son attention, faisoit admirer la sagacité d'un esprit étendu, juste & aussi prompt à s'instruire, qu'avide de savoir. Il ne donna qu'un léger coup-d'œil aux diamans de la couronne qu'on lui étala; mais il admira les ouvrages des Gobelins, alla deux fois à l'Observatoire, s'arrêta longtems au jardin des plantes, examina les cabinets de mécanique, & s'entretint avec les charpentiers qui faisoient le pont-tournant.

On juge aisément qu'un prince de ce caractère n'étoit pas recherché dans sa parure. Un habit de bouracan, ou de drap, un large ceinturon où pendoit un sabre, une perruque ronde, sans poudre, qui ne lui passoit pas le col, une chemise sans manchettes: tel étoit son ajustement. Il avoit commandé une perruque. Le perruquier ne douta pas

qu'il ne lui en fallût une à la mode, qui étoit alors de les porter longues & fournies. Le czar fit donner un coup de ciseau tout autour, pour la réduire à la forme de celle qu'il portoit.

Madame, mère du régent, la duchesse de Berri, la duchesse d'Orléans s'étoient attendues à recevoir la visite du czar, aussitôt qu'il auroit rendu celle du roi; mais n'en ayant point entendu parler, elles lui envoyèrent faire compliment, chacune par son premier écuyer. Le czar alla ensuite les voir dans l'ordre où je viens de les nommer, & y fut reçu comme le roi l'auroit été.

Le jour qu'il fit sa visite à madame, vendredi 14, le régent vint l'y trouver, & le conduisit à l'opéra en grande loge, & tous deux y furent seuls sur le même banc. Vers le milieu de la représentation, le czar demanda de la bierre; le régent en fit apporter à l'instant, se leva, en présenta un gobelet sur une soucoupe, & ensuite une serviette. Le czar but sans se lever, remit le gobelet & la serviette au régent toujours debout, & le remercia par un sourire & un signe de tête, & sortit de l'opéra au quatrième acte, pour aller souper.

Il dînoit à onze heures, & soupoit à

huit. L'état de cette dépenſe étoit de 1800 livres par jour. Il étoit toujours ſplendidement ſervi, quoiqu'il eût ordonné des retranchemens dès le premier jour. Ce n'étoit point par ſobriété; il aimoit la table, & n'en vouloit ſupprimer que le luxe. Il mangeoit exceſſivement à dîner & à ſouper, buvoit deux bouteilles de vin à chaque repas, & ordinairement une de liqueur au deſſert; ſans compter la bierre & la limonade entre les repas. Pluſieurs de ces officiers lui tenoient tête là-deſſus, & entr'autres ſon aumônier qu'il aimoit & eſtimoit beaucoup à cet égard là. Il ſe livroit quelquefois avec eux à des excès, dont les ſuites avoient beſoin d'être enſevelies dans l'obſcurité.

Le Czar fit une viſite particulière au régent; mais il n'en fit à aucun autre de la maiſon royale, prince ou princeſſe, qu'aux trois que je viens de nommer. On lui avoit dit que les princes du ſang viendroient lui rendre une viſite, s'il vouloit promettre d'aller enſuite voir les princeſſes. Il refuſa avec hauteur cette viſite conditionnelle; & il n'en fut plus queſtion. Si les viſites d'apparat, les ſpectacles & les fêtes l'amuſoient peu, il n'en étoit pas ainſi des choſes qui pou-

voient l'inſtruire. Le même jour qu'il fut à l'opéra, il avoit paſſé la matinée entière dans la galerie des plans, conduit par le maréchal de Villars, & ſuivi des officiers généraux, qui ſe trouvoient à Paris. Le maréchal l'accompagna encore aux Invalides le 16, jour de la pentecôte. Le Czar y voulut tout voir, tout examiner, & finit par le réfectoire où il demanda un coup du vin des ſoldats, but à leur ſanté, les traitant de camarades, & frappant ſur l'épaule de ſes voiſins. Il remarqua parmi les ſpectatrices la maréchale de Villars, dont la figure étoit frappante; il apprit qui elle étoit, & lui fit un accueil diſtingué. Le maréchal d'Eſtrées lui donna à dìner dans ſa maiſon d'Iſſi le mardi 18, & lui plut beaucoup par les cartes & plans de marine qu'il lui montra.

Le Czar paſſant aux Tuileries le 24, entra chez le maréchal de Villeroi, où le roi vint comme par hazard. Tout cérémonial fut alors ſupprimé, & le Czar ſe livra encore aux plus vifs transports de tendreſſe. Le ſoir même il ſe rendit à Verſailles, & paſſa trois jours à voir le château, la Ménagerie, Trianon, Marly, & ſur-tout la machine plus admirable alors qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, que

la mécanique eſt plus perfectionnée.

Ce prince coucha à Trianon où ſes officiers avoient mené des filles, dans l'appartement de madame de Maintenon; ce que Blouin, ancien ſerviteur de la favorite, regarda comme une profanation. Ces mœurs faiſoient en effet un furieux contraſte avec les dernières années de Louis XIV. On a prétendu que le Czar & ſes officiers s'étoient reſſentis de la compagnie qu'ils avoient menée.

Le 30 mai, il alla dîner à Petitbourg, chez le duc d'Antin, qui le conduiſit le même jour à Fontainebleau, où le comte de Toulouſe lui donna le lendemain le plaiſir de la chaſſe. Il ne voulut, au retour, manger qu'avec ſes gens dans l'île de l'Etang. Le comte de Toulouſe & le duc d'Antin dûrent ſavoir gré au Czar de les en avoir exclus. Il fallut porter ce prince & ſes gens dans les carroſſes, pour revenir à Petitbourg, où ils arrivèrent dans un état fort dégoûtant.

Le mardi premier juin, les fumées de la veille étant diſſipées, le Czar s'embarqua ſur la Seine pour deſcendre à Paris. Il s'arrêta à Choiſi, où la princeſſe de Conti, douairiere, le reçut. Après avoir parcouru les jardins, il rentra dans ſa gondole, traverſa Paris, paſſant ſous

tous les ponts, & defcendit au-deffous de la porte de la Conférence.

Le 3, il retourna paffer plufieurs jours à Verfailles, à Marly, à Trianon, qu'il vouloit revoir avec plus de détail. Le 11, il fe rendit à Saint-Cyr, vit toutes les claffes, fe fit expliquer les exercices des penfionnaires, & monta enfuite chez madame de Maintenon, qui, l'ayant prévu, s'étoit mife au lit, fes rideaux & ceux de fes fenêtres fermés. Le Czar, en entrant, tira les rideaux des fenêtres, puis ceux du lit, la confidéra attentivement, & fortit fans dire un mot, & fans lui faire la moindre politeffe.

Madame de Maintenon fut pour le moins étonnée d'une fi étrange vifite, & dut fentir la différence des temps.

Le jour qu'il alla voir la Sorbone, il témoigna plus de confidération à la ftatue du cardinal de Richelieu, qu'il n'en avoit marqué à la perfonne de madame de Maintenon. Auffitôt qu'il aperçut le tombeau du cardinal, il courut embraffer la figure de ce miniftre, en lui adreffant ces paroles : *Je donnerois la moitié de mon empire à un homme tel que toi, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre.*

Le Czar alla dîner le 15 chez le duc d'Antin. Madame la ducheffe s'y rendit

avec les princeſſes, ſes filles, pour le voir du moins une fois avant ſon départ. Le duc d'Antin, voulant ſatisfaire leur curioſité, engagea ce prince à ſe promener dans le jardin, & le conduiſit le long de l'appartement du rez-de-chauſſée où les princeſſes & leur ſuite étoient aux fenêtres. En approchant d'elles, on prévint le Czar que madame la ducheſſe y étoit, & du deſir qu'elle avoit de le voir. Il ne répondit rien, ne demanda pas même laquelle c'étoit, marcha lentement, les regarda toutes, les ſalua en général d'une ſeule inclination de tête, & paſſa.

Le Czar, en entrant dans la ſalle à manger, fut frappé de voir ſous un dais le portrait de la Czarine, que le duc d'Antin avoit trouvé moyen de ſe procurer. Cette galanterie lui plut ſi fort, qu'il s'écria qu'il n'y avoit que les François qui en fuſſent capables. Il ne tarda pas à en éprouver une encore plus marquée, que je porterai à ſa date.

Le 16, il vit la revue de la maiſon du roi. La magnificence des uniformes parut lui déplaire. Sans attendre la fin, il partit bruſquement; & d'un temps de galop, ſe rendit à Saint-Ouen, où il ſoupa chez le duc de Treſmes.

Le Czar parloit facilement le latin & l'allemand; il auroit pu se faire entendre en françois qu'il entendoit assez bien ; & on le soupçonnoit de mettre de la dignité à se servir d'interprète.

Le 18, il reçut la dernière visite du régent, & alla prendre congé du roi, qui le lendemain vint lui dire adieu. Il n'y eut aucun cérémonial d'observé ; mais on remarqua toujours la même effusion de cœur & le même attendrissement de la part du Czar.

Le même jour, ce prince assista, dans une tribune de la grand-chambre, au jugement d'une cause. L'avocat-général Lamoignon, aujourd'hui chancelier, en la résumant, parla de l'honneur que la cour recevoit ce jour-là, & l'on en fit regître.

L'après midi, le Czar assista à l'assemblée de l'académie des sciences, & ensuite à celle des belles-lettres convoquée extraordinairement. Ces deux compagnies l'occupèrent chacune dans leur genre. Il prit séance à l'une & à l'autre, & fit asseoir les académiciens.

La galanterie qu'on lui fit & que j'ai annoncée, fut à la monnoie des médailles. Le Czar, après avoir examiné la structure, la force & le jeu du balan-

cier, se joignit aux ouvriers, pour le mettre en mouvement. Rien n'égale la surprise où il fut, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur, pour la ressemblance & pour l'art, à toutes les médailles qui avoient été frappées pour lui, & parut aussi fort satisfait du revers. C'étoit une renommée passant du nord au midi, avec ces mots de Virgile, *vires acquirit eundo*, par allusion aux connoissances que ce prince acquéroit dans ses voyages.

Le Czar accepta du roi deux tentures de tapisseries des Gobelins, & refusa une épée garnie de diamans. Il donna plusieurs médailles d'or & d'argent des principales actions de sa vie, & son portrait enrichi de diamans, aux maréchaux d'Estrées & de Tessé, au duc d'Antin & à Verton. Il prit pour celui-ci, qui le fit servir pendant son séjour, une amitié singulière, & demanda au régent de le lui envoyer chargé des affaires de France en Russie. Il fit distribuer 60,000 liv. aux domestiques qui l'avoient servi. Il témoigna le plus grand desir de faire une alliance d'amitié avec nous; mais comme cela ne s'accordoit pas avec le nouveau plan politique du régent, ou plutôt de l'abbé Dubois, on ne lui ré-

pondit que par des démonſtrations vagues d'attachement, qui n'eurent point de ſuites.

Le Czar partit d'ici le 20 juin, pour ſe rendre à Spa, où il avoit donné rendez-vous à la Czarine. Il s'attendrit beaucoup eu partant, ſur la France, & dit qu'il voyoit avec douleur, qu'elle ne tarderoit pas à ſe perdre par le luxe.

Il arriva cette année un de ces évènemens qui devroient ſervir d'exemple à ceux qui, abuſant d'une autorité précaire, font quelquefois haïr l'autorité légitime. Les habitans de la Martinique, excédés des vexations de la Varenne, gouverneur-général, & de Ricouart, intendant de cette isle, avoient ſouvent & inutilement fait paſſer leurs plaintes au miniſtère de France. Las de n'en point recevoir de réponſe, les inſulaires ſe concertèrent avec tant de juſteſſe & de ſecret, qu'ils ſurprirent le gouverneur & l'intendant, qui dînoient enſemble. Ils les empaquetèrent l'un & l'autre dans un bâtiment qui retournoit en France, remirent au capitaine un nouveau cahier de leurs griefs, & de proteſtations de fidélité pour le roi, le firent jurer de le rendre fidèlement, conduiſirent le vaiſſeau à douze lieues

au large, avec deux pirogues bien armées, pour s'assurer du départ, & défendirent aux deux visirs déposés, de remettre jamais le pied dans l'isle.

La conduite des Insulaires après cette expédition, fut si tranquille & si soumise, l'ordre si bien maintenu dans la colonie, qu'on prit à la cour le parti de fermer les yeux sur ce qui s'étoit passé. Les deux bannis furent obligés de dévorer leur rage, & ce qui est le comble du châtiment en France, se virent l'objet des ris & des ridicules qu'on ne leur épargna pas.

Plusieurs successeurs de la Varenne & de Ricouart, n'ont pas trop profité de l'exemple. Nous venons de voir, par la facilité avec laquelle la Martinique s'est rendue aux Anglois, combien il importe à un gouvernement de ne se pas rendre odieux.

Pendant que les Martiniquois se faisoient justice, les habitans du Périgueux imploroient celle dn régent, contre Courson, intendant de Bordeaux. Il étoit fils de Lamoignon de Basville, le despote du Languedoc, & avoit été intendant de Rouen. Le brigandage de ses secrétaires, & l'arrogante protection qu'il leur donnoit, avoit pensé le faire

lapider à Rouen, dont il étoit d'abord intendant : il fut obligé de s'enfuir ; & le crédit de son père le fit passer à l'intendance de Guyenne. L'esprit de despotisme qu'il avoit puisé chez son père, sans en avoir la capacité, le porta à imposer des taxes de son autorité privée. La ville de Périgueux lui porta ses plaintes, & pour réponse, il fit mettre en prison les Echevins. La ville envoya des députés à la cour, réclamer contre la tyrannie ; mais ils furent plus de deux mois à assiéger le cabinet du duc de Noailles, sans pouvoir passer l'antichambre. Ce ministre, ami de Courson, vouloit, à force de longueurs, rebuter ces malheureux. D'ailleurs, une maxime des tyrans & sous-tyrans, est de donner toujours raison aux supérieurs. Par bonheur le comte de Toulouse, parfaitement honnête-homme, entendit parler de l'affaire. Il en instruisit quelques membres du conseil de régence, & particulièrement le duc de St.-Simon, ennemi juré du duc de Noailles, & qui mettoit à tout la plus grande vivacité.

Le premier jour que le duc de Noailles vint rapporter au conseil de régence, le duc de Saint-Simon lui demanda quand il comptoit finir l'affaire de Péri-

gueux, en exposa sommairement, mais très-vivement, l'objet. Le comte de Toulouse l'appuya de ce ton froid & d'indignation qu'un déni de justice donne à un honnête-homme. Tout le conseil tourna les yeux sur le duc de Noailles, qui dit, en balbutiant, que cette affaire exigeoit beaucoup d'examen, & que des objets plus importans l'avoient empêché d'y travailler. Le comte de Toulouse & Saint-Simon répliquèrent qu'il n'y avoit rien de si important que d'éclaircir des accusations vraies ou fausses, qui, depuis trois mois, retenoient des citoyens dans les fers. Le régent ordonna donc au duc de Noailles de rapporter cette affaire dans huitaine. Noailles arriva huit jours après au conseil, avec un sac très-plein. Saint-Simon lui demanda si l'affaire de Périgueux y étoit; Noailles répondit avec humeur qu'elle étoit prête, qu'elle viendroit à son tour, & commença le rapport d'une autre, puis d'une autre encore. A la fin de chaque rapport, Saint-Simon demandoit toujours, eh ! l'affaire de Périgueux? C'étoit un jour d'opéra où le régent alloit toujours, en sortant du conseil ; & Noailles s'étoit flatté d'amuser le bureau jusqu'à l'heure du spectacle, & peut-

être à la fin de faire oublier Périgueux. Enfin, l'heure de l'opéra étant arrivée, Noailles dit qu'il ne restoit plus que l'affaire en question, mais que le rapport en feroit long, qu'il ne vouloit pas priver M. le régent de son délassement, & se mit tout de suite à serrer ses papiers. Saint-Simon l'arrêtant par le bras, & s'adressant au régent, lui demanda s'il se soucioit si fort de l'opéra, & s'il n'y préféreroit pas le plaisir de rendre justice à des malheureux qui l'imploroient. Le régent se rassit, & consentit à entendre le rapport.

Noailles l'entama donc avec une fureur concentrée; mais Saint-Simon, qui étoit à côté de lui, avoit l'œil sur toutes les pièces, les relisoit après Noailles, & suivoit le rapport avec la défiance la plus affichée & la plus outrageante. L'affaire étoit si criante, que Noailles conclut lui-même à l'élargissement des prisonniers; mais il voulut excuser Courson, & s'étendit sur les services de Basville son père. Le pétulant Saint-Simon l'interrompit, en disant qu'il ne s'agissoit pas du mérite du père, mais de l'iniquité du fils; & en opinant, ajouta qu'il falloit dédommager les prisonniers aux dépens de Courson, le

chasser de l'intendance, & en faire une justice si éclatante, qu'elle servît d'exemple à ses pareils. Le régent dit qu'il se chargeoit du dédommagement; qu'il laveroit la tête à Courson, qui méritoit pis, mais dont le père méritoit aussi des égards; qu'il cassoit cependant les ordonnances de Courson, avec défenses de récidiver. Saint-Simon demanda que l'arrêt fût écrit à l'instant, n'osant pas, dit-il, s'en fier à la mémoire du duc de Noailles, & le régent l'ordonna. Noailles, tremblant de fureur, pouvoit à peine tenir sa plume: Saint-Simon, pour le soulager, se mit à lui dicter. Quand Noailles en fut à la cassation des ordonnances & à la défense de récidiver, il s'arrêta: poursuivez donc, lui dit Saint-Simon, tel est l'arrêt. Noailles regarda tout le conseil, pour voir s'il n'y auroit point d'adoucissement. Saint-Simon interpella toute la compagnie, qui fut, là-dessus, d'un avis unanime: ainsi finit l'affaire de Périgueux.

Peu de tems après, Courson fut révoqué, & dit, comme cela se pratique en pareil cas, qu'il avoit demandé son rappel. Si cela est, la province lui en témoigna sa reconnoissance par des feux de joie. Cela ne l'a pas empêché d'avoir,

dans la ſuite, une place de conſeiller au conſeil royal des finances.

Quoique ce ne ſoit ici qu'une affaire particulière, j'ai cru devoir la rapporter, pour donner une idée du manége des miniſtres, des vexations qui ſe commettent au nom du roi, de l'impunité qui leur eſt aſſurée, ſans des circonſtances uniques, telles que le haſard qui inſtruiſit le comte de Toulouſe, dont l'équité fut échauffée par le reſſentiment du duc de Saint-Simon. On voit encore, par la fortune de Courſon, que ceux qui ont un nom dans leur claſſe, y ſont, à-peu-près, le même chemin, mérite ou non.

J'ai oublié de dire que le chancelier d'Agueſſeau, tout juſte qu'il étoit, fut le ſeul du conſeil qui chercha à adoucir l'arrêt, parce que les gens de robe ſont toujours cauſe commune, quand ils n'ont point d'intérêt contraire, & qu'ils craignent d'altérer le reſpect pour la magiſtrature. Il procura, cette année, la nobleſſe aux conſeillers du grand-conſeil, avec l'exemption des lods & ventes pour les biens relevans du roi. A propos des égards pour la magiſtrature, le régent avoit eu envie, l'année dernière, d'aſſiſter à la proceſſion de

la mi-août, pour le vœu de Louis XIII. Le parlement prétendit avoir la droite, alléguant que Gaſton n'avoit marché qu'à la gauche dans une pareille cérémonie pendant la minorité de Louis XIV, quoique Gaſton fût fils de France, & alors lieutenant-général de l'Etat. Le régent, ſans entrer en diſcuſſion là-deſſus, s'abſtint de la proceſſion. Cette année le même déſir lui reprit, & il annonça qu'il précéderoit le parlement, fondé ſur l'exemple du duc de Montpenſier, qui l'avoit précédé à la proceſſion de Sainte-Genevieve, du 10 ſeptembre 1570. Le parlement lui oppoſa que le duc de Montpenſier n'avoit eu cette préſéance qu'en vertu d'une procuration du roi, & pour le repréſenter; il ajouta que le régent étant lui-même membre du parlement, ne pourroit marcher qu'entre deux préſidens, s'il ne repréſentoit pas le roi. Le régent ne voulant pas ſe prévaloir de ſon autorité, ni ſacrifier une envie puérile, crut faire merveille de ſaiſir l'expédient du duc de Montpenſier, & parut à cette cérémonie comme repréſentant le roi, avec gardes-du-corps, cent-ſuiſſes, capitaine de quartier, premier gentilhomme de la chambre, enfin, tout l'appareil de

la royauté : cela réussit fort mal. Les mécontens disoient que le régent faisoit un essai public de la couronne, pour y accoutumer le peuple en cas d'évènement ; les amis de ce prince trouvoient fort mauvais qu'un régent de France ne précédât le parlement qu'en vertu d'une commission qui ne lui donnoit rien de personnel ; le parlement gagnoit toujours du terrein, & le peuple n'y voyoit qu'un de ces spectacles qui le consolent de tout : on ne les lui épargnoit pas. La fête de Saint-Louis fut célébrée aux Tuileries, par des feux d'artifice qui attiroient une foule innombrable dans le jardin & dans les cours.

C'étoit dans ces occasions que le maréchal de Villeroi développoit ses grands talens pour l'éducation. Il menoit continuellement le roi d'une fenêtre à l'autre, en lui disant : voyez, mon maître, voyez ce peuple ! eh bien, tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître ! Belle leçon ! au lieu de lui faire remarquer l'amour des peuples, & lui inspirer la reconnoissance que le roi leur doit ; mais le maréchal n'en savoit pas tant.

Le parlement, après avoir essayé, dans une procession, l'égalité avec le régent,

régent, fit une entreprise plus importante dans le gouvernement : il fut question d'enregistrer la suppression du dixième; le parlement demanda l'état des revenus & des dépenses du roi; le régent le refusa, & répondit qu'il ne souffriroit pas qu'on donnât atteinte à l'autorité du roi pendant la régence. Le parlement pourroit, sans doute, être fort utile au peuple; mais il saisit communément fort mal les occasions de résistance. Il s'agissoit, par exemple, ici d'une suppression que le public attendoit avec impatience; & ce qu'il pouvoit y avoir à réformer dans quelques articles, n'étoit pas difficile à régler : ainsi, il fallut enregistrer. D'ailleurs, il y eut du schisme dans le parlement, sur la nomination des commissaires. Les enquêtes commençoient à soupçonner que le premier président étoit un frippon double entre son corps & la cour. En effet, le premier président avoit déja reçu deux fois son brevet de retenue de 500,000 liv., & ne prétendoit pas encore avoir donné quittance : nous verrons dans la suite qu'il avoit raison.

Pendant que le régent cherchoit à conserver la paix avec nos voisins, il

vit, avec inquiétude, les préparatifs de guerre qu'on faisoit en Espagne. Alberoni ayant terminé les différends de son maître avec le pape, dont il tira un indult pour mettre une imposition sur le clergé d'Espagne, avoit préparé un armement considérable, & faisoit entendre au pape que c'étoit pour s'opposer aux entreprises que les Turcs pourroient faire sur l'Italie. Clément XI, pour reconnoître tant de services, lui donna enfin, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, le chapeau. Le sacré collége cria beaucoup, le pape en pleura lui-même; mais enfin, Alberoni fut cardinal, & dit alors à ses familiers, que n'ayant plus rien à prétendre pour lui, il alloit travailler pour la gloire du roi.

Le plan d'Alberoni étoit, disoit-il, 1°. de sauver l'honneur du roi d'Espagne; 2°. de maintenir le repos de l'Italie; 3°. d'assurer aux fils de la reine d'Espagne les successions de Toscane & de Parme, & d'obtenir, pour le roi d'Espagne, Naples, Sicile, & les ports de Toscane; 4°. diviser l'état de Mantoue, en donnant la ville & une partie du Mantouan aux Vénitiens, l'autre partie au duc de Guastale. 5°. Le Milanais

entier, & le Montferrat à l'empereur. 6°. La Sardaigne au roi Victor, pour le dédommager de la Sicile. 7°. Restituer Commachio au pape. 8°. Partager les pays-bas catholiques entre la France & la Hollande.

Alberoni, pour établir dans la suite un équilibre & une paix durables, commençoit par allumer un incendie, sans avoir les moyens, ni les forces suffisantes pour exécuter ses projets. Tel est cet Alberoni qu'on a cherché à donner pour un grand homme, titre qu'on défère trop légèrement aux hommes extraordinaires, & qu'ils ne doivent qu'à ceux qui auroient le plus d'intérêt à les décrier, à des écrivains nés dans la classe moyenne, qui est la victime, & porte le fardeau des grandes entreprises. Le grand homme est celui qui, pour des objets grands & utiles, proportionne les moyens aux entreprises, les couronne par les succès, & peut s'applaudir des événemens, puisqu'il a su les prévoir, les préparer & les amener. Ceux mêmes qu'on appelle à juste titre de grands génies, peuvent élever ou détruire les états; mais ils ne sont pas les plus propres à l'administration. Ils sont des malheu-

reux, ne laiſſent qu'un grand nom, & pour comble de malheur, excitent l'émulation de ſucceſſieurs médiocres qui ne cauſent que des déſordres.

Alberoni, né dans la pouſſière, s'élève par ſon eſprit, & parvient à une des plus hautes dignités. Cela n'eſt pas d'un homme commun. Mais il engage ſon maître dans une guerre ruineuſe, le met dans la néceſſité de faire une paix forcée, & finit par ſe faire chaſſer lui-même, pour aller à Rome, vivre dans l'opulence & le mépris. Il fut près d'y être dégradé, & ne l'évita que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux, de rendre la pourpre invulnérable dans ceux-mêmes qui la déshonorent. Voilà les faits. Que le lecteur juge !

Auſſi-tôt que la flotte Eſpagnole eût abordé en Sardaigne, toutes les puiſſances furent en mouvement, chacune ſoupçonnoit les autres d'être d'intelligence avec l'Eſpagne. L'empereur, fier de ſes victoires en Hongrie, reprochoit au pape d'avoir accordé un indult au roi d'Eſpagne, ſous prétexte d'un armement contre le Turc, & de le voir employé contre les chrétiens. Il menaçoit Clément XI de porter inceſſamment la guerre en Italie. Le pape

effrayé, pleuroit amèrement, & disoit dans sa douleur qu'il s'étoit damné en donnant le chapeau à Alberoni, à quoi le cardinal del Guidicé répondit qu'il se feroit toujours honneur de suivre sa sainteté, excepté en enfer.

L'Angleterre étoit alors divisée dans son intérieur par deux partis opposés. La mésintelligence entre le roi Georges & le prince de Galles, son fils, éclatoit en haine ouverte. Le roi, en faisant la revue de sa maison, n'avoit pas voulu passer devant le régiment de son fils, à moins que ce prince ne se retirât, & venoit même de le reléguer dans le village de Richemont, près de Londres. Georges étoit outré d'avoir pour successeur un prince qu'il ne regardoit pas comme son fils. Personne n'ignoroit ce qui s'étoit passé à Hanovre, avant que Georges fut parvenu à la couronne d'Angleterre. Ce prince soupçonnant un commerce criminel entre sa femme & le comte de Conigmarch, avoit fait jetter celui-ci dans un four chaud, & avoit tenu longtems l'Electrice enfermée dans un château. La naissance du prince de Galles fut toujours suspecte au roi Georges, qui ne put jamais le souffrir.

Alberoni, dans une fécurité réelle ou apparente fur les puiffances étrangères, eut une vive allarme en Efpagne. Le roi tomba dangereufement malade. La reine & Alberoni tenoient ce prince en chartre privée. Prefque tous les officiers du palais, réduits à des titres fans fonctions, ne voyoient le prince que des momens, à fes repas ou à la chapelle. Deux gentilshommes de la chambre, dont l'un étoit même majordome de la reine, & quelques domeftiques abfolument néceffaires, faifoient tout le fervice.

La nourrice de la reine entroit feule dans la chambre pour la chauffer, dans le moment que le roi fe levoit, & donnoit de fortes jaloufies à Alberoni; mais il n'y avoit pas moyen de l'exclure, & il étoit dangereux de le tenter.

La maladie du roi obligea d'appeller le premier médecin & les autres officiers de fanté. Le droit & le devoir du majordome major étant d'affifter à la préparation & à l'adminiftration de tous les remedes, le marquis de Villena, duc d'Efcabone, voulut faire fa charge, vint dans l'intérieur & jufqu'au lit du roi. Alberoni chercha à lui faire infi-

nuer que le prince en étoit importuné; Villena continua son assiduité auprès du roi. Alberoni piqué défendit à l'huissier de laisser entrer Villena. Celui-ci s'étant présenté, l'huissier, entrebâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu; Villena le traite d'insolent, pousse la porte, entre & s'avance vers le lit du roi, qui étoit trop mal pour s'appercevoir de rien. La reine & Alberoni étoient au chevet, & les officiers de service à l'écart. Alberoni voyant avancer le marquis, courut au-devant, voulut lui persuader de sortir, & le prit par le bras pour le faire retourner. Villena, fort goutteux, en se débattant contre le cardinal, tomba dans un fauteuil; mais saisissant Alberoni par la manche, il lui appliqua sur les épaules & sur les oreilles nombre de coups de canne, le traitant de prestolet, de petit faquin, à qui il apprendroit le respect qu'il lui devoit.

Alberoni, étourdi d'un pareil traitement fait à un cardinal, & peut-être par un sentiment de son ancienne bassesse, ne songea qu'à se débarrasser des mains du colère marquis, & se réfugia auprès du lit, sans que la reine par dignité, & les domestiques par un plaisir secret,

fussent sortis de leurs places. Après cette expédition, un des valets vint aider Villena à se relever du fauteuil, & à sortir de la chambre. Le roi ne s'apperçut pas le moins du monde de cette scène. A peine le marquis fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de se rendre dans une de ses terres. Le cardinal n'osa recourir aux censures, dans la crainte de rendre l'aventure publique, qui ne le devint pas moins. Quelques mois après, Villena fut rappellé, se refusa à toutes les avances du cardinal, & le traita toujours avec hauteur.

Le roi fut assez mal, pour que la reine lui fit faire un testament, par lequel elle étoit vraisemblablement nommée régente; car on n'en a jamais su les dispositions. On se contenta de faire certifier & signer par six grands d'Espagne, à qui néanmoins on ne communiqua rien du contenu, que la signature du roi étoit vraie. La santé de ce prince se rétablit; mais quoiqu'il ait vécu près de trente ans depuis, (il n'est mort qu'en 1746), son esprit resta fort affoibli. Si je continue ces mémoires jusqu'à sa mort, j'en donnerai de singulières preuves tirées de la correspondance de nos ministres à Madrid.

Alberoni, haï du peuple, & méprisé des grands, autant qu'un ministre puissant peut l'être, n'en montroit pas moins d'assurance à toutes les puissances étrangères. Le nonce Aldovrandi, ayant reçu un bref du pape, qui révoquoit l'indult, ne put le notifier au roi toujours enfermé, & le remit au ministre qui n'en tint compte, & prétendoit, par dérision sans doute, que le pape devoit lui être fort obligé d'avoir fait accepter la constitution par les évêques d'Espagne. Clément XI, qui auroit été flatté d'une telle acceptation en France, la trouva téméraire en Espagne. La cour de Rome prétend que ces bulles soient reçues par les évêques Espagnols *provoluti ad pedes*, c'est son expression, & ne veut point du terme d'acceptation qui suppose examen, & qu'elle appelle une phrase françoise.

D'un autre côté, l'empereur traitant toujours le pape avec fierté, lui faisoit dire ; & même ordonner de révoquer le nonce Aldovrandi, de citer Alberoni à Rome, ou qu'on lui fit son procès en Espagne.

Alberoni ne s'en émut pas davantage, promettoit au pape de le venger bientôt de l'empereur, & demandoit,

en attendant, une dispense de résider à Malaga, dont il venoit de se faire donner l'évêché, valant 100000 liv. Le pape sachant que cette dispense seroit un nouveau grief auprès de l'empereur, la refusa extérieurement; mais n'osant aussi mécontenter Alberoni, lui fit dire par le père d'Aubenton, qu'il lui accordoit la dispense pour six mois par an, & que les conciles lui donnant six autres mois, il auroit ainsi une dispense perpétuelle de résider.

Cependant toutes les puissances de l'Europe étoient en mouvement. Jamais les négociations n'avoient été plus actives, plus variables, ni les intérêts plus compliqués. Nous verrons quel en fut le résultat, après avoir rapporté quelques évènemens particuliers de cette année.

Le roi ayant eu sept ans le 15 février, passa entre les mains des hommes. Il seroit à désirer que les princes leur fussent remis dès la naissance. C'est aux femmes à les soigner, aux hommes à les élever, sur-tout quand on choisit des Montausier, des Bauvilliers, des Bossuet, des Fenelon. On trouvera, on fera naître leurs égaux, quand on consultera la voix publique. C'est une

juſtice qu'il faut rendre à Louis XIV. Il a ſouvent réglé ſes choix ſur la renommée. Louvois ne put jamais écarter Turenne.

A l'occaſion du paſſage des femmes aux hommes, les premiers gentilshommes reclamèrent leur ancien droit de coucher dans la chambre du roi. Les premiers valets de chambre oppoſèrent la longue poſſeſſion où ils ſe trouvoient; & le régent, voulant ménager tout le monde, renvoya la déciſion à la majorité, toutes choſes reſtant en état, & elles y ſont demeurées depuis. C'eſt ainſi que par négligence & non uſage, pluſieurs officiers de la cour ſont tout autres qu'ils n'étoient dans leur origine. C'eſt encore par-là que le grand écuyer perdit ſon procès contre le premier de la petite écurie, qui étoit devenu ſucceſſivement preſque ſon égal, & s'eſt maintenu dans l'indépendance.

Le prince électoral de Saxe, aujourd'hui roi de Pologne, ſe fit ou ſe déclara catholique cette année, afin de préparer ſa ſucceſſion au trône de ſon père. Lorſque celui-ci s'étoit fait catholique, l'électrice, ſa femme, zèlée proteſtante, ne voulut plus avoir de com-

merce avec son mari, ni recevoir aucuns honneurs de reine.

Le chevalier d'Oppede, neveu du cardinal Janson, mourut cette année. N'ayant d'autre bien que sa figure, il avoit épousé par besoin la marquise d'Argenton, maîtresse du régent, & mère du chevalier d'Orléans, & tint, par honneur, son mariage secret. Je ne rapporte un fait si peu important, que pour faire voir qu'on vouloit encore alors se marier honnêtement. Je n'entends pas blâmer par-là les mariages disproportionnés par la naissance ou par la fortune, & justifiés par le mérite.

Massillon, prêtre de l'Oratoire, célèbre par ses sermons & sur-tout par son petit carême, sans autre protection que son mérite, fut nommé à l'évêché de Clermont. Il n'auroit pas été en état d'accepter, si Crozat le cadet n'eût payé les bulles.

La duchesse de Berri mit parmi ses dames la marquise d'Arpajon, fille de le Bas de Montargis, trésorier de l'extraordinaire des guerres, & mère de la comtesse de Noailles d'aujourd'hui. Avec une figure belle & noble, elle étoit encore plus distinguée par sa vertu & sa piété. C'étoit d'elle & de la mar-

quiſe de la Rochefoucaud, fille du financier Prondre, que la ducheſſe de Berri ſe faiſoit accompagner aux carmélites, à qui elle diſoit : je vous amène mes deux bourgeoiſes.

On prétendoit que le mal aux yeux que le régent eut dans ce tems-ci, venoit d'un coup d'éventail qu'il avoit reçu de la marquiſe d'Arpajon, avec qui il avoit eſſayé de prendre des libertés un peu vives. Ces deux femmes figuroient mieux aux carmélites, qu'elles n'auroient fait dans les ſoupers que la princeſſe faiſoit avec les roués du régent, & dont elles avoient l'honneur d'être exclues. La ducheſſe de Berri créa une charge de maître de la garde-robe qu'elle donna à un marquis de Bonnivet, bâtard de Gouffier, & grand ſpadaſſin. Elle étoit bien aiſe, diſoit-elle, d'avoir un homme de main dans ſa maiſon, ce qui ne paroiſſoit pas trop un meuble fait pour la première princeſſe de France. Je ne rapporterai ce qui concernera cette princeſſe, qu'à meſure que les occaſions s'en préſenteront. Si l'on vouloit réunir tout ce qui la regarde, le récit en feroit trop étendu.

Louiſe-Adelaïde d'Orléans, ſa ſœur cadette, prit le voile dans l'abbaye de

Chelles, le 30 mars. Cette princeſſe, avec de la beauté & beaucoup d'eſprit, avoit la tête très-vive. Sa mère en craignit les ſuites, & ne contribua pas peu à la vocation de ſa fille (1). Sa clôture la détermina à ſe livrer à la chymie, à l'anatomie, à l'étude de l'hiſtoire na-

(1) Elle avoit pour maître à chanter, Caucherau, un des meilleurs acteurs de l'opéra, d'une figure agréable, & avec de l'eſprit. Un jour qu'il chantoit une ſcène très-paſſionnée, la jeune princeſſe, qui étoit dans une loge avec la ducheſſe d'Orléans, ſa mère, s'écria : ha, mon cher Caucherau ! La mère trouva l'expreſſion de ſa fille trop expreſſive, & ſur le champ la deſtina au cloître. Tantôt auſtère, tantôt diſſipée, tour-à-tour religieuſe ou princeſſe, elle devint fort incommode à l'abbeſſe, ſœur du maréchal de Villars, & très-attachée à la règle. Après quelques tems de patience inutile, madame de Villars donna ſa démiſſion en faveur de la princeſſe, & ſe retira chez les Bénédictines du Cherche-midi, avec une penſion de 12000 liv.; y fut l'exemple de la maiſon, & y eſt morte fort regrettée.

Une princeſſe abbeſſe n'eſt pas aſtreinte à une règle fort auſtère; elle jouit d'une grande liberté; & l'on prétend qu'elle en uſa beaucoup avec Augeard, ſon intendant, aimable & jeune. Enfin, fatiguée elle-même de ſes fantaiſies, elle ſe démit de ſon abbaye, elle ſe retira à la Madeleine de Treſnel, & y vécut avec la plus grande régularité juſqu'à ſa mort.

turellé. Elle avoit la plus grande facilité pour tout ce qu'elle vouloit apprendre, & trouva beaucoup de moyens de ne pas s'ennuyer. Elle écrivit une lettre qu'elle soussigna épouse de Jésus-Christ, sur quoi le prince dit qu'il se croyoit très-mal avec son gendre, plaisanterie plus digne d'un libertin que d'un philosophe, & messéante à un homme dont toutes les paroles étoient remarquées.

Les chanceliers n'ayant eu jusqu'alors d'autre logement que leur propre maison, le régent attribua à la chancellerie, la maison de la place Vendôme, qui faisoit partie de la taxe de Bourvalais.

Le régent fit aussi pour la couronne, l'acquisition du diamant le plus gros & le plus parfait qu'il y eût en Europe. On le nomme le régent & quelquefois le Pitt, du nom du vendeur, beau frère de Stanope, secrétaire d'état d'Angleterre, & oncle du célèbre Pitt d'aujourd'hui. On en demandoit quatre millions; mais faute d'acheteurs, on le donna pour deux, & de plus les rognures qui sortirent de la taille. Il pèse 600 grains. Pitt l'avoit acquis d'un ouvrier des mines du Mogol. Parmi ceux qu'on y emploie, il y a des hommes libres qui

y paſſent quelquefois des années; mais lorſqu'ils veulent en ſortir, on prend la précaution de les purger, & de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auroient pu avaler ou ſe fourrer dans le fondement. L'ouvrier dont il eſt queſtion, avoit pris le dernier parti; mais auſſi-tôt qu'il eût caché ainſi ſon larcin, il ſe fit une large entaille à la cuiſſe, comme s'il fût tombé ſur une pierre tranchante. Il cria enſuite au ſecours; la quantité de ſang dont il étoit couvert, fit qu'on le tranſporta déhors, ſans prendre la précaution accoutumée. Il eut l'adreſſe de retirer & de cacher le diamant dans le peu de tems qu'on le laiſſa repoſer, après avoir ſimplement bandé ſa plaie. Il feignit enſuite d'être hors d'état de travailler, ſe fit payer ce qui lui étoit dû de ſon ſalaire, pour ne pas décéler ſa fortune, & trouva le moyen de paſſer en Europe.

Pour faire mieux entendre ce qui va ſuivre, commençons par donner une idée des différens intérêts qui mettoient les acteurs en mouvement.

Le duc & la ducheſſe du Maine, déſeſpérés de la perte de leur procès contre les princes du ſang, travaillèrent ſourdement à fomenter des troubles,

entretenoient des correſpondances en Eſpagne, & cherchoient à ſe faire des amis dans le parlement, dont le premier préſident leur étoit entierement dévoué. D'ailleurs le parlement qui s'étoit flatté d'avoir part à l'adminiſtration, ſaiſiſſoit toutes les occaſions de faire des remontrances ; & le régent y fourniſſoit ſouvent matière. Le maréchal de Villeroy & toute la vieille cour n'oublioient rien pour le décrier dans le public. Le maréchal affectoit là deſſus des procédés auſſi indécens que ridicules, mais qui en impoſoient au peuple. Il tenoit ſous la clef le linge & le pain du roi, délivroit avec une oſtentation puérile, les choſes les plus communes pour le ſervice, & cherchoit à faire remarquer ſes précautions ſur la vie du prince. Les ſots admiroient ; les mal intentionnés applaudiſſoient; les gens ſenſés rioient de mépris, & ſentoient que s'il y avoit eu du danger, les viandes, les boiſſons, & mille autres moyens de crime, auroient rendu inutiles les riſibles précautions du gouverneur. Il avoit le titre de chef du conſeil des finances; & comme il étoit incapable d'y rien entendre, il n'en étoit que plus jaloux du duc de Noailles qui

n'étant que le préfident, étoit cependant le maître de toute l'adminiftration. Celui-ci à fon tour voyoit avec chagrin le crédit que Law prenoit auprès du régent. Cette concurrence dans la partie des finances étoit un obftacle au defir que Noailles eut toujours de devenir premier miniftre. L'abbé Dubois qui tendoit de loin au même but, appuyoit fecrettement Law, dont il tiroit beaucoup d'argent. Sans m'arrêter à difcuter la nature du fyftême, je remarquerai fimplement que, vû le caractère du régent, Law lui plaifoit par fon efprit, & fur-tout par des idées extraordinaires hors de la route commune. C'étoit auffi par là qu'elles déplaifoient au chancelier qui d'ailleurs étoit ami du duc de Noailles. Le régent les trouvant toujours oppofés à fes nouveaux projets, l'un par intérêt, l'autre par droiture, fe dégoûta d'eux. On s'attachoit en même tems à lui perfuader qu'il n'y a rien de moins propre au gouvernement que la magiftrature. Si l'on entend par là un corps nombreux tel qu'un parlement, on peut dire que fes formes arrêteroient fouvent l'activité néceffaire des refforts de l'état. D'ailleurs les magiftrats habitués au po-

fictif des loix, font rarement propres à faire céder les préjugés de la routine aux vrais principes de l'adminiftration. Mais doit-on plus attendre de certains miniftres qui n'ont donné d'autres preuves de talent, que d'avoir paffé du fein de la diffipation & des plaifirs à la tête des affaires. On pouvoit reprocher au chancelier fon indécifion ; mais ce qu'il avoit de plus incommode, c'étoit fa vertu.

Quoi qu'il en foit, les remontrances du parlement du 26 Janvier, furent fi fortes, & le chancelier fi foible, foit par un fentiment d'équité, foit par confidération habituelle pour la magiftrature, que le régent réfolut de lui ôter les fceaux qui furent donnés à d'Argenfon, alors lieutenant de Police ; & le chancelier eut ordre de fe retirer à Frefne. Le duc de Noailles, en apprenant la difgrace du chancelier, ne douta pas de la fienne, & vint à l'inftant donner fa démiffion des finances, dont l'adminiftration fut remife à d'Argenfon, en même-tems que les fceaux.

L'état ne gagna pas à ce changement qui favorifa le malheureux fyftême de Law ; mais Paris perdit le meilleur lieutenant de police qu'il y ait eu. D'Argenfon, avec une figure effrayante qui

imposoit à la populace, avoit l'esprit étendu, net & pénétrant, l'ame ferme & toutes les espèces de courage. Il prévint ou calma plus de désordres par la crainte qu'il inspiroit, que par des châtimens. Beaucoup de familles lui ont dû la conservation de leur honneur & de la fortune de leurs enfans, qui auroient été perdus sans ressource auprès du roi, si ce magistrat n'eût pas étouffé bien des frasques de jeunesse. Fontenelle a parfaitement peint le plan de la police de Paris, & d'Argenson l'a rempli dans toute son étendue; mais comme sa fortune étoit son principal objet, il fut toujours plus fiscal qu'un magistrat ne doit l'être. Machault lui succèda dans la place de lieutenant de police, & la fit avec plus d'intégrité que d'intelligence.

Le régent pour consoler le duc de Noailles de la perte des finances, le plaça dans le conseil de régence, & donna au fils âgé de cinq ans la survivance de la charge & des gouvernemens du père.

La facilité que le régent avoit d'accorder tout à ceux qui l'obsédoient, engagea le duc de Lorraine, son beau-frère, à venir en France, où il garda

l'incognito ſous le nom de comte de Blamont. Pour la ducheſſe de Lorraine, elle parut toujours dans ſa qualité de petite-fille de France, dont le rang étoit décidé. On leur donna toutes les fêtes poſſibles pendant deux mois de ſéjour; mais le duc de Lorraine avoit un objet plus important que celui de s'amuſer. Il déſiroit un arrondiſſement en Champagne, & le titre d'alteſſe royale.

Sur le premier article, il tâchoit de faire revivre de vieilles prétentions qui avoient toujours été rejettées & même anéanties par les derniers traités. Il fondoit le ſecond ſur ce que le duc de Savoye, également beau-frère du régent, avoit eu le titre d'alteſſe royale, que ſa femme, petite-fille de France, & alteſſe royale, par elle-même, lui avoit communiqué, ce qui n'étoit pas exactement vrai. Victor-Amédée, avant d'avoir obtenu, en 1713, le titre de roi, avoit été longtems marié & duc de Savoye, ſans qu'il eût participé au titre de ſa femme. Pour y parvenir, il renouvelle celui du roi de Chypre, obtint à Rome la ſalle royale pour ſes ambaſſadeurs, & à Vienne le traitement de ceux des têtes couronnées, ce qui s'établit ſucceſſivement dans toutes les cours. Ces

articles gagnés lui procurèrent le traitement personnel d'altesse royale ; mais ce qui y contribua le plus, fut l'importance de ses états, celle de son alliance, & son influence dans les affaires d'Italie.

Le duc de Lorraine alléguoit son prétendu titre de roi de Jérusalem ; mais sa puissance étoit peu comptée ; & il n'avoit de commun avec le duc de Savoye, que d'avoir un titre chimérique de roi, & d'avoir épousé une petite-fille de France. L'amitié de madame, passionnée pour tout ce qui tenoit à l'Allemagne, décida tout.

Saint-Contest qui, sous un extérieur simple & grossier, étoit l'homme le plus fin, le courtisan le plus adroit, fut chargé de rapporter au conseil de régence, l'affaire concernant les prétentions du duc de Lorraine en Champagne. Comme il avoit été long-temps intendant à Metz, personne n'étoit plus en état que lui de connoître les inconvéniens de ce qu'on alloit accorder, & par conséquent de les déguiser dans son rapport. Il le fit tel qu'on le désiroit, & l'affaire passa tout d'une voix, & ne souffrit pas plus de difficulté au parlement, qui l'enrégistra sans la moindre représen-

tation. Le duc de Lorraine gagna une fupériorité fur les princes du fang qui précédemment n'auroient pas foufcrit à l'égalité. La réunion de la Lorraine à la France a obvié aux fuites fâcheufes que ce jugement pouvoit avoir; mais on ne pouvoit pas alors le prévoir.

Le grand-duc de Tofcane, gendre de Gafton, & dont la maifon a donné deux reines à la France, de l'une defquelles la branche règnante eft iffue, ne tarda pas à prétendre l'alteffe royale. Le duc de Holftein-Gotorp fit la même demande; mais l'un & l'autre furent refufés. Quelque tems après, le régent accorda le traitement de majefté au roi de Danemarck, & le titre de hautes-puiffances aux états-généraux de Hollande.

L'entrée du duc de Noailles au confeil de régence infpira aux autres chefs le défir d'y entrer & ils l'obtinrent, fans perdre leurs autres places. Il s'y trouva à la fin près de trente perfonnes. Il eft vrai que cela leur donnoit peu de part au gouvernement. L'abbé Dubois s'empara infenfiblement de tout le fecret des affaires étrangères, & celles de finances fe traitoient uniquement entre d'Argençon & Law; ce qui n'empêchoit

pas que chacun ne tirât les émolumens de ses titres oisifs.

D'Argenson demanda le tabouret pour sa femme, & l'obtint. C'est la premiere qui l'ait eu à titre de femme d'un garde-des-sceaux. (1)

(1) Avant le chancelier Séguier, aucun office de la couronne ne donnoit le tabouret à la femme de l'officier. Séguier obtint de Louis XIII, par la protection du cardinal de Richelieu, que sa femme eût le tabouret à la toilette de la reine, ce qui n'étoit qu'une espèce d'entrée particuliere. Lorsque Séguier fut fait duc à brevet, sa femme fut assise par-tout de droit; mais cela tira si peu à conséquence pour la place de chancelier, que Louis XIV trouva fort mauvais que la chancelière de Pontchartrain, qui étoit assise à la toilette de la duchesse de Bourgogne, eût pris le tabouret à une audience de cette princesse, parce que c'étoit une occasion publique. Le garde-des-sceaux d'Aligre, qui le fut, pendant deux ans, à la mort de Séguier, sans que l'on nommât un chancelier, ne prétendit point de tabouret pour sa femme; mais elle le prit, lorsque son mari fut chancelier. D'Argenson, profitant de l'absence du chancelier, représenta la similitude extérieure des deux places, demanda qu'elle fût entre les femmes, comme elle étoit entre les maris; & le régent le permit : de sorte que la femme du garde-des-sceaux Chauvelin, a été assise en présence de la chancelière, lorsque d'Aguesseau revint de Fresne, sans avoir les sceaux.

Le

Le temps des uſurpations à la cour, eſt néceſſairement celui des tracaſſeries, qui l'emportent ſouvent ſur les affaires. Le maréchal de Villars, en qualité de chef du conſeil de la guerre, écrivit aux colonels des lettres circulaires. Aucun n'auroit oſé, ſous le feu roi, ſe plaindre du ſtyle des ſecrétaires - d'état. Le marquis de Beaufremont s'aviſa de le trouver mauvais de la part d'un maréchal de France, & répondit une lettre ſi inſolente, qu'il fut mis à la baſtille, & les maréchaux de France demandoient qu'il fit de plus des excuſes au maréchal de Villars. Le régent qui voyoit les femmes & toute la jeuneſſe prendre parti pour Beaufremont, craignit de heurter un corps ſi reſpectable, ſe contenta de faire venir le jeune-homme en préſence du maréchal, & de dire à celui-ci que Beaufremont n'avoit pas eu deſſein de lui manquer, de ſorte que Beaufremont n'ouvrant pas la bouche, il n'y eut que le régent qui fit l'excuſe.

Poirier qui avoit ſuccédé à Fagon dans la place de premier médecin, la ſeule qui ſe perde à la mort des rois, étant mort, le régent déclara qu'il ne vouloit pas ſe mêler du choix; mais qu'il

donnoit l'exclusion à Chirac, parce qu'il étoit son médecin, & à Boudin, pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui, duc d'Orléans, à la mort du duc de Bourgogne & des autres princes. La place fut donnée à Dodart, homme d'esprit, de mérite & de vertu, qui a laissé deux fils dignes de lui. L'un est aujourd'hui intendant de Bourges; l'autre sert avec distinction dans les carabiniers.

Le jeudi saint, le grand-aumônier étant absent, le cardinal de Polignac, à la messe, prétendit que c'étoit à lui à donner à baiser au roi le livre des évangiles, par préférence au premier aumônier. Cette dispute édifiante empêcha le roi de baiser l'évangile, & l'affaire fut ensuite jugée en faveur du premier aumônier.

L'abbé de Saint-Pierre, premier aumônier de Madame, ayant donné son livre de la polysinodie, dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des conseils, les ennemis de la régence voulurent voir dans l'ouvrage une satyre du gouvernement de Louis XIV, & tacherent de mortifier le régent dans un officier de sa maison. Mais ne pouvant rien faire de juridique contre l'abbé

de Saint-Pierre, ils cabalèrent dans l'académie françoise dont il étoit membre, & l'en firent exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des académiciens lettrés, qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort. L'exclusion de cet excellent citoyen est une preuve de l'autorité que prennent dans les compagnies littéraires, ceux qui n'y entrent que pour usurper un titre de protecteur qu'ils ne remplissent jamais & une réputation d'esprit qu'ils n'obtiennent pas toujours.

Une affaire très-importante fut alors promptement terminée, parce qu'on s'y prit bien. Il y avoit trois archevêques, douze évêques, & quantité d'abbés à qui le pape refusoit des bulles, s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos libertés. Quelques-uns des prélats nommés n'y repugnoient pas trop; mais d'autres, plus François, reclamoient contre cette servitude. Le régent défendit au cardinal de la Trémoille, notre ambassadeur à Rome, de recevoir aucune de ces bulles, si on ne les donnoit toutes, & nomma en même-tems une commission prise du conseil de régence, pour statuer sur les moyens de se passer du pape, en cas

d'opiniâtreté de sa part. Hennequin, Petit-pied, & le Gros, docteur de Sorbonne, fournirent aux commissaires des mémoires instructifs à ce sujet; mais la commission n'eût pas la peine de travailler. A peine en fut-on instruit à Rome, que la consternation s'y mit. Le pape fit partir sur-le-champ un courier qui apporta toutes les bulles. On en auroit envoyé en blanc, si l'on en avoit demandé.

Les négociations au sujet des différends entre l'empereur & l'Espagne continuoient cette année avec la plus grande vivacité. L'Empereur ne vouloit renoncer à aucune de ses prétentions sur plusieurs états de la succession d'Espagne. Albéroni se flattant de recouvrer tout ce qui avoit appartenu à la branche Espagnole de la maison d'Autriche, ne traitoit dans ses manifestes l'empereur que d'archiduc. Alberoni mettoit dans ses démarches une hauteur qui n'étoit pas d'une ame commune, & qui persuadoit à chacune des puissances que ce ministre pouvoit s'être assuré des autres.

Alberoni vouloit pour préliminaires, 1°. que l'empereur fît une renonciation absolue à tous les états dont Philippe

V étoit actuellement possesseur. 2°. Que les maisons de Médicis & de Farnese, venant à s'éteindre, les enfans de la reine, héritière de ces deux maisons, y succédassent. Il comptoit chasser à la fin d'Italie, tous les Allemands, & faisoit les plus grands préparatifs de guerre.

La duchesse de Saint-Pierre, qui fut placée auprès de la reine d'Espagne par Alberoni, m'a dit qu'il l'avoit assurée qu'il ne faisoit la guerre que pour obéir à Philippe V; mais il en imposoit sûrement. Philippe n'étoit pas en état d'avoir une volonté. Sans cesse frappé de l'image de la mort, il se confessoit à chaque instant, & le père d'Aubenton, assidu auprès du lit de ce prince, ne le quittoit que lorsqu'il étoit endormi. D'ailleurs Alberoni affichoit l'autorité la plus absolue, & déclaroit aux secrétaires-d'état, que s'ils s'écartoient de ses ordres, ils le payeroient de leur tête.

Les choses ont si fort changé de face; l'état de l'Europe est si différent aujourd'hui, que le détail des négociations de ces tems-là n'intéresseroit actuellement personne; mais les intrigues, les artifices des ministres, les manèges de cour étant de tous les lieux & de tous les

tems, on peut, en peignant ce qui s'eſt paſſé, donner une idée de ce qui ſe paſſe journellement.

Alberoni s'étant fait nommer archevêque de Séville, le pape n'oſa lui donner des bulles, dans la crainte d'irriter de plus en plus l'empereur; & Alberoni ne pouvant les obtenir, s'empara & jouiſſoit à-la-fois, par proviſion, du revenu des égliſes de Séville & de Malaga.

Le pontife le menaça des cenſures eccléſiaſtiques. Alberoni affectant une ſenſibilité hypocrite à ces menaces, répondit qu'il croyoit le ſaint-père trop prudent, pour entreprendre contre le miniſtre abſolu d'une grande monarchie, ce qu'il n'oſoit faire contre le cardinal de Noailles, chef d'une poignée d'hérétiques.

Cependant il fit partir la flotte d'Eſpagne, qui aborda en Sicile. Le marquis de Lede, qui la commandoit, s'empara du château de Palerme; mais comme la ſuite des opérations ne répondoit pas à l'impétuoſité d'Alberoni, & que Lede s'excuſoit ſur la néceſſité de ménager le ſoldat, Alberoni lui écrivit humainement que les ſoldats ſont faits pour mourir, quand cela convient.

Le peu de déférence de ce miniſtre

pour la médiation des différentes puissances, fit conclure le traité de la quadruple alliance entre la France, l'empereur, l'Angleterre & la Hollande. Alberoni, furieux contre le régent, chercha tous les moyens d'exciter des troubles en France, & de profiter des mécontentemens du parlement.

La fermentation y étoit très-grande, & un édit du mois de mai sur les monnoies, très-préjudiciable au public, l'augmenta encore. Le parlement ayant fait des remontrances qui n'eurent aucun succès, défendit par arrêt l'exécution de l'édit. Le conseil de régence cassa l'arrêt du parlement, comme attentatoire à l'autorité royale; mais cela ne la fit pas respecter davantage. Le parlement manda le prévôt & les six corps des marchands, les principaux banquiers, pour se faire rendre compte de l'état des rentes de la ville, & des inconvéniens de l'édit des monnoies, & voulut entrer dans toutes les parties de l'administration. Le public qui croit voir des protecteurs dans les magistrats, applaudissoit à leurs démarches; la chaleur gagnoit tous les esprits; & une circonstance plus importante qu'elle ne le paroît, y contribuoit encore. Les mé-

moires du cardinal de Retz venoient de paroître. Chacun les lisoit avec avidité ; la plûpart saisis d'un esprit de liberté, se flattoient de voir renaître la fronde, & d'y jouer un rôle. Le parlement, dont les procédés ne sont pas toujours aussi réguliers que ses plaintes sont justes, cherchoit à donner la loi au régent. L'ancienne cohue des enquêtes se renouvellant, demanda, comme dans la minorité de Louis XIV, l'adjonction des autres cours supérieures. Celles-ci s'en excusèrent, & se contentèrent de faire leurs remontrances. Le parlement redoubloit les siennes (1), & n'oublioit rien pour enflammer le public. Mais l'esprit de la nation n'étoit plus le même. Un règne absolu de soixante-douze ans avoit plié deux ou trois générations à l'obéissance & à la crainte. Les édits les plus ruineux ne produisoient que des murmures ou des chansons. Cependant le régent n'étoit pas

(1) Les objets des délibérations & des remontrances du parlement étoient l'aliénation des domaines ; les traités avec les princes étrangers, les affaires de la cour de Rome ; les rentes sur la ville ; toutes les dettes du roi ; la banque de Law, devenue banque royale ; enfin toutes les affaires d'état.

tranquille ; le peuple françois est le seul qu'un instant peut régénérer ou corrompre ; & la vie dissolue du régent lui faisoit plus de tort qu'il ne l'imaginoit. Son affectation d'impiété excitoit le mépris des sages, l'indignation des hommes religieux, & accréditoit l'imputation des crimes dont on le croyoit capable. La profusion des graces sur les courtisans, aigrissoit la misère des peuples, & ne lui concilioit la reconnoissance de personne ; on n'attribuoit ses bienfaits qu'à la foiblesse & à la crainte, quand on les voyoit également répandus sur amis & ennemis. La plûpart de ses familiers, tels que d'Effiat, Canillac, Bezons, d'Huxelles, étoient liés de longue main avec le duc du Maine. Une habitude de respect pour les volontés du feu roi, & le désordre des affaires faisoient regretter que le testament n'eût pas été suivi. On craignoit pour les jours du jeune roi ; on les auroit cru plus en sûreté entre les mains d'un prince qui n'auroit pas touché à la couronne de si près que le régent ; & ses imprudences autorisoient les calomnies fomentées par les partisans de la vieille cour. Le public applaudissoit aux entreprises du parlement, qu'on regardoit comme jus-

tes & néceſſaires, dans les circonſtances où l'état ſe trouvoit. Le premier préſident de Meſmes ne s'appliquoit qu'à ſe maintenir entre ſa compagnie & le régent, dont il tiroit un argent prodigieux, & qu'il dépenſoit avec une magnificence qui donne toujours de la conſidération. Le régent le connoiſſoit bien; mais il comptoit en être maître à force d'argent, & qu'il ne s'agiroit jamais que du prix. Il ſuppoſoit que ce magiſtrat pouvoit également retenir ou pouſſer ſa compagnie, en quoi il ſe trompoit. Mathieu Molé, avec les meilleures intentions connues, & le reſpect dû à ſa vertu, ne fut pas en état de modérer la fougue du parlement dans la fronde. Auſſi voyoit-on de Meſmes déſerté par les enquêtes toutes les fois qu'il entreprenoit de les contenir. Il en profitoit alors pour tirer du régent de nouvelles ſommes, & ne ramenoit les fugitifs, qu'en participant à leurs excès. Le régent devoit ſavoir qu'on n'eſt jamais ſûr de ceux qui ſe vendent, & que le premier préſident étoit de tout tems livré au duc du Maine par goût & par intérêt (1). En effet, dans le deſ-

(1) Il y eut un jour une délibération par la-

ſein formé que le parlement montroit de partager l'autorité royale, il devoit préférer au régent le duc du Maine qui, n'ayant pas les mêmes droits de naiſſance, ne ſeroit à la tête du gouvernement qu'un membre ou un inſtrument du corps qui l'auroit élevé.

Ce que le régent avoit déjà perdu d'autorité, faiſoit croire à ſes ennemis qu'on pourroit l'en dépouiller totalement; & ceux qui devoient lui être le plus attachés, s'arrangeoient là-deſſus, bien déterminés à ſuivre la fortune.

Le mécontentement de la capitale gagnoit les provinces. Le parlement de Rennes s'étoit ouvertement déclaré pour celui de Paris. Les états de Bretagne, qui ſe tenoient alors, étoient fort orageux, & l'aliénation des eſprits

quelle les enquêtes arrêtèrent, que qui que ce fût n'iroit chez le premier préſident, que pour affaire indiſpenſable, & de l'aveu de la compagnie. Le préſident Hénault, qui lui étoit particulièrement attaché, & de qui je tiens ces faits, l'étant allé voir en ſecret, pour l'inſtruire de cette délibération, vous les verrez tous demain chez moi, lui dit le premier préſident. En effet, ayant le lendemain montré de l'humeur contre le régent, toute la cohue des enquêtes le ſuivit chez lui.

y avoit commencé dès l'année précédente.

Le maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne, pour tenir les états à Dinan, débuta fort mal avec la noblesse. Quatre ou cinq cent gentilshommes allèrent au-devant de lui à quelque distance de la ville. Ils se présentèrent pour lui faire cortège, ne doutant pas qu'il ne montât à cheval avec eux, & ne se mît à leur tête pour entrer ainsi dans la ville. Il se contenta de les saluer de sa chaise, & continua sa route, sans leur faire la moindre excuse. Ils furent, avec raison, choqués de ce premier accueil. Le jour suivant, il fit tout aussi mal. La députation des trois ordres étant allée à pied pour l'inviter & l'accompagner à l'ouverture des états, au lieu de marcher à leur tête, il entra dans sa chaise-à-porteurs, laissant la députation le suivre comme elle étoit venue (1). Dès ce moment, tout se tourna de part & d'autre en procédés désagréables.

Le lendemain de l'ouverture des états,

(1) La députation rentre aujourd'hui dans la salle des états, après avoir fait l'invitation, & avant que les commissaires du roi se mettent en marche.

la demande du don gratuit se fait par l'intendant, en présence du commandant & des autres commissaires du roi. Après quoi, ils se retirent, pour laisser les états en délibérer. Anciennement, avant que de répondre à la demande, les états examinoient l'état de leurs fonds, & contestoient quelquefois longtems sur la quotité de la somme. Il arriva sous le commandement du duc de Chaulnes, & dans les tems prospères de la France, que les états emportés par leur zèle, accordèrent le don gratuit par acclamation, & sans en délibérer. Cet exemple fut imité dans les états suivans, & devint un usage qui subsista jusqu'en 1717. Alors, les états épuisés par les efforts qu'ils avoient faits pendant la guerre, & déjà indisposés par le maréchal de Montesquiou, voulurent, avant de rien accorder, examiner l'état de leurs affaires. Le maréchal s'en trouva offensé, fut quelques jours à tâcher de ramener les états à l'acclamation, & ne pouvant y réussir, sépara l'assemblée.

On exila plusieurs gentilshommes des états & du parlement, ce qui ne ramena pas les esprits (1).

(1) Piré, Noyan, Bonamour & du Groes-

Cependant les états furent raſſemblés en 1718, & l'on y prit un mezzo terminé, qui fut que les états délibéreroient ſur le don gratuit dans la même ſéance qu'il ſeroit demandé, & ne pourroient traiter de rien autre choſe, ni faire de repréſentations qu'après l'avoir accordé. Cette forme ſubſiſte encore aujourd'hui.

Si les états de 1718 ne furent pas ſéparés, ils n'en furent guères plus tranquilles; le procureur-général-ſyndic (1) fut exilé, & les eſprits reſtèrent plus aliénés que jamais. Nous en verrons les ſuites.

Le parlement de Paris, fier de ſes ſuccès, excité par le cri public, & calculant ſes forces ſur la foibleſſe du régent, crut que rien ne devoit l'arrêter, & rendit le célèbre arrêt du 12 d'août, par lequel il arrêtoit toutes les opérations de la banque, & faiſoit défenſes à tous étrangers, même naturaliſés, de s'immiſcer dans l'adminiſtration des deniers royaux, &c.

Non content d'avoir rendu cet arrêt,

quer; le préſident de Rochefort, & Lambilly, conſeillers.

(1) Coëtlogon de Mejuſſeaume.

le parlement envoya les gens du roi demander au régent compte des billets qui avoient paſſé à la chambre de juſtice, à la compagnie d'occident ou à la monnoie. Le parlement différoit de quelques jours la publication de ſon arrêt, parce qu'il vouloit inſtruire ſecrètement le procès de Law. Des commiſſaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins, & l'on ne ſe propoſoit pas moins que de ſe ſaiſir du coupable, de terminer ſon procès en deux heures de tems, de le faire pendre dans la cour du palais, les portes fermées, & de les ouvrir enſuite pour donner au public le ſpectacle du cadavre.

L'arrêt & le projet du parlement furent révélés au régent. On prétend que ce fut par le préſident Dodun, qui depuis a été contrôleur-général. Quoiqu'il en ſoit, le régent en fut inſtruit; & lorſque les gens du roi vinrent le 22 août lui faire la propoſition dont ils étoient chargés, au ſujet des billets d'état, il ſe contenta de les écouter, & ſans leur répondre, de rentrer dans ſon cabinet. Ce ſilence froid & mépriſant les déconcerta plus qu'une réponſe vive. Sur le rapport qui en fut fait au parlement,

quelques-uns soupçonnèrent que le régent méditoit un parti de vigueur, tel que de faire enlever les clefs de meute, ou de tenir un lit-de-justice. D'autres prétendoient que ce prince n'oseroit ni l'un ni l'autre, au milieu d'un peuple de mécontens.

Ce prince, outré des entreprises du parlement, n'avoit encore point de projet arrêté. Plusieurs de ceux qui l'entouroient, amis du premier président, entretenoient le régent dans la crainte de la magistrature, & le maréchal de Villeroi ne cherchoit qu'à le rendre odieux au public. Le duc de Noailles dépouillé des finances par le garde-des-sceaux & par Law, desiroit la perte de l'un & de l'autre. De l'autre côté, le duc de Saint-Simon, plein d'un mépris maniaque pour la robe, ne voyoit qu'avec dépit la considération du régent pour le parlement, & en parloit comme d'une assemblée de bourgeois que le moindre acte d'autorité feroit rentrer dans le devoir. Le régent auroit bien voulu se le persuader; mais les conseils de Saint-Simon, passionné contre le parlement pour les prérogatives des ducs, lui étoient suspects.

L'indécision du régent jettoit Law

dans les plus cruelles angoiſſes. Il craignoit d'être pendu pendant qu'on cherchoit ſi lentement les moyens de l'en garantir; & ne ſe jugeant pas en ſûreté à la banque, qui étoit le lieu & le corps du délit, il ſe réfugia au Palais-Royal. L'abbé Dubois, plus pendable encore que Law, ſentoit qu'il pourroit devenir la ſeconde victime du public; que toute ſon exiſtence tenoit uniquement à la puiſſance de ſon maître; & que, ſi elle étoit une fois détruite, les dignités dont le miniſtre étoit revêtu, loin de le ſauver, feroient ſon premier crime. Le nouveau garde-des-ſceaux n'ignoroit pas combien le parlement étoit bleſſé de ſe voir ſubordonné à celui qu'ils avoient longtems traité en ſubalterne. D'Argenſon, étant lieutenant-de-police, avoit pluſieurs fois été cité à la barre de la cour; & là, debout & découvert, y avoit reçu des réprimandes avec plus de reſpect que de timidité, & avec un mépris intérieur qu'il étoit aujourd'hui en état de manifeſter. C'étoit l'homme le moins orgueilleux, mais le plus ferme, & plein d'expédiens dans les affaires. Celui qui ſe préſentoit naturellement, étoit de détruire dans un lit-de-juſtice, tout ce que le parlement

avoit fait. Le garde-des-fceaux, pour maintenir l'autorité du roi, l'abbé Dubois, par des motifs moins nobles, mais non moins puiffans, affiégèrent le régent, lui firent honte de fa foibleffe. Le duc de Saint-Simon les feconda vivement, & monfieur le duc, par un intérêt perfonnel, s'uniffant à eux, le lit-de-juftice fut réfolu (1).

Depuis que M. le duc étoit majeur, il fupportoit très-impatiemment de voir la furintendance de l'éducation du roi entre les mains du duc du Maine, prétendoit que cette place ne devoit appartenir qu'au premier prince du fang majeur, & que depuis l'arrêt de 1717, le duc du Maine n'avoit que les honneurs de prince, & ne l'étoit plus. Le régent

(1) Quoique ce lit de juftice paroiffe aujourd'hui peu intéreffant, j'ai cru devoir en parler avec quelque détail; 1°. c'eft le premier que le roi ai tenu chez lui; 2°. il fera de plus en plus connoître le caractère, les intérêts, les paffions des perfonnages de ce tems-là, & donnera une idée de ce qui fe paffe journellement à la cour, parmi ceux qui y jouent un rôle dans des intrigues, conduites & travaillées de main de courtifans. Les principaux faits de ce lit de juftice & des préliminaires, font extraits des mémoires du duc de St. Simon & d'un journal du parlement.

n'osant rien lui refuser en face, chargea Saint-Simon de le dissuader d'une prétention qui ne feroit que multiplier les mécontens. Envain Saint-Simon représenta-t-il à M. le duc les dangers d'une guerre civile; que le changement de surintendant n'avoit pas besoin d'un lit de justice; que le régent s'engageroit parole d'honneur, & même par écrit, de satisfaire M. le duc, lorsque les affaires d'état feroient réglées. Celui-ci répondit qu'il ne se fioit pas plus à l'écrit qu'à la parole du régent; qu'il ne vouloit pas laisser au duc du Maine le tems de s'établir dans l'esprit du roi, ce qui arriveroit infailliblement, s'il y restoit jusqu'à la majorité: & que c'étoit au régent à voir s'il préféroit un légitimé à un prince du sang dont l'amitié ou la haine constante feroit le prix de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Les plus honnêtes-gens de la cour n'oublient jamais leurs intérêts particuliers. Le duc de Saint-Simon, voyant l'opiniâtreté de M. le duc, voulut en tirer parti pour lui-même. Monsieur, lui dit-il, puisque nulle considération ne peut vous détourner de votre projet, je vais vous donner des facilités pour l'exécution. Otez aux légitimés

tout extérieur de prince du ſang, en les faiſant réduire au rang de leur pairie; alors la ſurintendance de l'éducation tombe d'elle-même. Le maréchal de Villeroi ne peut plus être ſubordonné à ſon égal, & même ſon cadet dans la pairie. Vous pourrez dans votre demande employer cette conſidération, avec un mot d'éloge pour le maréchal de Villeroi, dont ſa vanité ſera flattée. Par là vous vous faites un partiſan d'un des chefs de la cabale, vous vous fortifiez des ducs, & vous les attachez tous. Il n'y en a pas un qui ne vous regarde comme l'auteur du rang intermédiaire laiſſé aux légitimés. M. le régent, ſoit pour s'excuſer envers les pairs, ſoit pour rejetter ſur vous leur reſſentiment, ne leur a pas laiſſé ignorer que vous ſeul, fûtes oppoſé à la réduction des légitimés au rang de leur pairie, lorſqu'on leur ôta le droit de ſucceſſion à la couronne. Il ne vous eſt pas indifférent d'avoir pour ami ou pour ennemi un corps ſi conſidérable. Vous venez de m'aſſurer qu'un reſſentiment inaltérable, ou un attachement inviolable pour M. le régent, feroit le prix de votre demande refuſée ou accordée. Comptez que tous les pairs vous font ici par ma

bouche, la même proteſtation à votre égard, au ſujet de la réduction des légitimés.

M. le duc accéda ſur le champ à la propoſition du duc de Saint-Simon. Je conſens, ajouta-t-il, à la réduction des légitimés; mais vous me les avez peints ſi redoutables par leurs établiſſemens & par l'accumulation de leurs dignités, qu'il faut les dépouiller totalement, & ne leur laiſſer que ce qui ſera néceſſaire, pour ſoutenir leur rang de pair. C'eſt à regret que je ſacrifie le comte de Toulouſe; mais le danger de laiſſer ſubſiſter le duc du Maine tel qu'il eſt, rend le ſacrifice néceſſaire. Je veux d'ailleurs pour mon frère le comte de Charolois, un gouvernement convenable à ſa naiſſance, & il n'y en a pas de vacant; la dépouille du duc du Maine le procurera. Vous allez, Monſieur, beaucoup trop loin, reprit Saint-Simon. Il eſt contre la juſtice de dépouiller qui que ce ſoit, ſans le déclarer criminel. Si l'on en venoit à une telle violence, il n'y a perſonne dans le royaume qui n'en craignît autant pour ſoi. Tous ceux qui jouiſſent des moindres places, regarderoient la cauſe des légitimés comme la leur, moi-même

je m'y joindrois, & le soulèvement seroit général. On pouvoit, à la mort du roi, imputer aux légitimés le crime de lèze-majesté contre la couronne (1), de s'être fait déclarer capables d'y succéder. Qu'en leur faisant grace de la vie, de la liberté & de leurs biens, on leur eût accordé le seul rang de duc & pair, par respect pour le sang de leur père, & qu'on les eût dépouillés de tout le reste : tout étoit juste alors. Mais aujourd'hui que leurs établissemens ont été confirmés, vous ne pouvez les attaquer que par le vice de naissance, toujours subsistant, & les réduire au rang de leur pairie. M. le comte de Charolois ne manquera pas d'établissemens, & vous pourrez lui en procurer, sans re-

(1) Voilà un de ces excès du duc de St. Simon, dont j'ai parlé dans ma préface. Il seroit peut-être à désirer que les rois, ne fut-ce que par respect pour les mœurs, ne reconnussent jamais publiquement leurs enfans naturels, en leur procurant néanmoins un sort convenable à leur naissance. Mais quoiqu'en pense le duc de St. Simon, il y a grande apparence, qu'au défaut de la race légitime pour une couronne héréditaire, la nation préféreroit à tout autre concurrent, les fils naturels, ou leurs descendans, pour peu que le choix ne fût pas contraint par la force.

courir à l'injuſtice & à la violence. A l'égard du comte de Toulouſe, il y a un moyen bien ſimple de le diſtinguer de ſon frère ; c'eſt de faire la réduction de l'un & de l'autre par un édit, & tout de ſuite de rétablir par une déclaration le comte de Toulouſe dans le rang dont il jouit aujourd'hui, ſans que ces honneurs puiſſent jamais paſſer à ſa poſtérité. Par là vous faites juſtice au mérite, & déſuniſſez les deux frères. Quelque déférence que le comte de Toulouſe ait pour ſon aîné, il eſt trop ſage, pour s'unir au reſſentiment de ce frère, & aux fureurs de la ducheſſe du Maine. Au reſte, ſi le comte de Toulouſe ſe laiſſoit ſéduire au point de s'écarter de ſon devoir, on le dépouilleroit de tout avec l'approbation publique.

M. le duc charmé de pouvoir concilier ſa haine contre le duc du Maine avec ſon amitié pour le comte de Toulouſe, conſentit à tout ce que propoſoit Saint-Simon ; & celui-ci profitant des diſpoſitions de M. le duc : ce n'eſt pas aſſez, lui dit-il, que de conſentir, il faut que vous en faſſiez votre propre affaire auprès du régent. C'eſt vous qui avez perdu les ducs & pairs ; c'eſt à vous à les rétablir, & à faire ſuccéder

la reconnoiſſance au reſſentiment. J'en exige votre parole, parce que je ſais qu'on y doit compter. M. le duc la donna & la tint. Saint-Simon vint rendre compte au régent de la conférence avec M. le duc ; mais il ne lui déclara pas d'abord l'engagement que ce prince avoit pris en faveur des pairs, & ſe contenta de lui rappeller combien de fois il lui avoit fait eſpérer le rétabliſſement des pairs. Le régent voulant uſer de faux-fuyans, s'engagea beaucoup plus qu'il ne penſoit, rejetta tout ſur M. le duc; & dit, que s'il y conſentoit, lui régent en ſeroit charmé. Le duc de Saint-Simon le laiſſa paraphraſer ſa bienveillance pour les pairs; & quand il le vit bien engagé, lui déclara que M. le duc y ſeroit d'autant plus porté, qu'il vouloit ſe décharger de la haine des pairs dont on l'avoit rendu l'objet. Le régent devint tout-à-coup ſombre & rêveur. Saint-Simon ne lui laiſſa pas le tems de ſe remettre, le pouſſa vivement, & enfin l'obligea à dire, avec l'air d'un homme qui revient à ſoi, qu'il concourroit avec plaiſir à ce que M. le duc voudroit en faveur des pairs. Saint-Simon le quitta là-deſſus, comptant cependant moins ſur lui que ſur M. le duc

duc. En effet, celui-ci chargea Millain, longtems ſecrétaire du chancelier de Pont-chartrain, homme très-intelligent, & qui, depuis la retraite de ſon maître, s'étoit attaché à la maiſon de Condé, de dreſſer le projet de l'édit de la réduction des légitimés.

Il n'étoit plus queſtion que de prendre les meſures pour le lit de juſtice dont le parlement ne devoit être averti que le matin du jour même. Il n'y avoit dans le ſécret que le garde-des-ſceaux, les ducs de Saint-Simon & de la Force, Law, Fagon & l'abbé Dubois. Ce dernier, qui n'avoit d'appui que le régent, vouloit tourner l'affaire en négociation, s'en faire le médiateur, & propoſa de remettre à la St. Martin la caſſation des arrêts du parlement. Il étoit à craindre que cet avis, ſi conforme à la molleſſe du régent, ne l'emportât; mais le garde-des-ſceaux, toujours ferme, Saint-Simon, plus vif que jamais, & la Force, ſe liguèrent contre l'abbé, & firent réſoudre le lit de juſtice pour le vendredi 26, lendemain de la St. Louis.

Tous les obſtacles n'étoient pas levés. On fit réflexion que le duc du Maine & le maréchal de Villeroy, à la première propoſition d'un lit de juſtice, allégue-

roient la crainte d'expofer la fanté du roi à la chaleur, à la fatigue, au mauvais air de la ville, où il régnoit alors beaucoup de petites-véroles ; qu'ils prendroient acte de leurs repréfentations, & en effrayeroient un enfant de huit ans, qui refuferoit d'aller au parlement. Ces réflexions commençoient à décourager le comité, lorfque Saint-Simon propofa de tenir ce lit de juftice aux Tuileries. Cet expédient ranima tous les acteurs. Nul prétexte fur la fanté du roi. Quoiqu'il foit par-tout le maître, il le paroîtroit encore plus dans fon palais; l'imagination des magiftrats en feroit plus frappée. Ils s'y trouveroient plus étrangers, & moins affurés que fur leurs fiéges ordinaires. Il reftoit encore des difficultés. Il falloit, avant le lit de juftice, faire rapport au confeil de régence, des arrêts, édits & déclarations, qu'on vouloit faire enregiftrer. Les légitimés étoient de ce confeil, la majeure part leur étoit dévouée, des réfolutions fi importantes demandoient d'être approuvées au moins de la pluralité, & l'on n'y pouvoit pas compter. M. le duc prétendit que l'on ne devoit rapporter au confeil que l'arrêt de caffation, & ne rien dire des autres ; mais le

rifque n'étoit pas moindre : tous les membres du confeil, qui avoient féance au lit de juftice, déja oppofés au fonds de l'affaire, feroient offenfés du fecret qu'on leur en auroit fait. Le duc du Maine, & fes partifans, ne manqueroient pas de déclarer que rien n'avoit été communiqué au confeil, & juftifieroient ce que le parlement ne ceffoit de répandre dans le public, que tout fe faifoit par la volonté feule du régent, contre l'engagement autentiquement pris de fe conformer à la pluralité des fuffrages, engagement qui avoit fervi comme de bafe à la régence. Le maréchal de Villeroy, difoit-on, atteftera les mânes du feu Roi, répandra des larmes, déraifonnera; mais, d'un ton pathétique, plus contagieux que des raifons, l'audacieux Villars, le feul général françois décoré de victoires, auteur ou inftrument du falut de la France à Denain, s'élevera avec une éloquence militaire qui lui eft naturelle, & qui perfuade ou entraîne. Le parlement, fe voyant appuyé, reprendra fes efprits. La préfence d'un roi de huit ans, loin de leur en impofer, peut même tourner à leur avantage. Si cet enfant, précieux à l'état, qui fera venu à une telle

aſſemblée, comme au ſpectacle, vient à s'effrayer d'un tumulte ſi nouveau; s'il vient à ſe laiſſer toucher des larmes de ſon vieux gouverneur, ſi lui-même en répand, quel parti n'en tirera-t-on pas? Le régent ſera repréſenté comme un tyran qui abuſe du nom & de l'autorité d'un roi enfant.

Ces conſidérations frappèrent le régent, qui fut près de revenir en arrière. M. le duc, moins éclairé, mais d'une opiniâtreté inſurmontable, le raffermit ſur un parti pris, déclarant que, la guerre civile dût-elle en être la ſuite, il l'aimoit encore mieux dans une minorité, que ſous un roi majeur.

Il fut enfin arrêté qu'on prépareroit ſecrettement tout le matériel du lit de juſtice, qu'on ne le diſpoſeroit que le jour même aux Tuileries, en deux heures de tems; que le parlement, les Pairs & les officiers de la couronne, ne ſeroient avertis qu'à ſix heures du matin; que le conſeil ſe tiendroit à huit; qu'on n'y rendroit compte que de l'arrêt de caſſation; & que les autres actes, tout prêts & ſcellés, ne ſe manifeſteroient qu'au lit de juſtice.

La crainte du régent fut extrêmement tempérée par celle que le parlement, le

duc du Maine & le maréchal de Villeroy montrèrent. Un côté de la balance ne peut baisser, que l'autre ne s'élève. Le régent prit de la fermeté, dès-qu'il vit mollir ses adversaires. Le duc du Maine lui ayant fait demander par le comte de Toulouse, s'il y avoit quelque fondement aux bruits qui se répandoient que lui duc du Maine devoit être arrêté, il fit voir par-là qu'il avoit autre chose à se reprocher, qu'un mécontentement oisif, & le régent ne répondit pas de façon à le tranquilliser. Le maréchal de Villeroy, avec une contenance embarrassée, demandant les mêmes éclaircissemens, le régent lui dit qu'il pouvoit se rassurer, & ne le persuada que foiblement; aussi, ne vouloit-il pas dissiper toutes ses craintes. Le maréchal en parla à l'abbé Dubois bien étonné de voir s'éclipser devant lui la morgue du fier seigneur. Le parlement eut une conduite encore plus ridicule. Ce Law, qu'il vouloit pendre il y avoit trois jours, quitta l'asyle du Palais-Royal, revint hardiment dans sa maison, & y reçut les avances du parlement. Le duc d'Aumont, aussi avide d'argent que le premier président, son ami, & cherchant à plaire à Law,

alla le trouver, lui dit qu'il n'y avoit que du mal-entendu de la part du parlement, & que lui duc d'Aumont vouloit tout pacifier. Il traitoit une convulsion dans l'état, comme une tracasserie de société, & se vantoit sur-tout d'être un médiateur sans intérêt. Law, sachant à quoi s'en tenir sur le désintéressement de nos courtisans, convint avec celui-ci d'un rendez-vous pour le 27, parce que tout devoit être terminé le 26.

Le régent vit clairement que la cabale étoit désorientée. Il eut envie de frapper sur le premier président: mais on lui fit sentir qu'il valoit beaucoup mieux le rendre suspect dans sa compagnie, en faisant croire qu'il étoit d'intelligence avec la cour.

Le jeudi 25 fut employé à prendre les mesures nécessaires. On convint d'abord que le lit de justice se tiendroit portes ouvertes, parce qu'alors les affaires s'y traitent comme aux grandes audiences, & que le garde-des-sceaux, y prenant les voix tout bas, les rapporteroit comme il le voudroit; & l'on étoit sûr de lui. 1°. Que M. le duc, lorsqu'il seroit question de la sur-intendance, sortiroit comme partie intéressée, & obligeroit par-là les légitimés de sortir aussi.

Pour parer à tous les inconvéniens, on avoit prévu tous les cas. Si le parlement refusoit de venir, l'interdiction étoit prête, avec l'attribution des causes au grand conseil. Si une partie venoit, & qu'une autre ne vint pas, interdire les refusans. Si le parlement venu, refusoit d'opiner, passer outre. Si, non content de ne pas opiner, il sortoit, tenir également le lit de justice, &, huit jours après, en tenir un autre au grand conseil, pour enregistrer le tout. Si les légitimés, ou quelques-uns de leur parti, faisoient de l'éclat, les arrêter dans la séance ou à la sortie, suivant les signaux dont on conviendroit avec les officiers des gardes-du-corps.

Les ordres ne furent donnés aux commandans des troupes de la maison du roi, que le 26 à quatre heures du matin. Le duc du Maine, qui revenoit d'une des fêtes que sa femme recevoit souvent, ou se donnoit elle-même, ne faisoit que se mettre au lit, lorsque Contade lui fut annoncé. Le duc, craignant que ce ne fût pour l'arrêter, demanda si Contade étoit seul, & se rassura, lorsqu'il apprit que c'étoit pour assembler les gardes-suisses.

A cinq heures, les troupes prirent

leurs postes ; & à six, le parlement & tous ceux qui devoient se trouver au lit de justice, déja éveillés par le bruit des tambours, reçurent les lettres-de-cachet & les billets d'invitation. A huit heures, le conseil de régence étoit déja assemblé aux Tuileries. Le garde-des-sceaux faisoit disposer dans une chambre particulière tout l'attirail du sceau ; & aussi froid que s'il ne s'étoit agi que d'une audience de police, déjeûnoit tranquillement, pour se préparer contre la longueur d'une séance qui retarderoit son dîner.

Chacun s'étant rendu dans la pièce du conseil, le régent y arriva d'un air riant & assuré. Tous n'avoient pas le maintien si libre. Le duc du Maine, pâle & embarrassé, prévoyoit qu'il seroit question d'autre chose que de cassation d'arrêts. Plusieurs se joignoient, examinoient, se parloient bas, cherchoient à deviner ce qui alloit se passer.

Le duc du Maine & le comte de Toulouse étoient venus en manteau de pair, quoiqu'ils n'eussent point reçu de billets d'invitation. On avoit affecté de ne leur en point envoyer, sous prétexte que, depuis l'édit de 1717, qui révoquoit celui de 1714, ils ne vouloient

plus ſe trouver au parlement. Le régent s'étoit flatté là-deſſus qu'ils ſe diſpenſeroient du lit de juſtice; ce qui l'auroit fort ſoulagé. C'eſt pourquoi, s'adreſſant au comte de Toulouſe: « Je ſuis ſurpris, lui dit-il d'un ton d'amitié, de vous voir en manteau; je ne vous ai pas fait avertir, ſachant que vous n'aimez pas à vous trouver au parlement ». « Cela eſt vrai, répondit le comte de Toulouſe; mais quand il s'agit du bien de l'état, j'y fais céder toute autre conſidération ». Le régent, touché de cette réponſe, le prit en particulier, lui confia tout; & le comte de Toulouſe ayant joint ſon frère, lui en dit aſſez, pour qu'ils priſſent le parti de ſe retirer.

Le régent les voyant ſortir, jugea qu'il n'y avoit plus d'inconvénient à faire au conſeil le rapport de tout ce qu'on s'étoit propoſé d'y tenir caché. Ils étoient vingt en ſéance (1).

(1) Le régent, M. le duc, le prince de Conti, le garde-des-ſceaux d'Argenſon, les ducs de St. Simon, de la Force, de Guiche, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal duc de Villars, le duc d'Antin, le maréchal de Tallart, le maréchal d'Eſtrées, le maréchal d'Huxelles, le maréchal de Bezons, l'ancien évêque de Troyes Bouthillier de Cha-

Dès qu'on fut en place, le régent, avec un air d'autorité, ordonna au garde-des-ſceaux de lire ce qu'il avoit à rapporter. Le régent annonçoit chaque pièce par un diſcours ſommaire que le garde-des-ſceaux paraphraſoit ſuivant l'importance de la matière.

Le régent, dans ce conſeil, opina le premier contre la règle ordinaire, & prit toujours les avis en commençant par la tête du conſeil, pour que les préopinans dont il étoit ſûr, fiſſent preſſentir aux autres le parti qu'il y avoit à ſuivre.

Lorſqu'on opina ſur l'arrêt de caſſation, ceux qui ſe trouvoient gênés des entraves qu'on mettoit au parlement, ſe contentèrent de s'incliner, pour marquer leur acquieſcement à l'avis ouvert. Le maréchal de Villeroy dit ſimplement à voix étouffée, au ſujet du parlement : mais viendra-t-il ? Je n'en doute pas, dit le régent, d'un ton ſec, & en élevant la voix ; il m'a fait dire par des Granges, qu'il obéiroit.

vigny, le marquis de Torcy, le marquis de la Vrillière, le marquis d'Effiat, le marquis de Canillac, le Pelletier de Souzy, conſeiller d'état.

Les deux légitimés s'étoient retirés.

Le régent annonça l'édit de la réduction des légitimés à leur rang de pairie, par un discours en faveur des pairs, plus fort que l'édit même. Le duc de Saint-Simon dit, qu'étant partie, il ne pouvoit pas être juge, & que pour tout avis, il n'avoit que des remerciemens à faire de la justice que son altesse royale rendoit aux pairs. Le régent saisissant cette idée, ne demanda pas l'avis des autres pairs, & ceux qui les suivoient, n'opinèrent qu'en s'inclinant. Cependant le duc de Saint-Simon, pour obvier à ce que les maréchaux ducs de Villeroy & de Villars pourroient objecter, s'ils prenoient la parole, avoit mis sur la table la requête que les pairs avoient présentée l'année dernière contre les légitimés, & au bas de laquelle ces deux maréchaux pouvoient lire leurs noms en gros caractères. M. le duc prit ensuite la parole, & s'adressant au régent, dit que, puisqu'on faisoit justice aux pairs, il réclamoit aussi les droits de sa naissance : que M. du Maine, n'étant plus prince du sang, ne pouvoit garder la surintendance; qu'un homme du mérite de M. le maréchal de Villeroy, ne devoit pas être précédé par son cadet dans la pairie; que lui (M.

le duc) aujourd'hui majeur, demandoit cette place, qui ne pouvoit être refusée à sa qualité, ni à son attachement pour le roi; & qu'il n'oublieroit rien pour profiter de leçons de M. de Villeroy & mériter son amitié.

Le régent, opinant le premier, dit que la demande étoit juste, & portant les yeux sur tout le monde, ordonna plutôt qu'il ne prit les opinions. Le maréchal de Villeroy, faisant effort pour parler, dit en soupirant : voilà donc toutes les dispositions du feu roi renversées! je ne le puis voir sans douleur: M. du Maine est bien malheureux. — Monsieur, répondit le régent, d'un ton vif & haut, M. du Maine est mon beau-frère; mais j'aime mieux un ennemi découvert, que caché. Ce peu de mots, & quelques regards portés sur plusieurs, jettèrent la terreur dans l'ame de ceux qui avoient des reproches à se faire.

Dans ce moment, on demanda le garde-des-sceaux à la porte. Il sortit, rentra aussitôt, & parla à l'oreille du régent. Celui-ci dont la fermeté croissoit par la consternation du conseil, dit qu'on lui donnoit avis que le premier président avoit proposé de ne point aller aux Tuileries, où l'on n'au-

roit point de liberté, & qu'on délibéroit actuellement là-dessus. Le régent demanda au garde-des-sceaux quel parti il y avoit à prendre, si le parlement se portoit à une désobéissance si formelle. Le garde-des-sceaux répondit qu'il n'y en auroit pas d'autre que l'interdiction, & fit entendre que tous les cas étoient prévus, & les remèdes prêts.

L'avis de la désobéissance du parlement étoit faux. J'ai actuellement sous les yeux un journal très-fidèle de ce qui s'y passa : il ne fut question que d'arrêter ce que le premier président diroit à un lit-de-justice, dont on ne pouvoit prévoir absolument l'objet. On se fixa à demander la communication de ce qui seroit proposé aux Tuileries, & l'on se mit en marche.

Aussitôt qu'on vit le parlement entrer dans la cour des Tuileries, après avoir traversé la ville à pied, le régent défendit à qui que ce fût de sortir avant que les magistrats fussent en place, afin qu'on ne pût pas les prévenir de ce qui avoit été décidé dans le conseil. On passa tout de suite chez le roi, & la députation étant venue l'inviter, on le conduisit au trône. Le régent, voulant prévenir ce que le maréchal de Villeroy

feroit tenté de dire au lit-de-justice, & qu'il avoit eu tant de peine à retenir au confeil, le fit affurer de fon eftime, de fa confiance, lui en fit dire affez pour diffiper une frayeur qui quelquefois rend téméraire, & pas affez pour lui infpirer du courage. On recommanda auffi à Lamoignon de Blancmefnil, premier avocat-général, aujourd'hui chancelier, d'être fage, & on lui dit à l'oreille que toute fa fortune répondroit de la moindre ambiguité dans fes conclufions.

Tant de précautions étoient fuperflues. La confternation avoit gagné depuis le duc du Maine, jufqu'au dernier huiffier du parlement. Plufieurs confeillers avoient déferté pendant la marche. Le préfident de Blamont, qui avoit tant fait le tribun dans les affemblées du parlement, fe trouva mal fur l'efcalier des Tuileries; on le tranfporta dans la chapelle, où l'on employa le vin des burettes, pour lui rendre la connoiffance. Enfin, hors d'état de paroître en féance, il fe fit conduire chez lui (1).

Je ne m'arrêterai pas aux formalités

(1) Voyez le procès-verbal imprimé du lit de juftice.

d'un lit-de-juſtice, on les trouve partout. J'obſerverai ſeulement que le garde-des-ſceaux, au milieu d'un parlement dont il étoit déteſté, étoit auſſi libre dans ſes démarches, ſes diſcours & ſon ton, que s'il n'eût vu autour de lui que des commiſſaires de police.

Après la lecture de l'arrêt de caſſation, le premier préſident ſe borna à demander qu'il fût communiqué au parlement, vu l'importance de la matière, pour en délibérer. Sur quoi, le garde-des-ſceaux ayant pris l'ordre du roi pour la forme, dit : le roi veut être obéi, & obéi ſur-le-champ. Tout le reſte ſe paſſa avec tranquillité : les enregiſtremens faits en préſence du roi, ſa majeſté ſe leva, retourna dans ſon appartement, & le parlement s'écoula en ſilence.

Comme les bagatelles font mieux connoître la diſpoſition des eſprits & les caractères, que les affaires majeures; je citerai deux traits qui feront voir l'opinion générale qu'on avoit du régent, & donneront une idée de ſon deſſouci ſur les affaires, quand il s'agiſſoit de ſes plaiſirs.

Lorſque le duc de Saint-Simon alla chez Fontanieu, pour convenir avec lui du lit-de-juſtice; il commença par

lui dire qu'il s'agiſſoit d'une affaire importante; mais qu'il s'agiſſoit, avant tout, de ſavoir ſi ſon alteſſe royale pouvoit compter ſur lui. Fontanieu devint pâle, ne doutant point qu'il ne fût queſtion de quelqu'expédition tragique, dont il auroit le malheur d'être l'inſtrument, il répondit en balbutiant, que tant que ſon devoir lui permettroit.... il ſeroit.... Le duc de Saint-Simon le raſſura par un ſourire, & un geſte, moitié de compaſſion, moitié d'indignation. Fontanieu revint à lui, & par des excuſes embrouillées, acheva de faire voir la crainte qu'il avoit eue, & ce dont on croyoit le régent capable.

Le ſecond trait eſt que le régent, ayant paru très-preſſé d'apprendre ce que Saint-Simon auroit arrangé avec Fontanieu, lui ordonna de lui en venir rendre compte ſur-le-champ. La conférence chez Fontanieu ayant exigé de longs détails, lorſque Saint-Simon revint, le régent étoit dans ſes cabinets; & c'étoit l'heure des *roués*, heure où tout devoit céder à la débauche. Saint-Simon fut réduit à lui écrire, encore fallut-il bien des myſtères pour rendre le billet. Ce n'étoit pourtant pas que ce prince n'eût tiré une ligne de ſépara-

tion très-marquée entre ceux qui avoient part aux affaires, & ses compagnons de plaisirs. Ce qui faisoit dire au duc de Brancas un des *roués*, qu'il avoit beaucoup de faveur & nul crédit. Le régent s'étoit fait d'ailleurs un systême de discrétion, auquel il étoit fidèle jusques dans l'ivresse. La comtesse de Sabran, une de ses favorites, ayant voulu profiter d'un de ces momens-là pour lui faire une question sur les affaires, il l'amena devant une glace, & lui dit : *regarde-toi, vois si c'est à un si joli visage qu'on doit parler d'affaires.*

Puisque je me suis permis une digression sur la domesticité du régent, je ne dois pas oublier un homme d'une vertu rare, qui n'étoit ni du rang ni de la naissance des *roués*; mais il n'auroit voulu aucune liaison avec eux, & ne leur dissimuloit guère son mépris; c'étoit d'Ibagnet, concierge du Palais-Royal. Attaché à la maison d'Orléans dès son enfance, il avoit vu naître le régent, l'aimoit tendrement, & le servoit avec zèle, lui parloit avec la liberté d'un vieux domestique, & avec la droiture & la vérité d'un homme digne d'être l'ami de son maître. Le régent avoit pour d'Ibagnet, cette sorte

de respect où la vertu oblige. Il n'auroit osé lui proposer d'être le ministre de ses plaisirs, il étoit sûr du refus. Quelquefois, un bougeoir à la main, d'Ibagnet conduisoit son maître jusqu'à la porte de la chambre où se célébroit l'orgie. Le régent lui dit un jour, en riant, d'entrer : « Monseigneur, répondit d'Ibagnet, mon service finit ici ; je ne vais point en si mauvaise compagnie, & je suis très-fâché de vous y voir ». Une autre fois, il traita comme le dernier des hommes, Cauche (1), valet-de-chambre, & mercure du régent, sur ce que ce domestique avoit séduit une jeune fille de douze à treize ans, pour la livrer à son maître.

Revenons à la suite du lit-de-justice. Il étoit fini, que la duchesse d'Orléans, étant à Saint-Cloud avec madame, mère du régent, ignoroit encore qu'il y en eût eu un. Qu'on se rappelle sa folie sur sa naissance, qu'elle croyoit du moins égale à celle de son mari, on jugera quel coup c'étoit lui porter que de lui apprendre la dégradation

(1) C'est sous le nom de ce Cauche que l'abbé de St. Albin, archevêque de Cambrai, fils du régent & de la Florence, actrice de l'opéra, a été baptisé.

du duc du Maine. Il falloit cependant bien l'inſtruire, & le régent chargea de cette cruelle commiſſion le duc de Saint-Simon. Il en inſtruiſit d'abord madame qui, élevée dans les principes, ou ſi l'on veut, les préjugés Allemands, en fut ravie, & dit que ſon fils auroit dû depuis longtems prendre ce parti (1). Pour la ducheſſe d'Orléans, elle fut ſaiſie d'une douleur morne, revint ſur le champ à Paris, & dépoſant, pour la première fois de ſa vie, ſon orgueil, dit au régent, que l'extrême honneur qu'il lui avoit fait en l'épouſant, étouffoit tout autre ſentiment dans ſon cœur; qu'il falloit que ſon frère fut bien coupable pour s'être attiré le châtiment qu'il recevoit, & qu'elle étoit réduite à le déſirer.

Les deux frères, en ſortant de la pièce du conſeil, s'étoient enfermés

(1) Après l'édit de 1714 & la déclartion de 1715, les légitimés furent dans l'almanach royal immédiatement après les princes du ſang, & ſans ſéparation. Après l'édit de révocation de 1717, ils furent ſéparés par une ligne. Après la réduction des légitimés à leur rang de pairie en 1718, le comte de Toulouſe fut inſcrit ſeul dans l'almanach, & ſéparé par une ligne. Le duc du Maine n'y fut pas inſcrit, mais il ne le fut pas auſſi avec les pairs.

avec leurs familiers dans le cabinet du duc du Maine aux Tuileries pendant le lit-de-justice. De-là le comte de Toulouse se retira chez lui, où la duchesse du Maine vint avec ses enfans. Elle étoit dans des convulsions de fureur, reprochoit au comte de Toulouse d'avoir été distingué de son frère, & prétendoit qu'il ne pouvoit s'en laver, qu'en renonçant à l'indigne grace qu'on lui faisoit. Le comte de Toulouse fut ébranlé; mais Valincourt, homme d'un grand sens, & fort attaché au prince, le prenant en particulier, lui représenta les suites d'une telle démarche. Le marquis d'O, qui avoit été son gouverneur, lui tint le même langage, & le chevalier d'Hautefort, son premier écuyer, échauffé par un intérêt plus vif que celui de son maître, parla encore plus efficacement. « Monseigneur, lui dit-il, seriez-vous assez dupe pour vous associer aux fureurs d'une folle? Quand vous aurez fait pendant trois jours l'admiration des sots, vous serez pendant quarante ans la risée des gens sensés. Pour moi, en m'attachant à vous, je comptai être avec un prince du sang, vrai ou apparent; sur ce pied là, j'y resterai toute ma vie; mais si vous voulez cesser

de l'être, ni moi, ni tous ceux de votre maiſon, qui valent quelque choſe, ne pourrons y demeurer „.

Le comte de Toulouſe, frappé du néant où il alloit ſe précipiter, laiſſa partir pour Sceaux le duc & la ducheſſe du Maine, rendit le lendemain au régent, une viſite qui tenoit lieu de remerciment, ſans le prononcer; & le jour ſuivant ſe trouva au conſeil de régence.

Le ſamedi 27, les chambres s'aſſemblèrent; on gémit plus qu'on ne délibéra; on s'écria beaucoup ſur l'inſtallation d'un garde-des-ſceaux; ſans qu'il eût, ſuivant les règles, préſenté ſa requête; on prit acte, comme cela ſe pratique en pareille occaſion, du défaut de liberté, l'aſſemblée continuée au lundi 29. Mais ce jour-là le parlement fut occupé d'un nouveau ſujet de délibération. A trois heures du matin, le préſident de Blamont, Feydau-de-Calande & Saint-Martin, conſeillers, furent enlevés de chez eux, chacun par huit mouſquetaires & un officier, & conduits, le premier aux Iſles d'Hières, le ſecond à Belle-Iſle, le troiſième dans l'Iſle d'Oléron.

Le parlement envoya auſſi-tôt une députation demander au roi, la liberté de ces magiſtrats. Le garde-des-ſceaux

répondit, que ce qui s'étoit fait étant pour affaire d'état, demandoit le filence, & que la conduite du parlement détermineroit les fentimens du roi à cet égard. La même députation continua fes follicitations, & reçut toujours les mêmes réponfes, jufqu'à la clôture du parlement. Quelques-uns propofèrent de ceffer le fervice, & il fut fufpendu un jour; d'autres, de ne point prendre de vacances, jufqu'à ce qu'on eût fatisfaction; mais les plus avifés aimèrent mieux fortir librement de Paris, que de s'expofer à s'en voir exiler. Le parlement fe fépara donc, & la chambre des vacations fut chargée de continuer à demander les exilés.

Le parlement de Bretagne écrivit en leur faveur au régent, qui le trouva très-mauvais. Les miniftres étrangers, au nom de leurs maîtres, lui applaudirent d'avoir réprimé ces légiftes; langage de princes qui veulent que rien ne réfifte à leurs volontés. Il eft fûr que l'autorité doit toujours être refpectée, pour la tranquillité des peuples mêmes; mais fi aucun corps n'élève la voix en leur faveur, ils feront donc livrés au defpotifme des miniftres, & même des commis.

Ce fut pendant les vacances, le 3 octobre, que le cardinal de Noailles publia son appel de la constitution au futur concile. L'université, presque tous les curés du diocèse, & quantité de communautés séculières & régulières adhérèrent à l'appel. Le cardinal se retira le même jour du conseil de conscience, qui dès-lors ne subsista plus, & dont la chûte entraîna celle des autres conseils. Il y avoit déjà du tems que ce n'étoit plus qu'une vaine représentation; Law faisoit tout dans les finances, & l'abbé Dubois dans les affaires étrangères. Celui-ci, sachant que le chapeau de cardinal, où il tendoit, dépendroit du crédit qu'on lui verroit en France, se fit nommer seul ministre des affaires étrangères. Le Blanc fut déclaré en même-tems secrétaire-d'état de la guerre. Tous les membres des différens conseils furent remerciés de leurs services; & conservèrent leurs appointemens, qui étoient de 12000 liv. Le marquis de Canillac les refusa; mais il entra au conseil de régence, où la place valoit 20000 liv. Tous ces nobles membres des conseils ressembloient à des gens qui, en sortant d'une maison, en emportent les meubles. Le comte d'E-

vreux conserva le détail de la cavalerie, Coigny celui des dragons, d'Asfeld, les fortifications & le génie; le marquis de Brancas eut les haras, le premier écuyer, Béringhem, les ponts & chaussées. L'archevêque de Bordeaux (Besons) prit les économats, ainsi des autres. Le régent ne savoit rien refuser, & ce qu'il ne donnoit pas, on le lui arrachoit. Il avoit des inconséquences singulières. Le changement dans l'état des légitimés embarrassa fort l'évêque de Viviers (Chambonas) dont le frère & la belle-sœur étoient de la maison du duc du Maine. Le prélat, chef de la députation des états de Languedoc, demanda au régent de quelle manière il traiteroit le prince de Dombes, gouverneur en survivance. Le régent lui dit d'en user comme à l'ordinaire; en conséquence; l'évêque traita d'altesse sérénissime le prince de Dombes, qui n'y pouvoit plus prétendre.

Le régent se laissa enfin fléchir en faveur des exilés. Ils revinrent successivement, & le parlement devenu souple, en fit des remercimens, comme d'une grace. Cela ne l'empêcha pas de faire des difficultés sur l'enrégistrement de la banque royale. On trouvoit très-indécent

cent de voir le roi devenu banquier. L'évènement prouva que cela étoit encore plus malheureux.

Le coup d'autorité frappé au lit-de-justice avoit étourdi les ennemis du régent, mais ne les avoit pas abattus. La fureur que la ducheſſe du Maine étoit obligée de cacher, n'en étoit que plus vive, & ſa correſpondance avec l'Eſpagne plus fréquente. Le prince Cellamare, attentif à tout ce qui ſe paſſoit à Paris & en Bretagne, cherchoit à faire des créatures au roi ſon maître, & beaucoup d'officiers avoient pris des engagemens avec lui. Le projet étoit de faire révolter tout le royaume contre le régent, de mettre le roi d'Eſpagne à la tête du gouvernement de France, & ſous lui le duc du Maine. On comptoit ſur l'union des parlemens. Tout s'étoit traité aſſez énigmatiquement dans des lettres qui pouvoient être ſurpriſes; mais Albéroni voulut avant d'éclater, voir les plans arrêtés & les noms de ceux dont on devoit ſe ſervir. Il étoit très-dangereux de confier de pareils détails à un courier que l'abbé Dubois n'auroit pas manqué de faire arrêter.

Cellamare imagina qu'il n'y auroit rien de moins ſuſpect que le jeune abbé

Portocaréro, neveu du cardinal de ce nom. Ce jeune homme étoit depuis quelque-tems à Paris. Monteleon, fils de l'ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, étoit auſſi venu de Hollande, & ces deux jeunes gens ſe rencontrant enſemble à Paris, ſe lièrent naturellement, cherchoient les mêmes plaiſirs, s'embarraſſoient peu d'affaires, & firent partie de s'en retourner enſemble.

Cellamare crut que de pareils couriers ſeroient à l'abri de tout ſoupçon; l'abbé Dubois n'en prenoit point en effet, & cependant tout fut découvert.

Il y avoit alors à Paris une femme, nommée la Fillon, célèbre appareilleuſe : par conſéquent très-connue de l'abbé Dubois. Elle paroiſſoit même quelquefois aux audiences du régent, & n'y étoit pas plus mal reçue que d'autres. Un ton de plaiſanteries couvroit toutes les indécences au Palais-Royal, & cela s'eſt conſervé dans le grand monde. Un des ſecrétaires de Cellamare avoit un rendez-vous avec une des filles de la Fillon, le jour que partoit l'abbé Portocaréro. Il y vint fort tard, & s'excuſa ſur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres dont il falloit charger nos voyageurs. La Fillon laiſſa

les amans ensemble, & alla sur-le-champ en rendre compte à l'abbé Dubois. Aussi-tôt on expédia un courier muni des ordres nécessaires pour avoir main-forte. Il joignit les voyageurs à Poitiers, les fit arrêter, tous leurs papiers furent saisis, & rapportés à Paris le jeudi 8 décembre. Ce courier arriva chez l'abbé Dubois, précisément à l'heure où le régent entroit à l'opéra.

L'abbé ouvrit le paquet, eut le tems de tout examiner & de mettre en réserve ce qu'il voulut, nous verrons pourquoi. Au sortir de l'opéra, l'abbé joignit le régent, lui rendit compte de la capture. Tout autre prince auroit été pressé de s'éclaircir; mais c'étoit la précieuse heure du souper, & rien ne l'emportoit là-dessus. L'abbé eut jusqu'au lendemain assez tard, pour prendre ses ses mesures, avant d'en conférer avec le régent, qui dans les premières heures de la matinée, avoit encore la tête ofusquée des fumées de la digestion, n'étoit pas en état d'entendre affaires, & signoit presque machinalement ce qu'on lui présentoit.

L'abbé Dubois, en aspirant à tout, sentoit pourtant qu'il n'étoit rien par lui-même, prévoyoit les révolutions qui

pouvoient arriver par la mort de ſon maître, & vouloit ſe ménager des protecteurs, en cas d'événemens.

Il réſolut de s'emparer tellement de l'affaire, qu'il pût ſacrifier ceux dont la perte ſeroit ſans conſéquence, & ſauver ceux auprès de qui il s'en feroit un mérite. Le régent ne vit rien dans cette affaire, que par les yeux de l'abbé. Le garde-des-ſceaux & le Blanc en furent ſeul confidens ; & l'abbé ſaiſi des pièces du procès, ſe trouva maître de la condamnation ou de l'abſolution des coupables.

Le prince Cellamare, inſtruit par un courier particulier, de ce qui étoit arrivé à Poitiers, & ſe flattant que ces deux Eſpagnols n'avoient été arrêtés que parce qu'ils voyageoient avec un banquier fugitif pour une banqueroute, prit un air d'aſſurance, & alla le vendredi 9 ſur le midi chez le Blanc, réclamer le paquet de lettres dont il avoit, dit-il, chargé par occaſion l'abbé Portocaréro. L'abbé Dubois étoit déjà chez le Blanc. L'un & l'autre répondirent à l'ambaſſadeur, que ces lettres avoient été lues, & que loin de les lui rendre, ils avoient ordre de faire en ſa préſence la viſite des papiers de ſon cabinet, &

tout de ſuite le prièrent de monter avec eux en caroſſe, pour ſe trouver tous trois enſemble à cet inventaire.

Cellamare, jugeant que les meſures étoient priſes, en cas de réſiſtance, ne fit aucune difficulté, & fut ramené à ſon hôtel, dont un détachement de Mouſquetaires avoit déja pris poſſeſſion. On ouvrit les bureaux & les caſſettes. Le ſcellé du roi, & le cachet de l'ambaſſadeur furent mis ſur tous les papiers, à meſure qu'on en faiſoit l'examen & le triage. Après cette opération, les deux miniſtres ſe retirèrent, laiſſant l'ambaſſadeur à la garde de Dulibois, gentilhomme ordinaire du roi.

Durant la viſite des papiers, Cellamare, d'un air libre, affecta de traiter le Blanc avec politeſſe, & l'abbé avec un mépris froid. Cela fut au point que, le Blanc allant ouvrir une caſſette, M. le Blanc, dit l'ambaſſadeur, cela n'eſt pas de votre reſſort, ce ſont des lettres de femmes; laiſſez cela à l'abbé, qui toute ſa vie a été maquereau. L'abbé ſourit, & feignit d'entendre plaiſanterie.

Le ſoir il y eut conſeil, où l'on rendit un compte ſommaire de la conſpiration; on y lut des lettres de Cella-

mare au cardinal Alberoni, & le régent y justifia très-bien son procédé à l'égard de l'ambassadeur, qui ayant violé lui-même le droit des gens, avoit perdu les privilèges de son titre. Les lettres furent imprimées, répandues par-tout; aucun des ministres étrangers ne prit la défense de Cellamare, qui partit de Paris, accompagné de Dulibois, & de deux capitaines de cavalerie. Ils s'arrêtèrent à Blois, où Cellamare fut gardé jusqu'à l'arrivée en France du duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid. Après quoi on le laissa continuer librement sa route.

Le matin du samedi 10, le marquis de Pompadour, dernier de son nom, père de la belle Courcillon, & aïeul de la princesse Rohan, fut mis à la Bastille.

Le comte Daidie cousin, (1) beau frère & du même nom que Riom, prit la fuite & se retira en Espagne, où il est mort longtems après, assez bien établi. Le soir même que Cellamare fut arrêté, Daidie étant dans une maison

(1) Sa femme, sœur de Riom, mourut en 1716, dame d'honneur de la duchesse de Berri. Le chevalier & l'abbé Daidie étoient frères du comte.

où il devoit souper, voyoit jouer une partie d'échecs. On vient dire que Cellamare étoit arrêté ; Daidie très-attentif à une nouvelle si intéressante pour lui, ne montra pas la moindre émotion. Un des joueurs ayant dit qu'il ne pouvoit plus gagner la partie, Daidie offrit de prendre le jeu, fut accepté, joua tranquillement & gagna. Quand on servit le souper, il sortit sous prétexte d'incommodité, prit la poste & partit.

Foucault de Magni, introducteur des ambassadeurs, & fils du conseiller d'état, se sauva aussi : c'étoit un fou qui n'avoit jamais rien fait de sage que de s'enfuir. Un abbé Brigault, fort enfoncé dans cette affaire, fut arrêté à Montargis, sur son signalement, & amené à la Bastille. Il ne se fit pas presser pour déclarer tout ce qu'il savoit, ajoutant qu'on en verroit le détail dans les papiers qu'il avoit laissés au chevalier de Menil, qui fut arrêté ; mais il avoit déja brûlé les papiers, que le régent regretta fort. On arrêta successivement beaucoup de personnes avant d'en venir au duc & à la duchesse du Maine. Cela ne tarda pas ; le duc fut arrêté à Sceaux, par la Billarderie, lieutenant des gardes-du-corps, conduit au châ-

teau de Dourlens, en Picardie, & laiſſé ſous la garde de Favancourt, brigadier des Mouſquetaires.

La ducheſſe, en conſidération de ſa naiſſance, fut traitée avec plus de diſtinction. Ce fut le duc d'Ancenis, capitaine des gardes-du-corps, qui l'arrêta dans une maiſon de la rue Saint-Honoré, qu'elle avoit priſe pour être plus à portée des Tuileries. Le duc d'Ancenis, la quitta à Eſſone, d'où un lieutenant & un exempt des gardes-du-corps la conduiſirent au château de Dijon.

Le duc du Maine ne montra dans ſon malheur que de la ſoumiſſion, proteſta ſouvent de ſon innocence, & de ſon attachement au roi & au régent. Pour la ducheſſe, elle ſe plaignit beaucoup, du traitement qu'on faiſoit à une princeſſe du ſang, & déclama avec fureur contre ſon neveu M. le duc, quand elle ſe vit dans le château de Dijon, dont il étoit gouverneur, & le public n'approuva pas qu'il devînt le géolier de ſa tante.

Tous les domeſtiques de la maiſon du Maine, furent arrêtés en même tems que leur maître, & renfermés à la Baſtille. Mlle. Delaunay, qui depuis a été

Madame de Staal, fut du nombre. Ses mémoires méritent d'être lus ; ſes portraits ſont aſſez fidelles, à l'exception de celui du chevalier de Menil, qu'elle aimoit trop pour en bien juger. Je l'ai quelquefois rencontré chez elle, & il m'a paru au-deſſous du médiocre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Paris, le duc de Saint-Aignan, notre ambaſſadeur à Madrid, y étoit très-déſagréablement. Quoiqu'on n'y ſût encore rien de ce qui étoit arrivé à Paris, la rupture entre les deux couronnes paroiſſoit ſi prochaine, & la violence d'Alberoni ſi connue, que le duc de Saint-Aignan ne ſe crut pas en ſûreté. Il partit ſecrètement avec ſa femme, & peu de domeſtiques, & arriva au pied des Pyrénées. Là, ne doutant point qu'Alberoni ne fit courir après lui, il prit des malles pour lui, ſa femme, & les valets abſolument néceſſaires, traverſa les montagnes, & ne s'arrêta qu'à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il avoit pris la précaution de laiſſer dans ſon caroſſe un valet de chambre & une femme qui s'annonçoient, en continuant leur route, pour l'ambaſſadeur & l'ambaſſadrice. Le duc avoit à peine avancé une lieue dans les montagnes, que des gens déta-

chés par Alberoni investirent le carosse. Les domestiques jouèrent bien leur jeu ; crièrent fort haut contre la violence, & furent ramenés à Pampelune. Lorsque le duc de Saint-Aignan fut arrivé à Bayonne, il envoya réclamer ses équipages, qui furent rendus ; & le gouverneur manda la méprise au cardinal-ministre, qui fut dans la plus grande fureur.

Pendant que la guerre s'allumoit au midi, le nord eut le bonheur d'être délivré du roi de Suède, Charles XII. Un coup de fauconeau en fit justice au siège de Fridérishal. Ce prince avoit des qualités estimables qui l'auroient fait chérir, s'il n'eût été qu'un particulier ; une frénésie guerrière en fit un fléau pour le genre humain. Son père, tyran obscur, avoit accablé ses sujets, abbattu le sénat & la noblesse, anéanti les loix. Le fils, destructeur plus éclatant, fut moins haï par le brillant de cette gloire qui en impose au vulgaire, admirateur insensé des héros qui font son malheur. Charles fit celui de ses états & de ses voisins. Des milliers d'hommes détruits par le fer & le feu, furent les fruits de son règne. La dévastation, la dépopulation de la Suède, étoient à la mort de Charles XII, au point qu'il

ne reſtoit plus d'hommes, que des enfans & des vieillards. On ne voyoit plus que des femmes & des filles labourer les terres, ſervir les poſtes, & juſques dans les bains publics. On étoit réduit à les employer à toutes les fonctions que la foibleſſe & la décence ſemblent leur interdire. Je tiens ces faits du comte Céreſte-Brancas, l'homme le plus vrai, & notre miniſtre en Suède, immédiatement après la mort de Charles XII.

Les Suédois profitèrent des circonſtances pour rentrer dans le droit d'élire leurs ſouverains. Sans égard pour les prétentions du duc de Holſtein, fils de la ſœur aînée de Charles, ils élurent pour reine, Ulrique Eléonore ſa ſœur cadette. Ils conſentirent enſuite à lui aſſocier ſon mari, le prince de Heſſe; mais avec une telle limitation de pouvoir dans leurs perſonnes & celles de leurs deſcendans, que le deſpotiſme ne pût renaître de longtems.

Fin du Tome premier.

